

M E L A N G E C U R I E U X

Contenant

Les meilleures Pièces attribuées

A M R. D E

SAINT-EVREMOND.

T O M E I.



A L O N D R E S,

Aux depens de PAUL & ISAAK VAIL-
LANT, Marchands Libraires, chez qui
l'on trouve un assortiment general
de toute sorte de Musique.

M. D. CCVIII.

M. F. L. A. N. G. E.

CURIEUX

Contenant

Les plus rares et les plus curieuses

A Mr. De

Saint-Etienne

TOME I



Amesbury de Paul & Isaac Vane
LANT. Marchand de livres, changeur
son pour le gouvernement royal
de Paris sous le Roi Louis

Fr
Le
De
De
Le

T A B L E D E S P I E C E S

Contenuës dans le PREMIER TOME.

L A VIE DE MR. DE SAINT-EVRE-	
MOND, par Mr. Des Maizeaux.	
<i>Apologie de Mr. le Duc de Beaufort, contre la</i>	
<i>Cour, la Noblesse, & le Peuple.</i>	Pag. 1
<i>De l'Usage de la Vie; par Mr. DE LA VAL-</i>	
<i>TERIE.</i>	15
CHAP. I. <i>Que l'homme doit s'appliquer à la</i>	
<i>recherche de sa Felicité, puis qu'il est en son</i>	
<i>pouvoir d'augmenter ses Plaisirs, & de di-</i>	
<i>minuer ses Miseres.</i>	ibid.
CHAP. II. <i>De l'Existence de Dieu.</i>	19
CHAP. III. <i>Qu'il faut diminuer la violence de</i>	
<i>ses desirs par la consideration de la veritable</i>	
<i>valeur des choses que l'on desire.</i>	24
CHAP. IV. <i>De la Réputation.</i>	26
CHAP. V. <i>Des Ennuis & des Déplaisirs.</i>	30
CHAP. VI. <i>Des Plaisirs.</i>	37
<i>Fragment de Petrone, de l'Eloquence; par le mê-</i>	
<i>me Auteur.</i>	44
<i>Lettre de l'autre Monde.</i>	70
<i>De l'Etude & de la Conversation.</i>	79
<i>De l'Amitié.</i>	85
<i>Lettre à une Dame qui étoit allée à Bourbon avec</i>	
<i>Madame la Duchesse de ***.</i>	89
Tom. I.	* 2 Lettre

T A B L E.

*Lettre de Mr. Pavillon à Madame Pelissary, sur
le Voyage de Mademoiselle sa Fille en Angle-
terre.* 91

*De la vraie & de la fausse Beauté des Ouvrages
d'Esprit, par Mr. DE LA VALTERIE.* 97

CHAP. I. *ibid.*

CHAP. II. *De l'Honnêteté des Expressions.* 106

CHAP. III. *De la Justesse du Raisonnement.* 114

Colomesiana. 123

Memoires de Madame de MAZARIN. 191

*Plaidoyé de Mr. ERARD pour Mr. le Duc de
Mazarin Demandeur : Contre Madame la
Duchesse de Mazarin son Epouse, Défende-
resse.* 253

Extrait de l'Arrêt. 328

*Lettre de Mr. ERARD à Mr. le Duc de Gode-
rouffe.* 329

APO.



A P O L O G I E *

DE MR. LE DUC

DE BEAUFORT.

Contre la Cour , la Noblesse , & le Peuple.

M E S S I E U R S ,



I j'étois aussi éloquent , que ceux qui ont écrit pour la Cour , ou pour les Princes , vous auriez une belle Apologie en faveur du Duc de *Beaufort* ; mais n'ayant fait que chasser toute ma vie , & jouier à la longue paume avec lui , vous me dispenserez , s'il vous plaît , de la fatigue de l'éloquence , & me permettrez d'aller mon grand chemin sans *barguigner*.

Tom. I.

A

Pour

* Le Duc de *Candale* , le Comte de *Palluan* , le Comte de *Moret* , Mr. de *St. Evremond* , & cinq ou six autres ayant soupé ensemble & se trouvant de bonne humeur , travaillerent à cette ingénieuse *Satire*. Chacunournît ce qu'il

Pour entrer d'abord en matière, il me semble, qu'il y a trois Points en mon Discours aussi bien que dans son Avis. Le premier est de le justifier à la Cour, qui le croit, dit-on, mal-intentionné ; le second, de le rétablir auprès de la Noblesse, qui l'a méprisé ; le troisième, de lui redonner l'Amitié du Public, qui l'abandonne. Jugez, Messieurs, si j'ai peu de chose à faire, & s'il ne seroit pas plus aisé de délivrer les Princes, & de perdre le Cardinal, que de réussir à ce que j'entreprends. Mais il n'importe, *in magnis voluisse sat est ; si periculum supra vires, animus saltem non defuit.*

I. Je dis, que la Cour est tout-à-fait injurieuse à Monsieur de Beaufort, de croire qu'il a de mauvais sentimens contre elle ; & voici comme je raisonne là-dessus. Si Monsieur de Beaufort avoit conservé quelque haine pour la Cour, si la réconciliation de Monsieur le Cardinal n'étoit pleine de sincérité & de franchise, il se maintiendrait en état de lui nuire, ou de s'en garantir : mais tant s'en faut, pour ôter tout sujet de crainte & de soupçon, pour établir une entière confiance, il se décrédite exprès dans le Parlement, il s'attire le mépris des Honnêtes-gens, & la haine des Peuples ; quelle apparence donc, que Monsieur de Beaufort faisant toutes les choses, qui doivent plaire à la Cour, ait dessein de la desservir, ou de se brouiller avec elle ?

Davantage, s'il étoit vrai, qu'il voulût entretenir une Confédération desavantageuse à l'Autorité du Roi, il seroit uni avec les Frondeurs, & tous ensemble auroient un même but & les mêmes intérêts ; mais chacun fait, qu'il a rompu avec Madame de Chevreuse, de peur qu'il ne semblât aller contre le Testament de Louis XIII. s'il conservoit quelque sorte de liaison avec elle ; quelle apparence donc, qu'un homme, qui
a des

qu'il croyoit le plus capable de tourner en ridicule le Duc de Beaufort ; & M^r. Girard, (Auteur de la VIE du Duc d'Ep^{er}non,) fut chargé de la mettre en ordre.

a des respects si délicats pour la mémoire du feu Roi, pût avoir des sentimens si pernicioeux contre celui-ci ?

Pour l'union du Ministre & de l'Amiral *, on ne sauroit apparemment la desirer ni plus forte, ni plus étroite ; & ils sont trop généreux l'un & l'autre, pour croire, qu'on ait donné & reçu quatre-vingt-mille livres de rente comme un gage trompeur d'une fausse Réconciliation.

Mais afin de laisser les conjectures, où il y a mille choses concluantes, pourquoi l'auroit-on appelé *Mazarin* sur le Pont-neuf, au Palais, & dans tous les lieux publics ? Pourquoi dans la dernière assemblée du Parlement auroit-il sollicité ce qui lui reste d'Amis en sa faveur, s'il n'étoit véritablement dans ses intérêts ?

On l'accuse de contribuer de tout son crédit à la ruine du Duc d'*Epernon* : Et que peut faire autre chose ce généreux Prince, à moins que de souffrir les injures chrétiennement, & de s'enfermer dans un Cloître ? Ne faut-il pas avouer, que jamais persécution ne fut pareille à celle, que lui fit le Duc de *Candale*, & son acharnement à deshonorer un parent si proche, ne mérite-t-il pas bien cette vengeance ?

Mais à dire vrai, ce ne sont qu'intérêts particuliers ; en tout cas il se vange de ses Ennemis malgré la Cour, & par une espèce de compensation, il fait abandonner ses Amis pour lui plaire. *Fontrailles* & *Mutta* autrefois si passionnés pour ses intérêts en ont fait l'expérience, & le Comte de *Fiesque*, après avoir reçu le même traitement, devoit se reprocher toute sa vie l'inutile générosité qu'il eut pour lui.

Concluons donc, que jamais personne n'a mieux suivi les intentions de la Cour, & que la Reine auroit fort mauvaise grace de lui refuser le Gouvernement de *Bretagne*, si elle croyoit que les grans services qu'il a rendus, ne sont pas bien payez de l'Amirauté.

A 2

II.

* Le Duc de *Beaufort* étoit alors (1650) Grand Amiral.

II. Après avoir justifié ce grand Duc pour ce qui regarde la Cour, je le veux justifier auprès de la vraie Noblesse, & faire voir, que rien n'est plus déraisonnable que le mépris, qu'on en a fait depuis quelque tems.

Quand je parle de la vraie Noblesse, je n'entens pas ceux, que le seul Langage de ce Prince fait ses ennemis; gens nourris dans la mollesse & dans l'oïveté, à qui les Ruelles ont donné des entretiens tout particuliers.

Monsieur de *Beaufort* fait gloire d'ignorer des Termes trop délicats, & capables d'amolir les courages, comme d'afoiblir les esprits. Il ne fait ce que c'est de justesse, ni de discernement; il ne cherche ni la politesse aux repas, ni la propreté aux habits; mais il fait se faire aimer de ses Voisins, & quand il a besoin d'Amis, il trouve des cent Centilshommes travestis en Diables †, qui ne manquent point de *brocher Bayard* *. Voilà quelle est la manière de vivre de ce grand Duc. Je voi bien, que j'ai à satisfaire la Noblesse sur un autre Point, & qu'il y a peu de Gentilshommes, qui parlant de l'Affaire de *Renard* ‡, ne parlent aussi du peu

† En habit de Chasse.

* Le Duc de *Beaufort* appelloit *brocher Bayard*, courir à toute bride après les Chiens dans des Godis.

‡ *Renard* étoit Valet de Chambre du Commandeur de *Souvré*. Il s'entendoit fort bien en Tapisseries, & il en faisoit apporter chez lui des plus belles & les vendoit aux Personnes de Qualité. Le Cardinal *Mazarin* en achetoit souvent, & il avoit quelquefois d'assez longues Conversations avec lui sur ces sortes de choses. Il acheta une petite Place auprès des *Tuilleries*, & y fit un Jardin extrêmement propre, qui étoit le Rendez-vous ordinaire des Personnes de la Cour lors qu'elles sortoient des *Tuilleries*. Dans le temps que les *Frondeurs* ne vouloient pas laisser entrer le Roi dans
Paris,

peu d'envie, qu'on a eu de satisfaire des gens de qualité si fort offensés. Avant que de venir au détail, je vous dirai, que le bon Prince s'est repenti mille fois de cette action; & pour vous montrer, que je n'approuve pas l'affaire, ni la suite qu'elle a eue, je l'accuse d'avoir eu trop d'emportement & de courage chez *Renard*; & trop de reflexions & de sagesse dans le procédé. Mais pour peu de bonté que vous ayez, Messieurs, vous excuserez un homme, qui a pris seulement une chose pour l'autre; qui fut vaillant, quand il falloit être sage; & qui fut sage, quand il falloit être vaillant: si bien que ce n'est qu'un peu de mécompte, & vous auriez trop de sévérité si vous ne lui pardonnerez cette méprise.

Et après tout, quand on voudroit prendre les choses à la rigueur; contre qui se devoit battre Monsieur de *Beaufort*? S'il se fût battu contre Monsieur de *Candale*, qui étoit le vrai procédé en cette affaire, au moindre désavantage qu'il eût eu, toute la Cour s'en fût réjouie: la Reine étoit encore aigrie de la Guerre de *Paris*; sa réconciliation avec Mr. le Cardinal *Maxarin* n'étoit pas encore bien faite; presque tous les gens du monde s'étoient offerts à Monsieur de *Candale*: Dieu fait quelle joye, s'il eût reçu quelque blessure, ou rendu l'Epée? De se battre contre *Bouteville*, c'étoit une chose presque aussi fâcheuse; il ne lui pou-

A ;

voit

Paris, les Courtisans ne laissoient pas d'aller aux *Tuileries*, & de là au Jardin de *Renard*, qui y avoit une entrée. Un jour que le Duc de *Candale*, le Marquis de *Farxay*, *Bouteville*, *Saint-Mesgrin*, & quelques autres avoient fait partie d'y souper, les *Frondeurs* l'ayant su dirent qu'il ne falloit pas souffrir cela, parce que si le Peuple les voyoit souvent il s'accoutumeroit insensiblement à voir le Roi. Le Duc de *Beaufort* partit là dessus suivi de beaucoup de gens; & les ayant trouvés à Table, il chassa les Violons, renversa les viandes, & fit tout le désordre dont il étoit capable.

voit arriver du désordre , que Monsieur le Prince & tous ses Amis n'en eussent pris un merveilleux avantage. De la façon qu'il avoit traité *Jarxay*, c'étoit une affaire sans quartier , & dans le vœu qu'il a fait d'observer le Précepte naturel toute sa vie , il n'avoit garde de se porter à cette inhumanité.

Il est certain , qu'il se fût battu contre *Moret* , mais celui-ci lui donna un rendez-vous trop éloigné des Chirurgiens , comme lui dit judicieusement Monsieur de *Beaufort* : Et quant à ce que disoit là-dessus Mr. de *Palluan* , qu'il devoit se contenter de la Poudre de sympathie ; cela est bon à des gens comme lui sans conscience ; mais ce Prince est trop Homme-de-bien pour se servir de remèdes qui ne sont pas naturels , Madame de *Vendôme* lui prêchant toujours , qu'il vaut mieux mourir mille fois , que de chercher sa guérison dans la Magie.

Voilà les raisons qu'il avoit de ne point tirer l'Epee ; chacun en aura les sentimens qu'il voudra : pour moi , je croirai toujours , qu'un homme généreux ne fauroit apporter trop de précaution , pour empêcher que ses Ennemis n'ayent avantage sur lui ; ce qui pouvoit arriver à Monsieur de *Beaufort* , s'il se fût commis avec des personnes désespérées. Mais je veux qu'il ait été emporté de trop de chaleur , & que par l'impetuosité d'un grand cœur , dont il ne fut pas le maître en cette occasion , il ait offensé mal à propos tant d'Honnêtes-gens : est-ce à dire qu'un outrage ne se puisse réparer que par la mort ? Et lors qu'un grand Prince a la bonté de revenir , ses Civilités doivent-elles être méprisées ? Quels complimens n'a-t-on pas faits aux intéressés , & quelles satisfactions ne leur a-t-on pas données , si vous en exceptez celle de se battre ? satisfaction cruelle & sanglante , que toutes les Nations ont sujet de nous reprocher. Si ce généreux Prince avoit les sentimens aussi délicats pour les injures , que ces Messieurs qui se plaignent , quels chagrins ne devoit-il pas ressentir , pour faire voir qu'il n'a rien oublié ,

blié, qui pût gagner le cœur & l'amitié de la Noblesse? Vous savez, qu'aussi-tôt qu'il eût fait son accomodement, il commença à songer à la fortune des Honêtes-gens, & résolut d'employer tout son crédit pour les autres, sans penser à ses propres intérêts. Aux uns ce généreux Prince offrit la sûreté de sa protection; aux autres ce Prince libéral offrit tous les avantages, qu'on pouvoit tirer de sa faveur; il distribuoit les Charges, les Gouvernemens, & ne pût jamais trouver une créature parmi ces gens abusés des espérances de la Cour: il n'y en eut point, qui ne refusât ses Bienfaits. Le déprit qu'il eut de voir ses Libéralités méprisées, le força de songer à ses Affaires, & malgré le dessein qu'il avoit de ne rien prendre, il se vit réduit à cette fâcheuse nécessité de solliciter ses intérêts.

Voilà le premier déplaisir, que le Duc de *Beaufort* reçut des Gentilshommes, & particulièrement de la Cour; voilà les premières marques de leur mépris, qui a passé en fort peu de tems jusqu'aux injures les plus sanglantes. Dans la Guerre de *Paris* on ne parloit que de sa générosité & de sa valeur: voyez quelle est l'injustice du siècle! on prétend le déshonorer aujourd'hui par les mêmes actions, dont est venue sa réputation.

Chacun fait que tout le monde lui fit des complimens sur la mort de *Nerlieu*; & quand véritablement il ne l'eût pas tué, les plus modestes s'y fussent laissé persuader aussi bien que lui. Ce même monde, plein de complaisance & d'agrément en ce tems-là, devenant de mauvaise humeur présentement, lui veut ôter la gloire qu'il lui a donnée, &, par une recherche aussi exacte qu'ingenieuse, trouve, à ce qu'on dit, qu'il n'aprocha de *Nerlieu* qu'après sa mort.

Son combat contre *Briole* étoit allegué comme un combat extraordinaire, qui faisoit trembler tous les Héros des *Romans*: aujourd'hui *Briole* lui arrache son épée, comme à un homme perdu, que l'emporte-

ment , ou quelque autre passion , avoit mis hors de lui-même.

Ces Messieurs se figurent-ils , qu'il soit prêt de changer de créance aussi légèrement qu'ils ont fait , & qu'une personne , qui s'est imaginée d'avoir tué *Nerlieu* , quand on lui en a fait des Complimens , soit résoluë de n'en rien croire , lors qu'il leur prend fantaisie de se dédire ? Non , non , Messieurs , vous devez avoir plus de fermeté , & jamais on ne lui reprochera une pareille inconstance. Il pouvoit bien être qu'il ne l'avoit pas tué ; mais puis que vous l'avez voulu , si à-présent vous tenez le contraire , cela n'empêchera pas qu'il n'ait tué *Nerlieu*.

Des Actions particulières on passe aux Qualités de sa Personne. On le fait être grossier sans franchise ; artificieux sans esprit ; & par un mélange bizarre , il possède souverainement , disent-ils , les Artifices de Monsieur de *Vendôme* & la Simplicité de Madame sa Mère. Si vous les croyez , il promet à tout le monde , & ne tient jamais sa parole ; il envoie trois Courriers , dont pas un ne monte à cheval , & se refuse lui-même de la part de la Reine ce qu'il n'a pas demandé. Que voulez-vous de plus ? Il sollicite publiquement pour un homme , & sollicite en particulier contre lui. Je ne sai ce que l'on ne dit point de son Langage , & de son Esprit. On lui fait écrire des Lettres ridicules à Monsieur de *Bethune* , où je m'assure , qu'il ne pensa jamais. Les incidens des Procès sont pour lui des accidens de la vie ; quand on mange de la viande en Carême , il y veut mettre la politique : les Chambres renduës de noir sont *lubriques* , & les yeux les plus lascifs sont *lugubres*. *Laval* est mort d'une confusion à la tête , & le Chevalier de *Chabot* , pour avoir été mal *timpané* *. Il n'y a Lâcheté qu'on ne lui fasse faire ,

* Le Duc de *Beaufort* s'exprimoit d'une maniere extrêmement grossiere & populaire : ce qui venoit tant de sa
Mère

faire, il n'y a sottise qu'on ne lui fasse dire ; & cependant il faut croire, qu'il est sincère & spirituel, & qu'il ne manque de bonne-foi, ni d'intelligence.

Peut-on s'imaginer, qu'une personne nourrie dans l'innocence des plaisirs des champs soit devenue capable de tant de fourbes ? Peut-on s'imaginer, qu'un Prince de sa naissance ignore l'usage des Termes les plus communs. Pour moi, je vous avoue, qu'au-lieu de me figurer des choses si étranges, & si désavantageuses à Monsieur de Beaufort, j'admire toujours sa générosité, ou sa patience à pardonner ou souffrir les injures qu'on lui fait.

Si je ne craignois de passer ici pour déclamateur, je finirois ce chapitre de la Noblesse, en l'exhortant de vivre aussi bien avec lui, qu'il est résolu de bien vivre avec elle ; & m'adressant aux Gentilshommes, je leur dirois de sa part : Quittez, Messieurs, quittez cette haine malicieuse, & ce mépris affecté ; rentrez dans les mêmes sentimens où vous étiez à la mort du feu Roi : souvenez-vous de ce tems généreux, où tout le monde se jettoit en foule dans ses intérêts ; où le Colonel des Suisses †, les Officiers de la Maison du Roi, & les gens de qualité renonçoient à la Cour, & à leur fortune, pour l'amour de lui. Si vous revenez, Messieurs, il est prêt de vous recevoir, & en état de faire pour vous les mêmes choses qu'il a faites. Si vous ne revenez pas, je vous déclare, qu'il vous abandonne, & va tâcher de se rétablir dans l'affection des Peuples, qui l'ont quitté. Il vous a dû les commencemens de sa réputation, mais il vous doit la meilleure partie de son mépris, & se trouve assez déchargé de toute reconnaissance par les ressentimens, où vous le poussez. Messieurs, il n'est pas besoin de barguigner * davantage.

A ;

III.

Mere (Françoise de Lorraine, fille unique du Duc de Mercœur,) la plus grossière femme qui fut en France ; que de ce qu'il avoit été élevé à la Campagne, où il ne s'occupoit qu'à la Chasse.

† Mr. de la Chastre.

* Expression ordinaire du Duc de Beaufort.

III. Il est tems de venir à sa justification auprès des Peuples, & comme il avouë lui-même, qu'il leur doit son salut, sa fortune, & son crédit; il n'y a rien qu'il ne fasse, pour leur ôter la mauvaise impression, qu'ils ont prise, ou par son propre malheur, ou par la malice de ses Ennemis.

Ce n'est pas, s'il vouloit s'exemter de reconnoissance, qu'il ne pût distinguer l'obligation; & quiconque voudroit examiner les choses avec la dernière rigueur, trouveroit sans doute, que leur affection étoit plutôt un effet nécessaire de son Etoile, qu'un mouvement libre & obligeant de leurs Esprits. Au seul Nom de *Monsieur de Beaufort*, les peuples se sont trouvés émus sans le connoître, & par je ne sai quelle impulsion, tous les Cœurs se sont portés à cette furieuse Amitié. Il est certain, qu'il est devenu leur Pole, sans les avoir servis, sans les avoir pratiqués, sans avoir rien fait, qui pût attirer ni leur Gratitude, ni leur Amitié, ni leur Estime. De cette sorte, ils ont fait pour lui ce qu'ils ne se pouvoient empêcher de faire; &, à parler sainement, il est beaucoup plus obligé au bonheur de sa naissance, qu'à leurs bonnes volontés. Cependant il avouë, qu'il leur doit toutes choses, & ne prétend point par une méconnoissance si exquise payer de veritables obligations. Il ne proteste pas seulement qu'il fera toujours dans le dessein de servir des Peuples, qui l'ont servi; il assure, qu'il aura toute sa vie, des sentimens d'Amitié particuliers pour eux, une parfaite ressemblance d'humeur, un secret raport de pensées, une conformité admirable de Langage & de Manières, qui doivent maintenir entr'eux une liaison éternelle.

Et toutefois Messieurs de *Paris* veulent rompre injurieusement; d'une passion, qui alloit jusqu'à la folie, on les voit passer à une haine, qui va jusqu'à la fureur; ce ne sont que reproches d'inconstance & de perfidie. Et du moment, qu'ils l'ont vû moins misérable, ils l'ont traité comme un ingrat & un corrompu. Souffrez, Messieurs, que je vous parle sans passion. Si j'ai dit

dit quelque chose en sa faveur , ne croyez pas que je sois gagné, ni prévenu, ni que je veuille m'attirer une animosité générale, pour conserver les bonnes-grâces d'un Particulier. Je fais ici profession d'une sincérité toute entière, & Dieu m'est témoin, si je suis d'autre mouvement que celui de la Raison.

Trois choses, si je ne me trompe, ont ruiné Monsieur de *Beaufort* dans votre esprit ; son accommodement avec Monsieur le Cardinal ; l'Amirauté qu'il a prise ; & les sollicitations qu'il a faites dans les dernières assemblées.

Pour son accommodement ; à moins que de le traiter avec beaucoup d'injustice, vous ne le sauriez trouver mauvais. S'il s'étoit accommodé sans considérer vos intérêts, & n'avoit eu soin que des siens, vous auriez sujet de vous plaindre ; mais il est certain, que le but de sa reconciliation est de chercher des moyens plus sûrs & plus faciles de perdre le Cardinal. Il a vu toutes les Provinces soulevées sans fruit ; il a vu que la haine ouverte & déclarée ne seroit de rien ; il a eu recours aux apparences de l'Amitié, & comme il dit lui-même, il a fait dessein de le perdre par le cabinet.

Son esprit aussi capable d'Intrigue que de Guerre, & de dextérité que de hardiesse, lui fournira mille moyens adroits & ingénieux ; sans parler de son Etoile politique, qui le destine au Gouvernement de l'Etat, & le met au dessus de toutes les finesse d'*Italie*.

Si quelque personne un peu trop délicate sur l'honneur ne peut approuver, que Monsieur de *Beaufort* conserve les sentimens de ruiner le Cardinal, après en avoir reçu des Bienfaits si considérables ; je lui répons, qu'il n'a point traité avec lui comme son Ami ; mais au contraire je me persuade, qu'en prenant l'Amirauté, il lui a fait le tour du plus cruel Ennemi qu'il eût au monde.

Et quoi, Messieurs, ne pensez-vous pas que ce Prince l'a moins incommode dans la Guerre de *Paris*,

que dans la Paix ; & à votre avis le combat de *Vitry* n'étoit-il pas plus indifférent à la Cour , que la négociation de l'Amirauté ?

Dans cette Guerre , il étoit toujours en état , ou de s'enfuir , ou d'être battu , & jamais son courage & sa sûreté ne s'accordoient ensemble : on n'alloit à la campagne qu'avec frayeur , on rentroit peu souvent dans *Paris* sans honte , & les Succès les plus heureux étoient de faire venir du pain sans combattre.

En ce tems-là Monsieur de *Beaufort* réduit avec vous aux dernières nécessités , ne faisoit , pour dire le vrai , ni beaucoup de peur , ni beaucoup de mal aux Troupes de *Saint-Germain* ; mais aujourd'hui qu'il force la Cour , qu'il ôte quatre-vingt-mille livres de rente à la Reine même , vous appelez cela Réconciliation , & bonne Amitié ? Non , Messieurs , détrompez-vous , je vous prie , & croyez qu'il a exercé la plus fine de toutes les Vengeances.

Si dans le Compliment , qu'il falut faire au Cardinal , pour le remercier de cette affaire , il l'assura d'avoir le même attachement à ses intérêts que *Champfleury* * , il faut croire qu'il ajoûtoit la moquerie au premier outrage ; & c'est violer le respect , qu'on doit à sa Qualité de Prince , de s'imaginer qu'il ait été capable de cette bassesse. Ceux qui sont dans le haut rang , peuvent bien se dire Amis des Ministres , mais de descendre à l'attachement de Capitaine de leurs Gardes , cela ne s'est jamais fait : & pour vous ôter tous les soupçons , que vous avez injustement pris , je vous demande , si les défiances de Monsieur de *Beaufort* sont moindres , qu'elles n'étoient auparavant ? Lors qu'une personne de qualité le fait appeler , & qu'il renvoie ces Messieurs à *Commeny* , comme on renvoie des Créanciers à un Intendant , ne faut-il pas dire , que c'est un artifice de la Cour ? Et n'a-t-on pas imprimé une Lettre , qui témoigne assez le sentiment , qu'il a dans

* Capitaine des Gardes du Cardinal *Mazarin*.

dans toutes les affaires qui se présentent ? Il cherche les précautions que lui donne la défiance ; si l'on délibère au Palais-Royal , si l'on délibère à l'Hôtel de Montbazon , ils ont tous leur conseil , & dans leur cabinet on résout toutes les affaires d'importance.

J'avoue que le Duc de Beaufort a sollicité pour le Cardinal ; mais on ne me sauroit dénier , que c'étoit moins en sa faveur , que contre les Princes ; & si vous lui donnez moyen de perdre le Cardinal par les Princes , & les Princes par le Cardinal , il vous aura la dernière obligation. C'est le malheur de la situation où il est , plus que la malice de son naturel , qui lui fait craindre tout le monde , & n'aimer personne. La bonté , qui se peut conserver parmi des intérêts si délicats , lui reste encore. Il n'envie point à Monsieur le Prince la constance , qu'il témoigne au Bois de Vincennes , & comme il peut arriver tel desordre , qui feroit tort à sa Gloire , il souhaite qu'il finisse promptement ses jours , pour mettre sa réputation à couvert.

Le tempérament du Prince de Conti est à son avis si foible & si délicat , que le moindre exercice , une Chasse , une Débauche , une petite Agitation , seroit capable de le faire mourir , s'il étoit en liberté. Dans la Devotion où il est , il ne se peut lasser de louer Dieu de la conversion du Duc de Longueville , & la joye qu'il a de lui voir dire son Breviaire ne se sauroit exprimer. Il est fâché , que le Cardinal soit occupé au gouvernement d'un peuple tumultueux , comme celui de France ; & pour exercer la délicatesse de son Esprit , il lui souhaite quelque bon Emploi dans l'Italie. Outre les sentimens de bonté , qui le portent à desirer la Gloire de ces Messieurs , il faut avouer que le soin du Bien public ne lui laisse point de repos ; l'intérêt de l'Etat lui devient si précieux , qu'il ne le sauroit souffrir entre les mains de personne , & la vie même lui semble inutile , s'il ne l'emploie charitablement à nous gouverner.

Sans le flater , Messieurs , il y a peu de chose qu'on

ne doit attendre de son zèle & de sa capacité. Faut-il empêcher que l'Autorité Royale ne soit reconnue ? Faut-il en même tems s'opposer à la Liberté des Princes, & tirer le Duc d'*Epernon* de son Gouvernement ? Faut-il exciter une sédition pour le Bien de l'Etat, faire tendre les chaînes, armer les factieux ? Faut-il se trouver à toute sorte d'Assemblées au Palais, à l'Hôtel de Ville, à tous les Conseils ? Il n'y a fatigue ni danger, qu'il refuse pour l'amour de vous. On peut attendre de lui ces grans services ; & le moindre soupçon, qu'on auroit de sa fidélité, lui seroit infiniment sensible. Il est prêt de sacrifier son repos pour le vôtre.

Il me semble néanmoins, qu'on doit avoir de la considération, & ne rien exiger, qui soit au dessus de ses forces. N'attendez pas, qu'il aille imprudemment s'opposer à l'Archiduc ; on sait bien, que la Guerre de la *Campagne* lui est inconnue ; & combattre avec des Troupes réglées est pour ce Héros une chose nouvelle. C'est à faire aux *Gassions*, & aux personnes peu considérables par leur naissance, de passer leur vie comme des *Cravates* ; c'est à faire à des gens désespérés de commettre la fortune d'un Etat au hazard d'une Bataille ; pour lui, que sa condition & sa naissance rendent incapable de bassesse & de folie, il tiendra glorieusement sa place dans les Conseils, & emploiera tout son tems à former un Avis, qui puisse être dans la bouche de tout le monde, après être sorti de la sienne.

DE L'USAGE
DE LA VIE*.

CHAPITRE PREMIER.

*Que l'Homme doit s'appliquer à la recherche de
sa Felicité , puisqu'il est en son pouvoir
d'augmenter ses Plaisirs , & de
diminuer ses Miseres.*

A PRÈS avoir longtems medité sur la condition des Hommes, je n'ai trouvé que deux choses qui méritassent raisonnablement les soins du Sage. La première est l'*Etude de la Vertu* qui fait l'Honnête-homme ; & la seconde, l'*Usage de la Vie* qui le rend content, s'il peut le devenir ; ou moins malheureux, s'il ne peut absolument se délivrer des souffrances.

Il est vrai que c'est une folie de chercher le Souverain-Bien ici bas. Toutes les idées qu'en ont donné les Anciens Philosophes n'étoient que des Images confuses de celui qui peut remplir la vaste capacité de nos Desirs ; & l'incertitude de leurs sentimens qui varioient si souvent sur cette matiere , fait bien voir combien étoit douteuse cette Felicité, qu'ils promettoient néanmoins avec tant de faste & d'ostentation.

En effet, le mouvement perpetuel des choses du monde, les revolutions continuelles de notre Esprit, & l'inconstance de nos Passions ne nous laissent pas dans une assiette assez ferme pour que nous y puissions établir

* Cette Piece a été écrite en 1658.

établir le repos & la tranquillité de notre vie. Et quand je considère l'impuissance des Objets à nous satisfaire, & la faiblesse de nos propres Sens à recevoir leur impression, alors je renonce aux vaines poursuites de ce faux Bonheur; & peu s'en faut que je n'entre dans une nonchalance générale de toutes choses. Car quelle douceur y a-t-il au monde qui ne soit mêlée d'amertume? Nos Sens ne sont-ils pas souvent troublés dans leurs fonctions par le désordre de nos organes; & notre Esprit n'a-t-il pas ses inégalités causées par le dérèglement des Sens? Une maladie, un hiver, un mauvais jour, souvent même quelque chose de moins que cela, nous change, & change toutes choses à notre égard. Et quand il ne se feroit aucun changement en nous, ni en tout ce qui nous environne, dans la plus heureuse situation où puisse être notre Ame, & avec la meilleure constitution que puisse avoir notre corps, il est constant que nous sommes incapables de goûter une pure & véritable douceur.

Ni l'entretien d'un Honnête-homme, qui fait ma plus agréable satisfaction, ni les délices des Repas, ni les charmes de la Musique, qui sont mes plus sensibles voluptés, ne m'ont jamais fait goûter les plaisirs que mon imagination m'en promettoit; & je puis dire avec vérité, que parmi les plus grandes libertés de mes Sens, j'ai goûté le Bien dont je jouissois avec si peu d'attachement, que d'ordinaire j'y méditois mes affaires les plus sérieuses.

Le Divertissement de la Comédie, où l'on voit courir tant de monde, a-t-il fait sentir de véritables délices à ses partisans les plus déclarés? Pour moi, je n'en ai pu voir une infinité qu'avec ennui; & les plus belles, qui sembloient ravir tout le Peuple, n'ont point eu d'autre pouvoir sur mon Esprit que de me faire soupirer pour les maux de quelque Héroïne qui ne souffroit plus, ce qui m'affligeoit; ou pour ceux de quelque Héros imaginaire, dont les fausses douleurs m'arracheroient de véritables larmes, ce qui me rem-

plissoit

plissoit d'indignation contre moi-même.

Ni la beauté de nos *Tuilleries* qui enchantent tous les yeux ; ni la magnificence du Cours , paré de l'éclatant embarras des plus superbes Equipages ; ni les plus brillantes assemblées des plus Belles personnes ; ni les Spectacles , ni les Ballets , ni l'Art , ni le Luxe , ni les Richesses ne sauroient donner un plein contentement à aucun homme du monde.

Ceux qui ne voyent que rarement les Spectacles , en sont interdits , & ne sauroient digérer le fracas de ces grans Divertissemens. Ceux qui y vont souvent , y sont insensibles ; & tous ensemble , par ravissemens ou par stupidité , n'en goûtent point paisiblement les charmes. Ceux qui dans l'abondance de toutes choses flattent leurs Sens de ce qu'il y a de plus exquis , ne donnent-ils pas des marques de leur chagrin jusques dans leurs délices , se plaignant que la multitude des Plaisirs les leur rend odieux ?

Mais si quelqu'un a jamais dû être heureux , on m'avouera que c'étoit ce grand Prince qui eut la Sagesse en partage *. Sans s'embarrasser l'esprit de chimeres , il se porta à la recherche des solides biens. Sa puissance lui en fit bientôt avoir la possession. Tout lui réussissoit au gré de ses vœux ; & la jouissance suivoit toujours de près ses desirs. Cependant il declare qu'il trouva tant de vanité dans les Plaisirs , qu'il eut peine à s'empêcher de haïr la Vie , & d'avoir horreur de sa durée. Il n'y a donc point ici bas de Felicité parfaite pour les hommes ; & ils doivent plutôt songer à s'y défendre des maux qui les pressent , qu'à soupirer après un Bonheur qui n'est point à leur portée.

Mais encore qu'il soit vrai que nous ne pouvons trouver en cette vie la Béatitude imaginaire que nous y cherchons , il ne faut pas souhaiter la mort pour cela , ni nous abandonner comme par desespoir à nos Misères : (car c'est là notre folie ordinaire , de rechercher les Biens où nous ne saurions atteindre , & de mépri-

ser

* Salomon.

fer ceux qui sont sous nos mains.) Nos Plaisirs sont courts, il est vrai, ils ne sont pas même exemts d'amertume; mais ce sont toujours des Plaisirs, & ils valent beaucoup mieux que nos Misères; & c'est un des plus grands Usages de la Vie, que de les ménager avec adresse.

Comme nous devons être capables de supporter le mal, nous devons aussi savoir jouir du bien. Il faut pouvoir également assoupir nos sentimens pour la Douleur, & reveiller nos appetits pour le Plaisir. Car la Temperance est éloignée de tout excès. Elle n'est pas moins ennemie des jeûnes outrés, que des débauches excessives; celui qui se laisseroit mourir de faim choqueroit autant ses Loix, que celui qui s'étoufferoit à force de manger.

Insensés que nous sommes nous nous plaignons, à toute heure, des rigueurs que nous souffrons en naissant, des inquietudes de notre Vie, & des douleurs de notre Mort. Cependant nous ajoutons, tous les jours, de nouveaux maux à ces misères; & il semble que nous ne soyons ingénieux que pour nous rendre plus misérables.

Cette conduite est bien éloignée de celle du grand Sage dont nous venons de parler. Il fit comme un essai de toutes les choses du monde pour lesquelles nous avons de plus violens desirs, & il en reconnut bien-tôt la vanité: mais il ne se laissa pas aller, pour cela, à un dégoût général de toutes les choses qu'il avoit recherchées; & demeurant toujours dans la même affliction, il jouissoit paisiblement des Plaisirs.

Mais revenons à notre sujet, & voyons comment nous devons ménager les Biens & les Maux pour l'Usage de la Vie.

CHAPITRE SECOND.

De l'Existence de Dieu.

LORSQUE je fais une exacte réflexion sur toute ma Vie, je reconnois que j'ai eu des chagrins & des satisfactions selon les sentimens que j'ai voulu prendre. Mes pensées ont fait mes déplaîsirs comme ma joye, & j'ai toujours trouvé en moi-même la source de mes Miseres & de mon Bonheur.

Je ne dissimulerai point, que la persuasion de la Divinité, & l'incertitude de notre condition après la Mort, ont troublé, plusieurs fois ma tranquillité. Dans ces momens d'agitation & de trouble, je considérois que toutes nos Veilles, notre Savoir, nos Emplois, nos commodités & nos Honneurs doivent prendre fin à la mort; & qu'aucune de ces choses n'étant éternelle, il falloit rechercher ailleurs quelque ressource. Mais je permettois souvent à mon Esprit de penser licentieusement sur ces matieres; & ne respectant pas assez la premiere Verité, je n'avois que des doutes & des difficultés sur l'Immortalité de l'Ame.

Comme je me reposois toujours en cela sur les raisons d'autrui, je n'en pouvois jamais avoir de connoissances certaines; & la confusion des sentimens de nos Auteurs me donnoit des peines insupportables. Jamais mon Esprit & ma Conscience n'étoient d'accord. J'étois contraint de souffrir la violence de ces deux parties qui combattoient sans cesse en moi-même; & rien n'égalait mon inquiétude, que la difficulté de résoudre la Question qui en faisoit le sujet.

Enfin rebuté de tant de secours étrangers, je me résolus à m'abandonner à mes propres recherches, comme ces Malades qui se voyant abusés par les Médecins, entreprennent de se guerir eux-mêmes. Ce fut là que je rompis tout commerce avec les Livres où je n'avois trouvé que difficultés & incertitudes. Ce fut là que je résolus

solus de rentrer en moi-même pour consulter mes propres sentimens sur la structure de l'Univers, & sur l'Ordre admirable qui regne en toutes choses.

Lorsque je considérois les Cieux, la grandeur de ces Voûtes merveilleuses me remplissoit d'étonnement & de je ne sai quel respect. La beauté des Etoiles, le silence & la solitude de la Nuit m'imprimoient une secrète horreur qui me dispoisoit insensiblement à la Religion.

Seroit-il possible, me disois-je à moi-même, que le mouvement des Cieux, si juste & si réglé, n'eût pas une Intelligence pour Principe ? Si ces Globes merveilleux connoissent & reglent eux-mêmes leurs cours, ne sont-ce pas des Dieux qui gouvernent ce Monde comme il leur plaît ? Et s'ils souffrent la violence de quelque Pouvoir supérieur ; qui peut commander à ces épouvantables Machines qu'une Souveraine Puissance ? Qui peut mouvoir ces grands Corps qu'une Force insurmontable ? Qui peut accorder leurs divers mouvemens qu'une Sagesse infinie ? Ce Soleil, continuois-je, qui éclaire tous les hommes avec tant d'égalité, pourroit-il nous donner sa lumière au hasard ? Et certe justesse que nous y remarquons, pourroit-elle venir d'ailleurs que d'une éternelle Intelligence ?

Ensuite de ces Méditations je considérois le combat perpétuel des Elemens ; & je ne pouvois assez admirer cette heureuse guerre qui entretient le Monde par tant d'admirables agitations.

Mais sur tout, je faisois ceder ma Raïson & ployer tout mon Esprit au prodige du flux & reflux de la Mer. La vaste étendue des eaux m'épouvançoit : mais quand je venois à considérer que les vagues les plus furieuses se brisoient contre de petits cailloux, & ne les avoient pas plutôt rencontrés, que malgré toute leur impetuosité elles étoient contraintes de retourner avec violence sur elles-mêmes ; c'étoit là que je me récriois transporté d'admiration, & saisi d'étonnement :

*La Mer voit son onde arrêtée ,
Malgré ses plus puissans efforts.
Elle roule dessus ses bords
Le sable par lequel on la voit limitée.
Au lieu d'appaiser sa fureur ,
Neptune sent avec horreur
Les propres traits de son injure.
Il quitte ses petits cailloux ,
Et tournant sur soi son courroux ,
Toujours gronde , & toujours murmure.*

Enfin quand j'avois longtems considéré ces Objets , je prenois plaisir à descendre en moi-même pour y observer la structure du Corps humain , & reconnoître tous les ressorts qui font mouvoir cette machine admirable. Je méditois sur l'assortiment de tant de parties diverses & toutes nécessaires à la composition & à la conservation de nos Corps. Tant d'os , de nerfs , de muscles , de sang & d'esprits. Je considérois l'Economie merveilleuse de toutes ces pieces , & m'écriois avec admiration : Pauvre Homme , qui ne connois ces choses que par le moyen de tes Sens , pourrois-tu bien te dire l'Auteur d'un si excellent Ouvrage , toi qui ne le connois qu'après l'avoir fait ! Encore faut-il exposer toutes ces parties devant tes yeux pour t'en donner quelque connoissance. Il a falu que l'expérience de plusieurs siècles t'ait fait comprendre de quelle maniere tu vis , tu digeres , tu remuës ; & malgré tes plus exactes Observations , tu ne le connois encore que d'une maniere très-imparfaite.

D'autre part , jettant la vuë sur le reste des Créatures , j'examinois avec étonnement les différentes figures des Animaux : les écailles de nos Poissons , le ramage de nos Oiseaux , les fourrures des autres Bêtes ; & toutes ces choses qui regardées sans attention ne représentent rien de distinct à l'Esprit , me découvroient sensiblement les plus grandes merveilles de la Nature. Car appelez Destin , Nature , Intelligence ou Divinité ,

nité, ee qui fait & gouverne tout ici bas, n'est-ce pas toujours une Souveraine Puissance ? N'est-ce pas toujours une Sagesse infinie ?

Alors je demeuroid confus de l'ignorance où j'avois été, & je ne pouvois assez m'étonner, ni de la malice des Impies, ni de l'aveuglement des Incrédulés. Car il faut qu'un homme s'oublie entierement soi-même, & perde la connoissance de toutes choses, avant que de perdre celle de son Créateur.

Quelque part que nous jettons les yeux, nous apercevons le caractère de la Divinité, & quiconque étudiera sainement la Nature, y trouvera des marques sensibles de la Puissance dont elle dépend.

Mais nous avons certains Esprits lâches toujours portés à l'imitation des autres, qui sans s'être examinés eux-mêmes, ni avoir médité sur ces choses, donnent dans l'Impiété, seulement pour se déclarer partisans de quelque fameux Libertin.

Il est même certains Esprits qui par une force d'ame extravagante, ne veulent en rien dépendre de leur Créateur, s'imaginant que l'obéissance qu'ils auroient pour cette Majesté infinie, choqueroit la liberté de leurs Sentimens.

Ce n'est pas qu'on ne voye les plus Honnêtes-gens du monde, & les plus savans tomber dans quelque sorte d'Incrédulité ou d'incertitude. Ceux-ci ne se contentent pas de découvrir une Intelligence éternelle par l'Ordre de l'Univers ; leur Curiosité les pousse à rechercher ce que ce peut être ; & après avoir étonné leur Entendement de ses Qualités infinies que l'Esprit de l'homme ne sauroit comprendre, ils demeurent souvent incrédules malgré qu'ils en ayent, & ne sauroient accorder les sentimens de leur Esprit avec ceux de leur Conscience.

Or, comme il faut se moquer des Sots, & abhorrer les Méchans, je croi qu'on doit avoir compassion des derniers, & les plaindre seulement de ce qu'ils sont misérables.

Quel-

Quelques-uns se gênent à se persuader ce qu'ils ne sauroient comprendre. Les autres attaquent le Ciel par une malice épouvantable , & blasphèment contre un Dieu dont ils n'ignorent pas le Pouvoir. Aussi sont-ils toujours dans le trouble & le désespoir ; & après avoir été agités par la rage de l'Impiété, ils se trouvent déchirés par les remords de leur Conscience : sur tout quand la Lumière les abandonne, & que la Compagnie qui les assuroit, les laisse dans l'effroi de la solitude. Il n'y a Passion fâcheuse dont ils ne ressentent les mouvemens. La Crainte, le Trouble, l'Inquiétude & la Fureur les travaillent tour-à-tour. Il vaudroit mieux pour leur repos, qu'ils ne rentrassent jamais en eux-mêmes, que d'avoir un moment de commerce avec leur Conscience : car rien n'est égal au tourment de l'Impie.

*S'il a poussé quelque blasphème ,
On le voit bien tôt soupirer ,
L'Esprit qui ne peut s'assurer ,
Voudroit s'arracher à soi-même.
Il fuit & le jour & la nuit ,
Il craint seul, il hait qui le suit :
Il se trouble & s'agite avec impatience ,
Pour fuir la Vérité qui lui sert de flambeau.
Mais il ne peut quitter sa Conscience ,
Qui lui sert, à la fois, de Juge & de Bourreau.*

Les Incrédules, pour n'être pas si criminels, ne sont pas moins misérables. Ils cherchent avec peine une chose qu'ils ne trouvent point ; & accusent, à toute heure, la Nature d'être cruelle seulement à l'égard des hommes.

De là sont venues les plaintes de ce Grand-homme qui portoit envie à l'avantage qu'avoient les Animaux de vivre dans une commode ignorance de toutes choses, sans s'inquiéter de la recherche d'aucune Vérité. De là vient encore le chagrin de ces gens qui ne sauroient

roient penser sans envie à ceux des autres Pays ; ni voir aucune Bête dans la douceur du repos , sans envier la tranquillité que lui donne la Nature.

Il est donc vrai que la Créance d'un Dieu fait le fondement de tous nos Plaisirs ; & que le sentiment qu'on en a ne laisse jamais un homme sans satisfaction dans le Bonheur ; ni sans consolation dans la Misère.

Un Esprit bien fait ne goûte pas seulement des douceurs dans la jouissance du bien qu'il reçoit , il trouve encore des délices à remercier son Bienfaiteur , & chaque réflexion qu'il fait sur cela lui est un sujet de contentement.

C'est à Dieu qu'il faut avoir recours dans les afflictions ; il n'y a point de si grandes amertumes qui ne s'adoucissent par une parfaite résignation à la Providence.

Que chacun juge donc combien nous importe la Religion , combien il nous importe de connoître Dieu , & de nous soumettre à ses volontés , tant par la considération du devoir , que par l'intérêt de notre repos.

CHAPITRE TROISIÈME.

*Qu'il faut diminuer la violence de ses desirs
par la considération de la véritable valeur
des choses que l'on desire.*

JE ne trouve rien de plus utile , & de plus important à quiconque veut goûter quelque douceur dans la vie , que de rompre ses plus grands attachemens , & de réduire la violence de ses Desirs aux simples mouvemens qu'on nomme Souhaits.

Cependant , comme il n'y a point d'homme qui n'ait quelque inclination particulière , & quelque Passion favorite , ce n'est pas une chose aisée que de parvenir

parvenir à l'Indifférence ; mais on peut au moins affoiblir ses chaînes & il n'y a point de liens si forts que la Raison & l'Experience ne puissent rompre avec le tems.

En effet, comme les Objets les plus doux ont leur amertume, il n'y a point de doute que le Cœur ne perde beaucoup de la violence de ses desirs par quelque dégoût. Alors l'homme s'élève insensiblement au dessus du Monde. Les Plaisirs qu'il avoit coutume de rechercher avec tant d'empressement, lui paroissent infipides. Il voit alors combien il importe de connoître le juste prix de la Gloire ; quelle peine ou quelle satisfaction on trouve dans la Science, afin de ne rien attendre d'où l'on ait à se repentir, & ne rien espérer dont on ne puisse jouir.

Avec ces vûes, y a-t il quelqu'un du changement de qui on doive désespérer ? Celui qui n'eût jamais en partage que les Soumissions & l'Obéissance, n'élèvera-t-il pas ses desirs à la gloire du Commandement ? Les Nécessiteux n'établiront-ils pas leur Félicité dans l'abondance, pressés qu'ils seront de la misère qui les travaille ? Un Infame qui souffre les remords de sa Lâcheté, & les syndérêses d'une mauvaise Vie, ne tiendra-t-il pas heureux celui qui se verra dans l'Estime des Honnêtes-gens ? Ceux qui seront embarrassés dans la foule ne souhaiteront-ils pas le repos des Solitaires ?

La Pompe & la Cour nous ennuyent : les Bois & les Champs nous deviennent insupportables. Mais qui-conque n'a point senti les Ennuis, ne sauroit presque se persuader de si étranges effets.

Nous pouvons enfin nous dégoûter de nos conditions, mais non pas de celles que nous n'avons point éprouvées. Voici donc l'adresse dont on se peut servir en cette occasion pour reconnoître la vanité de toutes choses.

Quoiqu'on ne possède pas seul tous les Biens, tout le Mérite, & toutes les belles Qualités, on peut pratiquer ceux qui les ont acquises ou par leur Fortune ou

par leur Vertu, & découvrir les chagrins dont ils sont dévorés. Nous les verrons alors pressés de nos mêmes Maladies, sujets comme nous à tous les Maux dont la Nature nous afflige. Nous verrons un Savant ne pouvoir se défendre de son Caprice & de sa Sottise : un Heros foible, plein de Défauts, aussi Homme que ceux au dessus desquels il est élevé ; & les plus grands Originaux de l'*Europe* sujets à des foiblesses particulières comme les moindres Copies.

Nous verrons enfin qu'il est impossible de renoncer à la Nature, & de s'élever au dessus de la condition où Dieu nous a mis. Car il est de Grands-hommes, à la vérité, si on les compare les uns aux autres : mais ils sont toujours en eux-mêmes foibles, inégaux & défectueux par quelque endroit.

La Pompe & la Splendeur ne contente pas tous ceux qu'elle environne. L'excès des délices nous dégoûte plus souvent qu'il ne nous satisfait ; & tous les avantages de la Nature & de la Fortune, réunis ensemble, ne sauroient former une pleine & entière Félicité.

Cette considération temperera la violence de nos Desirs, & rompra peut-être cet attachement que nous avons aux Objets les plus sensibles ; & alors nous chercherons nos contentemens sans inquiétude, nous en jouirons sans empressement, & nous les perdrons sans regret.

CHAPITRE QUATRIÈME.

De la Reputation.

IL n'y a point de passion qui fasse plus de misérables, que celle que presque tous les hommes ont pour l'Estime universelle. Car à la réserve de quelques Ames véritablement fortes, qui n'agissent que pour la satis-

satisfaction de leur Conscience , & peut-être encore pour l'approbation des Honnêtes-gens, tous les hommes font , pour l'Eclat, ce qui se devoit faire pour la Vertu , & se laissent enchanter de l'ombre & de l'apparence d'une chose , dont le veritable corps ne les touche seulement pas.

Ils veulent que toutes leurs actions soient estimées vertueuses , & non pas qu'elles le soient. Ils ne souhaitent que l'applaudissement du Peuple , au milieu de la foule & de l'agitation duquel il est presque impossible de reconnoître la Verité : Et sans considerer le sentiment des Sages , ils s'imaginent que toutes choses se doivent décider par le nombre ; & que l'Opinion des Savans , qu'ils appellent des gens bizarres , ne sauroit obscurcir leur Renommée.

Les plus adroits font paroître , en ce point , assez de finesse dans leur conduite : car s'étant satisfaits eux-mêmes , & ayant contenté les Honnêtes-gens par quelque Qualité essentielle , ils s'accommodent grossièrement à l'humeur du Peuple , & gagnent le Vulgaire par la mine & par l'apparence.

Ils font des Sottises volontaires pour agréer à de veritables Sots. Ils paroissent sans Esprit avec les stupides ; subtils avec les personnes ingenieuses ; généreux avec les hommes d'honneur ; & se tournent enfin à toutes sortes de caracteres avec tant de souplesse qu'on diroit que leur humeur est celle de tous les autres.

Mais outre qu'en cela nous trahissons nos propres sentimens , & que nous nous opposons au dessein de la Nature qui nous a plus faits pour nous que pour les autres , je ne vois pas que ces gens si souples & si complaisans , avec leurs feintes & leurs dissimulations , arrivent jamais au point qu'ils se proposent. Au contraire , j'ai connu mille fois par experience , que ces hommes si avides de Réputation , la perdent presque toujours par le déreglement & l'avidité avec laquelle ils la recherchent ; & que rien ne les détourne tant de leur but , que la passion excessive qu'ils ont d'y arriver.

En effet, qui est ce qui a jamais eu assez de mérite & de bonheur pour aquerir une Estime vraiment générale ? Qui est-ce qui a jamais été assez puissant pour interdire la Médisance à tous ses Ennemis ? Et qui est-ce qui a pu , jusques ici , fermer la bouche à l'Envie ?

Je puis assurer que j'ai connu des personnes si agréables & si vertueuses , qu'on ne pouvoit les entretenir sans admiration & sans amour. Elles faisoient des partisans de leurs propres ennemis ; & il falloit être farouche jusqu'à l'excès pour résister aux charmes de leur Conversation, ou ne se laisser pas gagner à la bonté de leur Naturel.

J'ai vu pourtant quelques Démon envieux opposer leur malice à une si haute Vertu ; & selon qu'ils avoient ou d'adresse ou de puissance , arrêter le cours d'une Estime si juste & si bien établie.

Or , puisqu'il est impossible d'attraper ce fantôme après lequel je voi courir tout le monde , quelle folie de travailler à l'aquerir avec tant de soins , & par des travaux si mal récompensés !

D'ailleurs un Sor qui desire cette Estime avec passion , ne la méritant pas , ne la sauroit longtems posséder. Un Honnête-homme au contraire , fait bien-tôt réflexion sur la foiblesse & la fragilité de ce petit Bien ; & connoissant ses Misères au travers des applaudissemens qu'on donne à son Bonheur , il ressent des chagrins & des inquiétudes lorsqu'on se récrie sur ses Avantages & sur sa Félicité. *Vera Gloria cupidi nulla ratione quiescere possunt, cum non inveniant unde possint aliquatenus gloriari.*

En effet, n'a-t-on pas vu un Vespasien parmi les magnificences & les splendeurs s'ennuyer de la longueur du Triomphe , & connoissant la vanité de la Gloire dont on le flattoit , paroître triste & chagrin jusques dans les Fêtes qu'on célébroit pour remercier les Dieux de sa Fortune & de son Bonheur ? N'avons-nous pas vu ce grand & redoutable Roi de Suède * mépriser les

Accla-

* Gustave Adolphe.

Acclamations des Peuples, & rejeter les Panégyriques des Orateurs? Le Duc de *Candale*, que nous venons de perdre, regretté de tous les Honnêtes-gens, n'avoit-il pas autant d'aversion pour cette sorte d'Estime, que nos Courtisans ont d'ardeur pour elle?

Il est donc constamment vrai qu'il est impossible de de l'aquerir, & que quand même nous l'aurions acquise, la possession nous en seroit absolument inutile; que dependant moins de nous que de la Fortune, elle se trouve sujette à ses inconstances; c'est un bruit qui ne frappe que l'Oreille, & qui ne sauroit toucher sensiblement une belle Ame.

Si nous voulons donc travailler à notre Bonheur, tâchons de contenter l'Esprit des Sages qui sont, à la verité, en petit nombre, mais de qui nous pouvons recevoir de véritables approbations.

Matillius ne vouloit pas qu'un Sage hazardât sa vie pour le repos des Fous. Mais devant nos services & nous devant nous-mêmes à l'Utilité de notre Païs & au Bien de nos Amis, nous devrions toujours faire des actions dignes de la Rénommée publique, & mépriser cette même Rénommée, après les avoir faites.

Je ne voudrois pas conseiller toutefois un désintéressement qui allât jusqu'à ne faire trouver aucune satisfaction dans l'Estime qu'on mérite: mais comme les Censures suivent de près les Approbations, épargnons-nous l'aigreur de la Critique en nous défendant des fausses louanges qui nous la rendent plus sensible, tirons avantage de la bonne Réputation, ne soyons pas si farouches que de nous interdire toute sorte de complaisance touchant notre Mérite; & si le Public a de nous des sentimens injustes, appellons-en de cette Opinion au Jugement des Sages, & nous retirons ainsi en nous-mêmes pour nous consoler par le temoignage de notre Conscience.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Des Ennuis & des Déplaisirs.

C'EST un des grands secrets de la Vie que de savoir adoucir nos Ennuis, & si nous ne pouvons nous défaire de nos douleurs, d'en affoiblir au moins les atteintes. Sans cela il faut nous refoudre à être souvent misérables: car étant en butte à une infinité de malheurs, il ne se passe presque aucun jour où nous ne ressentions quelque nouvelle infortune. Or, je ne sache point de plus puissant remède à cela que la Prévoyance; & quiconque aura fait une exacte réflexion sur les traverses de la Vie, se trouvera au moins consolable dans ses Disgraces. Car comme on oppose toujours une vigoureuse défense à une attaque préméditée, l'Ame qui se prépare à la résistance par la considération du péril, en est bien moins ébranlée.

Je voudrois donc que chacun prévît & s'attendît tellement à toutes sortes de malheurs, qu'il ne pût être surpris par aucune Disgrace.

Qu'un heureux Courtisan possède la Faveur de son Roi, & jouisse tant qu'il lui plaira des délices de son Bonheur: mais que l'exemple de tant de chûtes le porte à se défier de la fermeté de son assiette; que pour être au haut de la rouë il ne leve pas toujours les yeux, mais qu'il les abaisse quelquefois; qu'il regarde le lieu duquel il a commencé à s'élever, & qu'il considère le premier degré de sa Fortune comme un précipice où il peut à tous momens retomber.

Qu'un Général d'Armée ne s'assure pas toujours du Commandement, & ne s'enfle pas de la Gloire qu'il a acquise autant par l'assistance de ses Troupes, que par sa propre Valeur. Un seul jour peut décider de sa Fortune: mais aussi qu'après la perte d'une Bataille, celui qui se trouvoit auparavant environné de tant de personnes,

nies, ne s'imagine pas s'être perdu avec elles. Il faut qu'il se possede, qu'il se retrouve, & qu'il puisse encore jouir de lui-même.

Qu'un Prince ne se fie qu'avec raison à son Empire, & que l'obéissance de tant de monde ne flate pas témérairement son Amour-propre. En vingt-quatre heures on a vu des Rois dans le trône & à la suite d'un charriot. En peu de jours on a vu le même Prince triompher & être mené en triomphe. La revolte des Peuples, ou la perte d'une Bataille lui peut ravir sa Couronne, & mettre son Sceptre en une main étrangère.

Il faut que l'en fasse un aveu public. J'adore les *Romains*; & je croi qu'ils sont quelque chose de plus que des Hommes. Je ne puis considerer sans émotion, les *Brutus*, & les *Cassius*, connoissant la fragilité des Grandeurs humaines, disposer de leur sang sur le point de la Bataille, & dans l'incertitude de l'Événement s'embrasser comme pour la dernière fois. Je m'imagine qui je les voi se faisant leurs derniers Adieux avec de si beaux sentimens d'affection & de courage.

Le Vulgaire trouve de la timidité dans la Prévoyance, & ne pouvant concevoir le danger qu'avec crainte, se persuade qu'on ne peut s'y jeter sans aveuglement. Mais comme c'est le défaut du Peuple d'entreprendre beaucoup de choses qu'il ne connoît pas, & d'y renoncer aussi-tôt qu'il les a connues, il n'appartient qu'aux Honnêtes-gens de prévoir les dangers qui les menacent, & de soutenir avec une même égalité d'esprit les Faveurs & les Disgraces de la Fortune.

Mais nous ne devons pas seulement nous préparer contre la perte des prosperités de la Vie, il est bien d'autres épreuves de notre Constance. La Mort de nos Amis, & la nôtre même nous touche bien plus sensiblement. Aussi doit-on l'attendre avec bien plus de préparation, qu'une simple privation de toutes les choses étrangères, qui doivent être indifferentes aux personnes sages.

Tous les jours je regarde combien de choses me sont
B 4 chères,

chères, & les considérant ensuite comme mortelles & périssables, je me prépare à en souffrir la perte sans lâcheté.

Quand le Soleil commence à luire, je ne m'attens point à voir le soir. Le jour & le moment auquel je mourrai ne ressemblera-t-il pas à celui que je passe aujourd'hui ! On entendra également le bruit, on jouira de la Lumière, on vivra de la même sorte. Or, puisque nous devons tous mourir, & que nous sommes dans une si grande incertitude du tems de la Mort, préparons-nous, dès ce jour, à nous quitter les uns les autres.

Il ne se passe aucune heure où il n'y ait quelqu'un qui perde un Ami. Je puis donc aussi perdre, à tous momens, le mien ; & dans quelque tems que ce soit, les circonstances de sa Mort n'augmenteront point mon deuil ni mon affliction. Peut-être qu'il répandra son sang sur un Echaffaut ; peut-être qu'un embrasement le réduira en cendres, ou qu'il sera englouti dans les flots. Mais ne croyez pas que le genre de sa mort redoublât ma tristesse, & que je me plaignisse de rien tant à sa Mort, que de sa perte. C'est à lui seulement que je trouverois à dire ; & il ne m'importeroit guères que ce fût l'eau, le fer, ou la flamme qui me l'eût ravi.

Ce n'est pas que je prétendisse que nous devinssions Barbares pour nous exercer à la Constance, & que la Nature ou l'Amitié ne pussent tirer de nous des larmes très légitimes. Je soutiens, au contraire, que ce seroit être in humain que de les refuser en certaines occasions.

On soupire & on pleure avec justice dans le trouble des premiers mouvemens : mais une Ame forte doit entrer en elle-même aussi-tôt, & se remettre dans l'assiette dont le désordre de la Passion l'a tirée. Car un homme raisonnable peut-il considérer l'inutilité de ses pleurs, la vanité de ces regrets, sans rougir d'une longue & violente affliction ?

Que si nous pouvions réparer les mauvais Succès, je serois d'avis que nous y employassions toutes sortes de

de remedes : mais dans un accident sans ressource , que sert-il de s'affliger sottement , & de répandre des larmes , cheres à ceux qui les versent , & inutiles à ceux pour qui elles sont versées.

*Oui, R**, tous ces cris sont des soins superflus.
Nos plaintes dans les airs sont vainement poussées :
Un homme enseveli ne considère plus
Nos Yeux ni nos Pensées.*

D'ailleurs les personnes les plus sensibles perdent enfin leur tendresse ; & l'Ame qui s'est d'abord excessivement affligée , s'épargne bientôt cette violence , & n'est pas longtems à épuiser ses regrets.

Nos plaintes s'en vont avec les années , & comme l'Objet s'éloigne de notre Imagination , le déplaisir s'éloigne aussi insensiblement de notre Esprit.

Que si nous étions sages , ne devrions-nous pas donner à la Raison les sentimens que la Foiblesse est contrainte de donner à la longueur des années ?

Un Pere mort depuis peu d'heures , est aussi mort que nos bisayeux ; & ce qui n'est plus pour nous , ne doit plus nous toucher.

*Votre Pere est enseveli,
Et dans les noirs flots de l'Oubli
Où la Parque l'a fait descendre,
Il ne fait rien de votre ennui,
Ne fût-il mort que d'aujourd'hui,
Puisqu'il n'est plus qu'os & que cendre,
Il est aussi mort qu'Alexandre,
Et vous touche aussi peu que lui.*

Cette seule raison est capable d'adoucir nos Amertumes , & d'appaiser tous les mouvemens de nos Douleurs. Celui que je viens de perdre ne sent rien , n'a plus de part au jour , & n'a non plus de vie que ceux qui furent engloutis dans le Déluge. Pourquoi donc me tourmenter vainement après une Ombre qui n'a ni voix ni sentiment ?

* Ne te lasse donc plus d'inutiles plaintes,
 Mais sage à l'avenir,
 Aime une Ombre comme Ombre, & des cendres éteintes
 Eteins le souvenir.

Il faut considérer de plus, que dans cette rigoureuse séparation de l'Ame & du Corps, la Nature ne nous fait point de violence qu'elle ne fasse ressentir à tout le monde. De cette masse épouvantable d'Hommes que la Terre porte, en trouverez-vous un qui s'exempte de la cruauté de ses Loix ?

Je sai bien que chacun est sensible à sa douleur, & que ceux dont j'apporte ici l'exemple, endurent & se plaignent aussi bien que nous. Car, comme nous ne laissons pas de goûter notre Bonheur pour connoître la Felicité des autres, aussi la connoissance que nous avons des Miseres de nos semblables ne nous ôte pas le sentiment de nos Infortunes. Et puisque les personnes privées ont part aux réjouissances publiques, comment est-ce qu'elles ne l'auroient pas aux tristesses générales ?

Il y a des peines communes qui regardent tous les hommes, mais chacun a ses sentimens entiers, & souffre ainsi seul toute sa douleur.

Avouons la verité. Ce qui nous touche le plus dans nos Disgraces, c'est de n'avoir personne qui nous ressemble. Nous ne saurions nous voir seuls destinés à souffrir un mal dont tout le monde peut être atteint comme nous. Et à parler sainement, rien n'augmente si fort les aigreurs de nos Afflictions que la Fierté & l'Orgueil de ceux qui semblent les braver.

Or ce ne sont pas seulement les hommes qui nous accompagnent au trépas, tous les Animaux, de quelque Espece qu'ils soient, arrivent au même terme, & subissent la même loi. La Force, l'Adresse & la Prévoyance, que la Nature leur a données pour la conservation

* Malherbe, CONSOLATION A MR. DU PERIER.

servation de leur Vie , demeurent vaines & inutiles à la Mort.

Les choses les plus insensibles ont leur fin , qui est une espece de Mort pour elles. Les Remparts qui se font défendus des coups de Canon & de la violence des hommes , auront leur part à cette ruïne universelle. Les Elemens eux-mêmes , qui composent toutes choses , se verront détruits. Les Cieux seront renversés : le Soleil & les Etoiles perdront leur lumiere ; & toute la masse du Monde sera confondue dans une ruïne générale. Pourrions-nous donc demander avec justice le salut de nos Amis , ou le nôtre ? Et puisqu'il faut mourir nécessairement , n'est-ce pas une consolation pour nous de savoir que toutes les choses que nous avons vûes périront , & auront la même destinée que nous ?

*Les Etoiles s'arrêteront.
Les Elemens se mêleront ,
Et cette admirable structure
Dont le Ciel nous laisse jouir ,
Ce qu'on voit , ce qu'on peut ouïr ,
Passera comme une peinture.
L'impuissance de la Nature
Laissera tout évanouir.
Le Créateur du Firmament ,
Celui qui tira du Néant
L'Air & le Feu , la Terre & l'Onde ,
Renversera d'un coup de main ,
La Demeure du Genre humain ,
Et la Base où le Ciel se fonde.
Et ce grand désordre du Monde
Peut-être arrivera demain.*

Mais voici une affliction à laquelle je suis tellement sensible , que je ne trouve point de force dans toute la Philosophie qui me la puisse faire soutenir. C'est celle qui me vient des Calamités publiques , auxquelles mes sentimens s'intéressent malgré moi.

Je ne saurois ouïr les gémissemens des Peuples, je ne saurois entendre leurs cris, ni voir couler leurs larmes, sans que je me sente atteint d'une véritable compassion. Je ne puis être spectateur des désordres de mon Pays, ni considérer l'orgueil des Oppresseurs, sans concevoir une violente aversion contre eux.

Nous éprouvons encore une autre sorte d'Ennui qui nous saisit au milieu des Voluptés mêmes. Ce n'est bien souvent qu'un dégoût de l'Abondance : car notre Ame n'ayant pas assez de force pour la digérer, relâche beaucoup de la vigueur de ses sentimens, & succombe enfin à la violence de ses excès.

A cela, je ne trouve point d'autre remede que de moderer nos Passions, & de ménager nos Plaisirs avec une ingénieuse & sage économie. C'est ainsi qu'*Epicure* réveilloit ses appetits par l'abstinence, & fuyoit tous les excès pour éviter l'incommodité de la débauche. Et comme la Compagnie continuelle même des plus Honnêtes-gens devient ennuyeuse, ou insensible, les Esprits délicats s'éloignent volontairement les uns des autres pour éviter le chagrin qui les menace, & goûter mieux les charmes de la Conversation par la vigueur nouvelle qu'ils donnent à leurs sentimens.

Il ne me reste plus à parler que d'une autre sorte de Chagrin dont je ne puis deviner la cause, & comme on n'en sauroit bien connoître le véritable sujet, je trouve qu'il est malaisé de l'adoucir, ou de s'en défendre. C'est un Ennui secret qui se cache au fond de l'Ame, & qu'on sent mieux qu'on ne le découvre. C'est lui qui se met au Lit avec nous, qui s'éveille & qui se leve avec nous, qui nous accompagne aux Repas, qui nous suit à la Promenade, que nous portons dans la foule & dans la solitude, & qui n'abandonne point ceux qu'il a une fois saisis, qu'après avoir épuisé sur eux toute sa puissance.

J'ai fait de fâcheuses épreuves de cet Ennui & j'en ai souvent ressenti toute l'amertume. Avec lui je suis en-

tré à la Comédie, & j'en suis sorti de même. Je l'ai porté dans les meilleures Compagnies, sans aucun fruit. J'ai pris durant ces accès les divertissemens les plus agréables: mais j'y étois alors insensible. Et au milieu des réjouissances de tout le monde j'étois contraint de montrer ma mauvaise humeur, & de paroître dégoûté des plus doux contentemens de la Vie. Et je n'ai enfin point trouvé d'autre remède pour le charmer, que la douceur des Repas.

La bonne chere avec ses Amis est le souverain remède contre cette sorte de chagrin: car outre que la Conversation qui devient alors libre & plus gaye l'adoucit insensiblement, il est certain que le Vin réveille les forces de la Nature, & donne à notre Ame une vigueur capable de chasser toute sorte d'Ennuis.

Je sai bien que certaines gens farouches, au moins de la mine & de l'apparence, témoigneront beaucoup d'aversion pour un remède dont néanmoins ils ne méprisent pas trop les délices. Mais loin d'ici toutes grimaces. Je m'embarrasse peu de leurs sévérités mal entendues, puisque le plus sévère Philosophe de la Terre nous a conseillé ce même remède; que les plus farouches de nos Hommes illustres ont soumis, pour ainsi dire, leurs Vertus les plus austères aux charmes de ce doux Plaisir; & que les plus Honnêtes-gens n'en dédaignent pas l'usage, mais se contentent d'en condamner l'excès.

CHAPITRE SIXIÈME.

Des Plaisirs.

APRE'S avoir discoutu de nos Ennuis & de la façon dont on en peut adoucir les Amertumes, il est à propos que nous nous entretenions des Plaisirs de la Vie.

Quoiqu'à dire le vrai les choses étrangères contribuent beaucoup à nos Plaisirs, & qu'il ne fuffise pas d'avoir des Sens, si nous n'avons des Objets pour les contenter, cependant la multitude en étant presque infinie comme elle est, il semble que notre Bonheur dépend en quelque façon de nous-mêmes, & que les grands Divertissemens nous dégoûtent, si nos Sens ne sont dans une disposition propre à en jouir.

Pour moi je serois d'avis que nous tinssions toujours notre Esprit présent aux Plaisirs innocens qui se rencontrent, exempt des regrets que donnent les choses passées, & libre des inquiétudes que nous concevons pour l'Avenir. Le seul Présent est à nous; & si nous étions sages nous ménagerions chaque moment comme le dernier de la Vie: mais rien n'est plus ordinaire que le mauvais Usage que nous faisons du tems que la Nature nous a donné. Il est peu d'hommes qui ne vécussent assez long-tems, s'ils savoient bien vivre: mais il arrive presque toujours qu'en mourant nous nous plaignons de n'avoir pas encore vécu. Si nous avons de longues années, nous les troublons par la crainte de ne les avoir pas; & quand nous sommes arrivés à notre terme, nous n'avons que le regret de les avoir fort mal ménagées.

Ce Plaisir qui se présente est peut-être le dernier auquel je puisse être sensible. Une infinité de douleurs m'accableront un moment après. Qui m'empêche donc, insensé, de me réjouir innocemment pendant que je le puis encore? Faut-il que la différence des Lieux, ou l'inégalité des Objets, me tiennent toujours dans le chagrin, lorsque je puis vivre content en tous les endroits de la Terre?

Je demeure d'accord qu'à la vérité certaines personnes nous sont plus chères & plus agréables que les autres; que comme il y a des différens sujets de nous réjouir, il y a des délices plus & moins sensibles: mais pour un Plaisir que j'espérois avec ardeur, dois-je mépriser tous les autres?

La Vie qui s'écoule à la Campagne n'est pas moins à moi que celle que je passe à *Paris*. Les jours que je me rends ennuyeux par mon chagrin me seront comptez comme mes plus belles Fêtes, & contribueront autant qu'elles à fournir le nombre où se doivent borner mes années.

Pourquoi donc troubler ici les charmes de mon Repos par le souvenir des Plaisirs que j'aurai goûtés, ou par l'imagination de ceux dont je prétens jouir ?

C'est folie que de vouloir se retrouver ainsi aux Lieux que l'on a quittés ; & de s'efforcer de se rendre présent à ceux où l'on ne peut pas encore si-tôt être.

Si les Plaisirs qui se trouvent aux Champs sont différents de ceux de la Cour, tâchons d'y accommoder notre Ame : car qui est-ce qui nous peut empêcher de nous élever & de nous abaisser de cette sorte ? Nous n'avons ici ni la Musique, ni le Bal, ni les Comédies ; mais aussi n'avons-nous pas à souffrir ni à craindre les Disgraces & la Servitude.

La Conversation ne s'y trouve pas si agréable. Hé bien, on aura commerce avec soi-même, & avec des gens qui pour le moins ne seront pas fâcheux.

Caton entretenoit les Enfans après s'être occupé, tout le jour, au service de la République, & les meilleurs Esprits de notre *France* ne dédaignent pas d'entendre les Contes de leurs Valets après les plus sérieux discours.

Il faut tâcher de vivre commodément par tout, & goûter les Plaisirs que nous peut fournir le lieu de notre demeure.

Ne faisons pas si fort les Philosophes que nous condamnions par notre chagrin, les magnificences de la Cour. Je veux bien que nous imitions la Vertu des Vieux *Romains*. Soyons justes, soyons généreux comme ils ont été : mais nous pouvons nous passer de ces Maximes outrées dont l'austérité corrige moins de personnes qu'elle n'en affraye.

Si nous n'avons pas le moyen d'être splendides, n'accu-

n'accusons point les autres d'une Splendeur immodérée : car certainement on ne sauroit condamner tant de beaux Ouvrages de l'Industrie des hommes sans être farouche.

On peut admirer la pompe d'une belle Ville fort innocemment : on peut goûter les délices des Parfums , les douceurs de la Musique : on peut considérer avec plaisir la délicatesse de la Peinture , sans violer les loix de la Tempérance.

Que si , par contrainte , ou par inclination , nous avons établi notre séjour à la Campagne , cessons alors d'admirer les travaux des hommes pour contempler les Ouvrages du Créateur , & les merveilles de la Nature : éloignons nos sentimens de l'orgueil & des pompes de la Cour ; & goûtons innocemment les douceurs qui se rencontrent aux Lieux solitaires.

Les Cieux , le Soleil , les Etoiles , les Elemens n'ont-ils pas assez de beautés pour satisfaire l'Esprit qui les contemple ?

L'étendue des Plaines , le cours des Rivières , les Prairies , les Fleurs , les Ruisseaux n'ont-ils pas assez de charmes pour enchanter la Vuë ?

La Musique des Oiseaux manque-t-elle jamais dans nos Bocages ? Et s'il est vrai que les hommes aient appris la leur des Rossignols , quel avantage pour nous d'avoir un si grand nombre de ces petits Maîtres qui sont à notre service sans être à nos gages ?

Mon Cœur, dans tous les tems, a paru limité :

On ne m'a jamais vu de sottise Vanité.

Je ne crains, ni ne brave.

Nul soin ne me paroît pesant :

Et ne me rends esclave

Ni des Hommes, ni de l'Argent :

Abhorrant l'émotion

Et la sale Passion

Des Ames intéressées »

*Je laisse courir mes Sens ,
Et promener mes Pensées
Sur les Objets innocens.*

*Le Plaisir de sentir des Fleurs ,
De qui l'odeur & les couleurs
Enchantent mes Esprits malades :
Et l'eau qui du haut d'un rocher
Se précipite par cascades ,
Sont ici mon Bien le plus cher.*

*Le doux concert des Oiseaux ;
Le mouvant cristal des eaux ,
Un Bois , des Prés agréables ,
Echo qui se plaint d'Amour ,
Sont des matières capables
De me charmer nuit & jour.*

Enfin nous pouvons vivre contents par tout , & nous changeons seulement de Plaisirs en changeant de demeure.

Notre Esprit trouve ici son Plaisir dans l'étude de la Nature. Nos Sens y rencontrent leurs délices ; & quiconque est capable de modération n'y trouve que trop de quoi se contenter.

Ni les bornes de la Solitude , ni le petit espace d'une Prison , ne sauroient empêcher que le Sage n'y trouve sa tranquillité. Il y peut méditer , s'y souvenir agréablement des bonnes actions qu'il a faites , & se consoler par de douces réflexions sur son innocence.

On n'a pas toujours besoin de l'étendue des Campagnes pour être heureux. Bien souvent notre Bonheur est en nous-mêmes ; & comme nous nous trouvons quelquefois chagrins dans la pleine jouissance de notre Liberté , il peut bien arriver que nous soyons satisfaits jusques dans les Prisons où l'on nous jette.

Les plus cruels Tyrans ne sauroient trouver de cachots pour notre Ame ; & ils n'en peuvent devenir les maîtres , à moins que nous ne voulions bien nous-mêmes

la

la leur asservir. Leurs chaînes ne la sauroient lier, & en quelque endroit que soit enfermé le Corps, elle ne change pourtant ni de lieu ni de demeure.

Ainsi nous pouvons trouver des Contentemens par tout : tâchons seulement d'en jouir avec modération ; & soyons persuadés que c'est une erreur de condamner les Plaisirs comme Plaisirs, & non pas comme injustes & illegitimes.

A la verité, quelque innocens qu'ils puissent être, l'excès en est toujours criminel, & ne va pas seulement à l'Infamie, mais encore à la Douleur. Un homme qui perd sa Réputation par la Débauche, y perd le plus souvent la Santé, & ne blesse pas moins sa Constitution que son Honneur.

Que si nous nous trouvons insensibles aux charmes de nos douceurs, excitons notre goût & nos apperits par la considération des douleurs qui leur sont contraires.

Que ceux qui se trouvent dans les commodités de la Vie, goûtent leur Bonheur par l'opposition des Necessités des autres ; & que la pensée des Infortunes les fasse jouir délicieusement de la Felicité qu'ils possèdent.

Qu'un Homme-de-bien fasse réflexion sur l'état de de sa Conscience, & se réjouisse de ne trouver ni remords ni gêne au fond de son cœur.

Que la Santé que l'on goûte ordinairement de la même sorte qu'un Bien insensible, que ce riche présent de la Nature soit ressenti plus vivement par la comparaison des Maladies & des Infirmités auxquelles tant d'autres sont sujets.

Qu'un homme de bonne santé ne se tienne pas seulement heureux dans la jouissance de son Bonheur, mais que la pensée de ne rien souffrir parmi tant d'Objets fâcheux qui l'environnent, le rende encore plus content : Qu'il ne se réjouisse pas seulement des bonnes fortunes qui lui arrivent, mais du malheur qu'il n'a pas : Que le Plaisir qu'il goûte, & la Douleur

leur qu'il ne souffre point, contribuent également à lui donner de nouvelles satisfactions.

Au reste, bannissons cette vilaine passion d'Envie, ce mouvement infame qui corrompt tous nos Plaisirs. Que nos Yeux & nos Oreilles ne deviennent pas intéressées parmi les possessions étrangères : mais goûtons, sans convoitise, tous les charmes des lieux que nous visitons.

Tout ce que se fait pour le plaisir de la Vuë n'est-il pas à moi durant qu'il est exposé devant la mienne ?

Le *Louvre*, le *Luxembourg*, les *Tuilleries* m'appartiennent autant, quand je considère leur beauté, qu'à ceux qui ont les Titres de leur acquisition. Car à parler sainement, rien ne peut être à nous que par une actuelle jouissance.

La conclusion que je tire de tous ces Discours, c'est qu'il nous faut réjouir avec modération. A le bien prendre, tout ce qui se fait au monde se fait seulement pour le Plaisir, & prenant diverses routes nous visons tous à un même but.

Celui qui cherche de l'Estime au travers des Mousquetades, & qu'on voit convert de feux & de plomb pour aquerir de l'honneur, ne s'exposeroit pas au moindre danger s'il n'espéroit la satisfaction qu'on trouve en soi-même, ou celle qui vient de la Renommée.

Celui qui vieillit dans un Cabinet, parmi la crasse & la poussière des Livres, n'emploieroit pas la moindre veille à l'acquisition des Sciences, s'il n'en retiroit quelque volupté.

Toutes nos Actions n'ont de véritable objet que le Plaisir. Sans lui les plus laborieux demeureroient languissans & oisifs. C'est lui seul qui nous fait agir : c'est lui qui remuë tous les corps : c'est lui qui donne le mouvement à tout l'Univers.

Que chacun prenne donc la voye la plus conforme à ses innocentes Inclinations, & jouisse de toutes les Délices qui se présentent, lors qu'elles ne sont point oppo-

opposées au sentiment de l'Honneur, ni à celui de la Conscience.

F R A G M E N T
DE PETRONE
DE L'ELOQUENCE.

A MONSIEUR ***.

JE u s l'autre jour bien du plaisir, de voir avec quelle impatience cet Admirateur des Discours publics de ***** souffrit ce que nos Amis disoient de l'Eloquence de notre siècle. Je ne sai s'il s'aperçût à quelques traits de leur Censure, que l'on en vouloit à son Héros (car vous savez qu'il est des Héros de toute maniere) mais je remarquai qu'il avoit un fort grand dépit de ce qu'ils ne le préféreroient pas à *Cicéron* & à *Demosthène*. Quoi qu'on lui pût dire pour le détromper, il ne fut pas d'humeur à se faire justice là-dessus. Je m'attens bien aussi qu'il ne me la fera pas, & qu'il ne me pardonnera de sa vie le peu de complaisance que j'eus pour lui. J'ai déjà entendu dire qu'il nous décrie par tout comme des Esprits Satiriques, qui affectent de mépriser tout ce que les autres estiment, & qui veulent introduire une espece d'Inquisition dans les Belles-Lettres. Cependant vous savez que nos Amis n'ont pas besoin de ruiner la Réputation d'autrui pour élever la leur, & que celle dont nous parlons s'est établie sur des fondemens si peu solides, qu'il est à croire que cet applaudissement ***** qui l'a soutenu depuis quel-

quelques Années, ne prévaudra pas toujours sur l'Opinion des Honnêtes-gens. Mais à la bonne heure, laissons-le jouir de cette fausse Gloire dont ses adorateurs vont l'enyvrer tous les jours ; & contentons-nous de justifier nos Amis. C'est à quoi je veux travailler présentement ; & sans me renfermer dans les bornes d'une Lettre, ni m'ériger en Docteur, je prétens vous écrire tout ce qui me viendra dans l'Esprit, soit de mon propre fonds, soit de celui des autres, afin d'ôter les mauvaises impressions qu'on vous a voulu donner de notre Critique.

Vous savez, Monsieur, que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a trouvé des gens qui se sont plaints du Goût dépravé de leur siècle, & de la corruption de l'Eloquence ; je crois que cette plainte a été de tous les tems, depuis la mort de *Cicéron*. L'Auteur du *DIALOGUE* qu'on attribue à *Quintilien*, condamne le même desordre ; & pour remonter plus haut, *Pétrone* a fait une Satire ingénieuse contre les Déclamateurs de ce tems-là, qu'il accuse d'avoir gâté le Stile des Jeunes gens. Le Jugement qu'il en fait, est fort juste, & il tourne en ridicule les mêmes Défauts contre lesquels nous nous élevons aujourd'hui ; mais d'une manière si plaisante, qu'il me prend envie de vous envoyer en notre Langue, ce qu'il dit si agréablement dans la sienne, contre ce haut Stile que nous appelons *Phébus* ou *Galimatias*. Mais j'ai l'Esprit tellement né pour la Liberté, qu'il n'est pas en mon pouvoir de l'assujettir aux regles d'une Traduction fidelle. C'est pourquoi j'ai pris la hardiesse de lier les sens intorrompus de *Pétrone*, par des choses qui sont purement de moi. Si cette occupation vous paroît peu digne d'un Magistrat, songez, s'il vous plaît, Monsieur, que nous sommes dans une saison où la Justice même nous permet de nous délasser. Je prétens avec cela, que vous m'en ayez un peu d'obligation, & que vous lisiez avec votre indulgence ordinaire, ce que j'écris présentement pour votre plaisir.

„ JE me promenois (dit *Eumolpe*) avec le jeune *As-*
 „ *cilte* dans une Place assez proche des Ecôles publi-
 „ ques, lorsque nous vîmes accourir de toutes parts
 „ un grand nombre de personnes de différentes qua-
 „ lités, mais principalement une foule de jeunes Ecô-
 „ liers qui se pressoient à qui euteroit le premier dans
 „ l'Ecôle. La Curiosité qui entraîne aisément dans
 „ ces Lieux publics les hommes qui n'ont pas beau-
 „ coup d'affaires, m'obligea d'y suivre les autres.
 „ Je me mêlai parmi ceux qui entroient, & je m'en-
 „ quis des gens qui se trouverent auprès de moi, quel-
 „ le étoit la cause qui assembloit tant de monde. J'ap-
 „ pris qu'un Déclamateur célèbre, nommé *Agamem-*
 „ *non*, devoit faire une Harangue. Je demandai en-
 „ suite quel Sujet il avoit pris pour son Discours, &
 „ l'on me répondit qu'il promettoit par son Affiche
 „ une Déclamation de deux heures, sous le Titre mag-
 „ nifique de *la Pieté cruelle*, pour exhorter le Roi *Agamem-*
 „ *non* à livrer sa fille *Iphigenie* qui devoit être sacrifi-
 „ fiée à *Diane*, suivant l'Oracle, afin de faciliter l'ex-
 „ pédition de *Troye*. Je crûs que la rencontre d'un Ti-
 „ tre si specieux, ou bien la conformité du nom d'*A-*
 „ *gamemnon* que portoit le Déclamateur, l'avoit enga-
 „ gé au choix de ce Sujet; & je ne doutai pas qu'il
 „ ne se montrât dans son Discours, digne Auteur d'une
 „ si belle Affiche. Il est vrai aussi que je n'y fus pas
 „ trompé; car après avoir attendu près d'une heure,
 „ nous vîmes paroître sur une espece de Théâtre un
 „ peu élevé au dessus des Auditeurs, un homme d'un
 „ âge assez avancé, qui n'avoit rien oublié ce jour-là
 „ pour se mettre sur sa bonne mine. Il jeta d'abord
 „ les yeux sur son Auditoire pour assurer sa contenan-
 „ ce; & après avoir touffé, craché, & salué tout le
 „ monde, il se tint quelque tems dans une contenance
 „ triste, tournant les yeux d'un côté & d'autre sur ses
 „ Auditeurs; puis tout d'un coup il commença son
 „ Discours d'une voix aigre & traînante. Son Exor-
 „ de étoit pompeux, & plein d'Antitheses; ses Perio-
 „ des

„ des étoient enflées à perte d'haleine, & parmi ces
 „ grands Mots dont elles étoient composées, il n'y en
 „ avoit pas un qui fût propre à attirer la bienveillance &
 „ l'attention des Auditeurs, ni à donner une idée géné-
 „ rale de son Action : mais pourtant on remarquoit qu'il
 „ avoit ramassé dans les Livres tout ce qui regarde la sain-
 „ teté & l'infailibilité des Oracles. Il avoit cela de bon,
 „ qu'il ne citoit point de Vers d'*Hésiode* ni d'*Homere*.
 „ Dans le reste de la Piece, il s'étendit fort sur les
 „ devoirs qui attachent les hommes à leurs Patrie : il
 „ exagéra principalement l'étroite obligation qui enga-
 „ ge les Princes à se dévouer entièrement à la Gloire &
 „ au Bonheur de leurs Etats : il fit une longue Des-
 „ cription de tous les combats de la Nature & de la
 „ Religion dans le Cœur d'un Pere qui doit Perdre sa
 „ Fille, ou désobeir aux Dieux : il apporta beaucoup
 „ de Raisons pour prouver que la Religion devoit
 „ l'emporter sur la Nature, & qu'il falloit que le res-
 „ pect des Ordres du Ciel, arrêtât les mouvemens du
 „ sang, & calmât l'émotion des entrailles paternelles.
 „ C'étoient-là les termes dont se servoit ce Déclama-
 „ teur, & tout son Discours étoit rempli de grands Mots
 „ qui ne signifioient rien, & qui sembloient faits ex-
 „ près pour la mesure énorme de ses Perodes. Les
 „ Figures étoient si fréquentes, & particulièrement cel-
 „ les qui consistent dans l'arrangement des Paroles ;
 „ l'Ordre dans lequel il les avoit placées, étoit si com-
 „ mun, que les petits Ecôliers s'avoient quand le rang
 „ de chacune devoit venir, & les distinguoient toutes
 „ par leur nom. Il me souvient que j'entendis un
 „ homme auprès de moi, qui s'écria sur de certains
 „ endroits où je commençois un peu à m'endormir ;
 „ *Ah ! la belle Prosopopée ! Ah ! les belles Anti-*
 „ *theses !* Je souffris son admiration patiemment, par-
 „ ce que peut-être il étoit gagé pour applaudir, com-
 „ me j'en ai vu quelquefois. Aussi-tôt qu'*Agamem-*
 „ *non* eut achevé, chacun sortit de l'Ecôle ; je vous
 „ avouë que je ne fus pas des derniers à me débarrasser
 „ ser

„ ser d'un lieu où j'avois trouvé de quoi contenter ma
„ Curiosité pour longtems. Néanmoins j'eus encore
„ envie de savoir ce que l'on diroit sur cette Harangue.
„ Je m'approchai de ceux qui s'étoient arrêtés sous le
„ Portique, ayant entendu en passant qu'ils s'entrete-
„ noient sur cette matiere. En effet, je trouvai que
„ chacun en formoit son Jugement ; la plupart en
„ paroissoient fort contens ; plusieurs louoient la beau-
„ té du Sujet ; d'autres admiroient l'abondance des fi-
„ gures , & la hardiesse de l'Expression : j'entendis
„ même qu'ils s'attachotent sur toutes choses à exalter
„ la durée de cette Action , s'étonnant qu'il eût pû
„ fournir à parler deux heures sur un Sujet comme ce-
„ lui-là. Quelques-uns de mes Amis qui se rencon-
„ trerent parmi eux , me demanderent ce que j'en pen-
„ sois ; & comme ils se persuadoient que j'avois quel-
„ que discernement pour ces Ouvrages , ils voulurent
„ m'engager à dire quel étoit mon sentiment sur le
„ Discours d'*Agamemnon*. Je crûs que mon âge , &
„ le grand nombre de personnes qui pouvoient m'en-
„ tendre , m'obligeoient à avoir quelque retenue : c'est
„ pourquoi , au lieu de m'expliquer avec cette liberté
„ qui m'est ordinaire , je répondis froidement qu'il
„ me feroit mal de censurer ce que tout le monde
„ sembloit approuver. Pour moi , dit alors un jeune
„ Etourdi , qui s'étoit mêlé dans la troupe , il ne m'est
„ pas possible de dissimuler davantage ce que j'en pen-
„ se. J'avouë de bonne foi , qu'on n'en sauroit être
„ plus mécontent que je le suis. Cette franchise me
„ soulagea un peu dans l'effort que j'avois fait pour
„ me taire ; & je fus bien aise de voir qu'un autre
„ avoit hazardé d'en juger le premier. Mais afin d'en-
„ gager ce Censeur à parler , je le priai de nous dire
„ précisément ce qui lui déplaisoit le plus dans cette
„ Action. Tout , me répondit-il brusquement : Je
„ blâme également le choix du Sujet , la conduite de l'Ou-
„ vrage , & le tour de la Diction. Je ne saurois même
„ souffrir qu'un Orateur suive plutôt la passion qu'il a de
par-

„ parler, que la nécessité des choses qu'il est obligé de dire.
 „ Cependant la plupart de ces Déclamateurs se persuadent
 „ qu'il est de l'essence d'un beau Discours de durer plus
 „ d'une heure, & ne songent pas que c'est une présomp-
 „ tion insupportable de prétendre qu'on soit obligé de les
 „ écouter si longtems sans s'ennuyer. Pour moi, conti-
 „ nua-t-il, j'admire bien plus dans ces occasions la patien-
 „ ce des Auditeurs, que la secondité de l'Orateur. Mais
 „ voyez, je vous prie, à quoi cette belle Maxime vient
 „ d'engager notre Déclamateur; à nous dire une infinité de
 „ choses dont on a les Oreilles rebattues dans les Ecôles.
 „ Pour ce qui est de l'Ordre de son Discours, l'art en est
 „ si grossier, que si vous en aviez demandé la Division aux
 „ moindres de ses Ecôliers, ils vous diroient aussi-tôt de
 „ combien de Figures il étoit composé. Ils le partageroient
 „ en quatre Lieux communs: le premier seroit la sainteté
 „ des Oracles; le second, l'Amour de la Patrie; le troi-
 „ sième, l'Obligation des Princes envers leurs Sujets;
 „ & le dernier, le Respect que l'on doit aux Dieux.
 „ Pour ce qui est de sa Diction, elle est si affectée, que
 „ la recherche des Mots lui a plus coûté que tout le reste;
 „ & après avoir donné la torture à son Esprit pour les
 „ choisir, il l'a donné à sa langue pour les prononcer. Mais
 „ le Sujet me paroît plus extravagant que tout le reste: car
 „ les Déclamations n'ont été introduites que pour exercer
 „ l'Esprit des Jeunes gens sur des matières qui puissent tom-
 „ ber dans l'Usage ordinaire, & pour leur proposer des
 „ Exemples qui soient propres à les instruire sur les choses
 „ où ils sont obligés de parler. Cependant quel intérêt
 „ peut-on prendre présentement à une Avanture si opposée
 „ à nos Mœurs? Quelle apparence y a-t-il qu'aucun de ceux
 „ qui ont entendu Agamemnon, rencontre de sa vie une
 „ occasion de dire par combien de bonnes raisons il falloit
 „ apaiser Diane, & sacrifier Iphigénie? Que nous ser-
 „ vira d'être persuadés que les Grecs firent fort sagement
 „ de contenter cette Déesse vindicative, qui n'auroit pas
 „ manqué sans ce Sacrifice, de renverser toutes les machi-
 „ nes de leur Armée, & de prendre le bon Priam sous

„ sa protection ? Mais quand il arriveroit que l'on se put
 „ entretenir sérieusement de ces Contes-là , auroit-on bonne
 „ grace de se servir de ces Expressions outrées , & de ces
 „ Figures extravagantes , contraires aux veritables mouve-
 „ mens de la Nature , au Bon-sens & à l'air simple &
 „ facile avec lequel les Honnêtes-gens ont accoutumé de s'ex-
 „ pliquer ? Car enfin , tout ce qui n'est point conforme à la
 „ Nature , est opposé à la veritable Eloquence.

„ Bien que ce Censeur poussât son Opinion trop
 „ loin , parce qu'en effet les quatre Parties du Dis-
 „ cours d'*Agamemnon* traitoient des Points de Morale
 „ qui peuvent tomber tous les jours dans la Conversation,
 „ la Critique néanmoins ne me déplût pas ; & la cha-
 „ leur qu'il avoit témoignée , m'excita de telle sorte
 „ à dire ce que j'en pensois , que quelque résolution
 „ que j'eusse faite de ne pas déclarer mes sentimens
 „ devant tant de monde , je ne pus m'empêcher de
 „ parler de la sorte.

„ J'en ne veux , dis-je , condamner personne en par-
 „ ticulier , ni censurer le Discours d'*Agamemnon* ; mais
 „ tout ce qui vient d'être dit en général sur les Sujets
 „ ordinaires des Déclamations , est fort de mon goût.
 „ Il me semble que j'entens un homme qui rêve , ou
 „ qui est hors de son Bon-sens , quand un Déclama-
 „ teur bien nourri , & sain de tous ses Membres , crie
 „ à pleine tête , comme j'en ai vu quelques-uns : C'est
 „ pour vous , mes Concitoyens , que j'ai perdu les Yeux ,
 „ donnez-moi un Guide qui me reconduise entre les bras de
 „ mes Enfans , que j'ai abandonnés pour vous garantir de
 „ la fureur des Ennemis. Qui me rendra le sang que j'ai
 „ répandu pour vous ! Soutenez ce Corps affoibli par les
 „ fatigues de la Guerre. Ces blessures honorables que
 „ vous voyez , ont sauvé votre Liberté ; elles sont
 „ comme autant de Bouches qui vous demandent quel-
 „ que secours , & qui témoignent ce que j'ai mérité de
 „ la République. Néanmoins on se résoudroit à souf-
 „ frir ces discours impertinens , s'ils étoient de quelque
 „ utilité pour parvenir à la perfection de l'Eloquence :

„ mais

„ mais bien loin que les Ecôliers tirent du profit
„ de ces Sujets pompeux & de ces Expressions forcées,
„ quand ils sortent de là , il semble qu'ils viennent
„ d'un autre Monde. Ils sont même incapables de la
„ Conversation des Honnêtes-gens ; & dès qu'ils ont
„ perdu de vuë le Théâtre de leurs Ecôles , ils n'ont
„ pas le courage de parler en public. Cela vient de ce
„ que ces Lieux destinés à l'instruction de la Jeunesse,
„ où l'on ne devoit enseigner que ce qui est propre
„ à leur Education , ne servent qu'à les amuser , &
„ qu'on n'y apprend autre chose que de ces Fables
„ ridicules. En effet , vous les entendez retentir con-
„ tinuellement , du bruit des chaînes que les Pirates pré-
„ parent aux Malheureux qui ont été poussés par la tem-
„ pête sur des Côtes desertes ; l'on n'y parle que des pro-
„ diges de la cruauté des Tyrans , qui pour faire violence
„ à la Nature , commandent aux Enfans d'être les Bour-
„ reaux de leurs Peres. Enfin l'on n'entretient les Au-
„ diteurs que de ces Oracles barbares , qui demandent
„ qu'un certain nombre de Vierges soient immolées pour faire
„ cesser la Peste , & pour appaiser la colere des Dieux.
„ Cependant ces Figures chimeriques forment insensi-
„ blement dans les Jeunes gens , une habitude à ne dire
„ jamais les choses en termes justes & naturels. Il arrive
„ même assez souvent , qu'elles noircissent leur Esprit par
„ des idées affreuses , & qu'elles leur donnent en quelque
„ sorte des Leçons de Cruauté. Mais ce n'est pas seule-
„ ment dans les Sujets élevez qu'on les accoutume à ce
„ déreglement ; car quand leurs Maîtres changent de
„ matière dans les Leçons qu'ils leur donnent , &
„ qu'ils se relâchent quelquefois à parler de ces Pas-
„ sions , dont le caractere est opposé aux Figures enflées
„ du haut Stile , ils tombent tout d'un coup dans un
„ excès contraire à l'autre : ils ne se servent que de dimi-
„ nutifs ; toutes leurs Paroles sont douceureuses & con-
„ fites (pour ainsi dire) dans le miel ; leurs Pensées
„ sont plates & pueriles. Ils font des Pointes & des
„ Jeux de Mots en parlant de leur Amour , & ils af-

„ fectent d'accompagner leur Expression d'un air lan-
 „ guissant ; à force d'être tendre , elle devient fade,
 „ & enfin elle ne paroît pas moins ridicule dans ce
 „ genre d'Eloquence que dans l'autre. De sorte qu'il
 „ est aussi peu possible à un Jeune-homme d'avoir le
 „ goût du bon Stile parmi ces mauvais exemples,
 „ que de prendre l'air noble & aisé de la Cour parmi
 „ la pedanterie de l'Ecôle.

„ N'en déplaise à ces Déclamateurs , nous pou-
 „ vons dire qu'ils ont été les premiers corrupteurs
 „ de l'Eloquence. Ils ont avili cet Art admirable qui
 „ faisoit regner *Periclès* & *Démofthène* sur l'Esprit des
 „ hommes, & en ont fait un jouet & un amusement
 „ d'enfans. Ils lui ont ôté la force des Pensées, en
 „ ne s'appliquant qu'à l'arrangement des Mots, & à
 „ la cadence pompeuse des Periodes : car avant que
 „ ces Docteurs nourris dans l'Obscurité, & qui n'ont
 „ jamais rien vu que leurs Livres, eussent gâté l'Esprit
 „ des Jeunes gens par leurs méchantes Maximes ,
 „ l'Eloquence s'attachoit à former le Jugement ; la
 „ Verité, la Raison, la Clarté étoient son But & sa
 „ Regle dans tous les Discours ; elle n'étoit soutenüe
 „ que de la grandeur des choses, & non pas de la
 „ pompe des mots : jamais elle ne s'échapoit dans ces
 „ Enthousiasmes qui transportent un Auditeur comme
 „ par magie dans des Pays perdus, & qui ne le ra-
 „ menent au Sujet qu'après avoir lassé son attention.
 „ La Poësie même, qui prend de plus grandes licen-
 „ ces ; étoit libre sans effronterie, & ornée sans af-
 „ fection ; elle parloit le Langage des Dieux sans
 „ dire des extravagances. *Saphocle* & *Euripide* pre-
 „ noient quelquefois le Cothurne, mais ils ne mon-
 „ toient pas sur des Echasses comme font les Poëtes
 „ de notre tems : *Homere* qui savoit bien jusqu'où le
 „ Poëme héroïque doit aller, ne guindoit pas son
 „ Stile jusqu'au *Galimatias*, quand il le vouloit élever
 „ jusqu'au *Sublime* ; car il y a une simplicité d'Expres-
 „ sion qui n'ôte rien à la grandeur des Pensées, & il

„ ne

„ ne s'ensuit pas que parce qu'une chose est grande,
 „ il faille l'exprimer par de grands Mots. En effet,
 „ ce Poète incomparable composa des Vers si magni-
 „ fiques dans ce genre-là, que *Pindare* & les neuf Poë-
 „ tes Lyriques n'osant se promettre de les égaler, ont
 „ été contraints de tenter une autre sorte de Poësie.
 „ Si l'on dit que l'exemple des Poètes ne se peut ap-
 „ pliquer à l'usage des Orateurs, voyons si *Platon*,
 „ *Eschine* ou *Démosthène*, ont voulu prendre des Leçons
 „ de ces gens qu'ils nommoient Sophistes, & que nous
 „ appellons Pédans. Au contraire, ils les ont toujours
 „ décriés comme des Corrupteurs des Mœurs & du
 „ Langage. *Platon* entre autres les a bannis de sa Ré-
 „ publique, & disoit d'eux aussi bien que des Poë-
 „ tes, donnons-leur des Couronnes, mais que ce soit pour
 „ les chasser honorablement de notre Etat.

„ La sage, & si je l'ose dire, la chaste Eloquence
 „ n'a rien que de réel, de solide & de véritable; &
 „ s'il m'est permis de parler ainsi, elle ne met point
 „ de mouches & de fard sur son Visage pour paroître
 „ agréable: sa Grace n'éclate jamais par des couleurs
 „ empruntées, tous ses Ornaments lui sont propres,
 „ & c'est par les traits de sa Beauté naturelle qu'elle
 „ charme, & qu'elle persuade; son air majestueux met
 „ entre elle & la fausse Eloquence, la même différence
 „ que l'on remarque entre une Honnête-femme & une
 „ Coquette. Cette Causeuse, cette grande Diseuse de
 „ rien; en un mot, cette monstrueuse Eloquence des
 „ Déclamateurs a passé depuis peu de l'*Asie* dans la
 „ Grèce, où elle a repandu un air contagieux qui a in-
 „ fecté les Esprits des Jeunes gens: ceux mêmes qui
 „ sembloient promettre de grandes choses, & qui a-
 „ voient conservé jusques alors le goût du bon Stile,
 „ & la pureté du Langage, n'ont pu se défendre de
 „ cette corruption. Depuis ce changement, nous n'a-
 „ vons vû personne qui ait atteint la perfection de
 „ *Thucydide*, ni qui ait égalé *Hyperide*: il n'a pas mê-
 „ me paru de Poësie qui n'ait été pleine de cette En-

„ *fière Afiatique* ; & tous les Ouvrages de notre tems ,
 „ de même que ces Corps qui n'ont pris qu'une mau-
 „ vaise nourriture , n'ont pu parvenir jusqu'à la Vieil-
 „ leſſe. La plupart des Beaux Arts n'ont pas eu un me-
 „ leur fort , & nous avons vu la Peinture décliner peu à
 „ peu depuis que les *Egyptiens* ont été aſſez hardis pour
 „ entreprendre de l'enseigner par une méthode plus
 „ courte & plus aisée que celle de *Zeuxis* & d'*Apel-*
 „ *lés*.

„ Durant que je parlois de la sorte , & que la cha-
 „ leur de mon Discours m'emportoit plus loin que je
 „ ne m'étois proposé , *Agamemnon* étoit sorti de son
 „ Ecôle , après avoir reçu de ceux qui s'y étoient ar-
 „ rêtés , l'applaudissement que l'on donne d'ordinaï-
 „ re à ceux qui viennent de parler en public , quand
 „ ils descendent du Théâtre ; & comme il est mal-
 „ aisé de se moderer sur l'amour des Loüanges , il
 „ venoit sans doute en mandier quelqu'une auprès de
 „ nous : mais voyant que je ne faisois pas semblant
 „ de l'appercevoir , il se vint placer derriere moi pour
 „ m'entendre. Après m'avoir donné quelque atten-
 „ tion , l'impatience le prit. Je ne ſai s'il eut peur
 „ que ma Censure qui n'avoit pour Objet que l'Elo-
 „ quence en général , ne descendit à une Critique de
 „ la ſienne en particulier ; ou ſi cet homme accoutu-
 „ mé à regenter les autres , ne pût souffrir que je
 „ me fiſſe écouter plus longtems ſous le Portique ; tout
 „ d'un coup il fendit la preſſe , & me frappant dou-
 „ cement ſur l'épaule , il m'interrompit d'un air pé-
 „ dantesque , & dit en ſouriant , *Jeune homme , puis-que*
 „ *vous tenez un Discours qui n'eſt pas du goût de notre*
 „ *ſiècle , & que vous êtes encore dans les bons ſentimens ,*
 „ *c'eſt une qualité ſi rare , que vous méritex bien que je ne*
 „ *vous cache pas le ſecret de notre Profeſſion. Sachez*
 „ *donc que je m'accommode autant que je le puis , aux*
 „ *erreurs du tems , & qu'enſcore qu'elles n'ayent pas tout-à-*
 „ *fait corrompu mon Jugement , non plus que le vôtre , je*
 „ *ſuis contraint néanmoins de me laiſſer entraîner au tor-*

„ rent, & de suivre plutôt ce qui est capable de plaire à
 „ la foule des Auditeurs, qu'à un petit nombre d'Honnê-
 „ tes-gens. Car leur approbation ne suffit pas pour éta-
 „ blir la Réputation d'un Orateur; c'est la Voix publique
 „ qu'on en croit, & le plus grand nombre l'emporte tou-
 „ jours. Ce ne sont donc pas les Professeurs à qui l'on
 „ doit imputer l'abus des Déclamations: s'ils n'avoient pas
 „ de complaisance pour la folie du siècle; s'ils s'attachoient
 „ scrupuleusement à la pureté de l'ancienne Eloquence, leurs
 „ Ecoles deviendroient desertes, & cette multitude d'E-
 „ coliers qui fait la Gloire & la Fortune d'un Maître,
 „ se dissiperoit aussi-tôt pour courir après un autre dont la
 „ Méthode fût plus conforme à leurs inclinations. Il faut
 „ pour un Discours public des Pensées brillantes, des Ex-
 „ pressions hardies, de l'Invention, du feu d'Esprit, &
 „ débiter tout cela effrontément. Qu'importe qu'il y ait de
 „ la Raison, de l'Ordre, du Bon-sens, pourvu qu'on im-
 „ pose, & qu'il n'y ait que deux ou trois hommes dans
 „ toute une Assemblée, qui s'apporçoivent de vos Dé-
 „ fauts? Les Déclamateurs ne sont pas en cela fort éloi-
 „ gnés de la servitude des Parasites, qui pour avoir place
 „ dans les bonnes Tables, tiennent presque toujours un
 „ Langage contraire à leurs Sentimens. S'ils ne tendoient
 „ ces pièges à la vanité des grands Seigneurs, ils cour-
 „ roient souvent fortune de faire de mauvais repas. En
 „ bonne foi, conseilleriez-vous à ce Parasite de se laisser
 „ mourir de faim, plutôt que de trahir la Vérité? Vou-
 „ driez-vous qu'un Pêcheur se morfondît inutilement sur le
 „ Rivage, plutôt que de mettre quelque Appas au bout
 „ de son Hameçon? Il en est de même des Déclamateurs que
 „ vous condamnez. Ce n'est point à eux qu'il se faut pren-
 „ dre de cette corruption; c'est aux Peres de famille qui
 „ ne veulent pas que l'on élève les Jeunes gens dans les
 „ formes d'une Discipline severe; qui ont une impatience
 „ déraisonnable de les avancer dans leurs Etudes, & qui
 „ voudroient que leurs Enfans fussent, pour ainsi dire, Elo-
 „ quens dès le berceau. De-là vient que l'Erudition qu'ils
 „ rapportent des Ecoles est semblable aux fruits que l'on fait

„ mûrir par artifice, & qui n'ont ni le goût ni la beauté
 „ de ceux qui viennent dans la saison. L'ambition que l'on
 „ a de les pousser, de bonne heure dans le Barreau & dans
 „ les Charges de la République, fait qu'ils y entrent com-
 „ me dans un nouveau Monde, & qu'ils sont d'ordinaire
 „ accablés du poids de leur Dignité : cependant, si l'on
 „ vouloit laisser conduire la Jeunesse par les degrés d'une
 „ Education bien réglée ; s'il étoit permis aux Professeurs
 „ de mesurer aux talens naturels d'un Ecôlier, les Leçons
 „ qu'ils lui donnent ; s'ils pouvoient suivre avec patience le
 „ progrès qu'il est capable de faire, & former ses Mœurs
 „ & son Jugement en polissant son Esprit ; alors on pour-
 „ roit espérer de voir revivre dans notre siècle l'Eloquence
 „ de Démosthène ; alors les Jeunes gens apprendroient
 „ dans l'École ce qu'il faut savoir pour réussir dans le
 „ commerce du Monde, & passeroient avec succès de l'E-
 „ tude à la Conversation des Honnêtes-gens. Au lieu que
 „ les Ecôliers ne font que badiner dans l'École, ou se mo-
 „ quer de leurs Maîtres, & en sortent si mal instruits,
 „ qu'ils se font moquer d'eux dans le Barreau. Mais ce
 „ que je trouve de plus ridicule, c'est que les Vieillards
 „ n'osent avouer de bonne foi, qu'ils n'ont pas été bien
 „ élevés dans leur jeunesse, & qu'ils veulent que leurs En-
 „ fans se reglent sur le mauvais Exemple de leur propre
 „ Education.

„ Le Discours d'Agamemnon me parut si raisonna-
 „ ble & si sincère *, que je n'eus pas le mot à dire ;
 „ & comme je n'ai jamais été assez fou pour m'ériger
 „ en Reformateur du siècle, je ne m'opiniâtrai point
 „ à combattre de si bonnes Maximes. Ainsi je pris
 „ congé

* En effet, Pétrone fait parler trop raisonnablement un
 homme à qui d'abord il a donné le caractère d'un Pedant,
 lui qui par tout ailleurs conserve si bien le caractère des
 personnes qu'il fait parler. Mais il faut croire que
 son humeur étoit de tourner la Raison même en ridi-
 cule, lorsqu'il se moquoit de ceux qui lui déplaisoient,
 bien qu'il les trouvât raisonnables en de certaines choses.

„ congé brusquement d'*Agamemnon* & de la compagnie
 „ pour aller trouver *Ascite*. “

N'EST-IL pas vrai, Monsieur, qu'il y a en cet endroit de *Pétrone* des traits d'une Satire fine & délicate comme vous la demandez, & qu'ils semblent faits exprès pour tourner en ridicule la fausse Eloquence contre laquelle nos Amis parlerent si sagement chez vous? N'avoient-ils pas raison de dire qu'on la souffroit avec peine dans les Ecôles, mais qu'elle étoit insupportable par tout ailleurs? Ne vous souvient-il pas qu'ils la blâmoient de n'avoir aucun égard à la Dignité de celui qui parle, ni à la Qualité de ceux qui écoutent, ni à la condition des Temps, ni à la Majesté du Lieu? Qu'ils l'accusoient avec sujet de n'observer point d'ordre dans son dessein, point de suite dans son Discours, point de justesse dans son Expression, ni de bornes dans sa durée? Ne fûtes-vous pas bien aise d'entendre celui d'entre eux qui dit toujours ses Avis avec plus de chaleur & de liberté que les autres, se récrier sur le mot de *Durée*, & pester si plaisamment contre la longueur ennuyeuse de ces Discours d'où l'on sort comme des mauvais Songes, & dont on ne remporte rien que de l'ennui & du chagrin? Il vouloit établir en *France* la Loi de *Pompée*, de la mesure des *Horloges d'eau* pour les actions publiques, & que personne n'en fût exempt. Mais l'endroit où je trouvai sa Critique la plus agréable, fut la peinture naïve qu'il nous fit de ces Harangueurs froids & ennuyeux, qui commencent leurs Discours d'une voix fausse & languissante par ces mots; *C'est un Problème ordinaire chez les anciens Philosophes; & cet autre, Si la lumière du Soleil est impénétrable à nos regards; si le cours des Astres, & la rapidité du Firmament, &c.* Encore, ajoutoit-il, si nous en étions quittes pour l'Exorde, on se resoudroit d'abord à leur pardonner ces premières fautes; mais d'ordinaire le reste de la Piece n'est rempli que de grands raisonnemens hors d'œuvre, de lambeaux découfus, & de Lieux communs cités sans besoin & sans discrétion. Ils seroient mar-

ris de nous pardonner un seul passage du divin *Platon*, ou du savant *Trismegiste*. L'Architecte enfin bâtit la Maison avec aussi peu de jugement qu'il bâtit le Portail, & tout leur Ouvrage ressemble à la *Venus* que ce Sculpteur ignorant avoit fait riche, parce qu'il n'avoit pu la faire belle. Cependant cette Eloquence a trouvé des admirateurs, & des gens qui se sont attachés à l'imiter. Elle a eu son cours parmi nous comme les Vers de *Ronsard*. *Malherbe* a commencé de nous donner le goût de la bonne Poësie, & les S A T I R E S de *Boileau* nous déferont à la fin des méchans Poëtes. Plût à Dieu qu'il en pût faire autant des méchans Orateurs ! Mais le nombre en est trop grand ; cette Maladie s'est répandue dans le Barreau, comme celle des *Abderites* dont parle *Lucien* dans cette raillerie ingénieuse qu'il a faite des Historiens de son tems. A force d'avoir entendu les Tragédies d'*Euripide*, tous ces pauvres gens en recitoient sans cesse les Vers, comme s'ils avoient été dans les rêveries d'une fièvre chaude. Et ces Historiens qu'il leur compare, voulant imiter *Herodote* & *Thucydide*, commençoient leur Histoire de la Guerre des *Parthes* par des Avant-discours aussi impertinens que les Exordes de nos Déclamateurs.

Notre Ami, s'il vous en souvient, n'en seroit pas demeuré là, & auroit peut-être fait des Portraits trop ressemblans des personnes qu'il vouloit censurer, si un autre plus modeste que lui, n'eût pris la parole, & dit des choses qui vous parurent si raisonnables, que vous souhaitâtes alors de les avoir par écrit. J'ai fait un effort pour vous contenter, & vous trouverez peut-être, que je les ai écrites à peu près comme vous les avez entendues.

„ P U I S Q U E vous avez parlé de cet endroit de *Lucien*,
 „ trouvez bon, dit notre sage Ami, que je vous
 „ interrompe, & que je dise à mon tour, qu'il est
 „ vrai que ce Discours qu'il a fait sur la Maniere dont
 „ il faut écrire l'Histoire, est le Chef-d'œuvre de l'EC-
 „ rit le plus délicat de l'Antiquité. Je suis persuadé
 „ qu'a-

„ qu'après *Cicéron* & *Quintilien*, nous ne saurions pren-
 „ dre un meilleur Maître de l'Eloquence ; & que les
 „ Préceptes qu'il donne aux Historiens , se peuvent
 „ presque tous appliquer à l'instruction de ceux qui
 „ font profession de parler en public. Mais pour ap-
 „ pliquer à notre usage ce qu'il en a dit , & ce que
 „ d'autres , qui ont excellé dans cette Science , en ont
 „ écrit avant & après lui , je voudrois le tourner de la
 „ sorte.

„ Pour acquérir la perfection de l'Eloquence , il faut
 „ avoir un fonds de Bon-sens & de bon Esprit , l'Ima-
 „ gination vive , la Memoire fidelle , la Présence agréa-
 „ ble , le son de la Voix net , la Prononciation cor-
 „ recte , le Geste noble , une assurance honnête , &
 „ une grande facilité de parler. Les quatre dernières
 „ Qualités se peuvent aquérir par les préceptes de l'Art ,
 „ & par un long exercice ; les autres sont des dons de
 „ la Nature , que l'Art peut polir , mais qu'il ne sau-
 „ roit donner. Ces Talens qui embrassent beaucoup
 „ de choses , n'achevent pas néanmoins un Orateur ;
 „ l'Etude & le Commerce du Monde peuvent faire tout
 „ le reste. Avant que d'entreprendre de parler en pu-
 „ blic , il faut que la Lecture des Auteurs qui ont quel-
 „ que réputation , & particulièrement des Originaux
 „ en chaque Science , ait enrichi notre Esprit ; il faut
 „ que la Conversation des Savans , & le Conseil d'un
 „ Censeur honnête , habile & de nos Amis , nous en-
 „ seignent l'Usage , & nous apprennent à le régler sur
 „ le Gôut de notre Siecle. Il est bon aussi que l'En-
 „ tretien des plus sages Courtisans , que les Visites se-
 „ rieuses chez les Femmes d'Esprit , & enfin que la
 „ Lecture des meilleurs Ouvrages du tems , & même
 „ l'essai de la Poësie , ayent poli nos Mœurs & nô-
 „ tre Langage.

„ S'il est vrai qu'un homme puisse jamais être af-
 „ sez heureux pour posséder ces Avantages , voici de
 „ quelle façon il peut appliquer les Préceptes que don-
 „ nent *Lucien* & les autres qui en ont parlé. Lorsque

„ le choix du Sujet dépend de l'Orateur , il le doit
 „ prendre susceptible de force & d'ornement : il doit
 „ jeter de l'ordre dans son dessein , & de la liaison
 „ dans ses Pensées ; & s'il est possible , il ne faut pas
 „ que son Discours dure plus d'une heure. Sa Dicti-
 „ on doit être pure & propre à son Sujet , riche &
 „ ornée sans fard , forte & serrée sans sècheresse , con-
 „ venable à celui qui parle , au Lieu , au tems & aux
 „ Auditeurs. On ne sautoit trop éviter les mots qui
 „ ne sont plus en usage , ou ceux que l'on affecte
 „ dans l'Entretien des Dames à cause de leur nouve-
 „auté. Ayons plus de soin de nous rendre intelli-
 „ gibles , que de paroître doctes ; parlons de sorte que
 „ le Peuple nous entende , & que les Savans nous
 „ louent. Fuyons néanmoins ces expressions que *Mal-*
 „ *herbe* appelle *Plebées* , aussi bien que celles qui sen-
 „ tent le *Phébus* , & qui s'échappent jusqu'aux plus
 „ grandes licences de la Poësie. Evitons cette *Enflure*
 „ *Asiatique* ennemie du Bon-sens & de la Verité. Qu'un
 „ Orateur se souvienne toujours que c'est à la *Verité*
 „ seule qu'il doit immoler les premières productions de
 „ la chaleur de l'Esprit : Qu'il se détache courageuse-
 „ ment de tous les intérêts qui le pourroient engager
 „ à une flatterie servile : Qu'il mette un frein à sa langue
 „ & à cette inclination médisante qui le porte à la Sa-
 „ tire : Enfin , qu'il surmonte un sot Orgueil qui l'em-
 „ pêche de prendre de bons Conseils , & qu'il se dé-
 „ fie de l'Amour aveugle que tous les hommes ont
 „ pour leurs propres Ouvrages. Sa narration doit être
 „ exacte , claire , serrée ; il faut qu'on y remarque par
 „ tout du desintéressement & de la bonne foi : elle doit
 „ couler majestueusement comme les grands Fleuves ,
 „ & non pas avec rapidité comme les Torrens. La
 „ grandeur des choses qu'elle traite , & non pas la gran-
 „ deur des mots dont elle se sert , doit faire son éle-
 „ vation. Jamais elle ne sauroit être trop scrupuleu-
 „ se à rejeter ce qui peut blesser la Vraisemblance. Il
 „ lui est permis de s'écarter quelquefois de son Sujet ,
 „ pourvu

„ pourvû qu'elle ne s'égare pas, & qu'elle y revienne
 „ aussi-tôt avec plus de force ou d'agrément. Ses Com-
 „ paraisons doivent être justes & courtes, ses Mera-
 „ phores suivies & naturelles, ses Citations choisies &
 „ peu fréquentes, & moins encore dans une Langue
 „ étrangere que dans sa Langue naturelle, si ce n'est
 „ qu'elles ne se puissent traduire avec la même beau-
 „ té, ou qu'elles ayent plus de poids & d'autorité dans
 „ leur Langue. Il doit éviter les Rencontres froides,
 „ les Proverbes, les Equivoques, les Pointes & les
 „ Jeux de Mots, comme de mauvaises habitudes d'une
 „ Education basse, & comme des Ornaments indignes
 „ de la véritable Eloquence. On les pardonne avec
 „ peine aux Honnêtes-gens, même en badinant dans
 „ une Conversation libre. Il faut enfin que les Pas-
 „ sions soient amenées, & que leurs mouvemens soient
 „ menagés avec discretion, & mêlés d'une grande va-
 „ rieté. Il faut que les Figures en soient disposées avec
 „ tant de Dêlicatesse, & que l'Art en soit si caché, qu'on
 „ ne reproche jamais à l'Orateur, que son Discours
 „ ressemble aux Recettes de ces Operateurs qui n'ont
 „ qu'un Remede pour toutes les Maladies, & qui
 „ mettent toujours les mêmes Drogues & la même do-
 „ ze pour les composer.

Voilà, Monsieur, si je ne me trompe, ce que no-
 tre judicieux Ami nous dit l'autre jour sur cette ma-
 tiere. Je croi que je vous aurai fait plaisir de l'écrire,
 au moins vous puis-je assurer que je n'ai eu d'autre
 but que celui-là, & de défendre nos sentimens contre
 l'Admirateur de ***

Après ce que je vous ai dit de *Pétrone*, vous me
 croire bien hardi d'entreprendre de vous faire voir en
 notre Langue, quelques traits de ce qui nous reste de ses
 Ouvrages: cependant vous devez me savoir un peu de
 gré de l'Essai que j'en ai fait pour vous contenter. Je vous
 prie même de trouver bon qu'il demeure entre nous,
 parce qu'il est difficile d'imiter parfaitement la Polite-
 sse de cet Auteur. Voici donc à peu près de quelle

maniere il conte sa nouvelle de la *Matrone d'Ephese*, que vous avez tant d'envie d'entendre.

„ Lors qu'Eumolpe eut garanti ses amis du danger où
 „ ils s'étoient trouvés dans le *Vaisseau de Licas*, & que
 „ par son adresse il eut appaisé ceux qui étoient entrez
 „ dans la *Querelle* en faveur de l'un ou de l'autre des
 „ deux *Partis*, il n'oublia rien pour faire cesser leur
 „ ressentiment; & afin d'achever cette reconciliation, il
 „ dit qu'il ne falloit plus parler que de se divertir. In-
 „ sensiblement la *Conversation* se tourna sur des matieres a-
 „ gréables. D'abord elle tomba sur l'attachement qu'ont
 „ la plupart des Femmes à donner de l'*Amour*, & sur
 „ le desir qu'elles ont d'être aimées: enfin on parla de leur
 „ facilité à s'engager dans de nouvelles *Passions*, & de
 „ leurs legereté à s'en dégager. Eumolpe n'avoit jamais
 „ eu de tendresse pour le sexe. Il ne se piquoit pas non plus
 „ de cette discretion qui oblige les *Honnêtes-gens* à cacher
 „ ce qu'ils en pensent: mais il avoit beaucoup d'esprit,
 „ & la matiere fournissant assez d'elle-même, il dit cent
 „ choses plaisantes pour faire voir que les Femmes ne sont
 „ tendres que par foiblesse ou par caprice; qu'elles ne sont
 „ fidelles que par intérêt, ou par crainte; que la *Coque-*
 „ terie est le fonds de leur humeur, & que leur *Vertu* n'est
 „ qu'une habileté à cacher leurs *Coqueteries*. Comme sa
 „ maniere de parler sentoît toujours le Poëte, il dit que
 „ l'*Ame* des Femmes n'est pas moins fardée que leur *Vi-*
 „ sage, & qu'il y a de l'artifice en toutes leurs paroles &
 „ dans la plupart de leurs actions, mais sur tout dans
 „ leurs larmes. Il soutint que c'est le plus grand art dont
 „ elles se servent pour tromper les hommes; qu'après ce
 „ qu'il avoit vû, il se défieroit toute sa vie de ces femmes
 „ qui pleurent la perte de leurs *Amans*, ou la mort de
 „ leurs *Maris*.

„ *Tisreine* & ses Femmes écoutoient ce Discours im-
 „ patiemment, & vouloient interrompre Eumolpe; mais
 „ il étoit en possession de dire tout ce qu'il vouloit, & de
 „ le dire si plaisamment avec son *Air poétique*, qu'il met-
 „ toit toujours les *Rieurs* de son côté. Comme il vit donc

„ que

„ que le reste de la Compagnie souhaitoit d'apprendre ce qu'il
„ avoit vu, & qu'hormis Tifreine chacun avoit les yeux
„ attachés sur lui pour entendre ce qu'il alloit conter,
„ il commença de la sorte :

„ Il y avoit dans la Ville d'Ephese une Dame dont
„ toute la Grèce admiroit la Vertu & la Beauté. Le
„ Ciel lui avoit donné un Epoux digne d'elle, ils s'ai-
„ moient tendrement, & cet amour les rendoit heu-
„ reux; mais le bonheur dont ils jouissoient ne fut pas
„ de longue durée, & la Mort de cet Epoux finit
„ bien-tôt le cours d'une félicité que tout le monde
„ regardoit avec envie.

„ Cette Dame parut tellement sensible à une si grande
„ perte, qu'il ne faut pas s'étonner si elle donna dans
„ la suite, des marques si extraordinaires de sa Dou-
„ leur. Aussi ne se contenta-t-elle pas d'assister, selon
„ la coutume, à la Pompe funébre de son Mari; on
„ la vit toute échevelée, fondre en larmes, déchirer
„ ses habits, s'arracher les cheveux devant le Peuple
„ qui accompagnoit le Convoi. Elle avoit fait em-
„ baumer précieusement le Corps de son cher Epoux,
„ qu'elle voulut suivre jusqu'au tombeau: & comme
„ si la Mort n'avoit pas eu le pouvoir de les séparer,
„ elle s'y enferma avec lui, résolue de pleurer nuit &
„ jour, & de se laisser mourir de faim ou de dou-
„ leur.

„ Ses Parens & ses Amis ne purent la détourner
„ d'une résolution si cruelle; les Magistrats mêmes fu-
„ rent contraints de la laisser dans ce tombeau, voyant
„ que par leurs Conseils ni par leur Autorité, ils ne
„ gaignoient rien sur cet Esprit abandonné à son de-
„ sespoir. Ainsi cette Dame devint plus célèbre par
„ l'excès de son affliction, qu'elle ne l'étoit aupara-
„ vant par sa Vertu, ni par sa Beauté.

„ Elle avoit déjà passé deux jours sans prendre aucu-
„ ne nourriture, n'ayant pour toute Compagnie qu'une
„ Femme affectionnée, qui mêloit ses larmes aux
„ larmes de sa Maîtresse, & qui prenoit le soin d'en-
„ tretienir

„ tretenir la Lumière qui les éclairoit dans l'obscurité
„ de ce Sepulchre. On ne parloit d'autre chose dans
„ la Ville d'*Ephese*, & chacun la proposoit comme un
„ Exemple admirable d'Amour & de Fidélité.

„ En ce tems-là le Gouverneur de la Province avoit
„ fait attacher en croix quelques Voleurs, tout proche
„ du lieu où la vertueuse Dame se consumoit en re-
„ grets. Le Soldat commandé pour garder les Croix
„ pendant la nuit, de peur que les Corps ne fussent
„ enlevés, apperçut cette Lumière qui étoit dans le
„ Sepulchre, & crût entendre les plaintes d'une per-
„ sonne affligée. Aussi-tôt, par un mouvement de
„ Curiosité commun à tous les hommes, il s'avança
„ quelques pas de ce côté-là, & entendant redoubler
„ les mêmes plaintes, il descendit enfin dans le Se-
„ pulchre pour s'éclaircir de la vérité.

„ Au bruit qu'il fit en entrant, cette Dame dé-
„ solée, qui tenoit les yeux attachés sur le Cercueil
„ de son Epoux, ne put s'empêcher de les tourner
„ vers cet Inconnu. Si malgré sa douleur elle fut sur-
„ prise de son abord, ce Soldat ne le fut pas moins
„ d'un Spectacle si lugubre; mais sa plus grande pei-
„ ne fut de s'assurer si ce n'étoit point une illusion, &
„ si ce Cercueil & ces Femmes qui le gardoient, n'é-
„ toient pas autant de Fantômes

„ Néanmoins dès qu'il fut revenu de son premier
„ étonnement, il vit bien que ces Objets devoient cau-
„ ser plus de compassion que de crainte. Les plaintes
„ qu'il entendoit, lui firent comprendre à la fin le sur-
„ jet d'une affliction si extraordinaire. Il remarqua
„ aussi sur le Visage abattu de cette Dame affligée,
„ des Charmes que la douleur & l'abstinence n'avoient
„ que peu diminués : comme l'Amour s'insinue aisé-
„ ment dans les Cœurs par la pitié, il plaignit cette
„ Dame, & l'aima presque en un moment; de sorte
„ que pour conserver ce qu'il aimoit, il fut chercher
„ quelque nourriture, qu'il porta aussi-tôt dans ce
„ Tombeau.

„ Alors

„ Alors il n'oublia rien pour la détourner d'une Ré-
 „ solution si funeste ; il lui dit que la sortie de ce Mon-
 „ de étoit la même pour tous les hommes , & lui re-
 „ présenta que la fin de la Vie étant inévitable , les
 „ regrets de sa perte étoient inutiles. Il se servit en-
 „ fin de toutes les raisons qu'on employe d'ordinaire
 „ pour adoucir de semblables afflictions : mais cette
 „ Dame au lieu d'écouter sa Consolation , redoubloit les
 „ efforts de sa Douleur , se meurtrissoit le Sein avec
 „ plus de violence qu'auparavant , & s'arrachoit les
 „ Cheveux , qu'elle jettoit sur le Cercueil de son cher
 „ Epoux , comme de nouveaux sacrifices de son Amour
 „ & de son Desespoir.

„ Le Soldat ne se rebuta point de cette obstination ,
 „ & s'imaginant qu'il pourroit fléchir plus aisément la
 „ Maîtresse par l'exemple de la Suivante , il essaya de
 „ persuader celle-ci par toutes sortes de moyens. Com-
 „ me sa douleur étoit moins forte , & qu'elle n'avoit
 „ pas trop bien résolu de se laisser mourir de faim ,
 „ elle ne put résister plus longtems aux pressant besoin
 „ de manger ; & à la vuë des Viandes qui la tentoient
 „ davantage que tous les discours de ce Consolateur ;
 „ enfin elle se laissa vaincre , & surmonta un reste de
 „ pudeur qu'elle avoit de montrer moins de courage
 „ que sa Maîtresse , elle rendit la main pour recevoir
 „ le secours qu'on lui offroit si généreusement.

„ Dès qu'elle eut repris quelque vigueur par un peu
 „ de nourriture , elle se mit à combattre elle-même la
 „ douleur de sa Maîtresse , par toutes les raisons que son
 „ Amitié , ou l'envie de sortir d'un si triste Lieu lui pû-
 „ rent inspirer. Que vous servira , disoit-elle , de fi-
 „ nir vos jours dans ce Tombeau , & de rendre ici à
 „ la Destinée une Ame qu'elle ne vous demande pas
 „ encore ?

„ *N'exercez point sur vous ces injustes rigueurs :*

„ *Que votre desespoir épargne un peu vos Charmes ,*

„ *Les Dieux peu touchés de vos larmes ,*

„ *Né*

„ Ne vous rendront jamais l'Objet de vos douleurs.
 „ Vivez, mangez & cessez de pleurer.
 „ Malgré de votre Epoux la perte douloureuse,
 „ Il ne tient qu'à vous d'être heureuse,
 „ Vous avez dans vos Yeux dequoi la réparer.

„ Si votre Mari étoit à votre place, il seroit sans
 „ doute plus raisonnable que vous n'êtes: on n'a point
 „ vu d'Homme s'enterrer tout vif après la mort de sa
 „ Femme. Croyez-moi, défaites-vous d'une foiblesse
 „ qu'on auroit droit de reprocher à notre Sexe, &
 „ jouissez des avantages de la Lumière tant qu'il vous
 „ sera permis. Ce Corps que vous arrosez de vos
 „ Larmes, n'est plus bon qu'à vous apprendre quel
 „ est le prix & la brièveté de la Vie, & de quelle façon
 „ vous devez la ménager.

„ La Faim & le désir naturel de se conserver, sont
 „ de puissans Seducteurs en de pareilles occasions; les
 „ personnes mêmes les plus desespérées ont de la peine à ne pas écouter ceux qui leur conseillent de vivre. Il ne faut donc pas trouver étrange si cette
 „ Femme qui paroïssoit résoluë à mourir de sa douleur, fut contrainte de succomber à ces persuasions
 „ & à l'exemple de sa Suivante.

„ Ce Soldat officieux voyant qu'il avoit gagné sur
 „ elle une chose qui lui paroïssoit d'abord impossible,
 „ porta ses desirs plus loin, & comme l'Amour nous
 „ fait imaginer de la facilité dans toutes les choses qu'il
 „ nous fait désirer, il crût trouver encore moins de
 „ résistance dans la Vertu de cette belle affligée, qu'il
 „ n'avoit fait dans son Desespoir.

„ Pour en venir à bout, il lui dit tout ce que les
 „ premiers Feux d'une Passion aidée d'une grande espérance & d'une occasion favorable, peuvent inspirer de plus touchant. Le Jeune homme ne paroïssoit à la Prude, ni désagréable de sa personne, ni sans esprit: elle commençoit à remarquer qu'il faisoit toutes choses avec beaucoup de grace, & qu'il
 „ n'étoit

„ n'étoit pas incapable de persuader. Déjà cette Sym-
 „ pathie secrète , qui fait plus souvent & plutôt que
 „ l'Estime la première liaison des Cœurs , agissoit si
 „ fortement sur le sien , que les Conseils de la Sui-
 „ vante (qui n'oublioit rien pour reconnoître les Gra-
 „ ces de leur Bienfaicteur) acheverent de la gagner.
 „ Pouvez-vous , lui disoit-elle , moins faire pour
 „ celui qui vous a sauvé la Vie , que de répondre à
 „ son Amour , puisque vous rencontrez heureusement
 „ en lui dequoi vous consoler de la perte que vous avez
 „ faite ? Oubliez , si vous m'en voulez croire , ou-
 „ bliez dans la douceur d'être aimée , le reste de vo-
 „ tre Douleur.

„ *C'est pousser trop longtems d'inutiles soupirs ;*
 „ *Ne vous opposez point à ses justes desirs :*
 „ *La Nature vous dit , qu'il est doux de les suivre ;*
 „ *Ce n'est pas assez que de vivre ,*
 „ *Il faut vivre pour les Plaisirs.*

„ La Suivante appuyoit ces Conseils avec tant de
 „ force , qu'il est à croire , qu'elle les auroit pris vo-
 „ lontiers pour elle-même. La Maîtresse n'y put re-
 „ sister davantage , tant il est vrai qu'une Confidente
 „ gagnée est d'un grand secours pour un Amant. Le
 „ moyen après tout , que cette Femme abattuë par une
 „ si longue abstinence , & par l'excès de son déplaisir ,
 „ eût la force de se défendre contre un Soldat entre-
 „ prenant & passionné.

„ Ils demeurèrent ensemble , non seulement la pre-
 „ mière nuit d'une Avanture si rare , mais encore le
 „ lendemain & le jour d'après ; les portes du Sepulchre
 „ si bien fermées , que quiconque y fût venu auroit
 „ pensé sans doute , que cette Dame étoit morte de
 „ douleur sur le Corps de son Mari.

„ Le Soldat charmé de la Beauté de sa Maîtresse ,
 „ & du secret de sa Bonne-fortune , alloit pendant le
 „ jour acheter dequoi lui faire bonne chère , & le
 „ portoit

„ portoit dans le Tombeau dès que la nuit étoit venuë.
„ Cependant les Parens d'un de ces Voleurs qu'on
„ avoit pendus, s'étant appercûs qu'il n'y avoit plus
„ de Garde auprès d'eux, enleverent le Corps, & lui
„ rendirent les derniers devoirs: mais le Soldat ayant
„ vu le lendemain qu'il n'y avoit plus de Corps à l'une
„ de ces Croix, revint auprès de sa Maîtresse tout ef-
„ frayé de la crainte du Chatiment qu'il avoit mérité,
„ & lui conta le malheur qui venoit de lui arriver.

„ Il n'y alloit pas moins que de la Vie; le Gou-
„ verneur de la Province étoit sévère, ce Soldat de-
„ sesperoit ds sa grace, & ne vouloit point attendre sa
„ condamnation. Il étoit donc résolu de se tuer pour
„ éviter la honte du Suplice, rien ne le pouvoit dé-
„ tourner de cette pensée, & sans doute une Mort
„ violente alloit ravir à cette Belle le second Objet de
„ son Amour. Déjà ce malheureux Amant la sup-
„ plioit d'avoir soin de sa sépulture, & de le mettre
„ dans ce même Tombeau qui lui devoit être commun
„ avec son Epoux. Il étoit enfin sur le point d'exécuter
„ un si funeste dessein, lors que cette Dame, qui
„ durant ce discours n'avoit songé qu'aux moyens d'em-
„ pêcher sa Mort, arrêta le coup de son desespoir.

„ Aux Dieux ne plaise, s'écria-t-elle, que je sois
„ réduite à regretter en même tems la perte de deux
„ personnes, qui me sont si chères, puisqu'il y a des
„ expédiens pour m'en garantir. Il est juste que ce
„ qui me reste de mon Epoux serve à me conserver
„ mon Amant; j'aime encore mieux voir pendre le
„ Mort, que de voir périr le Vivant.

„ A ces mots le Soldat tout transporté de joye, se
„ jette aux pieds de sa Maîtresse, & ravi d'un Conseil
„ si ingénieux, il confesse que son Amour & ses Ser-
„ vices sont trop heureusement récompensés. Après
„ cela, ils se mirent tous trois en devoir de tirer le
„ Corps du Cercueil, le Soldat le chargea sur ses épau-
„ les, & fit si bien avec le secours de ces deux Fem-
„ mes qu'il l'attacha sur cette Croix d'où l'on avoit
„ enlevé l'autre.

„ Le

„ Le lendemain deux Amis du Mort, curieux d'ap-
„ prendre ce qu'étoit devenue sa vertueuse Femme,
„ s'en allerent de bonne heure vers le Tombeau. Ils
„ s'entretenoient en chemin des louanges d'une Fide-
„ lité si extraordinaire, & quand ils furent proche
„ des Croix, ils leverent par hazard les yeux sur celle
„ qui étoit le plus près d'eux, où ils reconnurent le
„ Visage de leur Ami. Il avoit été si bien embaumé,
„ que ces traits étoient encore assez remarquables. La
„ peur saisit ces deux hommes à un tel point, qu'au
„ lieu d'aller jusqu'au Sepulchre pour s'en assurer da-
„ vantage ils coururent tous effrayés vers la Ville d'E-
„ phese, où ils firent avec peine le recit de ce qu'ils
„ venoient de voir. La Nouvelle s'en repandit aussitôt,
„ le peuple accourut en foule pour voir un specta-
„ cle si nouveau, chacun disant avec étonnement: *Com-*
„ *ment se peut-il faire qu'un Mort soit sorti du Cercueil*
„ *pour aller au Gibet?*

„ En cet endroit *Eumolpe* fut contraint de finir son
„ conte, parce qu'il se fit un si grand éclat de rire
„ dans toute la Compagnie, qu'on ne lui donna plus
„ d'attention. Les Mariniers qui s'étoient approchés
„ pour l'entendre, retournerent à leur Emploi en bat-
„ tant des mains sur une Avanture si plaisante. Et *Ti-*
„ *frene* même qui durant le recit d'*Eumolpe* en avoit rougi
„ de dépit plus d'une fois, ne pût s'empêcher d'en
„ sourire. Le seul *Licas* qui avoit un fonds de mauvai-
„ se humeur, capable d'empoisonner toutes les joyes
„ du monde, se prit à dire, en branlant la tête d'un
„ air chagrin: Si j'avois été à la place du Gouverneur
„ de la Province, j'aurois fait détacher le Mort de cet-
„ te Croix, & je l'aurois fait remettre dans le Tom-
„ beau avec les mêmes honneurs que la première fois;
„ après cela j'aurois fait pendre en sa place, avec tou-
„ tes les marques de la dernière infamie, une si mé-
„ chante Femme. Ce Jugement fut trouvé si à con-
„ tre-tems, & de si mauvais goût, qu'on ne fit pas
„ seule-

„ seulement semblant de l'entendre , & chacun se remit
 „ à rire plus fort qu'auparavant.

L E T T R E

DE L'AUTRE MONDE *.

JE viens de ressusciter , Mademoiselle , après avoir passé quelques jours en l'autre Monde , je viens encore en celui-ci , & le premier plaisir que j'y aurai sera de vous raconter une petite Avanture qui pourra vous divertir & vous instruire tout ensemble. Lisez-la ; mais sur tout profitez-en.

Vers les bords du Fleuve fatal
 Qui porte les Morts sur son Onde ,
 Et qui roule son noir cristal
 Dans les plaines de l'autre Monde ;

Dans une Forêt de Cyprès
 Sont des routes tristes & sombres
 Que la Nature a fait exprés
 Pour la Promenade des Ombres.

Là malgré la rigueur du Sort ,
 Les Amants se content Fleurettes ,
 Et font revivre après leur Mort
 Leurs Amours & leurs Amourettes.

Arrivé

* On avoit tiré cette LETTRE d'un petit in-douze imprimé à Grenoble en 1671. & on l'avoit mutilée avant que de l'attribuer à Mr. de St. Evremond : mais je l'ai rétablie sur l'in-douze de Grenoble qui a pour Titre, OUVRES DIVERSES Par M. L. C. D. P.

Arrivé dans ce bas Sejour ,
(Comme j'ai le Cœur assez tendre)
Je résolus d'abord d'apprendre
Comment on y traitoit l'Amour.

J'allai dans cette Forêt sombre ,
Douce retraite des Amants ,
Et j'en apperçûs un grand nombre
Qui poufloient les Beaux-sentiments.

Les uns se faisoient des caresses ,
Les autres étoient aux abois
Auprès de leurs fieres Maîtresses ,
Et mouroient encore une fois.

Là des Beautés tristes & pâles
Maudissant leurs feux violents ,
Murmuroient contre leurs Galants ,
Ou se plaignoient de leurs Rivaless.

Là deffunts Messieurs les Abbés ,
Avecque leurs discrettes flames.
Alloient dans les Lieux derobés
Cajoler quelques belles Ames.

Parmi rant d'Objets amoureux
Je vis une Ame desolée ;
Elle s'arrachoit les cheveux
Dans le fond d'une sombre Allée.

Mille soupirs qu'elle pouffoit
Montroient qu'elle étoit amoureuse ;
Cependant elle paroissoit
Aussi belle que mal-heureuse

Tout le Monde disoit, voilà
Cette Ame triste & miserable,
Et quoi qu'elle fut fort aimable
Tout le monde la laissoit là.

„ Ombre pleureuse, Ombre crieuse,
 „ Helas! lui dis-je en l'abordant,
 „ D'une maniere serieuse,
 „ Qu'est-ce qui te tourmente tant?

*Chez les Morts sans ceremonie
 On se parle ainsi librement,
 Et dès qu'on sort de cette Vie
 On ne fait plus de compliment.*

Qui que tu sois, dit-elle, hélas!
 Tu vois une Ame mal-heureuse,
 Furieusement amoureuse,
 Et qui n'aime que des Ingrats.

Dans l'autre Monde j'étois belle;
 Mais rien ne me pouvoit toucher,
 J'étois fiere, j'étois cruelle,
 Et j'avois un Cœur de Rocher.

J'étois Peste, j'étois Rieuse,
 Je traitois Abbés & Blondins,
 D'impertinents & de badins,
 Et je faisois la Précieuse.

Ils venoient humblement m'offrir
 Et leur Estime & leur Tendresse,
 Ils disoient qu'ils souffroient sans cesse,
 Et moi je les laissois souffrir.

Je rendois leur Sort déplorable
 Lors qu'ils se rangeoient sous ma Loi,
 Et dès qu'ils se donnoient à moi
 Je les faisois donner au Diable.

C'étoit en vain qu'ils s'enflamoient,
 Maintenant les Dieux me punissent;
 Je haïssois ceux qui m'aimoient,
 Et j'aime ceux qui me haïssent.

Mon Cœur n'y sauroit résister ,
Je n'ai plus ni Pudeur ni Honte ,
Je cherche par tout qui m'en conte ,
Personne ne m'en veut conter.

En vain je soupire & je gronde ,
Mès Destins le veulent ainsi ,
Et les Prudes de l'autre Monde
Sont les foles de celui-ci.

*Là cette Ombre Amoureuse & fole
Poussa mille soupirs ardents ,
Se plaignit , pleura quelque tems ,
Puis en m'adressant la parole :*

PAUVRE Ame ! dit-elle , à ton tour
Te voilà peut-être forcée
De venir payer à l'Amour
Ton Indifférence passée.

De nos cendres froides il sort
Une vive source de flames
Qui s'attache à nos froides Ames ,
Et nous ronge après notre Mort.

Si tu fus jadis des plus sages ,
Tu deviendras fou malgré toi ,
Et tu viendras dans ces Bocages
Te desesperer comme moi.

Ombre , lui dis-je , ce presage
Ne m'a pas beaucoup alarmé ,
Je n'aimerai pas davantage
Je n'ai déjà que trop aimé.

Mais je connois une insensible
Dans le Monde que j'ai quitté ,
Plus cruelle & plus inflexible
Que vous n'avez jamais été.

Galants, Abbés, Blondins, Grisons
Sont tous les jours à sa Ruelle,
Lui content toutes leurs raisons,
Et n'en tirent aucune d'elle.

L'un lui donne des Madrigaux,
Des Epigrammes, des Devises,
Lui prête Carrosse & Chevaux,
Et la mene dans les Eglises.

L'autre admire ce qu'elle dit,
Lui sourit d'un air agréable,
Et la traite de Bel-Esprit,
Et trouve sa juppe admirable.

Tel la prêche des jours entiers
Sur les doux Plaisirs de la Vie,
Et tel autre lui sacrifie
Toutes les Belles de *Poitiers*.

Tel avec sa mine discrete,
Plus dangereux à ce qu'on croit,
Lui fait connoître qu'il sauroit
Tenir une flamme secrète.

Jamais rien n'a pu la fléchir,
Vers, Prose, Soins & Complaisance,
Discretion, Perseverance,
Tout cela ne fait que blanchir.

Elle se rit, cette Cruelle,
Des vœux & des soins assidus,
Les soupirs qu'on pousse pour elle
Sont autant de soupirs perdus.

On a beau lui faire l'Eloge
De ceux qui l'aiment tendrement,
Cœur François, Gascon, Allobroge
Ne la tentent pas seulement.

Que je plains , dit l'Ombre étonnée,
Cette Belle au Cœur endurci,
Nous la verrons un jour ici
Souffrir comme une Ame damnée.

Helas ! hélas ! un jour viendra
Que la Prude sera Coquette,
Et croit-elle qu'on lui rendra
Tous les Amans qu'elle rejette ?

Mille soins la déchireront,
Elle sechera de tendresse,
Et ceux qui la suivent sans cesse
Eternellement la fuiront.

Ombres sans couleur & sans grace,
Ombres noires comme charbon,
Ombres froides comme la glace,
Qu'importe , tout lui sera bon.

A tous les Morts qu'elle verra
Elle ira faire des avances,
Leur disant mille extravagances,
Et pas un ne l'écouterà.

Alors cette Fille perduë
Sans esperance de retour,
Sans pudeur & sans retenuë
Voudra toujours faire l'Amour.

D'une si violente flame
Ne crain pas pourtant les efforts,
Nous avons les peines de l'Ame
Sans avoir les Plaisirs du Corps.

Malgré le Feu qui nous devore
Tous nos Desirs sont superflus,
Les Passions restent encore,
Et les Plaisirs ne restent plus.

Tu fais ce qu'elle devoit faire:
 Et si tu peux l'en informer,
 Di-lui qu'elle soit moins sévère,
 Et qu'elle se hâte d'aimer.

Qu'aussi bien les Destins terribles
 La forceront avec le tems
 D'aimer quelques Morts insensibles ;
 Qu'elle aime quelques bons Vivants.

A ces mots la mal-heureuse Ombre
 Se tût, rêvant à son Destin,
 Et rétomnant dans son chagrin
 Reprit son humeur triste & sombre.

*Les Dieux veulent vous exempter
 Iris, de ce malheur extrême,
 Et je viens de ressusciter
 Pour vous en avertir moi-même.*

*Quittez l'erreur que vous suivez,
 Craignez que le Ciel ne s'irrite,
 Aimez pendant que vous vivez,
 Et songez que je ressuscite.*

R E' P O N S E

A LA LETTRE

DE L'AUTRE MONDE.

MO I qui sus mourir & renaître
 J'ai vu l'autre Monde de près,
 Et n'ai point vu le Myrthe y croître
 Parmi les funestes Cyprès.

Jusqu'aux

Jusqu'aux bords de l'Onde infernale
L'Amour étend bien son pouvoir,
Mais passé la Rive fatale
Le pauvre Enfant n'y peut que voir.

Là-bas dans ces Demeures sombres
Rien ne sauroit toucher un Cœur ;
Croyez m'en plutôt que les Ombres,
Car il n'est rien de si menteur.

Il en est à mines discrètes
Et d'un Entretien décevant ;
Mais fiez-vous à leurs Fleurettes',
Autant en emporte le vent.

Sans dessein, sans choix, sans étude,
D'autres soupirent tout le jour,
Un certain reste d'habitude
Les fait encor parler d'Amour.

A de pareilles destinées
Grand nombre de gens est soumis ;
Si telles Ames sont damnées
Malheur cent fois à nos Amis.

Enfin la Mort aux Morts ne laisse
De leurs Amours qu'un souvenir,
Sans que leur deffunte Tendresse
Leur puisse jamais revenir.

L'Objet agréable ou funeste
Sur eux fait peu d'impression ;
Ombres qu'ils sont, il ne leur reste
Que des Ombres de Passion.

D'en naître là, point de Nouvelles,
Chaque Blondin vaut un Barbon ;
Et la plus jeune Demoiselle
Y paroît cent ans, ce dit-on.

C'est une chose insupportable
Que l'Entretien d'un Trepassé ;
Car que fait-il, le misérable,
Que des contes du tems passé.

Aime-t-on des Ombres de glace,
Quel feu tient contre leur froideur ?
Faites-moi quelque'autre menace
Si vous voulez me faire peur.

Pour appuyer la Prophetie,
Me défendis-je avec effort
De tant d'honêtes-geus en vie,
Pour m'entêter d'un vilain Mort ?

Quoi, me reprendre de la sorte !
Je suis plus sage & je le sens ;
S'il falloit aimer vive ou morte
Je saurois bien prendre mon tems.

Mais par bon-heur sans se méprendre
On peut fuir l'Amour & ses traits ,
Et qui Vivant fait s'en défendre
Il en est quitte pour jamais.

Qui se sent Prude & Précieuse
Pour toujours est en sûreté,
Et fut-elle Peste & Rieuse
Le Rieurs sont de son côté.

Si je craignois d'être affligée
De quelques véritables maux ,
Je vous serois fort obligée :
Mais vous ressuscitez à faux.

DE L'E' T U D E
ET DE LA CONVERSATION.

LA Conversation est un Bien particulier à l'Homme, de même que la Raison. C'est le lien de la Société, c'est par elle que s'entretient le Commerce de la Vie Civile, que les Esprits se communiquent leurs Pensées, que les Cœurs expriment leurs mouvemens, & que les Amitiés se commencent & se conservent.

La Conversation de deux Amis rend leurs Biens & leurs Maux communs ; elle augmente leurs Plaisirs, & diminue leurs Peines. Rien ne soulage tant la Douleur que la Liberté de se plaindre ; rien ne fait mieux sentir la Joye que le plaisir de la dire. Enfin l'Homme est tellement né pour être sociable, que cette qualité n'est pas moins attachée à son essence que celle de Raisonnable.

C'est agir contre l'intention de la Nature que de fuir la Compagnie : pour vivre toujours dans la Retraite, il faut être quelque chose de plus que les Hommes, ou de moins que les Bêtes. Encore y a-t-il quelque commerce entr'elles. Beaucoup de Philosophes ont soutenu que les Animaux avoient un Langage particulier, & plusieurs experiences ont donné lieu de le croire.

Du moins est-il bien vrai qu'il n'y a point d'Animaux si farouches sur la Terre, que de certains hommes qui font une profession de mépris & d'aversion pour tout le Genre humain ; à l'exemple de cet extravagant Citoyen d'*Athènes* *, qui ne parloit à personne que pour lui dire de s'aller pendre, & qui prit soin de faire son Epitaphe de maniere qu'il put maudire les Hommes après sa mort.

D 4

II

* *Timon* le Misanthrope.

Il faut avoir l'Esprit noirci de mélancholie pour mener une Vie sauvage, & se tenir toujours dans l'obscurité. Je ne prétens pas blâmer ceux dont notre Religion a consacré la Retraite & le Silence, au contraire je les admire; le Principe qui les a portés à choisir une Vie si contraire à la Nature, nous oblige de les révéler. Comme il n'y a rien de plus rare que la Vertu d'un vrai Solitaire, il n'y a rien aussi de plus inimitable, & qui mérite mieux nos loüanges.

Mais il est vrai que parmi ceux qu'une véritable Vocation, ou le Caprice que l'on prend quelquefois pour elle, ont jeté dans le dégoût du monde, il s'en trouve bien peu qui persévèrent jusqu'au bout dans leur condition avec le même zele. L'Etat du Solitaire est un Etat violent pour l'homme: l'Instinct naturel qui lui fait aimer la Société, se rend à la fin le Maître, & lui donne de tems en tems quelque regret de l'avoir quittée. Après tout, est-ce vivre que d'être caché toute sa vie? Quelle différence y a-t-il entre la Mort & la Retraite, entre la Solitude & le Tombeau?

Il faut donc pour vivre en Homme, conférer avec les hommes; il faut que la Conversation soit le plus agréable Bien de la Vie, mais il faut qu'il ait ses bornes. Il en faut jouir avec choix, & en modérer l'usage avec discretion. Il n'y a rien de plus utile ni de plus dangereux: comme la Retraite trop longue affoiblit l'Esprit, la Compagnie trop fréquente le dissipe.

Il est bon de rentrer quelquefois en soi; il est même nécessaire de se rendre un compte exact de ses Paroles, de ses Sentimens, & du progrès qu'on a fait dans la Sagesse. Pour recueillir le fruit de sa Lecture & des Entretiens que l'on a eus, pour profiter de ce que l'on a vu, il faut du silence, du repos, & de la méditation.

Il faut du tems pour l'Etude; il en faut pour les affaires qui sont attachées à notre Profession. La Conversation ne peut pas occuper toute notre Vie; ces deux autres Devoirs méritent de lui être préférés. L'ignorance

norance est toujours honteuse à un Honnête-homme; sa condition ne l'excuse point, & le monde ne l'instruit pas assez. Quand on fait mêler également toutes ces choses, on se distingue fort de ceux qui ne s'appliquent qu'à une seule.

L'Etude est la plus solide nourriture de l'Esprit; c'est la source de ses plus belles Lumieres: c'est l'Etude qui augmente les talens de la Nature, mais c'est la Conversation qui les met en œuvre & qui les polit: c'est le grand Livre du Monde qui apprend le bon usage des autres Livres, & qui peut faire d'un homme savant, un fort Honnête-homme.

L'Etude enfin met une plus grande difference entre le Savant & l'Ignorant, qu'il n'y en a entre l'Homme ignorant & la Bête, mais l'Air du monde distingue encore plus l'Homme poli d'avec le Savant. La Science commence un Honnête-homme, & le Commerce du monde l'acheve.

On a vu néanmoins des Genies extraordinaires passer tout d'un coup de la méditation du Cabinet aux Charges les plus difficiles: mais ces gens-là ne peuvent être tirés en exemple.

Quand un homme enivré de sa Lecture, fait un premier pas dans le Monde, c'est presque toujours un faux pas. S'il ne prend avis que de ses Livres, il court fortune de n'être jamais qu'un Mal-honnête homme. L'Etude immodérée engendre une crasse dans l'Esprit, & la Conversation de nos Amis l'épure & le redresse.

C'est être heureux que de rencontrer un Ami fidele, éclairé, discret: fidele, pour ne nous rien déguiser; éclairé, pour remarquer nos fautes; & discret enfin pour nous en reprendre. Mais c'est le comble du Bonheur de pouvoir croire ses Conseils. Il arrive souvent que nous nous faisons un Honneur de ne suivre que nos propres Lumieres; semblables aux Voyageurs qui s'égarent faute de prendre un Guide, ou de demander le chemin.

Il est vrai qu'un homme qui sent sa force, & qui

connoit les avantages de son Esprit ; qu'un homme , dis-je , qui aspire à la belle Gloire , & qui veut élever sa Réputation , doit craindre comme un écueil d'être soupçonné de se laisser gouverner.

La Dependance est insupportable à un homme de Cœur , & sur-tout celle de l'Esprit. Quand on veut exercer une espece de Tyrannie sur la plus libre partie de notre Ame , il est mal-aisé de ne se revolter pas contre la Raison , par dépit contre celui qui raisonne.

Il faut bien autant de discretion pour donner Conseil , que de docilité pour le suivre : rien n'est si terrible qu'un Ami qui prend avantage de son Experience , qui propose tous ses Avis comme des Loix , & d'un air de Maître qui nous ôte le droit d'examiner ce qu'il dit , & qui veut forcer l'Esprit par l'Autorité , plutôt que de le gagner par le Discours.

Il ne manque jamais de se donner pour Exemple. Il applique a tous propos les Remarques de la Vieille Cour. Il rapporte ses Aventures pour des preuves , il a vu tout ce qu'il avance , tout ce qu'il dit est outré , & la peur qu'il a de n'en dire pas assez pour persuader , fait qu'il en dit toujours trop pour être crû.

Néanmoins , une grande foiblesse à recevoir Conseil , n'est pas moins à blâmer , qu'une grande rudesse à le donner. Il est de notre intérêt de surmonter l'une & d'adoucir l'autre. Il faut quelquefois aider à la liberté de celui qui nous avertit , en recevant facilement ses Avis.

Un bon Conseil perd sa force dans la bouche d'un Ami trop complaisant ; quand il s'exprime avec force , il pique davantage notre Cœur , il reveille mieux notre attention : les Remedes salutaires sont rarement de bon goût , & les Médecins les plus doux ne sont pas les plus secourables.

Nous devons nous regarder comme des Malades , tant que nous avons besoin de Conseil. Hé ! qui n'en a pas besoin ? Si l'Avis est bon , pourquoi le rejeter , parce qu'il n'est pas donné de bonne grace ? Il faut voir

voir si l'on en peut tirer quelque utilité avant que de le rejeter : il ne faut pas même rejeter tous les méchans Conseils, de peur de rebuter les personnes qui pourroient nous en donner de bons.

Au pis aller, quand on n'en tireroit point d'autre fruit que d'apprendre à vaincre notre Délicatesse, & d'ôter de nous-mêmes ce qui nous déplaît en autrui, n'est-ce pas assez pour nous obliger de les entendre, & d'en savoir gré ?

Le mauvais Exemple peut servir à nous éloigner du mal, comme le bon à nous exciter au bien : profitons-en de quelque part qu'il nous vienne, de quelque façon qu'il nous soit donné.

C'est à nous à démêler l'Or d'avec la terre, on le trouve rarement pur, mais il n'en est pas moins Or : c'est la faute de l'Artisan & non pas du Métal.

On rencontre quelquefois des hommes d'un Sens exquis, qui n'ont pas le don de s'expliquer. Il faut compatir au défaut de leur Expression, & profiter de de leur Bon-sens. D'autres ont la facilité de parler, & ne s'attachent qu'à l'écorce des choses. Imitons ce qu'il y a de bon dans leur Langage, & pénétrons plus avant dans la Vérité.

Il en est d'autres encore qui ont travaillé toute leur vie pour se rendre habiles, & qui n'ont pu se rendre agréables : nous estimons leur Savoir, mais leur façon nous rebute : nous serions bien aises de profiter de leurs connoissances, mais nous ne voulons pas essuyer leur mauvaise humeur.

Un peu de dégoût nous empêche de tirer de leur Conversation tout le fruit qu'on en peut tirer ; nous préférons l'Entretien d'un Flateur ignorant, à la Conversation d'un Savant homme, quand il est chagrin & sévère. L'Autorité qu'il prend sur nous est fâcheuse à la vérité, mais n'est-ce pas un Droit acquis par l'âge ? S'il nous fait part de ce qu'il sait, est-ce trop faire pour le reconnoître, que d'avoir une soumission apparente à ses Sentimens ?

Je ne veux pas , néanmoins , que cette soumission soit aveugle ; il est uste de nous réserver la Liberté de raisonner sur ce qu'il dit : mais il lui faut répondre avec beaucoup de déference ; il ne le faut contredire que pour nous instruire mieux ; il faut se rendre à la Raison dès qu'elle paroît , & la trouver belle , même dans la bouche d'un Pédant.

Néanmoins ne recevons pas sa doctrine toute crüe ; ne nous établissons point d'opinion sur l'opinion d'autrui ; car ce n'est que dans la Foi qu'il faut jurer sur les paroles du Maître.

Pour connoître sainement les choses , il faut être toujours en garde contre la Réputation de celui qui les dit ; l'air du Visage , la façon de parler , la Qualité , le tems , le lieu , tout impose. Vous entendez la Cour se récrier sur tous les Mots de *Bautru* , parce qu'il en dit quelquefois de bons. L'Admiration est la marque d'un petit Esprit , & les grands Admirateurs sont la plupart de fort sottes gens. Ils ont besoin qu'on les avertisse quand il faut rire ; le Parterre qui n'a d'autres Lumières que celles de la Nature , juge mieux de la Comédie que ceux qui embarrassent le Théâtre.

Le plus grand secret pour réussir dans la Conversation est donc , d'admirer peu , d'écouter beaucoup , de se défier toujours de sa Raison , & quelquefois de celle de nos Amis ; de ne se piquer jamais d'avoir de l'Esprit , de faire paroître tant qu'on peut celui des autres , d'écouter ce qu'on dit , & de répondre à propos. Enfin , de pratiquer le Précepte du bon *Horace* :

Ut jam nunc dicat , jam nunc debentia dici...*

* De Arte Poët. vi. 43.

DE L'AMITIE.

LA premiere Amitié qui naît dans le Monde, est celle qui se forme dans le sein des Familles. L'habitude continuelle d'être toujours ensemble, & de se considérer comme étant de même sang; les mêmes sentimens dans lesquels on est élevé; la conformité que l'on a les uns avec les autres; la communication des secrets, des affaires & des intérêts: toutes ces choses contribuent autant à sa naissance que la Nature: elles consacrent pour le moins autant le nom de Frere, de Sœur & les autres, que le lien du même sang. Car, quelque chose que l'on dise de certains Sentimens naturels, que l'on a eus à la rencontre de ses Parens que l'on ne connoissoit pas encore, il est certain que les exemples en sont ou exagérés ou rares, ou que nous en usions les uns avec les autres comme des Etrangers, si nous ne nous étions accoutumés à considerer nos proches comme d'autres nous-mêmes. C'est donc là la premiere liaison de nos Cœurs.

Il seroit à desirer que cette premiere Amitié durât toute la Vie dans le même état qu'elle est en nos premieres années. Mais elle s'affoiblit insensiblement. En premier lieu, par le grand nombre des personnes dont une Famille est composée: car c'est un principe certain que l'Amitié ne sauroit durer longtems entre plusieurs personnes. De plus, on sort de la Famille pour s'établir dans le Monde. On entre par le Mariage en de nouvelles Alliances: ou par la profession d'une Piété particuliere on sort de sa Maison sans avoir le plaisir d'en adopter une autre. Ainsi on se fait d'un côté, en quelque sorte, une obligation d'oublier ses Parens; & de l'autre, un devoir d'en aimer de nouveaux. Que dirai-je de l'intérêt qui divise si souvent les Familles? Quand même toutes ces choses sont réglées, le seul éloignement où l'on est diminue quelque chose de la

premiere tendresse. En cet éloignement chacun se forme avec le tems des manieres particulieres, soit pour la conduite de sa Vie, soit pour sa Fortune, soit pour le gouvernement de sa Famille. Le premier lien d'Amitié ne sert presque plus ensuite qu'à s'épargner un peu moins que l'on ne feroit si l'on n'étoit point Parens, à avoir un peu plus du curiosité sur leur sujet, & à se mesurer avec assez de soin, pour ne paroître pas inferieur en rien aux autres.

Cela n'empêche pas que lorsqu'il se rencontre des occasions essentielles de se rendre service, on ne se fasse une gloire de n'y manquer en rien. Ainsi cette premiere Amitié qui est tendre dans les premieres années, qui se relâche dans la suite de la vie, paroît néanmoins toujours forte, quand il s'agit de quelque intérêt important. Et pour moi, je croi que de toutes les Amitiés c'est celle-ci qu'il faut ménager avec le plus de soin.

Il y a une seconde espece d'Amitié, qui a aussi ses perfections & ses imperfections, comme la premiere dont nous avons parlé. C'est celle qui se trouve entre un Mari & une Femme, lorsqu'ils sont entrés sans contrainte dans le Mariage, & qu'ils y vivent en bonne intelligence. Elle a quelque chose de l'Amitié qui est entre le Superieur & l'Inferieur, puisque les Loix ont déclaré que les Femmes devoient considérer leurs Maris comme leurs Maîtres; & que l'honnêteté des hommes les oblige de ne recevoir des témoignages de respect de leurs Femmes, que pour s'en dessaisir aussitôt, & dépendre d'elles par leur propre choix, comme elles dépendent d'eux par les Loix & par la Coutume. Quand on vit ensemble de cette maniere honnête, on est dans un commerce continuel d'Estime; on goûte ce qu'il y a de plus délicat de la Tendresse; on a le plaisir d'aimer & d'être aimé; on se fait même une gloire de son Amitié. Je croi que c'est ce mélange de Tendresse, ce retour d'Estime, ou, si vous voulez cette ardeur mutuelle à se prévenir par des témoignages

nages obligeans, en quoi consiste la douceur de cette seconde Amitié. Je ne parle point d'autres Plaisirs, qui ne le sont point tant en eux-mêmes, que dans l'assurance qu'ils donnent de la parfaite possession des gens que l'on aime. Ce qui me semble si vrai, que je ne crains point de dire, que si l'on est assuré d'ailleurs de la parfaite Tendresse d'une Femme, on en peut souffrir la privation aisément; & qu'ils ne doivent entrer dans l'ordre de l'Amitié que comme des marques & des preuves qu'elle est sans reserve. Il est vrai que peu de gens sont capables de la pureté de ces Sentimens. Aussi ne voit-on gueres de parfaite Amitié dans les Mariages, au moins pour long-tems. L'Objet des Passions grossieres ne peut soutenir un si noble Commerce que l'Amitié. Après qu'il en a fait naître & conservé quelque tems l'ombre, & la ressemblance; l'Indifférence, le Mépris & d'autres nouvelles Passions, viennent bien-tôt les effacer. La contrainte même où l'on est de conserver toujours la même Societé, diminue quelque chose du prix de la Perseverance. On perd peu à peu l'assurance que l'on avoit d'être aimé: on entre en des Défiances, des Jalousies & des Inquiétudes: on ne peut guères se les cacher, dans la nécessité où l'on est de vivre éternellement ensemble. De là naissent des Soupçons, des Plaintes & des Querelles. Les Enfans sont les seuls liens qui retiennent alors les Hommes & les Femmes dans leur devoir. Ce sont les gages & les fruits de leur premiere Tendresse: c'est un intérêt qui les lie au moment que leur Cœur alloit à sa séparation. Mais quand on a parlé de l'Amitié, & quand on en parle tous les jours, ce n'est ni de cette premiere, ni de cette seconde que l'on a entendu parler.

C'est d'une espece toute particuliere. On veut qu'elle se soit qu'entre deux personnes; qu'elle soit des années entières à se former; que la seule Vertu en soit le fondement; qu'elle dure toujours; que ce soit une communication parfaite de toutes choses: en un mot, qu'il

qu'il se fasse de ces deux personnes une métamorphose si générale, qu'elles se transforment mutuellement l'une en l'autre. Les Auteurs triomphent sur ce Portrait. Ils lui donnent encore de plus belles couleurs que je ne fais. Cependant je croi pouvoir soutenir sans temerité, que ces habiles Peintres qui nous donnent de si illustres Copies de l'Amitié, n'en ont jamais vu d'Original. Mais enfin on se plaît à exagerer toutes choses. On oublie dès le premier moment que l'on commence un Livre, ou un Discours, que l'on est Homme, & que l'on parle à des hommes.

Mais aussi il faut éviter de prendre pour Amitié, je ne sai combien de Commerces que l'on a dans la Vie, qui ne méritent point assurément ce glorieux Titre.

Pour être ensemble de quelque partie de Plaisir, pour se trouver quelquefois dans les mêmes Conversations, pour se rencontrer souvent où à la Cour, ou à la Ville, on ne peut pas s'assurer par ces sortes de Liaisons d'une Amitié un peu forte. Toutes ces choses arrivent ordinairement par un pur hazard : c'est la Fortune qui fait ces différentes occasions. Quelle part y peut avoir le Cœur, que l'intérêt de quelque Plaisir ? Et cet intérêt-là peut-il produire une Amitié fort parfaite ? Il est vrai que l'on aime les gens commodes, plaisans, agréables ; que l'on se trouve avec plaisir où il sont, & qu'on leur fait un accueil favorable. On a encore des égards plus particuliers pour les gens qui ont la réputation d'avoir des Amis, d'être hommes d'intrigue, & de pouvoir servir dans les occasions. Car de dire des choses plaisantes, & de pouvoir en faire d'utiles, ce sont deux grands moyens d'avoir quelque entrée dans les Cœurs les plus inaccessibles.

Mais il n'est pas moins vrai que les gens que l'on ne connoît que sur ce pied-là, ne doivent pas métre l'Amitié que l'on a pour eux, à une épreuve un peu forte. On ne veut guères acheter le Plaisir que donne la Conversation d'un Bel-Esprit, & ont remet assez ordinairement sur les autres, le soin de servir une per-
sonne.

sonne qui ne fait que nous divertir.

Si l'on y fait un peu de réflexion, on verra que c'est cette espece d'Amitié, qui toute imparfaite & toute commune qu'elle est, ne laisse pas de former une Honnêteté sur laquelle on règle sa conduite, & qui est comme le fondement du Repos public.

C'est elle qui apprend la maniere de vivre; & cette maniere de vivre comprend une infinité de petits Devoirs sans lesquels tout seroit en confusion.

Une Amitié plus parfaite est un prodige, dont les Exemples sont si rares, qu'on les peut aisément compter.

L E T T R E

*A une Dame qui étoit allée à Bourbon,
avec Madame la Duchesse de ***.*

SUPPOSEZ que vous soyez malade, & que cet éternel Embonpoint, & cette Face resplendissante ne soient chez vous que de faux témoins, qui déposent en faveur de votre Santé, pour tromper tous ceux qui vous voyent, & vous dérober la compassion de vos Amis; vous ne pouviez choisir un remede plus agréable, que d'aller à *Bourbon* de la maniere dont vous y êtes allée; vous en reviendrez peut-être avec plus de santé, mais sûrement avec plus d'Esprit, & ce sera une chose très-curieuse, que de voir augmenter l'une ou l'autre. Ce qui me fâche de ce Voyage, dont j'attens un si grand Miracle, c'est que vous ayez tant de raison de ne point regretter vos Amis; & qu'en l'état où vous êtes, vous ne pouvez penser à eux, sans voir le peu que vous avez perdu, en comparaison de ce que vous possédez à présent. Vous nous avez fait
grand

grand plaisir de partir sans nous dire Adieu , & de nous avoir ainsi caché la joye que vous avez de nous quitter ; trop heureux ! si vous revenez à nous sans chagrin. Vous trouverez ici une Table frugale , mais toujours prête ; une Conversation simple , mais libre ; des Plaisirs médiocres , mais tranquiles ; des Amis Bourgeois , mais fideles : & tous également ravis de vous voir & de vous entendre. Votre Lettre en vieux Gaulois est digne du Siecle d'*Orienne*. Plût à Dieu qu'en changeant le Langage de ces tems-là , nous en eussions retenu les Mœurs ! qu'il y eût encore de *loyaux Amans* , & de *loyales Amies* ! que le Notaire & le Curé ne fussent point venus gâter ces petits clandestins , qui subsistoient à l'ombre du mystere , nourris de Plaisirs dérobés ; dont les Amantes vieillissoient plutôt que leur Amour , sans avoir jamais senti d'autres maux que l'Absence ! On ne connoissoit point alors d'autre défaut que de n'aimer pas , & d'autre crime que de n'aimer plus ; ils ne consultoient que leur Cœur pour s'engager ; point de Conseil que leur Passion ; point d'intérêt que leur Plaisir ; point de sûreté que leur Parole ; point de tems que l'Occasion ; point de Devoir que celui de se satisfaire. Avoüiez la verité , vous n'auriez pas pesté contre les hommes de ce tems-là , comme vous pestez tous les jours contre ceux de celui-ci ; & vous êtes bien malheureuse que la Race en soit perdue.

Qu'une telle perte est cruelle !
 De cette Race si fidelle ,
 Il ne reste que vous & moi ;
 Mais pour mon malheur & le vôtre ,
 Un autre vit sous votre Loi
 Et je vis sous celle d'une autre.

L E T T R E
DE MR. PAVILLON
A MADAME PELISSARY,

*Sur le Voyage de Mademoiselle sa
Fille en ENGLETERRE.*

A CE que je voi, Madame, le Ravissement d'*Hélène* ne fit pas jadis plus de bruit que le départ de Mademoiselle votre Fille, & nous sommes bien plus considérables que nous ne pensions. Si nous eussions été bien avertis du cas qu'on fait de nous, & de l'intérêt que prend le Public à ce qui nous regarde, nous n'aurions jamais eu l'inhumanité de troubler le repos de notre Patrie par notre absence, & d'embarasser Charenton à découvrir les desseins impénétrables d'un Voyage qui n'en a point.

En vain on cherche les raisons
Du Voyage que nous faisons;
Nous n'en avons point, ou je meure;
S'il en faut toutefois, qu'on nous fasse crédit;
Ou bien informez-vous de celles que l'on dit,
Et nous choisirons la meilleure.

Il n'y a rien de si ennuyeux que de mener toujours la Raison avec soi : de sa nature elle est fort contraignante, on n'est pas toujours sûr de réussir en sa Compagnie; au lieu que quand on fait les choses sans savoir pourquoi, le succès ne trompe jamais notre attente.

Quand

Quand *Charenton* vous dit de nous ,
 Qu'ici nous cherchons un Epoux ;
 Il vous faut répondre à cela ,

Alleluya !

S'il se présente un bon Hymen ,
 Nous dirons de bon cœur *Amen* ;
 Et la Pucelle chantera

Alleluya !

Par exemple , en cas qu'un Mylord
 S'offrît valant son pesant d'or ;
 Le Mylord la Mylordera ;

Alleluya !

Voilà justement le tour qu'il faut prendre pour conjurer les Raisonneurs qui vous rompent la tête ; c'est une espèce de Démons très-opiniâtres, qu'on ne sauroit chasser qu'en traitant de Chançons tout ce qu'ils disent.

Les Amis importuns viennent hors de saison ,
 Si la Raison par tout est si fort nécessaire ,
 Quand la chose est permise , & qu'elle à de quoi plaire ,
 Le Plaisir qu'on prend à la faire ,
 Peut-il pas servir de Raison ?

Nous avons de cette sorte de Raison tout autant qu'il en faut pour justifier notre Voyage ; & le défunt *Pais de Cocagne* de très-heureuse mémoire , ne valoit guères mieux que celui-ci.

Le Prince * qu'en sa Cour peu de monde environne ,
 Peut être aisément abordé ;
 Et n'est presque jamais gardé ,
 Que par le seul respect qu'on a pour sa personne :
 On le voit aussi-tôt qu'on vous a présenté ,
 Malgré l'éclat de sa Couronne ;
 Celui que sa Grandeur étonne
 Est rassuré par sa bonté.

* Charles II.

Ses Sujets sont dans l'opulence ;
 Ses Champs produisent à souhait ;
 Et vous ne sentez sa Puissance ,
 Que par les Biens qu'elle vous fait.
 La Terre sans Impôts , & le Ciel sans Colere ,
 Nous laissent en repos jouir de notre Bien.
 Le Roi ne leve presque rien ,
 Et Jupiter n'y tonne guere.
 Tout votre Sexe à cheveux blonds ,
 A teint de Lys , à beau Corsage ,
 Magnifique en Habits , en Train , en Equipage ,
 Fait marcher devant son Visage ,
 Une infinité de Tettons.
 Enfin dans ce Climat on voit que tout abonde ;
 Et sans exagerer , pour tout dire à la fois ,
 Quiconque a le malheur de n'être pas *François* ,
 Est ici beaucoup mieux qu'en aucun lieu du monde.

C'est même un plaisir que d'y être malade. Si-tôt qu'on l'est , on qu'on croit l'être , on vous envoie aux Eaux de *Tunbridge*. *Tunbridge* est la plus charmante Médecine qu'on puisse prendre ; c'est une Fontaine qui est au bout d'une Foire aussi magnifique que celle de *Saint-germain*. Il faut avoir la complaisance de croire que ceux qui y vont boire des eaux , sont malades , & qu'ils en ont besoin :

Ce qui m'en fait douter c'est que ceux qui les prennent.

Sont à jouer assidûment ,
 Caquentent sans cesser , ou toujours se promènent ,
 Et ne pissent que rarement.
 Mille fraîches Beutez parent la Promenade ;
 Et l'on trouve en ce lieu ,
 Plus malaisément un Malade ,
 Qu'un homme sain à l'Hôtel-Dieu.

Comme j'étois surpris de voir ces prétendus Malades en si bonne santé , je demandois avec empressement de

de quel mal cette Fontaine guérissait. Pour toute réponse, les uns haussèrent les épaules, les autres me rioient au nez, & je n'en aurois rien appris sans un Honnête-homme, qui me connoissant Etranger, me tira à part & me dit ; „ Vous avez raison, Monsieur, „ de vous étonner de ce que vous voyez : ceci est un „ mystere dont vous ferez votre profit si vous pouvez quand je vous l'aurai révélé. Vous voyez dans „ ce lieu, *poursuivit-il*, un reste de ces Enchantemens „ jadis si communs en ce Pays ; c'est en cet endroit „ délicieux où *Amadis & Orianne* consommèrent autrefois leur Mariage, & pour conserver une mémoire éternelle des Plaisirs qu'ils y prirent, l'Enchanteur qui se mêloit de leurs affaires, a donné à „ ces Eaux une Vertu miraculeuse.

„ Ces Eaux portent aux Cœurs de si douces vapeurs,
 „ Qu'une Belle en bûvant, presque sans qu'elle y pense,
 „ Guérit en un moment de toutes ses rigueurs,
 „ Et le Galant, de sa souffrance.

Vous jugez bien, Madame, que le sachant, nous n'avions garde de souffrir que Mademoiselle votre Fille en bût sans votre ordonnance, n'y ayant encore ici personne qui lui put faire raison dans les formes ; c'est pourquoi nous la tirâmes de là au plutôt ; car à vous dire vrai, outre le charme de ces Eaux dont on m'avoit averti, nous vîmes même,

A cent petites bagatelles
 Qu'on ne peut dire, & qu'on voit mieux ;
 Que l'Air qu'on respire en ces lieux
 Est fort mal-sain pour les Pucelles.

Nous la menerons au premier jour à *Windfor* ; c'est un lieu charmant où le bon Roi *Stuart* tient maintenant Cour plénière ; elle prétend lui demander un Don qui est la Réformation des Textons dans toute l'étendue de son Royaume, suivant le modele qu'elle lui en présent-

présentera elle-même. Vous saurez, Madame, qu'en tous ces quartiers, la plupart des Tettons, sous prétexte qu'ils sont blancs comme neige, n'ont point honte d'aller tout nuds par les Rües, & qui plus est, de se baiser hardiment à la vuë de tout le monde, sans crainte de Dieu & des hommes. Les gens du Pays tiennent que cette Réforme sera facile à établir, parce que les Tettons de ce territoire étant de leur nature fort dociles, on peut aisément les réduire à en faire tout ce qu'on voudra: mais en cas qu'elle ne réussisse pas dans son dessein si glorieux pour elle, & si agréable au Public; elle aura au moins le plaisir de voir un Château fait & embelli par les Fées, pour le séjour ordinaire des Graces & la retraite des plus tendres Amans. Je ne vous dirai rien des dehors, ils sont faits comme il plait à Dieu, qui en fait bien plus que Monsieur le Nautre.

La Nature en ce lieu de mille Attraits pourvuë,
 Pour se faire mieux admirer,
 Semble tout exprès se parer,
 En s'exposant à notre vuë.
 Presqu'en tout tems le Ciel y rit
 A la Terre qu'il embellit,
 D'un verd qui peint les Près, les Côteaux, les Bocages;
 Tout vous enchante, & l'Art humain
 Respectant de si beaux Ouvrages
 N'ose pas y mettre la main.

Madame de *St. Christophle* ne le croira peut-être pas, entêtée comme elle est de ses Anciennes Chroniques; dans tout le chemin que nous avons fait, nous n'avons pas encore trouvé une seule *Barrière* défenduë, pas le moindre petit *Géant* à combattre; & hors quelques *Damoiselles en Palefrois* qu'on rencontre de tems en tems, je n'aurois jamais cru être dans le Royaume de la *Grande Bretagne*, tant on trouve ici tout changé: depuis le
 Regne

Regne du Roi *Artus*, on n'entend plus parler d'Infantes enlevées.

Ce n'est pas qu'à l'Amour moins de gens s'abandonnent,

Mais je ne sai si c'est que l'on craint plus ses Loix
Ou si c'est qu'à present les Demoiselles donnent
Ce qu'on leur voloit autrefois.

Quoiqu'il en soit, nul ne se plaint, & je trouve cela mille fois plus honnête que ces braillardes du tems passé qui crioient comme des perduës, & attiroient des quatre coins du monde, des Chevaliers Errans pour se vanger des gens qui bien souvent leur avoient fait plus d'honneur qu'elles ne méritoient. Enfin, Madame, le Pays est si beau & si bon, que si par hazard quelque Magicien, selon l'ancienne coutume, me tient ici enchanté durant deux ou trois mille Ans, je vous prie de ne me plaindre point, & d'attendre patiemment mon Retour.

Cette Ville est pour moi toute pleine d'appas :
Je n'y vois ni procès, ni Moine, ni Misere ;
On n'y travaille guère,
Et l'on y fait de bons Repas.

DE LA VRAIE
ET
DE LA FAUSSE BEAUTE'
DES
OUVRAGES D'ESPRIT*.

CHAPITRE PREMIER.

SI l'idée que tous les hommes ont naturellement de la vraie Beauté des Ouvrages d'Esprit n'étoit effacée par un grand nombre de faux Jugemens, il n'y auroit pas de si différentes Opinions sur leur mérite: car cette idée seroit une Regle certaine que l'on seroit obligé de suivre; à moins que de vouloir s'exposer à la condamnation universelle des Lecteurs, qui découvriraient aisément combien on s'en seroit écarté.

Je ne remarquerai point ici les Causes qui ont formé dans la plupart des Esprits, l'habitude si commune de porter tant de Jugemens déraisonnables. Il y en a de générales, qui ont tellement éteint la lumière de l'Ame sur tous les Objets qui ne sont pas exposés aux Sens, qu'il y a des Erreurs infinies dans toutes les Sciences, & même jusques dans le discernement du Bien & du Mal.

Il y a quelques autres Causes particulières qui pourroient empêcher par elles-mêmes, de connoître la vraie ou la fausse Beauté des Ouvrages d'Esprit, quand la Raison seroit d'ailleurs juste, exacte & éclairée.

Tom. 1.

E

Celle

* Cette Pièce a été composée en 1690.

Celle qui est la plus ordinaire, est la Précipitation. Car on se hâte de juger, ou par orgueil, pour ne paroître pas ignorant; ou par affection ou par haine, selon que l'on est engagé dans quelque Parti; ou par imitation, ne jugeant ni pour ni contre, que selon que l'on a ouï parler dans le monde; ou enfin par caprice, par hasard, par emportement & saillie d'humeur, comme il arrive souvent aux personnes de qualité, qui prétendent que leur Rang seul leur donne toutes les lumieres necessaires pour se connoître, au prix & à la valeur des dons de l'Esprit.

Mais quoiqu'il en soit de ces Causes générales ou particulieres, la varieté des sentimens est trop évidente pour douter qu'assurément on ne juge pas sur la même idée, ou sur la même Règle, bien qu'il soit certain qu'il y en a une.

C'est à la former dans les Esprits que l'on employe la Rhetorique, la Poëtique & l'Art d'écrire l'Histoire. Mais plus on a donné de Régles, plus il paroît qu'on les a négligées; & c'est une merveille que les plus habiles Maîtres du monde, *Aristote*, *Cicéron*, *Horace*, *Quintilien*, ayent eu si peu de parfaits Disciples.

Il semble donc qu'il faut s'écarter de la voye des Préceptes, & chercher ailleurs des vuës certaines & invariables, ou pour bien écrire, ou pour bien juger du mérite des Auteurs.

Ainsi, pour se donner un Discernement juste & exact, il me semble premierement, qu'il seroit à propos d'examiner un Ouvrage sur la comparaison que l'on en feroit avec quelque autre qui seroit dans une Estime universelle.

Malherbe a excellé sous le Regne précédent dans la beauté des Odes, & elles ont encore aujourd'hui les mêmes charmes pour les Lecteurs habiles & judicieux. C'est pourquoi lors que vous lirez une Ode à la Gloire du Roi, faites comparaison de son Stile avec celui-là; & selon que vous verrez qu'il est conforme, ou qu'il y est conforme seulement jusques à un certain degré

degré de perfection, vous pourrez décider.

Mais il faut que la Pièce de comparaison ait une Réputation universelle, & que même on prévoye que cette Réputation durera. Il y a eu des Auteurs qui ont eu de fort grands applaudissemens, mais qui n'ont pas subsisté au delà de peu d'années, pendant lesquelles l'entêtement des Lecteurs & les suffrages de leurs Amis les faisoient valoir.

Il y a très peu de vrais Modèles. *Voiture* même ne l'est pas, & beaucoup moins *Balzac*. Les Gentilles-ses de *Voiture*, & les Hauteurs de *Balzac* ont une affectation qui déplaît naturellement. L'un veut être agréable, & faire rire, de quelque humeur que l'on soit. L'autre veut être admirable, & se faire estimer par le nombre de ses Paroles, & l'excès de ses Amplifications. Les deux LETTRES écrites à Mr. de *Vivonne**, en imitant les manieres & de l'un & de l'autre, sont une fine Satyre de leur Stile, & découvrent facilement le ridicule de ces deux Auteurs si célèbres il y a quelques années.

Il est aisé de prévoir que telle sera la Destinée de certain Auteur qui ne compose ses Ouvrages que sur des Mémoires des Ruelles, & des Conversations galantes; qui croit que toute la beauté d'un Livre, quand le Sujet en seroit la Vie d'un Saint, consiste à y amener quelque terme nouveau, quelque jolie maniere; & qui est très-content de lui lorsque la Periode, qui n'a ni profondeur ni solidité, roule agréablement jusqu'au point †.

Mais, sans faire ici des prédictions offensantes, on fait que *Sénèque* n'écrivoit autrefois qu'en semant tous ses Ouvrages de Pointes, d'Antitheses & de Paradoxes. Il surprit son siècle par le faste de ses décisions; & il

E 2

y en

* Par Mr. *Despreaux*. Elles se trouvent dans le second Tome de ses O E U V R E S.

† Je crois que l'Auteur a en vue le P. *Bouhours*, qui a écrit les V I E S de St. *Ignace*; & de St. *Xavier*.

y en a encore qui le prennent pour un Modele d'Eloquence. Mais on écriroit fort mal, si on écrivoit comme lui; & on seroit assuré d'ennuyer ceux qui ont quelque goût & quelque délicatesse.

Ce n'est point avec ces Figures extraordinaires que la Nature s'explique. Tout ce qui demande une attention continuelle déplaît, parce que la plupart des hommes n'en sont pas capables. Il y a de la force & de la foiblesse dans quelque Esprit que ce soit. Ce temperament bizarre nous fait trouver naturellement désagréables les Ouvrages où il faut une Intelligence trop appliquée pour les concevoir, ou bien ce qui est trop au dessous de nous, & qui ne mérite pas assez que l'on y ait égard.

Cependant il y a peu d'Ouvrages d'Esprit où quelqu'un n'ait assez excellé, pour y pouvoir servir de Règle. On a *Homere* & *Virgile* pour la Poësie Heroïque. *Horace* est un parfait Original de Satyres, d'Épîtres & de Discours familiers. Je ne dis pas la même chose de ses Odes, & je m'en expliquerois plus au long, si la grande beauté de quelques-unes ne m'obligeoit de garder un respectueux silence pour beaucoup d'autres. Si l'Auteur des longs Commentaires * désapprouve mon sentiment, j'ajouterais, ce qui l'appaisera peut être, que celles d'*Anacréon* sont plus naïves, plus douces, plus insinuanes, par conséquent plus parfaites.

Revenons aux Auteurs de notre Langue. *Corneille* & *Racine* sont admirables en Tragédies. Il auroit été néanmoins à désirer, que la netteté des Expressions de *Corneille* put être unie avec la variété & l'abondante fertilité de ses Pensées. Peu d'Auteurs parviendront à représenter autant de caracteres differens, à inventer autant d'Intrigues, à faire raisonner les Personnages avec autant de suite & de solidité. On assiste encore à l'action

* *Mr. Dacier* Admirateur outré des Anciens, qui a fait des Remarques extrêmement Longues sur *Horace*.

tion qu'il ne fait que représenter. On passe tout d'un coup de la figure à la réalité. C'est *Auguste* que l'on entend parler dans *CINNA*. C'est le *Cid* que l'on voit dans le premier Ouvrage, qui fit tant de bruit à la Cour & à la Ville †, & qui fut comme le signal de la course où il devoit remporter tant de prix. Ce n'est que la plénitude de son Sujet, qu'il pénétrait toujours dans toute son étendue, son Imagination vaste, son Génie inépuisable, qui a laissé dans ses Expressions trop de confusion, comme s'il étoit impossible d'être si profond & si solide, & assez clair en même tems. Mais de tels défauts n'empêchent pas que des Auteurs de cette réputation ne passent pour d'excellens Modèles. Si j'étois obligé de dire précisément lequel des deux il seroit plus à propos de prendre pour Modèle, quand on écrit pour le Théâtre, je répondrois qu'il est plus difficile de suivre celui-ci, & qu'il est plus sûr d'imiter celui-là.

En voilà assez, ce me semble, & je ne crois pas qu'il soit nécessaire de s'arrêter davantage sur cette première vue.

J'ajoute donc présentement, qu'au lieu de se demander à soi-même, *VIRGILE* écrivoit-il de cette manière? Ou bien, *MALHERBE* chantoit-il ses belles Odes sur ce ton? Ou, si vous le voulez; *Est-ce ainsi que CORNEILLE* ou *MOLIERE* attiroient à leur Théâtre toute la Cour & tout le Royaume? Demandez vous, *Y a-t-il une disposition plus confuse que celle de cet Ouvrage? Y a-t-il un dessein moins ingénieux? Les Expressions en peuvent-elles être plus imparfaites? Y a-t-il une Imitation basse & servile plus visible que celle de cet Ouvrage?*

C'est un défaut bien commun que celui-ci; & il arrive souvent que l'on devient un fort mauvais Copiste d'un très-bon Original. Il faut bien se donner de garde de tomber dans le dessein burlesque de ce Peintre qui fit un Portrait extravagant d'une *Helene* qu'il vouloit

E 3

repré-

† La Tragi-Comedie du *CID*.

représenter parfaitement belle, & qui s'avisa de lui donner ce qu'il avoit ouï louer dans les plus belles personnes. En effet, en changeant ses Levres en corail, ses Joües en roses, & ses Yeux en Soleils, & assemblant mal toutes ces choses, il fit une Figure semblable à celle que décrit *Horace* dans son *E P Î T R E* aux *Pisons*. Il est vrai, qu'il vouloit rire. Mais les Auteurs sont gens serieux. Ils sont attentifs de bonne foi. Ils copient avec gravité.

Mais enfin, quelque bonne opinion qu'ils aient d'eux-mêmes, on arrête quelquefois les faillies d'admiration qu'ils ne peuvent s'empêcher de montrer à leurs Amis, en les priant de faire plus mal sur le même Sujet. Mais il faut être sincere au delà de nos Mœurs pour s'expliquer avec tant de netteté contre le ridicule Entêtement d'un Auteur, toujours présomptueux, qui n'écrit que pour attirer votre suffrage, & non votre Critique, quelque raisonnable & juste qu'elle soit.

Cependant on doit craindre de prendre quelquefois pour bassesse cette admirable simplicité, la perfection de tout Ouvrage, & l'embellissement, si j'ose ainsi parler, de la Beauté même. *Horace* nous a donné cet Avis lorsqu'il veut que la maniere de s'expliquer paroisse si naturelle, que d'abord on juge qu'il seroit fort aisé d'entrer dans le même tour, & qu'il n'y ait que la reflexion sur ce qu'il a de fin & de délicat, qui découvre la difficulté de s'exprimer avec le même bonheur.

Le Verité n'a rien de changeant. Le Mensonge imite la Verité par toutes sortes de moyens. On le trouve toujours quand on va à elle; & l'on en est surpris, si l'on n'est pas assez attentif à le reconnoître. Mais lorsque l'on suit avec fermeté la Raison, & que l'on arrive à penser juste, & à exprimer au vrai sa Pensée, il est impossible que le Lecteur ne soit pas touché; parce qu'il y a dans tous les Hommes un penchant naturel pour tout ce qui est vrai: ensorte que le Faux ne peut plaire qu'autant de tems que l'on est
est

est ébloui de l'apparence du Vrai, sous laquelle il se montre.

C'est pourquoi, si l'Expression est basse, il s'en présentera sans peine, à votre Esprit, un grand nombre de semblables: mais, si elle est simple, faites les efforts qu'il vous plaira, vous n'en trouverez point de plus belle, si ce n'est que vous soyez d'un Esprit beaucoup supérieur, ou d'une expérience dans l'Art d'écrire bien plus avancée que celle de l'Auteur, Car cette simplicité a de différens degrés de Perfection, comme tous les objets qui se présentent à nous.

Mais si nous voulons mettre à profit les deux Vuës que nous avons proposées jusques ici, il faut nécessairement avoir quelque connoissance des défauts que l'on trouve dans les Auteurs les plus parfaits. Car on n'écrit point ici pour instruire des personnes du Commun, & l'on ne veut donner que des Remarques un peu curieuses.

La première est, que l'on ne doit pas se servir trop souvent, ni trop longtems de *Métaphores*. On s'en est beaucoup corrigé en ce Siècle; & à mesure que l'on y a pris le goût de la vraie Eloquence, tout cet amas pompeux de Faussetés éclatantes a disparu. Les Savans du Siècle passé, qui s'en étoient remplis dans la lecture de quelques Anciens, crurent que leur Style en seroit embelli. Mais il y avoit alors pour le moins, un aussi étrange caprice sur l'Eloquence, que sur les Opinions.

Au sortir des ténèbres profondes où les Siècles précédens avoient été comme assoupis, on se réveilla tout d'un coup, & alors on ne fut pas encore assez distinctement quel étoit le meilleur parti.

L'Usage des Expressions figurées & métaphoriques a été le premier aboli, dès le moment que l'on a commencé de voir plus clair à ce que l'on devoit dire.

Le Génie François, qui est vif, naturel & sincère, ne put supporter ces Discours languissans, artificiels & embarrassés. Il nous est resté néanmoins quelques

Métaphores, & il ne nous déplaît pas de voir des *feux* à la Colere & à l'Amour. Mais ces Expressions sont devenuës propres & litterables, & elles ne peuvent tromper personne.

La seconde Remarque est, que *ce seroit une faute inexcusable de passer d'une Métaphore, par laquelle on auroit commencé, à une nouvelle, & d'allier ainsi des Images qui n'ont nul rapport entre elles.* Quand on est attentif à bien écrire, on fait continüer & soutenir la même idée. *Je le plains*, a dit l'Auteur des CARACTERES*, *Je le tiens échoué* ; il s'égare, & est hors de route. Ce n'est pas ainsi que l'on prend le vent, & que l'on arrive au délicieux port de la Fortune.

Vous voyez qu'il a eu soin de ne mêler rien d'étranger à la premiere image qu'il a donnée pour exprimer ce que le Riche pense quelquefois de la conduite du Philosophe. Celui-ci est représenté comme sur la mer. Le Riche prévoit qu'il y échouera. Il le voit hors de route. Il juge que ce n'est pas ainsi que l'on prend le vent, & qu'il n'arrivera pas au port de la Fortune. Il n'y a pas là un seul terme qui ne soit allié l'un de l'autre.

Il auroit fait naufrage au port, si après toutes ces expressions tirées de la Navigation, il lui étoit arrivé de dire, *Ce n'est pas ainsi que l'on prend le vent, & que l'on bâtit sa Fortune.* Cette nouvelle image de bâtiment jointe à celles de Marine qui précédent, auroit produit un effet desagréable ; au lieu que tout étant bien uni, le discours en devient clair & aisé.

La troisiéme Remarque ressemble à celle-ci, & consiste à avertir que l'on ne doit jamais passer d'une Personne à une autre dans la même Période. Ce que l'on peut dire aussi des Nombres, & de ce que les Grammairiens nomment les Modes & les Tems des Verbes.

Je veux bien donner un Exemple de cette faute, tirée d'un Auteur extraordinairement régulier pour son Sujet & pour son Stile. *Tout ce qui est ici bas*, dit cet Auteur si exact, *n'a point de consistance.* Il falloit en demeurer

* La Bruyere.

demeurer-là : mais on veut faire une Periode. C'est pourquoi on ajoute ; *Et ce mouvement perpetuel des Créatures*, (Vous remarquez déjà que l'on passe d'un sujet indéfini, *tout ce qui est ici bas*, à un qui est déterminé, *Et ce mouvement perpetuel des Créatures*, qui n'ont qu'une liaison apparente par la Conjonction, & qui n'en ont point dans le sens.) On continuë : *qui prennent la place les unes des autres*, (ce qui ajoute une image tout à fait inutile, puisqu'elle étoit assez marquée par le défaut de consistance, & par le mouvement perpetuel) *rend comme un hommage continuel à l'immuabilité de Dieu, qui est seul toujours lui-même.* Je dis que ces queuës de Périodes les rendent embarrassées, confuses, superflues, & que c'est-là véritablement un Scille de Déclamateur.

On pourroit dire la même chose de cette maniere : *Tout ce qui est ici bas n'a point de consistance, Et rend comme un continuel hommage à l'immuabilité de Dieu.* Et même il y a des gens assez exacts pour ne permettre pas que l'on joigne de si près une proposition affirmative avec une negative.

Je ne dis rien de cet hommage que le mouvement rend à l'immuabilité. C'est une Pointe qui ne fait rien à mon sujet.

Pour y revenir. Si des Auteurs de l'exactitude la plus accomplie tombent dans ces sortes de fautes, que sera ce des Auteurs vulgaires ? Ces Remarques leur paroîtront trop sévères, parce qu'ils sentiront peut-être qu'ils ne sont pas en état de les pratiquer.

Tout ce que je puis faire présentement en leur faveur, c'est de ne leur en pas proposer un plus grand nombre. On ne parle que d'Observations sur la Langue : mais on ne passe pas plus loin que d'examiner si un Terme est du bel Usage, & depuis quand on s'en sert. Dites-moi, je vous prie, votre discussion ne peut-elle avancer plus loin ? Un Ouvrage sera t-il parfait quand il ne sera composé que de Mots fort choisis ? Si c'est votre pensée, vous êtes aisé à conten-

ter : mais il y a beaucoup de gens plus difficiles parce qu'ils sont plus délicats.

CHAPITRE SECOND.

De l'Honnêteté des Expressions.

J'ÉTOIS autrefois trop indulgent, & je suis peut-être devenu trop austère. Dans le feu de l'âge, en ces premiers embrasemens des Passions, on ne fait ce que c'est que cette sage froideur d'une Vie un peu plus avancée. On voit avec plaisir que des Auteurs admirés chez les Anciens & les Modernes, ont aimé les mêmes folies où le penchant nous entraîne.

Le libertinage & les débauches du Stile de *Pétrone* n'ont rien alors qui rebute. C'est avec la dernière impudence que l'on en représente encore les déreglemens ; & comme si ce n'étoit pas assez de toutes les hardieses que l'on a dans ses *Fragmens*, on regrette la perte de ce qui y manque, de même que si l'on avoit perdu ce qui peut conserver l'Honnêteté parmi les Hommes*.

Je m'avise peut-être trop tard de faire ces réflexions : mais c'est ordinairement lors que l'on est arrivé où l'on vouloit aller, & que l'on parle du chemin que l'on a fait, & de la route que l'on a tenuë, que l'on s'appërçoit de ses égaremens.

C'en est un, & je ne sai s'il y en a quelque autre plus extrême, que de s'adresser à tous les hommes de son tems, & à tous ceux qui viendront dans la suite des Siècles, sans avoir rien que de malhonnête à leur dire.

C'est

* Mr. Nodet a défendu *Pétrone* contre ces sortes de Censures. Voyez la *Préface* qu'il a mise au devant de sa Traduction de *Pétrone*.

C'est ne savoir pas qu'il y a un Orgueil secret au fond de l'Ame, qui nous oblige de nous offenser de ces manieres trop libres, comme d'un manquement de respect. Cet Orgueil fait retentir bien haut les Noms magnifiques de la Gloire, de la Bienfiance & de l'Honnètereté publique.

Que si l'Orgueil se taisoit, & que l'on eut l'art de lui imposer silence, ce qui est bien difficile; la Vertu ne se tairoit pas. Elle n'a pas encore abandonné tellement le Genre-humain, qu'elle ne lui ait laissé beaucoup d'amour & d'admiration pour elle. La Pudeur de tout un Sexe s'armera toujours pour sa défense; & la plupart des hommes ne sont occupés que pour elle.

Le Plaisir même, je dis le Plaisir permis & indifférent, deshonne quiconque le cherche avec affectation, ou qui le procure à autrui. Ainsi je ne sache pas de Satyre, renfermée en un seul mot, plus offensante que celle d'être nommé l'*Intendant des Plaisirs de Néron*.

Si je me déclare si franchement contre moi-même par le desaveu des louanges que j'ai données à *Pétrone*, il faut s'attendre que je n'épargnerai pas la plaisanterie de *Ciceron* dans son *ORAISON* pour *Cælius*,

Je demeure d'accord qu'il étoit nourri dans le Monde & dans les Affaires; qu'il s'éleva par son Mérite beaucoup au dessus de sa Naissance; qu'il fut égal en Dignité à *Pompée* & à *César*.

Mais, certainement il s'oublia lui-même, lors qu'il se laissant aller au penchant de la Raillerie, il reprocha, en plein Senat, à *Clodia* qu'elle avoit fait coucher avec elle son jeune Frere, *propter nocturnos quosdam metus*. On entendit fort bien l'équivoque; & je suis étrangement surpris qu'un si Grand homme reprochât avec un seul trait d'Ironie, un si grand Crime à *Cælius*, s'il le croyoit véritable; ou qu'il se donnât la liberté de l'en accuser, s'il ne le croyoit pas.

Il feroit à defirer que ce qui à été ordonné à l'Orateur, le fut à tous les Auteurs, & même aux Poëtes : *Virum bonum Oratorem esse oportet.*

On avoit extrêmement oublié ce Précepte dans notre Langue. Nos anciens Poëtes François étoient presque tous dans le défaut d'écrire fort impurement. *Desportes* est un de ceux qui y sont tombés avec le plus d'affectation & d'effronterie.

Mais depuis que *Voiture*, qui voyoit le Monde le plus poli, eut évité cette basse maniere avec assez d'exactitude, le Théâtre même n'a plus souffert que ses Auteurs ayent écrit aucune parole trop libre. Ainsi toute cette Licence n'est plus supportée même dans les Conversations les plus familières; & si notre siècle n'est pas plus chaste que les précédens, du moins il fait sauver les apparences, & se parer des dehors de la Vertu.

Notre Délicatesse va plus loin, & on n'aimeroit pas aujourd'hui la description d'un Objet rebutant. C'est tout ce que l'on peut permettre à une personne malade de conter son mal. On la soulage en l'écoutant avec un peu d'attention. Mais cette complaisance que l'on a pour son infirmité, n'est pas une excuse pour elle, principalement si elle fait un trop grand détail.

Mais, excepté cette occasion, il n'est pas possible de faire une description supportable de choses pour lesquelles on a naturellement de l'aversion. Cependant ç'a été un défaut de beaucoup d'Auteurs. *Buchanan* a décrit une Vieille avec toutes les figures de sa Rhétorique. *Saint-Amant* a fait une Chambre de Débauchés avec toute la naïveté de son Stile. C'est de la Rhétorique & de la naïveté perduës mal à propos.

Nous voici encore à *Cicéron*. Ce Consul devoit-il, parlant contre *Pison*, en présence du Sénat, se servir de termes qui représentent le plus fortement, les plus sales circonstances de l'Yvrognerie? Sa Description est chargée d'un détail qui ne peut être que fort rebutant & très-désagréable.

Catulle

Catulle pouvoit aussi donner aux ANNALES de Volusius un autre terme que celui de *cacata carta* *. Ce Poète, qui prétendoit à la finesse du Stile, devoit s'abstenir d'une Epithete si grossière & si libre.

Martial a cherché un détour pour louer la netteté de sa Chienne : mais en le cherchant, il est tombé dans une expression fort mal propre : *Gutta pallia nec fefellit ulla* †. Il étoit plus à propos de n'en point parler.

Sans doute que ces Auteurs étoient gâtez par leur mauvaise Morale. Il y avoit en ces Temps, quelque beaux qu'on nous les fasse, de si grandes obscurités sur ce que c'est que la vraie Bienfaisance, qu'ils n'ont pas eu un Auteur qui l'ait observée exactement.

Mais, en voulant éviter ce défaut, prenez garde de ne pas tomber dans une faute fort commune en nos jours. On nous fait de si belles peintures des Passions & des Vices, jusques dans la Chaire, que l'on ne s'aperçoit presque point de ce qu'ils ont de plus difforme. On fait cacher ce qu'il y a d'impie ou d'extravagant dans les Mœurs les plus pernicieuses, pour ne laisser voir que ce qu'il y a de conforme à la foiblesse & à la fragilité du cœur.

On seroit trop effrayé d'en connoître l'impiété. Personne ne veut s'attirer la vengeance du Ciel. On seroit humilié d'en pénétrer l'extravagance. On ne veut point être ridicule. Mais d'être foible, d'être fragile, ce n'est qu'être né homme ; & personne ne pense à avoir honte de sa Naissance, ni de sa Destinée.

J'aimerois donc mieux encore un Portrait qui représenteroit fidelement les choses, que ces Portraits flatteurs qui fortifient les hommes dans leurs fausses Opinions, ou dans leurs Désordres ordinaires.

N'allez pas néanmoins, sur les traces de Juvenal, présenter les traits les plus grossiers des plus grands dé-

* Catul. Carm. xxxvi.

† Mart. Epigr. Lib. 1. Ep. 110.

reglemens. En vain un Auteur si libre & si imprudent me veut faire haïr les excès de *Messaline*. Je le hais encore plus qu'elle, & les débauches de son Esprit marquées dans la hardiesse de son Stile, me scandalisent plus que celles des Femmes les plus emportées par la fureur de leurs Passions.

J'aime mieux son Traducteur * que lui. Il a eu grand soin de conserver l'Honnêteté de son Stile en une si mauvaise Compagnie. Il n'a ôté aux Satyres de son Auteur, que ce qui pouvoit empêcher de les lire sûrement. La belle indignation contre les Vices de *Rome*, le Feu du Poëte, sa vivacité, jusques au ton de Déclamateur, qui étoit le vrai Caractere de *Juvenal*, il l'a laissé tout entier. Et qu'on ne me dise pas que la Satyre dépouillée de ces emportemens en seroit moins agréable : car il est constant que le sel de la fine Raillerie en fait seul tout l'agrément ; & qu'au contraire, la grossièreté d'un dechainement sans mesure, ne peut manquer de déplaire aux Esprits qui ont quelque Délicatesse. Ce qui est aisé à justifier par l'exemple de Monsieur *Despreaux* : car y a-t-il quelque Ancien qu'on lise avec plus de plaisir ? Cependant peut-on porter plus loin que lui la Discretion & la Retenuë ?

Sa Muse toujours honnête a su poursuivre le Vice, & le condamner comme la Vertu le condamne elle-même, par sa lumière, par son éclat. Car ce seroit outrer les choses, & les pousser jusqu'à la dernière rigueur, que de remarquer qu'il pouvoit bien ne donner aucun rang à *la Neveu* dans ses Ouvrages †. Ce qu'il en dit est si bref, qu'il merite d'être excusé, si c'est une faute ; & si ce n'en est pas, il faut avouer qu'il

* Le P. *Tarteron* qui a traduit *Juvenal* avec beaucoup d'agrément & de politesse ; mais d'une maniere peu fidèle, & peu exacte.

† Et combien *la Neveu* avant son Mariage
A de fois au Public vendu son Pucelage.

S A T. VI.

qu'il a appris que l'on peut quelquefois parler d'une telle personne, mais avec tous les temperamens dont il se sert à propos, en un ou deux mots, & encore fort honnêtement.

Ce n'est pas ainsi que *Lucrece* en a usé sur la fin d'un de ses Livres. Il falloit avoir les Veines allumées d'un flambeau de l'Amour, un bûcher tout entier embrasé dans le fond de l'Ame; ou, sans me servir de ces grandes expressions, il falloit être fou, comme en effet il l'étoit, pour nous peindre fort au long, & avec des circonstances extravagantes & sales, les Songes & les illusions d'un Jeune homme.

Plus j'y fais d'attention, & moins je trouve les causes pour lesquelles on s'entête d'un Auteur si emporté. Quand il veut faire le sérieux & le discoureur, d'abord c'est un homme perdu, qui ne sait ce qu'il dit. Témoin ce Vers que j'ai ouï citer souvent si mal-à-propos:

Primos in orbe Deos fecit timor *.

„ La Crainte a fait accroire aux Hommes qu'il y „ avoit des Dieux. “ Car si on lui demandoit qui est-ce qui a fait naître cette Crainte? Ne seroit-il pas obligé de repondre, que c'est l'idée naturelle que les hommes ont de la Divinité? Car la Crainte & les autres Passions ne sont en nous que par les Objets qui les excitent par le moyen de l'Imagination ou de la Pensée.

Que si je trouve en moi l'idée de la Divinité, avant que j'y trouve la Crainte que je dois avoir pour elle, c'est donc cette Crainte qui est l'effet, & non pas la cause de la Pensée que j'en ai. Ne faut-il pas avoir bien peu de pénétration, & d'étendue d'Esprit, pour n'aller pas jusque-là?

S'il

* L'Auteur se trompe: cet Hemistichie n'est point dans *Lucrece*. On le trouve dans *Stace* (THEB. Lib. III. v. 661. (& parmi les FRAGMENS de *Pétrone*; & il ne faut qu'une Attention médiocre pour reconnoître que *Stace* l'a pris de *Pétrone*, quoi qu'en dise le savant *Adrien de Valois*; (VALESIANA, p. m. 185.)

S'il veut descendre de cet état, qui ne lui convient pas, pourquoi faut-il qu'il aille perdre d'assez belles Expressions, pour représenter des choses impertinentes, pour s'y arrêter longtems, & pour ne laisser point sans l'épuiser, un aussi ridicule sujet que celui des Songes d'un âge qui n'a rien, même pendant le jour, qui mérite un peu d'attention ?

Si c'est là de la Beauté, de la Délicatesse, de l'Erudition, j'applaudis à la grossièreté de nos jours, qui ne supporteroit pas certainement une Licence si déréglée, en quelque Auteur que ce fût.

Je voudrois bien pouvoir excuser *Ausone*, cet illustre Consul Gaulois * : mais la suite de cette Remarque me porte, malgré que j'en aye, à parler de lui, & à en parler mal. Qu'y avoit-il de plus beau que son Action de grâces à l'Empereur sur le sujet de son Consulat ? *Plin Second* lui auroit envié cet Ouvrage. Qu'y avoit-il de plus ingénieux que le Supplice de Cupidon aux Champs Elysiens, & que ces Peines & ces Reproches que lui firent souffrir les Héroïnes, qui avoient toutes quelque sujet de se plaindre de lui ?

Il a fallu pour le malheur de sa Réputation qu'il se soit amusé à l'occupation du monde la plus indigne d'un Honnête-homme. Jugez quelle perte de tems il a faite en s'amusant à rassembler tantôt un commencement de Vers de *Virgile*, tantôt une fin ; à lier toutes ces Parties si différentes les unes des autres, pour en composer un Ouvrage tissu de textes ?

Que dirai-je de ces expressions de *Virgile*, où il ne fait entrer que tout ce que l'Imagination la plus déréglée peut se représenter de plus mal-honnête ?

A dire vrai, voilà une peinture étrange de l'Homme. Celui qui est Auteur d'un Ouvrage sérieux qu'il adresse à un grand Empereur, qui a de l'Esprit & de l'Erudition, comme on le voit assez en beaucoup d'autres endroits de ses Livres, est le même néanmoins
qui

* Voyez le DICTIONNAIRE de Mr. Bayle.

qui prostituë ses Muses , & qui forme un Ouvrage infame avec des morceaux d'une Poësie fort honnête en elle-même.

Ce n'est point être trop farouche , que de condamner toutes ces insolences. Ce le seroit être au gré de beaucoup de gens , que de condamner *Virgile* lui-même sur l'Entrevuë d'*Enée* , & de *Didon* dans cette Caverne du 14. de l'*Eneïde* :

*Speluncam Dido , Dux & Trojanus eandem
Deveniunt.*

Ce seroit ne l'être pas moins , que de condamner *Homère* sur ce qui se passa entre *Junon* & *Jupiter* sur le Mont *Olympe*.

Ces deux grands & illustres Auteurs ont évité mille occasions où tout autre se seroit perdu. Si *Pâris* & *Helene* se parlent dans l'*ILIADÉ* , ce n'est que pour se faire des reproches. *Calypso* , *Circé* , les *Syrènes* de l'*ODYSSÉE* , n'ont rien qui allarme la Pudeur. *Ulysse* n'abuse point des bontés de la Princesse *Nausicaa*.

Quand on a l'Ame grande , élevée , noble ; que le Génie est vaste ; que l'Imagination est nette & bien arrangée , on ne descend point aux Bassesses que je condamne ici.

CHAPITRE TROISIÈME.

De la Justesse du Raisonnement.

Les Qualités par lesquelles on prétend se faire valoir, sont ordinairement celles que l'on n'a pas. Loüer une Perfection qui vaut son prix par elle-même, n'est point un titre sur lequel on ait droit d'en avoir la propriété. L'Orgueil se forme à lui-même ce titre specieux. Mais il y aura toujours beaucoup de différence entre estimer ce qui merite de l'être, & le posséder effectivement.

Les Exemples n'autorisent point un défaut, & je ne veux point y tomber, quoi-qu'il soit aisé de voir que les Auteurs du monde les plus estimés, & qui ont les premiers fait éclater si haut la gloire du Bon-sens, n'ont pas laissé de s'en éloigner toutes les fois qu'il y a eu occasion de faire valoir les Opinions dont ils s'étoient déclarés protecteurs.

L'Enrêtement, qui est une disposition d'Esprit la plus contraire à la Raison, étoit néanmoins leur Bon-sens; & il n'y avoit pas de terme plus équivoque & plus embarrassant que celui-là dans leurs Discours.

Le *Cartesien* regarde comme l'effet d'une Lumière nouvellement descenduë dans les Esprits, tout ce qu'il médite sur le différent arrangement des parties; & il se représente le Systême ancien comme un amas confus de ténèbres.

Cependant, au même tems qu'il s'applaudit de la découverte de la Matière subtile, & des effets qu'il lui attribué; le Philosophe Ancien le regarde en pitié, & dit en lui-même, que tout ce qu'il avance n'a rien de plus évident que les Qualités occultes d'*Aristote*.

Ce qui m'a fait penser plus d'une fois, que l'on ne peut

peut se flater d'être parvenu à une assez grande Justesse de Raisonnement , jusqu'à ce que l'on se voye délivré du joug des Opinions d'autrui , & de la dépendance servile d'un Style attaché au Caractere ou au Parti de certaines gens.

Il y a quelques années qu'il y eut dans la Langue Françoisé une espece d'inondation générale de certaines manieres de parler. On n'osoit plus se servir de la premiere personne ; & un Médecin qui demandoit des nouvelles à un Malade, n'avoit point d'autre réponse, sinon que *l'on avoit passé mal la nuit* , que *l'on avoit senti de grandes douleurs* , que *l'on étoit dans une extrême foiblesse*. Et comme l'interêt du Médecin l'obligeoit à avoir de la complaisance pour ce jargon , il ne manquoit pas de répondre, *On vous ordonne, on vous conseille, on vous prie, &c.* En un mot, tout se traitoit par cette maniere, non seulement dans les Entretiens, mais encore dans les Livres *.

C'étoit de la Modestie & de l'Humilité toute pure que de parler ainsi. Pour moi, je dis que c'étoit de l'Hypocrisie & de l'Affectation dans ceux du premier Ordre, & de la plus basse & de la plus servile Imitation dans les Subalternes.

Il y a une difference considerable entre les Sentimens d'autrui & les miens ; & je suis obligé d'exprimer cette difference. Si j'ai à parler d'une disposition qui soit dans l'Esprit & dans le Cœur de tous les hommes, alors je puis dire, en parlant par exemple de l'Estime que tous les hommes font de la Vertu ; *On a tant de penchant pour revenir au premier état où l'on avoit été destiné par le Créateur, que toutes les fois que l'on fait attention à la beauté de la Vertu, on ne peut s'empêcher de*
l'estimer

* Les Jansenistes inventerent cette espece de jargon pour se distinguer dans le Monde , & s'aquerir une Réputation de Modestie & d'Humilité extraordinaire. Voyez dans le DICTIONAIRE de M. Bayle l'Article P A S C A L.

l'estimer & de l'aimer. C'est à représenter ces dispositions générales de l'Ame que cette maniere est parfaitement bien employée. Mais lors qu'il s'agit d'un Sentiment particulier, de mon Opinion, de mon Goût, je soutiens que ç'a été une faute de Bon-sens de s'expliquer indéfiniment, & de n'oser dire quand on a reçu un bienfait, *je vous remercie* ; & au lieu de cela d'aller chercher, *on vous est extrêmement obligé* †.

Cependant je hai beaucoup le Livre d'un Auteur nouveau * pour la liberté qu'il s'est donnée de se mêler mal-à propos dans tous les sujets qu'il a traités. Un Livre est une Conversation générale que l'on se propose d'avoir avec un grand nombre de Lecteurs.

Je ne puis souffrir que vous tiriez vos preuves d'une infinité de petites Historiettes dont vous me cachez toutes les circonstances, & dont vous déclarez même dans la Préface que vous supposez les Noms.

D'ailleurs vous en contez de toutes sortes, de sérieuses, de plaisantes, de conscience : vous connoissez la Cour, la Campagne ; sur tout les Communautés & les Prédicateurs. Enfin vous avez supprimé votre nom : mais il n'y a point de Lecteur habile qui n'ait reconnu votre Profession.

Cette liberté que je reprends en ce Livre, est sans comparaison plus excusable dans les *ESSAIS DE MONTAGNE* Il est vrai qu'il dit un peu trop naïvement ses pensées & ses inclinations, & que lorsqu'il a fait quelques Digressions il en revient toujours à lui-même, qui est le sujet de son Ouvrage. Mais en ramenant son

† Mr. Pascal disoit que la Piété Chrétienne anéantit le *MOI* humain, & que la Civilité humaine le cache & le supprime. Voyez l'*ART DE PENSER*, III. Partie Chap. 20.

* Je ne sai si l'Auteur n'auroit pas en vue un Livre imprimé à Paris (en 1689.) sous le Titre de *REFLEXIONS ET MAXIMES SUR DIVERS SUJETS DE MORALE, DE RELIGION, ET DE POLITIQUE.*

son Lecteur chez lui , il a toujours de quoi lui plaire & le réjouir. Ce n'est point un hôte importun. Quand la Conversation lui manque , il a des Amis qui la soutiennent , jusqu'à ce qu'il ait un peu respiré. On y entend avec plaisir les Anciens & même quelques Modernes; & il se fait par ce mélange une variété qui plaît toujours.

Il y a eu beaucoup d'affectation à blâmer cet Auteur, & on a vu peu de certains Livres où il ne soit extrêmement maltraité *. Cependant ces Auteurs l'ont lu eux-mêmes, & on le lira toujours. Je ne veux pas entreprendre ici son Apologie. Qui est l'Auteur qui n'a point eu ses défauts? Celui de parler franchement de soi-même n'est peut-être pas plus grand que celui d'affecter de n'en parler jamais, lors même que la suite du discours y oblige.

Au lieu donc d'entrer dans une discussion plus étendue, j'aime mieux avancer présentement, que la source & l'origine de la Justesse du Raisonnement, soit pour les Pensées, soit pour les Expressions, consiste dans l'Indépendance & la Liberté de l'Ame.

Il y a assez d'Idées naturelles de la Vérité, assez de manières naturelles de l'exprimer, si on vouloit avoir plus d'attention sur soi-même, que sur autrui. C'est justement les regards sur autrui qui gâtent tout, jusques à la Raison & au Bon-sens.

Comme chacun a un certain ton de Voix qui lui convient, & qu'il seroit ridicule à un autre de suivre servilement; de même chacun à une certaine manière d'entendre & de parler.

Quiconque ne parlera que selon ce qu'il pense, ne dira pas toujours des choses merveilleuses, mais il n'en dira point qui lui attirent une Censure raisonnable.

Per-

* Messieurs de Port-Royal & le Pere Malebranche ont décrié *Montagne* de toute leur force; mais il faut voir comment les meilleurs Esprits d'*Angleterre* les ont bernés là-dessus.

Personne n'est obligé de penser au delà de ses Lumières, & on ne sort jamais du Bon-sens que parce que l'on veut aller plus loin.

Je ne donne point ici des excuses à la paresse ou à la Stupidité: car quand on fait se servir de ce que l'on a reçu de la Nature, il ne laisse pas de croître avec le tems; & ce Docteur si vanté dans les Ecôles *, dont il est devenu le Chef, paroissoit stupide dans les premières années de ses Etudes.

Son bonheur fut de n'avoir qu'à suivre une toute qui étoit déjà tracée. Dans le tems grossier où il parut, il n'y avoit nulle connoissance des Langues ni des Belles-Lettres. C'étoit assez d'arranger à des Clercs & à des Moines chaque preuve, de proposition en proposition. On ne pensoit alors qu'à remédier à l'Ignorance la plus épaisse.

Pour exceller dans ce genre de Science, un peu de maturité d'Esprit servoit pour le moins autant que plus de vivacité. Le *Docteur subtil* †, qui suivit de près, pensa perdre tout par trop de finesse; & je ne sai ce que cet Esprit n'auroit point entrepris, s'il ne s'étoit trouvé borné par la methode de son Siecle, qui consistoit à ne s'éloigner point des formules de *Pierre Lombard*, Maître de toutes les Questions Scolastiques, dont on a fait dans la suite si peu de cas.

Il est vrai qu'il y a des Révolutions dans la République des Lettres comme dans tous les Etats, & que les Affaires, les Goûts & les Inclinations ont leur durée.

Il est du Bon-sens de s'accommoder au tems où l'on se trouve. Tous les Sages l'ont fait. Je ne parle que de la maniere extérieure. On se prête par là à la Société des hommes; mais on n'y engage jamais jusques à la liberté de son Raisonnement.

Car, si l'on mesure bien le ton de sa Voix à l'oreille de ses Auditeurs, & si ce seroit être ridicule que de crier en présence d'un petit nombre de gens, aussi haut que
devant

* Saint Thomas.

† Duns Scotus.

devant une nombreuse assemblée d'Auditeurs ; de même, la mesure des choses , ou des manieres de les proposer , doit être prise de la différente disposition des Tems où l'on parle.

Je ne saurois rendre l'Homme toujours constant. Il y a trop de choses qui contribuent à son Inconstance. Le même mouvement qui fait succeder les Siecles en la place les uns des autres , leur apporte de nouvelles manieres.

Il faut ceder à cette impression puissante , si ce n'est que l'on soit né dans un rang assez considerable , ou que l'on se trouve dans une Place assez illustre , ou que l'on sente en soi-même assez de force de génie pour faire changer quelquefois le Goût de son Siecle.

On a vu des Rois qui ont fait disparoître de leur Cour , la Raillerie , les Amusemens , & tous les autres Plaisirs badins , par la profonde Sagesse qu'ils faisoient paroître dans toutes leurs Actions. On a vu la Vigilance & l'Activité des Ministres reveiller la Paresse des Courtisans les plus oisifs , & les appliquer , par émulation , aux Travaux sérieux & utiles de l'Etat. On a vu enfin la solide Eloquence des grands Orateurs de notre Tems bannir des Discours publics , les pointes , les Jeux de mots , & les Faux-brillans , dont le goût avoit tant regné dans le Siecle passé.

Mais il faut être veritablement grand pour changer ainsi tant de Goûts differens , & pour les réunir. C'est une espece de conquête qui vaut son prix ; & la seule pensée de ne suivre que soi-même , & d'obliger les autres à nous suivre , est déjà héroïque.

Celle de ne soumettre son Raisonnement à personne , en approche de bien près. Il faut de la hardiesse pour aller seul , principalement aujourd'hui que l'on ne parle dans les Livres de Morale , que des défauts du Genre-humain & de ses Egaremens. Il semble que la voye de la Verité est fermée , & que l'on ne trouve de tous côtés que des erreurs inevitables.

Mais que peuvent les Erreurs contre un Esprit un
peu

peu ferme, lequel desoccupé de tous les embarras des Cabales qui partagent le Monde, ne consulte, pour juger d'une chose, que ce qu'elle est en elle-même.

Quel plaisir ne goûte-t-il pas à decouvrir la Verité, qui est enfermée dans l'idée que la Nature nous donne de chaque chose?

Ce qui fait que tant de Discours, ou prononcés ou écrits, ne persuadent point, c'est qu'il y a peu de gens qui les établissent sur les principes dont tous les hommes ont en eux-mêmes une conviction interieure.

Tout le secret de la Persuasion consiste à les appliquer à ces premieres Verités. Il n'y a que l'Homme qui puisse se convaincre lui-même. Les Convictions de docilité ne durent pas, & ne font nul effet. Mais depuis que vous avez mis la Lumiere d'autrui dans vos intérêts, & que vous avez découvert à l'Homme que c'est lui-même qui pense & qui juge de cette maniere, attendez tout de sa confiance & de l'execution de ses desseins.

Mais évitez avec un grand soin la faute d'un Auteur de la premiere reputation †, qui veut que tous les hommes conçoivent les choses tout de même qu'il les a conquës lui-même. Je ne sai si dans quelques autres occasions je n'en parlerai point; & je me suis déjà étonné qu'une Société puissante, qu'il n'a pas épargnée, ait eu toujours de fort grands égards pour lui.

Ce que j'ajouterai est, que je ne puis le croire lorsqu'il dit que les hommes n'errent jamais en tirant d'un Principe ou d'une Définition, les Conséquences qui y sont renfermées. Car c'est là, si l'on veut y faire attention, que la fausseté d'Esprit paroît davantage.

Ainsi au lieu d'être de son sentiment, & d'enseigner que l'on erre aux Principes, & non aux Conséquences, je soutiens que c'est aux Conséquences que l'on se trompe, principalement lorsqu'elles ne sont pas immédiates, & non aux Principes.

Mais il étoit de l'intérêt de son Ouvrage de décréditer

† L'Auteur de l'ART DE PENSER.

diter les règles de la Logique d'*Aristote*. Pour moi qui n'ai nul intérêt de les louer, je ne laisse pas de voir fort distinctement qu'elles peuvent servir beaucoup pour faire sentir aux Esprits faux qu'ils ne raisonnent pas conséquemment. Mais qui est-ce qui ne le voit aussi bien que moi ? N'est-ce pas la même chose que pensoit autrefois *Horace*, en nous donnant pour le premier & le plus important précepte de l'Art Poétique, d'où l'on peut tirer des règles pour tous les Ouvrages d'Esprit, qu'il falloit avec un grand soin conserver l'unité dans tout ce que l'on avoit à faire ? *Sit simplex quodvis dumtaxat & unum*. Cette unité si chérie des Anciens est-elle autre chose que la Justesse du Raisonnement ?

Que si vous voulez en être plus persuadé, considérez un moment ce qu'il dit de l'image qu'il met à la tête de cette admirable Epître. Y trouve-t-il un plus grand défaut que celui de la disproportion qui est entre les différentes parties qui la composent ?

En effet, si *Descartes* a mérité des louanges en ce Siècle, peut-on louer son Système par un plus bel endroit que par la suite & l'arrangement de ses Parties ?

J'ai un Livre de MEDITATIONS CHRÉTIENNES sur les Vérités de la Foi. L'Auteur étoit un saint homme, je le veux croire sur sa Réputation. Mais comme il l'avoit écrit en Latin, parce qu'il parloit trop mal François, un de ses Confreres eut ordre de le traduire, & il y réussit assez bien.

Comme il se fait entre un Traducteur & son Auteur une Espece de familiarité fort particulière, on est plus en état d'en sentir les imperfections. Celui-là s'aperçut bien-tôt qu'il n'y avoit pas un seul Raisonnement attaché directement à son Principe. Toutes Conclusions indirectes, obliques, qui ne tiroient point leur vérité du Principe dont on les faisoit venir. Rectifier ce défaut n'est plus traduire, c'est faire un nouvel Ouvrage.

On n'entend dans la Chaire autre chose que l'Apo-
 Tom. I. F logie

logie du dessein du Sermon , & de la division ou de la méthode que l'on prétend y suivre. Mais cette Apologie passée, le Prédicateur est le premier à l'oublier : il s'écarte, il fait des Digressions, & il arrive à la Vie éternelle, sans qu'il ait encore commencé de suivre l'arrangement qu'il avoit promis.

C'est le défaut de ceux qui se sont contentés de ne parler que poliment, & d'avoir la dernière négligence pour la Justesse du Raisonnement.

Il n'y eut peut-être Jamais, sans en excepter le tems d'*Auguste*, une plus florissante élégance de Latinité, que vers le Siècle dernier. Mais il auroit été à souhaiter que les Auteurs, qui n'étoient en cela que des Grammairiens, ou tout au plus d'agréables Déclamateurs, ne se fussent pas mêlés de dogmatiser sur la Religion.

Appliqués à l'étude des Langues savantes, ils ne purent raisonner avec assez de justesse sur des matieres élevées, dont ils n'avoient qu'une connoissance fort superficielle. Il falloit, s'ils avoient été plus sages, borner leur juridiction aux Auteurs Profanes. Le Fèvre de Saumur l'a fait de nos jours avec succès, & l'Auteur de REMARQUES sur *Horace* ira jusqu'au douzième Volume impunément. Les ANTIQUITES de *Rosin* y seront luës avec moins d'ennui, parce que la lecture du Poète viendra au secours du Lecteur. C'est un Pays libre que celui de ces Antiquités Romaines ou Grecques. Il est permis de perdre du tems à les écrire, ou à les lire, sans être obligé d'en rendre compte qu'à soi-même.

Mais de se mêler des saints Livres, & n'avoir que de l'érudition puisée dans les profanes*, c'est sortir de son caractère. Le Bon-sens veut que l'on se mesure avec son Lecteur. Pour peu qu'il y ait de disproportion, n'attendez plus de Justesse.

* *Mr. Dacier* explique plusieurs Passages de l'ECRI-
TURE dans ses *Remarques* sur *Horace*.

COLOMESIANA



A V I S

S U R L E

COLOMESIANA.

MR. COLOMIÉ'S *in*sera dans ses OPUSCULES imprimés en 1668. un petit RECUEIL DE PARTICULARITÉS Litteraires qu'il avoit fait en 1665. Six Ans après il publia sur le même sujet un Recueil des deux tiers plus ample que l'autre, sous le Titre de MÉLANGES HISTORIQUES. Ces deux petits Ouvrages furent très-bien reçus du Public : mais ils étoient devenus si rares qu'on ne les trouvoit presque plus. Cela m'a engagé à les publier de nouveau ; & comme il s'agissoit de leur donner un Titre qui convint également à l'un & à l'autre joints ensemble, je n'ai pas cru en pouvoir trouver un plus commode que celui de COLOMESIANA. On les trouvera ici corrigés & augmentés sur un Exemplaire que l'Auteur avoit revu lui-même, & que Mr. de Fonvive a eu la bonté de me donner. J'ai mis les Additions & les Changemens considérables entre deux Crochets, pour la satisfaction des Curieux. Au reste j'avois dessein de donner une espèce de Commentaire sur le COLOMESIANA ; mais m'étant aperçu que je serois un Ouvrage plus long que le Texte, je me suis contenté d'y faire quelques Remarques.

F 2

C O.



COLOMESIANA.



TANT allé voir à *Paris* Monsieur de *Valois* l'Aîné, il me dit entre autres choses, qu'il y avoit quantité de gens qui se méloient de faire des Livres, mais qu'il en connoissoit peu qui écrivissent aussi bien que Monsieur *Daillé*.

Sur la liberté que je pris de lui demander le Catalogue de ses Ouvrages, voici ceux qu'il me nomma.

Ammian Marcellin commenté, qu'il espéroit donner à quelque heure beaucoup plus ample.

Des *Fragmens* de *Polybe*, *Nicolas Damascene*, & autres, dont le Manuscrit lui avoit été communiqué par Monsieur de *Peiresc*. Monsieur de *Ranchin* Conseiller à la Chambre de l'Edit de *Castres*, possède aujourd'hui ce MS.

L'*Histoire Ecclesiastique* d'*Eusebe*, avec une Version Latine, & des Notes.

Quatre *Harangues*; la première à la Reine de *Suède*; la seconde sur la Mort du Pere *Sirmond*, à l'occasion de laquelle le Cardinal *François Barberin* lui écrivit, qu'il avoit excellemment parlé d'un si savant Homme, mais qu'il en avoit moins dit qu'il ne méritoit; la troisième, sur la Mort du Pere *Petau*; la quatrième, sur la Mort de Monsieur du Puy l'Aîné: elle est à la fin de sa VIE faite par Monsieur *Rigault*.

M. de *Valois* a aussi fait imprimer plusieurs Poèmes Latins, entre lesquels je ne dois pas taire son *Action*
de

de graces pour la santé du Roi, dont il me fit présent. Parmi ses Ouvrages Manuscrits, il me dit qu'il avoit des Remarques sur l'*Apollodore* qui a écrit de *Diis Gentium*, qu'il distingue très-doctement, avec l'excellent Mr. *Vossius* sur *Pomponius Mela* †, de celui dont nous avons la Bibliothèque. Il garde aussi une *Harangue* sur la mort du Cardinal *Mazarin*, qui lui a laissé une pension de 500. écus. Il travaille aujourd'hui sur *Theodoret*, *Sozomene*, &c. & prouvera quelque jour que plus du quart de la Bibliothèque de *Photius*, n'est point de ce Patriarche.

* J'ai appris du Pere *Jacob* Religieux Carme & Aumônier du Roi, que M. *Gaulmin* étant prisonnier à la Bastille, se mit un soir à faire un Poëme Grec sur l'Immortalité de l'Ame, & qu'étant déjà fort avancé, il songea une nuit, qu'il y avoit dans la Bibliothèque Royale de *Suède*, un vieux Auteur Grec qui achevoit son Poëme. Ce qui l'obligea à écrire le lendemain à Mr. *Grotius*, qui étoit alors Ambassadeur de cette Couronne, qui lui confirma le songe qu'il avoit fait. Cependant il protestoit n'avoir jamais ouï dire que cet Auteur Grec se trouvât en ce lieu-là. Ensuite il changea de dessein, & fit un Poëme Latin sur le même sujet, qui fut imprimé *in-folio*.

R E M A R Q U E.

Gilbert Gaulmin fut premierement Maître des Requetes, & ensuite Conseiller d'Etat. Le Roi le fit Intendant du *Nivernois* en 1649. Il étoit excellent Critique, bon Poëte, & très-habile dans la Langue Greque, l'Hebraïque, l'Arabe, la Turque, & la Persane. Il a fait quelques Ouvrages dont on trouvera le Titre dans les JUGEMENTS DES SAVANS de Mr. *Baillet*. On croit qu'il mourut en 1667, âgé de plus de 80 Ans. Mr. de *St. Evremond* m'a dit que *Gaulmin* avoit sur la

Religion des idées bien différentes des sentimens ordinaires. Voyez la seconde LETTRE à Mr. Justel.

* Mr. Vossius m'a dit, que Messieurs Gaulmin, Sau-maise & Maussac se rencontrant un jour à la Bibliothèque Royale ; le premier dit aux deux autres, *Je pense que nous pourrions bien tous trois tenir tête à tous les Savans de l'Europe.* A quoi Mr. de Sau-maise répondit, *Joignez à tout ce qu'il y a de Savans au monde, & vous & Mr. de Maussac, je vous tiendrai tête moi seul.*

* J'ai ouï dire à Mr. Daillé que Mr. Blondel avoit laissé une Continuation DE LA PRIMAUTE' en l'Eglise, pres-que aussi grosse que celle qui est imprimée. Elle est entre les mains d'un Ministre, qui se tient auprès de Leyde, nommé Courcelles, Fils de (ce célèbre Courcelles de qui nous avons un si beau Systême de Théologie.) Mr. Blondel a aussi fait des Notes sur les *Annales de Baronius*, qui sont aujourd'hui gardées dans la Bibliothèque publique d'*Amsterdam*.

* J'ai appris de Mr. Vossius que Frédéric Morel travaillant sur *Libanius*, quelqu'un lui vint dire, que sa Femme étoit fort malade ; à quoi il répondit, *Je n'ai plus que deux ou trois Périodes à traduire, après cela je l'irai voir.* Quelcun retournant lui dire qu'elle s'en alloit, *Je n'ai plus que deux Mots*, dit-il, *je serai aussitôt que vous.* Enfin comme on lui vint annoncer, que sa Femme étoit morte ; *J'en suis bien marri*, répondit-il froidement, *c'étoit une bonne Femme.*

* Le doctc Mr. Gevartius Historiographe de l'Empereur & du Roi d'Espagne, me donnant à dîner chez lui à *Anvers*, me fit remarquer sur son Bassin à laver, ce Vers retrograde, tiré de l'ANTHOLOGIE :

Νίψον ἀνομήματα μὴ μόνανδ' ἴναι.

Ce qui me fit souvenir de ce que m'avoit dit autrefois mon Pere, Qu'il avoit ouï à Paris un Prédicateur, qui commença son Sermon ainsi, *Nous lisons autour du Benoîtier de l'Eglise de Ste. Sopphie à Constantinople ce vers Grec Νίψον, &c.* Ce que confirme le Medecia

décin *Vertunian* écrivant à *Scaliger*, de *Poitiers* le 13. Avril 1607. *M. Rapin*, dit-il, m'a appris ce Vers Grec *ἀντιστάθρα* trouvé autour d'un *Benoitier* à *Constantinople* *Νίψον*, &c. (Touchant ce Vers retrograde voyez le Père *Rosweydu*s Jésuite dans ses *Notes* sur *St. Paulin*.) *Mr. Gevartius* me fit aussi monter dans sa Bibliothèque, qui est médiocre, mais bien choisie, où il me montra ses *Commentaires* sur *Manile*, & sur la *Vie* de l'Empereur *Antonin*, qu'il donnera bien-tôt au Public. Il me fit présent de son *Hymenæus Pacifer*, qui est une Pièce fort galante, faite sur le Mariage du Roi avec l'Infante d'Espagne. Je vis aussi son Cabinet de médailles, qui est très-curieux.

* J'ai connu quelques Savans en *Hollande*, qui m'ont parlé de *Scrivérius* comme d'un homme extrêmement amoureux. *Mr. Vossius* entre les autres me contoit un jour, que *Barthius* étant venu d'*Allemagne* à *Harlem*, pour voir *Scrivérius*, il amena avec lui une Dame parfaitement belle; & que *Scrivérius* ne l'eut pas plutôt vuë qu'il trouva moyen de faire enivrer *Barthius* afin d'entretenir cette Dame avec plus de liberté, ce qui lui réussit fort heureusement. Il ne pût pourtant si bien faire que *Barthius* révenant de son yvresse, n'eût quelque soupçon de ce qui s'étoit passé, qui s'augmenta tellement qu'il l'emmena sa Dame, fort en colere. & la laissa noyer sur le *Rhein*. A cet exemple j'en ajoute un autre qui ne vaut peut-être pas moins. *Scrivérius* aimant depuis plusieurs années une belle Femme de *Harlem*, trouva un jour à sa porte un des Magistrats de la Ville. Comme les Amans sont toujours jaloux, & que suivant le dire de *Mr. de l'Etoile*,

Qui se trouve sans défiance

Ne peut avoir beaucoup d'amour.

Scrivérius qui n'en manquoit pas pour cette Femme, soupçonna aussi-tôt que ce Magistrat avoit dessein de la visiter. Cependant feignant de n'en rien savoir, il lui demanda ce qu'il faisoit là. L'autre lui ayant répondu qu'il alloit rendre visite à une Dame, *Scrivérius*

vérius lui dit qu'il se retirât, & qu'il se donnât bien garde d'y retourner. Le Magistrat se voyant choqué se jette sur *Scrivérius*, qui étant un des plus forts hommes de la *Hollande*, ne tarda pas à avoir le dessus. Ainsi le pauvre Magistrat se retira tout honteux chez soi, & *Scrivérius* plein de gloire chez sa Maîtresse.

* Etant au College de *Clermont* avec Mr. *Vossius*, je me souviens qu'entre autres Manuscrits que nous montra le P. *Cossart* Bibliothécaire, il y avoit un *Lexicon* Grec *in-folio*, sans nom d'Auteur, fort bien écrit, où je lus quelques *Fragmens* très-considérables d'Auteurs que nous n'avons point. Si quelcun vient à avoir assez de crédit sur l'Esprit des Jésuites pour les obliger à le publier, j'ose me persuader que les Doctes n'en tireront pas moins de profit, qu'ils font tous les jours de *Pollux*, d'*Hesychius*, & de *Suidas*.

* Mr. *Hardy* Conseiller au Châtelet me fit voir à *Paris* la Bibliothèque, qui est remplie d'un grand nombre de Livres Latins, Grecs, Hébreux, & Arabes. Il me montra des Heures à l'usage de la Princesse de *Guimené*, Hébraïques & Françaises; & m'apprit qu'*Henri-Louis Chastaigner de la Roche-Pozay*, Evêque de *Poitiers*, avoit fait un Livre DE SCRIPTIS CARDINALIUM, pour tâcher d'être de leur nombre, ce qui ne lui réussit pas. Quelques jours après, me trouvant chez le Pere *Jacob*, à l'Hôtel de Mr. le Procureur Général, il me mit en main le Livre de cet Evêque, qui est imprimé sans nom d'Auteur.

* J'ai ouï dire à Mr. *Chapelain* qu'un de ses Amis, homme de Lettres, avoit joué à la longue paume avec un Battoir, sur lequel se voyoient des *Fragmens* de quelques DÉCADES DE TITE-LIVE que nous n'avons point: & que ces *Fragmens* venoient d'un Apoticaire, qui ayant eu en don des Religieuses de *Fontevrault*, plusieurs Volumes en parchemin du même Auteur, les avoit vendus par ignorance à un faiseur de Battoirs. La Destinée de ces *Décades* est assez plaisante, & me fait souvenir de celle de quelques autres

Manu-

Manuscrits, qui n'auroient pas été mieux traités sans le secours des Gens de Lettres. Ainsi lisons-nous de *Quintilien* qu'il fut trouvé par *Pogge* au Concile de *Constance* chez un *Chaircuitier* : d'*Agobard*, que sans l'aide de *Papire Masson*, un Relieur étoit sur le point de s'en servir à endosser ses Livres : Des LETTRES du Chancelier de l'*Hôpital*, que sans le docte *Pierre Pithou*, un Passementier s'en servoit à enveloper ses Passemens. Ajoutez à cela la rencontre du Père *Sirmond*, qui, passant par la *Lorraine*, tira pour cinquante écus des mains d'un Relieur, quantité de bons Manuscrits, qu'il envoya ensuite au College de *Clermont* où je les ai vus.

REMARQUE.

Ceux qui voudront savoir plus particulièrement l'Histoire des FRAGMENTS de *Tite-Live*, qu'on avoit trouvés dans l'Abbaye de *Fontevraut*, peuvent consulter la Lettre que *Chapelain* écrivit là dessus à Mr. *Colomies*, & que celui-ci a inserée dans la seconde Edition de sa BIBLIOTHÈQUE CHOISIE, page 31. Le Chevalier *Robert Cotton* étant allé chez un Tailleur, trouva qu'il alloit faire des Mesures de la GRANDE CHARTRE d'*Angleterre* en Original avec les Seings & tous les Sceaux. Il eut pour quatre sous cette rare Piece, qu'on avoit cru si longtems perdue, & qu'on n'espéroit pas de pouvoir jamais retrouver.

* J'apprens que Mr. *Moreau* Médecin de l'Hôtel-Dieu, garde l'ECÔLE DE *SALERNE* de *Jean de Milan*, commentée par Monsieur son Pere, beaucoup plus ample que nous ne l'avons. Il seroit fort à souhaiter qu'il en voulût obliger le Public.

* Parmi les divers Manuscrits de la Bibliothèque Royale, que me montra l'obligeant Mr. de *Cassagnes*, je me souviens d'avoir vu un *OPPIAN* avec d'admirables figures, & un *DIOSCORIDE* en Lettres Capitales, que Mr. *Vossius* jugeoit de mille ou douze

cens ans. A propos de quoi il me semble avoir lu dans un VOYAGE D'ALLEMAGNE MS. de Jacques Esprinhard Rochelois, qu'étant à Vienne en Autriche l'an 1598. Hugues Blotius Bibliothécaire de l'Empereur lui fit voir, dans la Bibliothèque de son Maître, un Dioscoride de 1300 ans. C'est apparemment celui dont parle Auger de Busbeque (écrivant à Nicolas Micaud) en ces termes *: *Unum reliqui Constantinopoli decrepita vetustatis, totum descriptum litera majuscula, Dioscoridem, cum depictis plantarum figuris, in quo sunt paucula quadam, ni fallor, Cratevæ † & libellus de avibus. Is est penes Judæum Hamonis, dum viveret, Suleimanni Medici Filium, quem ego emptum cupivissem, sed me deterruit pretium. Nam centum ducatis indicabatur, summa Casarei non mei marsupii. Ego instare non desinam, donec Casarem impulero, ut tam præclarum Auctorem ex illa servitute redimat. Est vetustatis injuria pessimè habitus, ita extrinsecus à vermibus corrosus, ut in via repertum vix aliquis curet tollere.* [Le Docteur Lambecius dans le Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de l'Empereur parle fort au long de ce DIOSCORIDE.]

R E M A R Q U E.

Le Pere Dom Bernard de Montfaucon, dit qu'il a vu à Naples dans la Bibliothèque de St. Jean de Carbonaria appartenante aux Augustins, un DIOSCORIDE beaucoup plus ancien & plus beau que celui de la Bibliothèque Royale: mais il semble avoir ignoré qu'il y en avoit un encore plus ancien que ce dernier dans la Bibliothèque de l'Empereur. Quoi qu'il en soit voici ses Termes. *Codex DIOSCORIDIS † eleganter descriptus, membranaceus, Characteribus uncialibus quadris, sine accen-*

* Epist. de Legatione Turcica.

† Cratevas inter Auctores Medicos à Plinio non uno loco laudatur.

‡ Diar. Italic. Cap. XXI. p. 309.

accentibus, adpositis plantarum florumque figuris, minio depictis à perita manu. Hujus Auctoris nullum puto pari vetustate & elegantia Exemplar exstare: nam Regium quod Antiquitatis causâ suspicitur, huic multum concedit ætate & pulchritudine. Initio mutilum his verbis incipit. AMBROSIA OIAE BOTRYΣ. OIAE BOTRYΣ. estque V. ut puto Sæculi.

* Mr. *Vossius* m'a dit, que *Jean Rhodius*, Auteur du Traité DE ACIA, disoit hautement à Padoue, qu'il avoit fait les ELOGES DES HOMMES ILLUSTRES que *Thomasius* a publiés sous son nom: & que si celui-ci étoit devenu Evêque, il lui en avoit toute l'obligation.

* Le même m'a dit qu'il avoit possédé un ANACREON, où *Scaliger* avoit marqué de sa main, qu'*Henri Etienne* n'étoit pas l'Auteur de la Version Latine des ODES de ce Poète, mais *Jean Dorat*.

* J'ai appris de Mr. *Patin*, que Mr. de *Meziriac* avoit été Jésuite à l'âge de vingt ans, & qu'il avoit fait la première Classe à Milan, où étant tombé malade, il se fit derechef Seculier. Mr. *Pellisson* n'a pas su cela faisant la Vie de ce grand-Homme dans son HISTOIRE DE L'ACADEMIE FRANÇOISE.

* Etant allé voir à Dordrecht Mr. *Colvius*, Théologien fort savant, il me fit monter dans sa Bibliothèque, qui est assez belle; où il me montra quantité de Lettres Manuscrites du P. *Paul*, du Pere *Fulgence*, de *Scaliger*, *Casaubon*, *Marnix*, *Junius* & autres. J'y vis aussi *Hadriani Junii ADVERSA*, avec des Additions de sa propre main. Il me dit qu'il possédoit un Ouvrage du P. *Paul* intitulé, ARCANA PAPATUS, qui n'étoit pas achevé. Il a traduit en Latin le TRAITE DE L'INQUISITION de ce même Théologien, avec sa CONFESSION DE FOI. Le Livre est imprimé à Rotterdam in decimo-sexto. Il a fait plusieurs Livres, mais qui ne verront le jour qu'après sa mort.

* Mr. *Vossius* m'ayant dit qu'il se souvenoit d'avoir

lu dans les HISTOIRES TRAGIQUES du *Bandel*, un Eloge donné à *Luther* par le Pape *Leon X* ; j'allai aussi-tôt dans sa Bibliothèque, où feuilletant les Histoires de cet Auteur, voici ce que je trouvai dans la Préface sur la vingt-cinquième NOUVELLE de la troisième Partie: Nel principio che la Setta Lutherana cominciò à germogliare, essendo di brigata molti Gentilhuomini, ne l'hora del meriggio in casa del nostro virtuoso Signor L. Scipione Attellano, e di varie cose ragionandosi, furono alcuni che non poco biasimarono Leone X. Pontefice, che ne i principii non ci mettesse remedio, à l'hora che Frate Silvestro Prierio, Maestro del Sacro Palaxxo, gli mostrò alcuni Punti d'Heresia che Frà Martino Lutero haveva sparso per l'Opera, la quale DELE INDULGENTIE haveva intitolata; perciocche imprudentemente rispose, che Frà Martino haveva un bellissimo ingegno, e che coteſte erano invidie Fratesche. Paroles que *Sleydan* n'auroit pas manqué de mettre à la tête de son Histoire, s'il les avoit suës.

* J'ai appris de Mr. *Ménage*, que LA PRINCESSE DE MONTPENSIER, étoit de la charmante Mademoiselle de la Vergne, qui est aujourd'hui l'Illustre Comtesse de la Fayette. Le même m'a montré ses OBSERVATIONS SUR LES POESIES DE MALHERBE, dont il corrigeoit les dernières Epreuves. Il m'a aussi fait voir une Ebauche du dessein qu'il à d'écrire la Vie des Medecins de l'Antiquité, & d'encheir sur *Castellanus*. Mais le principal Ouvrage auquel il travaille, est un TRAITE' DES DIALECTES, où il explique quantité de Mots étrangers qui se rencontrent dans les vieux Auteurs, comme des Mots Egyptiens, Libiques, Persans, Macédoniens, &c. Monsieur *Vossius* m'a dit, que Mr. *Guyet* avoit eu le même dessein.

R E M A R Q U E.

Ces deux derniers Livres de *Ménage* n'ont point encore paru. Voyez le Catalogue de ses Ouvrages tant imprimés que Manuscrits, à la tête du premier Tome du *MENAGIANA*.

* Le Pere le Cointe Bibliothécaire des Peres de l'Oratoire de *Paris*, me montra dans leur Bibliothèque plus de cent cinquante Volumes Hébreux, pour la plupart MSS. reliés en maroquin de Levant; que Mr. de *Sancy*, depuis Evêque de *St. Malo*, apporta de *Constantinople* revenant de son Ambassade.

* J'ai ouï dire à Mr. *Vossius*, que la Reine de *Suede* ayant écouté une Harangue dont la longueur l'avoit ennuyée, comme il vint à la supplier de témoigner sa Liberalité à celui qui l'avoit faite; *Cela est trop juste*, dit-elle, *quand ce ne seroit qu'à cause qu'il vient de finir.*

* Je ne saurois passer sous silence les civilités que j'ai reçues de Mr. *Sequin*, Doyen de *St. Germain de l'Auxerrois*, l'allant voir de la part de Mr. *Gervartius* son Ami intime. Après s'être enquis de mes Etudes, & m'avoir parlé de la maniere du monde la plus engageante, il eut la bonté de m'ouvrir son Cabinet de Médailles, qui est sans contredit le plus beau de la Ville. J'y en vis quantité de Gothiques qui étoient d'or, & une entre autres qui avoit des deux côtés le nom de *VOCARAN*. Il a fait imprimer depuis peu avec un Commentaire très-docte, plusieurs Médailles de son Cabinet qui n'avoient point encore été expliquées. Les plus fameux Antiquaires de *Paris* le vont consulter tous les Mécredis comme leur Oracle, & n'en retournent jamais sans ravissement.

* Mr. *Vossius* m'a fait voir un Exemplaire des *VOYAGES* de Mr. *Polo* Vénitien in 8. d'ancienne Edition contenant plusieurs Particularitez, qui ne se trou-

vent point dans ceux que *Ramusio* a mis dans son *Recueil*.

* J'ai vu dans la Bibliothèque de Mr. *Vossius*, (plusieurs) Volumes *in-folio* de Plantes naturelles extrêmement rares, que *Leonard Rawolf d'Ausbourg* (dont nous avons l'*ITINERAIRE* en Allemand) avoit apportées du Levant, & qu'il avoit lui-même adroitement collées sur du papier, afin de les mieux conserver. Le nom de chaque Plante est marqué au haut de la feuille en quatre ou cinq Langues. (*Charles de l'Escluse* dans ses *Notes* sur les *SINGULARITÉS DE BELON*, & le Jésuite *Gretser* dans son *TRAITE' DES PELÉRINAGES*, apportent quelque Fragmens du *VOYAGE* de *Rawolf*, traduits en Latin.)

* J'ai connu à la Haye le Savant Mr. *Junius*, fils de ce célèbre François *Junius*, qui a été Professeur en Theologie à *Leyde*. C'est un Vieillard qui a près de 80. ans, mais qui est encore fort vigoureux. Il étudie tous les jours treize ou quatorze heures, & a publié depuis peu *LES QUATRE EVANGILES* en Langue *Gottique* avec un *GLOSSAIRE* fort travaillé. Il m'a fait présent de ce bel Ouvrage, & m'a dit qu'il feroit bientôt r'imprimer son Livre *DE PICTURA VETERUM*, avec les Noms & les Ouvrages de tous les Peintres de l'Antiquité. Il sera dédié au Comte d'*Arundel* d'aujourd'hui, qui a été son Disciple, lorsqu'il étoit en Angleterre Bibliothécaire de son Pere. Je ne dois pas oublier, pour la gloire de Mr. *Junius*, que *Grotius* louë fort son Livre de la *PEINTURE* dans une Lettre que voici.

Viro

Viro doctissimo FRANCISCO JUNIO
in familia Illustrissimi Comitis
Arundeliae *.

MAGNAS tibi gratias ago, Juni Doctissime, pro donato mihi Libro tuo DE PICTURA VETERUM, qui ipse vivam habet ingenii eruditionisque tuæ picturam. Miror diffusam lectionem, judicium, ordinem, & quæ ex cunctis Artibus ad hanc Artem ornandam attulisti. Planè simile mihi videtur hoc opus tuum illis imaginibus, quæ è lapillis diversicoloribus compaginatæ sunt, qualis illa Satiri Epigrammate Græco celebrata † & Theoderichi Gothorum Regis memorata Procopio ‡. Delectat varietas, multoque magis ex ista varietate consurgens pulchra species. Rogo te ut multa nobis des similia: ut verò Pictorum veterum nobis des nomina operæque etiam ex promisso te convenio. Quo magis videas legisse me libri tui omnia, quero quæ sint apud Claudianum vela Judaica. Scis Judæis impermissum ullam exhibere animantis effigiem vel in velis. Cogita an legendum, Lydiacis quæ pingitur India velis: aut siquid habes melius ad nos scribe. Ita etiam parte me levabis sollicitudinis, quæ me movet ut quotiescunque aliquem ex Anglia video, ex eo de te tuisque rebus inquiram. Quod si pateris & hoc adjici, meo ut nomine comiter salutes Viros egregios, Seldenum, Patricium ἐπώνυμον tuum, Pettæum, & siqui his similes sunt alii; ad multa merita tua quibus obstrictum me habes, novum hoc adjeceris. Lutetiae 31. Maii 1638.

Tuus toto animo H. GROTIUS.

Selden parle de cette Lettre dans son Commentaire
de

* Ex autographo.

† A Nilo Scholastico lib. 4. Anthologia.

‡ Similem D. Hieronymi imaginem Riceliaci vidimus A. 1660.

de *Jure naturali & Gentium* †, à l'occasion du passage de *Claudian*.

R E M A R Q U E.

Il y a dix Ans que la seconde Edition du Livre DE *PICTURA VETERUM* est imprimée. Mr. *Grævius* a composé la *Vie* de l'Auteur & l'a mise à la tête de cette Impression. Je remarquerois ici les fautes qu'il y a faites, si je ne les avois pas déjà communiquées à Mr. *Bayle*, qui en fera apparemment usage dans le SUPPLEMENT de son DICTIONAIRE.

* J'ai appris de Mr. *Vossius* que l'Auteur du petit Commentaire sur les Médailles, que Mr. *Gervartius* donna au public l'an 1654. étoit (*Albert Rubens*, Fils de *Pierre*, qui étoit) grand Peintre & grand Antiquaire, dont Mr. *Gassendi* parle avec éloge dans la *Vie* de Mr. de *Peiresc* ‡. *Philippe Rubens* dont nous avons *ELECTA*, la *Versión* de quelques *HOMÉLIES* d'*Astérius*, & les *POÉSIES*, étoit frere de ce fameux Peintre.

* Mr. *Patin* me prêta à *Paris* un Livre fort rare, intitulé, JUGEMENT DE TOUT CE QUI A ETE' IMPRIMÉ CONTRE MR. LE CARDINAL MAZARIN. L'Ouvrage est de *Gabriel Naudé* son Bibliothécaire. Des deux Editions qui s'en sont faites, la seconde, qui est la plus ample, est de 717. pages. A quoi il fait bon prendre garde, n'y ayant pas moyen de les distinguer d'une autre façon.

R E M A R Q U E.

On trouvera à la fin du *NAUDÆANA* impression de *Hollande*, une Liste exacte de tous les Ouvrages de *Naudé*.

* Mr.

† Lib. 2. cap. 9.

‡ Pag. 111. Ed. Hag.

* Mr. *Vossius* m'a dit, qu'il avoit appris de Mr. du Puy l'Ainé, qu' *Henri Lindenbrog* étant à Paris, & allant souvent à la Bibliothèque de St. Victor, sous prétexte d'y étudier, y déroboit toujours quelques Manuscrits; & que quelcun s'étant aperçu de ses larcins, on alla le prendre un matin en bonnet de nuit & en pantoufles, & qu'on le mena ainsi en prison; d'où il sortit quelques jours après par le crédit de Mr. du Puy.

* Mr. *Vossius* m'a dit, qu'un Italien nommé *Palavicini* étoit Auteur du DIVORCE CELESTE, & du COURRIER DEVALISE. C'est aussi de lui que j'ai su que Mr. *Chevreau* avoit fait LE GENIE DE CHRISTINE.

R E M A R Q U E.

Il est très-sur que *Ferrante Palavicini* est l'Auteur du DIVORTIO CELESTE & du CORRERIO SVALLIGGIATO. Voyez le premier Tome des MELANGES D'HISTOIRE ET DE LITTERATURE de *Vigneul-Marville*, où vous trouverez plusieurs Particularités curieuses de la Vie de *Palavicin*.

* Le Pere *Jacob* possède une HARANGUE imprimée, sur la Mort de Mr. *Naudé*, faite par M. *Charpentier* Médecin; dans laquelle il s'empporte fort contre les Bénédictins, au sujet du Livre de l'IMITATION DE JESUS-CHRIST, qui court sous le nom de *Thomas à Kempis*. Cette Harangue est fort rare.

* J'ai appris de Mr. *Vossius* qu'il avoit trouvé quelques passages de l'HISTOIRE d'*Herodote*, qui ne se lisent point dans celle que nous avons. Après quoi il ne faut plus s'étonner de ce que nous n'y trouvons point celui qu'allegue *Aristote* au 18. Chapitre du 8. livre de son HISTOIRE DES ANIMAUX. Lisez sur ce passage le docte & laborieux *Vossius* le Père, dans son TRAITE' DE L'IDOLATRIE page 1221. & dans ses HISTORIENS GRECS. p. 16. de la dernière

niere Edition. Voyez aussi *Thomas Gataker* à la pag. 266. de la premiere Partie de ses admirables M E L A N G E S.

* *Mr. Cotelier* m'a dit, que *Mr. Bigot* publieroit dans quelque tems la V I E de *St. Chrysostome*, écrite en Grec par *Palladius*. Si le Chevalier *Savill* étoit vivant, il en auroit sans doute beaucoup de joye, d'autant plus que faisant imprimer les O E U V R E S de *St. Chrysostome*, il fit chercher cette V I E en France, en Espagne, en Italie & dans l'Orient même, sans la pouvoir jamais rencontrer.

R E M A R Q U E.

Mr. Bigot, l'a publiée en 1680. sous ce Titre: *Palladii Episcopi Helenopolitani DE VITA S. Chrysostomi DIALOGUS.*

* J'ai ouï dire à *Mr. Vossius*, que *Boxhornius* avoit corrigé & commenté une Satyre de L I T E, qu'il croyoit ancienne; qui est du Chancelier de l'Hospital. Ce que j'ai verifié depuis avec grand plaisir. *Pricaus* Critique Anglois fait la même faute sur l'A P O L O G I E d'*Apulée* pag. 54. [& avant *pricaus* & *Boxhornius*, *Barthius* dans ses A D V E R S A R I A.)

* J'ai appris du Pere *Jacob* que le Livre intitulé C O N S I D E R A T I O N S P O L I T I Q U E S S U R L E S C O U R S D' E T A T, imprimé l'an 1639. in 4. étoit de *Gabriel Naudé*, qui le fit par le commandement de *Mr. d'Emery* Surintendant des Finances, & non pas par celui du Cardinal de *Bagny* qui étoit mort; à qui il parle néanmoins de tems en tems dans l'Ouvrage pour se mieux cacher. Il faut aussi remarquer qu'au lieu que dans la Préface au Lecteur, il est dit qu'il n'y a qu'une douzaine d'Exemplaires de ce Livre, il y en a eu plus d'une centaine.

* J'ai ouï dire à *Mr. Patin* qu'il avoit appris du Bon-homme *Laurens Bochel* (qui a fait imprimer les D E C R E T S DE L'E G L I S E G A L L I C A N E, &c.) qu'*Amiot*

qu'*Amiot* avoit traduit les *VIES* de *Plutarque* sur une vieille Version Italienne de la Bibliothèque du Roi, & qu'elle étoit cause des fautes qu'il avoit faites. Je ne fai si cette Version n'est point celle que fit sur le Latin l'an 1482. *Baptiste-Alexandre Jaconel de Riete*, qui est dans la même Bibliothèque.

* *Mr. Vossius* m'a dit, que *Moret* fameux Imprimeur d'*Anvers*, reprochant à *Erycius Puteanus*, successeur de *Lipse*, qu'il ne faisoit que de petits Livres, celui-ci lui répondit, que *Plutarque* & plusieurs autres Auteurs de l'Antiquité en avoient aussi bien fait qui lui. Alors *Moret* lui répliqua, croyez-vous que vos Livres que je ne puis débiter, soient aussi bons que ceux de *Plutarque*? Ce qui mit *Peteanus* en colere, & le fit sortir de la Boutique de *Moret*.

* *Mr. Junius* m'a assuré, que *Selden* (qu'il connoissoit particulièrement,) faisoit lire plusieurs personnes pour lui, comme on l'a dit autrefois du Cardinal du *Peron*, de l'Avocat Général *Servin*, & de *Mr. du Plessis*. Sa Bibliothèque qui étoit fort belle, fait aujourd'hui partie de celle d'*Oxford*.

* J'ai ouï dire a *Mr. Vossius* qu'il se souvenoit d'avoir lu dans une Chronique Flamande, que *Philippe*, Duc de *Bourgogne* sur-nommé le *Bon*, avoit institué l'Ordre de la *Toison d'or*, sur la rencontre qu'il avoit faite d'un poil de sa Maîtresse, qui étoit de couleur jaune. Ce que j'ai trouvé confirmé par *André Favin*, au commencement du second Volume de son *THEATRE D'HONNEUR*; D'autres, dit-il, disent que *Philippe Duc de Bourgogne* gouvernant avec beaucoup de privauté une Dame de *Bruges* douée d'une exquise beauté, & entrant du matin en sa chambre, trouva sur sa toilette de la *Toison* de son pays d'embas, dont cette Dame mal soignée donna sujet de rire aux Gentils-hommes suivans dudit Duc, qui pour couvrir ce mystere fit serment, que tel s'étoit moqué de telle toison, qui n'auroit pas l'honneur de porter un Collier d'un Ordre de la *Toison* qu'il designoit d'établir pour l'amour de sa Dame.

Mr.

* Mr. Gudijs Savant homme de la Duché de *Holfstein*, m'a montré un Livre DE LIBERTATE ECCLESIASTICA, imprimé l'an 1607. 80. qui est de *Casaubon*, comme l'avoit marqué de sa main *Jofias Mercerus* Beau-pere de Mr. de *Saumaife*. Cet Ouvrage ayant été entrepris par l'ordre de Personnes de qualité, est demeuré imparfait par le commandement d'*Henri IV.* Ce qui a fait mettre à *Mercerus* à la page 264. qui est la dernière, *Cætera rebus mutatis non sunt edita.* Paroles que *Jacques Cappel* explique en ces termes dans son ASSERTION DE BONNE FOI contre le Jesuite *Rosveidus* †; *In Ecclesiastica Antiquitate quam non esset tyro Casaubonus, docuit A. D. 1607 libro singulari DE LIBERTATE ECCLESIASTICA, cujus jam pagina 264 typis erant editæ, cum Rex Henricus IV. angustæ memoriæ, compositis jam Venetorum cum Pontifice Romano controversus, vetuit ultra progredi, & hoc ipsum quod fuerat inchoatum, suppressi voluit, ut ejus pauca nunc existent exemplaria.* *Casaubon* parle couvertelement du même Livre en deux ou trois endroits de ses Lettres † & *Scaliger* une seule fois dans les siennes §. (*Mechior Goldast* a inséré ce Traité dans son premier Tome de la MONARCHIE DE L'EMPIRE ROMAIN.)

* Mr. *Vossius* m'a dit, que l'on pouvoit connoître aisément le Stile d'*Heinsius* le Pere au Pronom *Qui*, *quæ*, *quod*, dont il se servoit plus qu'aucun autre. Ce que j'ai verifié avec plaisir. J'ai appris du même, que *Pettaus* Chapelain du Comte d'*Arundel*, ayant fait plusieurs Voyages en Grece & en Italie, pour en apporter à son Maître quantité de raretez, il en fut si mal récompensé qu'il mourut de déplaisir.

* J'ai ouï dire à Mr. *Patin*, que le Cardinal de *Richelieu* parlant un jour du Pere *Morin* Prêtre de l'Oratoire, dit que c'étoit un Bel-esprit, & qu'il le craignoit. * J'ai

† Pag. 17. † Pag. 628. 632. & 647. Edit. Hag. §. Pag. 345. Ed. 1627.

* J'ai vu chez Mr. *Vossius* un Médaillon d'*Erasme* en cuivre, assez bien fait, qui avoit d'un côté l'Image de ce grand-Homme, & de l'autre celle du Dieu *Terminus* avec ces mots, *Concedo nulli Terminus*; ce qui s'accorde parfaitement avec l'Anneau qu'il portoit, sur lequel il avoit fait graver la même Devise. D'où un Cordelier *Espagnol* nommé *Carvajal*, prend occasion de lui reprocher qu'il prétendoit par là, ne céder à qui que ce soit dans la République des Lettres. A quoi *Erasme* répond adroitement à son ordinaire, qu'il expliquoit fort mal sa pensée, & qu'il ne s'étoit servi de cette Devise que pour songer souvent à la Mort.

* Mr. *Daille* m'a dit, qu'il avoit appris que l'Auteur du Livre intitulé *VINDICIÆ CONTRA TYRANNOS*, sous le nom de *Stephanus Junius Brutus*, est *Hubert Languet*, savant homme & grand Politique. Ce qui m'a été depuis confirmé par Mr. *Le Goult* de *Dijon*; qui ajouta que Mr. de la *Mare* Conseiller de la même Ville, avoit remarqué cela faisant l'Eloge d'*Hubert Languet*. D'autres attribuent ce Livre à M. du *Plessis*, à qui je le donneroie aussi volontiers sur cet témoignage de d'*Aubigné* †, Il paroissoit un autre Livre qui s'appelloit *JUNIUS BRUTUS*, ou *DEFENSE CONTRE LES TYRANS*, fait par un des doctes Gentils-hommes du Royaume, renommé pour plusieurs excellens Livres, & vivant encore aujourd'hui avec autorité. Dans un autre endroit de son *HISTOIRE*, d'*Aubigné* dit ‡, que ce Gentil-homme lui a avoué qu'il en étoit l'Auteur.

R E M A R Q U E.

Il est vrai que d'*Aubigné* parloit ainsi lorsqu'il publia la premiere Edition de son *HISTOIRE* en 1616. mais il se retracta dans la seconde, faite en 1626. & déclara qu'*Hubert Languet* étoit le véritable Auteur de
cc

† Tom. 2. l. 2. ch. 2. pag. 108. ‡ Tom. 1. liv. 2. ch. 15. pag. 91.

ce Livre, & que du *Plessis-Mornai* n'avoit fait que lui donner le jour. Mr. Bayle a traité cette matiere à fonds dans une DISSERTATION qu'il a mise a la fin de son DICTIONAIRE.

* Mr. *Vossius* m'a conté, que *Sambuc* plus célèbre par la publication de plusieurs Manuscrits que par son Savoir ; étant venu exprès de *Hollande* pour voir *Hadrianus Junius*, il apprit à son logis qu'il buvoit avec des *Voermans*, c'est-à-dire des Charretiers : ce qui lui donna tant de mépris pour ce grand Critique, qu'il s'en retourna sans le voir. Le départ de *Sambuc* étant rapporté à *Junius*, il s'excusa fort, disant qu'il ne s'étoit trouvé avec ces *Voermans*, que pour apprendre d'eux quelques Termes de leur métier, qu'il vouloit mettre dans son *Nomenclator* qu'il faisoit alors.

• La passion que j'avois de connoître Mr. de *Launoi* Théologien de *Paris*, fit que me trouvant un jour chez Mr. *Ménage*, je pris la liberté de le saluer. Ensuite à l'occasion de la Statuë de la Papesse dont on parloit, je lui dis devant Mr. de *Racan*, Mr. l'Abbé *Marucelli* Résident du Duc de *Toscane*, Mr. *Ménage* & plusieurs autres; que j'avois été surpris de voir dans un de ses derniers Livres †, que cette Statuë étoit encore debout ; le Cardinal *Baronius* remerciant *Florimond de Reymond* dès l'an 1600. de ce qu'elle avoit été renversée. La Lettre n'est ni trop longue ni trop commune pour n'être pas rapportée ici.

Tardiùs scribo ut opportuniùs scriberem ; remque ex sententia gestam significarem : cujus testes Litteras Serenissimi Magni Ducis Hetrurix his junxi. Egi apud Sanctissimum. Egi cum Collega ornatissimo ac illustrissimo Cardinali Senensi, & ipse apud Magnum Ducem. Omnes paratissimi inventi sunt, se excusantes non sine rubore, nescisse quod ultra Montes adeò vulgatum innotuit. Nullo obice res quàm felicissimè confecta est. Subdubitabam ne auctoritas S. Antonini Archiepiscopi Florentini, Florentinum Principem retardasset. Sed Dei benignitate patenti Veritati cessere

† In Dissertat. de AUCTORITATE ARGUMENTI NEGANTIS, pag. 274.

cessere omnia. Deo sit gloria, de imagine vana prostrata. Tibi tamen debentur trophæa atque triumphus, triumphalisque Statua nobili inscriptione notanda, Vindici Veritatis. Vale.

A cela Mr. de Launoy répondit, qu'étant à Sieme en 1634. il avoit vu de ses propres yeux dans l'Eglise Cathedrale, la Statuë de la Papesse au rang des Papes, sans apparence d'aucun changement; & qu'ainsi il ne doutoit point, que ceux de Sieme n'en eussent fait accroire à *Baronius*. (Après quoi je m'étonne fort que le Père *Alexandre Jacobin*, ait osé dire dans son HISTOIRE ECCLESIASTIQUE, parlant de la Papesse, que sa Statuë ne subsistoit plus.)

* J'ai appris de Mr. *Vossius*, que Mr. de Saumaise parlant au commencement de son Livre contre *Grotius*, d'un de ses Amis qui avoit changé de Religion, entendoit *Lucas Holstenius* de Hambourg, qui est mort Bibliothécaire du Pape. *Leo Allatius*, Grec de nation, est aujourd'hui en sa place.

* J'ai vu dans la Bibliothèque de Mr. *Vossius*, la VIE DES MÉDECINS DE L'ANTIQUITÉ, faite par *Pierre Castellanus*, avec des Additions marginales de *Denis Vossius* son frere. *Jean-Henri Meibom* avoit aussi écrit sur le même sujet; mais étant venu à mourir, son travail est demeuré imparfait. J'apprens que Mr. *Reinesius* Médecin, (qui est [mort depuis quelques années] avoit] ébauché la même matière.

* J'ai ouï dire à Mr. *Vossius*, qu'il avoit lu au Vatican dans un *Anastase*, que du tems du Pape *Sergius*, les *Sarasins* avoient emporté de Rome les corps des Apôtres St. Pierre & St. Paul. Le même m'a dit qu'il avoit appris en Angleterre, que *Selden* avoit laissé un COMMENTAIRE sur les MARBRES D'ARUNDEL, une fois aussi ample que celui que nous avons. Si la chose est véritable, nous pouvons espérer d'avoir à quelque heure ces *Marbres* en fort bon état; sur tout après la publication du travail d'un docte Gentilhomme de Normandie, nommé Mr. de *Grentemesnil*, que j'ai

j'ai eu l'avantage de voir à Caen avec une extrême satisfaction.

* Des divers Manuscrits qui sont dans la Bibliothèque de Mr. *Vossius*, voici les plus considérables dont je me souviens.

MSS. G R E C S.

Un (*Achmet*) des *Songes*, beaucoup plus entier que celui de Mr. *Rigault*.

Des *Notes* de *Porphyre*, & de plusieurs autres sur *Homere*, qui viennent de la Bibliothèque de Mr. de *Peiresc*.

Un gros Volume de *Libanius*, où se trouvent quantité de *Lettres* qui n'ont jamais vu le jour.

Des *Fragmens* de *Pollux*, qui corrigent & augmentent en plusieurs endroits celui de *Seberus*.

Des *Fragmens* du *Stephanus de Urbibus*, (dont nous n'avons que l'*Epitome*) copiés sur un Manuscrit de la Bibliothèque) de Mr. *Seguier*.)

Un *Etymologicum* beaucoup plus ample que celui de *Sylburgius*.

Des *Notes* d'*Holobolus Rhetor ad Aras Dosiadae*, dont *Fortunius Licetus* n'a fait imprimer qu'une partie. Mr. de *Saumaïse* les a copiées sans en avertir ses Lecteurs, dans les *Notes* qu'il publia l'an 1619. sur ces mêmes *Poëmes*. Cet *Holobolus* m'est peu connu; je ne sache pour lui que deux témoignages; l'un dans les *FRAGMENS* de *Bachymeres*, publiés par le Pere *Petau*, avec l'*ABRÉGÉ HISTORIQUE* de *Nicéphore* l'an 1616; l'autre dans la *Préface* de *Gyraldus* sur son *TRAITE' DES ENIGMES*.

Un *Recueil d'Epigrammes Grecques* qui ne sont point dans l'*ANTHOLOGIE*, copié par *Gruterus* sur un MS. de la Bibliothèque Palatine dont il étoit Garde.

Un *Xiphilin* sur *St. Matthieu*, dont *Henri Etienne* apporte quelques *Fragmens* dans sa *Préface* sur l'*Epitome* de *Dion Cassius*.

Des

Des Notes sur Lucien. D'autres sur quelques Comédies d'*Aristophane*.

La Lettre d'*Origène* à *Africanus*.

MSS. LATINS.

Un gros Volume *in-folio*, qui vient de la Bibliothèque de feu Mr. *Petau*, contenant la Conférence d'*Evêque de Cambrai* & d'un Juif du Pays, avec cinquante autres Traités. *Thevet* au II. Tome de sa COSMOGRAPHIE pag. 681. parle de cette Conférence.

Un *Servius* sur *Virgile*, plus ample que celui de *Daniel*.

L'*Anthologie* toute traduite en Vers par *Grotius*, avec les Epigrammes qui n'avoient point été publiées, aussi traduites.

D'Anciennes Epigrammes, tirées des Marbres d'Italie.

La Vie des Savans qui ont été parmi les Arabes, de *Jean Leon* l'Africain, copiée sur un MS. de la Bibliothèque du Duc de Florence. *Jean Leon* cite cet Ouvrage au 3. livre de sa DESCRIPTION DE L'AFRIQUE, & M. *Vossius* le Pere en produit deux ou trois Fragmens dans son Traité DE PHILOSOPHIA †.

Une Lettre de *Gyllius*, contenant la Relation de son Voyage en *Asie*, &c †.

Un *Lexicon* Hebreu & Latin, de *François Junius* le Théologien, qui ne vient que jusqu'à la Lettre *Π*.

Des Notes de *Gerard Vossius* le Fils, sur *Valerius Flaccus*. C'est celui qui fit imprimer un *Vellejus Paterculus* avec des Notes l'an 1639. in 12.

Des Remarques sur les Commentaires de *César*, de Tom. I. G Denis

† Pag. III & II5.

‡ *Ortelius* apporte quelques Fragmens de cette Lettre dans son DICTIONNAIRE DE GEOGRAPHIE aux mots D'ASCUTA, NICOMEDIENSES, & ailleurs.

Denis Vossius son Frere, dont nous avons la Traduction du *Conciliator* de Menasseh, *Rambam de IdololatRIA*, & quelques autres Pièces.

MSS. FRANÇOIS.

Les Funerailles d'Anne de Bretagne, femme de Louis XII, avec d'assez belles Miniatures.

Scaligeriana: c'est un recueil de choses remarquables dites par Scaliger.

Perroniana: c'est aussi un Recueil de choses particulières que Dom du Puy le Chartreux, Frere Aîné de Messieurs du Puy, avoit ouï dire au Gardinal du Perron.

* Si Mr. Vossius nous tient sa parole, nous devons attendre de lui une Bible des Septante, une Grammaire de Denis de Trace promise par le Président Maussac, un Callimaque, le Voyage de Hanno Carthaginois, Aristée, une Histoire des Plantes, un Aristophane, un Aaratus, une Dissertation sur les Lettres & sur la prononciation de la Langue Grecque, la seconde Edition du Géographe qu'il fit imprimer fort jeune sous le nom de Scylax, un Martial, & quelques Ouvrages de Mathematiques.

* Le Bon-homme Jacques le Fèvre d'Estaples en Picardie, qui étoit un des plus Savans hommes de son Siecle, se voyant cruellement persecuté à Paris par les Sorbonistes, se retira à Nérac auprès de Marguerite Reine de Navarre, Sœur du Roi François I. Cette Princesse, qui aimoit les Lettres, reçut ce bon Vieillard avec joye, & s'entretenoit souvent avec lui de plusieurs choses graves & relevées. Un jour ayant fait dessein de dîner chez lui, elle y attira quantité de personnes doctes. Durant le repas ce Bon-homme parut fort triste, & versoit même par fois des larmes. La Reine s'en étant aperçue, lui en demanda le sujet, le raillant de marquer de la tristesse, au lieu de contribuer à son divertissement. Hélas, Madame! lui répondit ce bon Vieillard, comment pourrois-je avoir de la joye, ou contribuer à celle
des

des autres , étant le plus méchant homme qui soit sur la terre ? „ Quel si grand peché pouvez-vous avoir commis , repliqua la Reine , vous qui semblez avoir mené dès votre bas âge une vie si sainte & si innocente ? „ Madame , dit-il , je me vois en l'âge de cent-un an , sans avoir touché de Femme , & je ne souviens point d'avoir fait aucune faute dont ma Conscience puisse être chargée en laissant le monde , sinon une seule , que je crois qui ne se peut expier. La Reine l'ayant pressé de la lui découvrir ; Madame , dit ce Bon-homme en pleurant , comment pourrai-je subsister devant le Tribunal de Dieu , moi qui ayant enseigné en toute pureté l'Evangile de son Fils à tant de personnes , qui ont souffert la mort pour cela , l'ai cependant toujours évitée , dans un âge même où bien loin de la devoir craindre , je la devois plutôt désirer ? La Reine qui étoit naturellement éloquente , & qui n'ignoroit pas l'Ecriture Sainte , lui fit là-dessus un fort beau Discours , lui montrant par divers exemples „ que la même chose étoit arrivée à plusieurs bons „ & Saints Personnages qui régnoient avec Dieu dans „ le Ciel , & ajoutant que quelque grand Pécheur que „ l'on se trouvât , il ne falloit jamais desespérer de la „ Miséricorde & de la Bonté de Dieu. „ Ceux qui étoient à table joignirent leurs consolations à celles de cette Princeesse ; de quoi ce bon Vieillard étant fortifié ; il ne me reste donc plus , dit-il , après avoir fait mon Testament , que de m'en aller à Dieu , car je sens qu'il m'appelle ; ainsi je ne dois pas différer. Ensuite jettant les yeux sur la Reine , Madame , dit-il , je vous fais mon héritière. Je donne mes Livres à M. Girard le Roux † , (c'étoit son Prédicateur ordinaire , qu'elle fit depuis Evêque d'Oleron.) Je donne mes habits & ce que je possède , aux Pauvres.

G 2

vres.

† Ou Rousseau. Il avoit été Jacobin. La Reine Marguerite le défroqua , comme plusieurs autres. (Mrs. de Ste. Marthe ont fait sa Vie dans leur FRANCE CHRETIENNE ,) & Erasme parle de lui dans une de ses Lettres à Jacques le Fèvre.

vres. Je recommande le reste à Dieu. La Reine soupirant alors, „ que me reviendra-t-il, lui dit-elle, de l'héritage ? „ Madame, répondit ce Bon-homme, le soin de distribuer ce que j'ai, aux Pauvres. „ Je le veux, „ repliqua la Reine, & je vous jure que j'ai plus de „ joye de cela, que si le Roi mon frère m'avoit fait „ son héritière. „ Ce bon Vieillard paroissant alors plus joyeux qu'il n'avoit encore fait ; Madame, dit-il, j'ai besoin de quelque repos, & à ceux qui étoient à table, Adieu Messieurs. Ensuite il s'alla mettre sur un Lit, & lors qu'on s'imaginoit qu'il dormoit, il passa de cette Vie à une Meilleure, sans avoir donné aucunes marques d'indisposition. Etant mort, la Reine le fit enterrer magnifiquement, voulant même qu'il fût couvert du Marbre qu'elle avoit fait tailler pour elle. Telle fut la fin de ce grand Personnage, dont cette Princesse entretenoit à Paris Frédéric II. Electeur Palatin, lors qu'il y tomba malade au retour de son Voyage d'Espagne vers Charles-Quint. L'Histoire de ce Voyage a été écrite en Latin, par un des Conseillers de cet Electeur, nommé Hubert Thomas, de Liege, à qui je dois tout ce je viens de dire de la mort de Jacques le Fèvre.

* Mr. Bouillaud, qui se nomme en Latin Bullialdus, savant homme & grand Mathématicien, publia à Paris l'an 1657. une Dissertation Latine touchant le St. Bénin de Dijon, qu'il avoit faite plusieurs années auparavant : *Sed ea de re sibi meditata edere tunc veritus est*, dit Mr. Sarrau dans une de ses LETTRES†. Ce Mr. Bouillaud étant en Pologne, comme on le traitoit souvent d'EXCELLENCE, vint à s'en fâcher, disant qu'il ne méritoit pas ce nom-là. Quelcun alors lui repliqua qu'il ne devoit pas s'en fâcher, qu'en Pologne on le donnoit à tout le monde.

* Dans le premier Volume des MÉMOIRES sous Charles IX. imprimez l'an 1576. se lit ‡ une Harangue

† Pag. 199.

‡ Pag. 32.

gue faite au Roi au nom de plusieurs Princes d'Allemagne, le 23. Décembre 1570. que je conjecture être d'un Gentil-homme Bourguignon nommé Hubert Languet. Voici comme il parle écrivant ‡ à son Héros Philippe Sydné, de Vienne le 1. Janvier 1574. *Exemplum Epistolæ de Electione Polonica, quam tibi ostenderam, non puto me habere, sed si ejusmodi ineptiis delectaris, dabo operam ut habeas Orationem quam nomine aliquot Principum Germanicorum habuimus ad Regem Galliarum ante triennium: in qua sunt quædam ita liberè dicta, ut in tumultu Parisiensi valdè metuerim ne ea res esset mihi exitio.* Mr. de Thou au 47. Livre de son HISTOIRE rapporte cette Harangue en abrégé, mais il n'en marque point l'Auteur.

* J'ai appris de Mr. Vossius, que Mr. de Saumaise étant à Paris, évitoit autant qu'il pouvoit de se rencontrer en visite avec Mr. Blondel, parce que celui-ci étoit un grand causeur, & *omnia in numerato habebat, etiam locos integros Auctorum*: au lieu que l'autre, quoi qu'il eut une prodigieuse mémoire, *sæpè silebat.*

* A la fin du JUGEMENT de Mélancthon touchant l'Eucharistie, envoyé à l'Electeur Palatin, & imprimé l'an 1560. se trouve une Lettre du même Mélancthon écrite J. C. D. M. Vr. c'est à dire, comme je crois, Joanni Cratoni Doctori Medico Vratislaviensi. Ce Jugement & cette Lettre ont donné lieu aux Disciples de Mélancthon de le déchirer après sa mort.

* Quelcun disant un jour à Mr. Vossius le Père, qu'il ne pensoit pas qu'il y eut rien dans la République des Lettres qu'il ignorât; Vous vous trompez fort, lui répondit-il, je ne sai pas le quart des choses qu'un jeune Ministre croit savoir.

* L'Auteur de la Préface des LETTRES de Grotius ad Gallos, est Mr. Surrau, comme il le découvre dans une Lettre Françoisë à Mr. de Saumaise, qui n'a
G 3 jamais

‡ Pag. 32. de ses LETTRES de l'édition de Leyde. Voyez aussi la pag. 54.

jamais vu le jour, que Mr. *Cudius* me communiqua à la Haye. J'ai rapporté un beau Fragment de cette Lettre dans ma FRANCE ORIENTALE, pag. 238.

* J'ai toujours cru que le grand *Casaubon* n'avoit pas moins de pieté que de doctrine; & j'ai été marri de voir le contraire dans un des Ouvrages de Mr. *Claude*. Qui est-ce en effet qui viendra à lire avec quelque soin & sans préjugé, les EXERCITATIONS contre *Baronius* de cet excellent homme, sa Lettre au Père *Fronson* du Duc Jésuite, & celle qu'il écrivit au Cardinal du Perron par le commandement du Roi *Jaques*, sans admirer en même tems, le zèle & la pieté qu'il y fait paroître? J'avoue qu'il n'est pas de ces Ecrivains de feu, à qui l'Emportement tient lieu de Raisons, & qu'il garde dans ses Ecrits une Modération particuliere. Mais cette Modération, loin de le flétrir comme on le prétend, fait toute sa Gloire; puis qu'elle le rend Disciple de *Jésus-Christ*. Je devois ces deux mots d'Apolo-
 gie, à la mémoire d'un homme, dont j'ai lu & lis encore aujourd'hui les Livres, avec une extrême utilité. Je parle de lui & de ses Ecrits plus amplement dans sa VIE, d'où je ne saurois m'empêcher de tirer un témoignage d'un célèbre Catholique Romain, Conseiller de la Grand' Chambre, nommé *Jaques Gillot*, pour en faire part au Lecteur. Voici donc ce que ce grave Sénateur dit de *Casaubon*, écrivant à *Scaliger*, de Paris le 7. Juillet 1592. C'est à ce coup que Mr. *Casaubon* est tout à nous, & fort resolu de vivre & mourir à Paris. Mr. le Premier Président, qui l'aime comme sa Vertu le merite, l'a logé bravement & assez près de nous. Le Roi avant hier lui fit grand'chere, lui reprochant qu'il avoit eu volonté de le laisser, mais qu'il ne trouveroit jamais un si bon Maître, & qui l'aimât comme lui. Qu'il vouloit qu'il fut en sa Librairie, que celui qui l'avoit, ne pouvoit plus vivre qu'un an. Qu'il verroit ses beaux Livres & lui diroit ce qui étoit dedans où il n'entendoit rien. Bref il lui fit bien de la faveur & de l'honneur. Il soupa hier avec moi qui l'ai fort confirmé, & sommes encore ici assez
 de

de gens admirateurs de lui & honorans sa Vertu, pour l'as-
surer qu'il ne manquera de rien. Je suis certain qu'il se con-
tentera de nous. Quoi que nous puissions faire, nous ne le
meritons pas ni ne le mériterons jamais; & je ne sais si la
France est digne d'un tel homme, soit que l'on regarde sa
Doctrines, soit ses Mœurs. J'aurai l'honneur & le bien de
le voir souvent & profiterai en sa Compagnie. Jamais je
ne me sépare d'avec lui que je n'en vaille mieux.

* Selden étoit prodigieusement savant, mais il écri-
voit d'une manière un peu dégoûtante. C'est le plus
grand homme que l'Angleterre ait jamais eu pour les
Belles-Lettres. Il mourut l'an 1654. âgé de 70. ans.
Voici de beaux Vers qui se lisent sous son Portrait :

Talem se ore tulit, quem Gens non barbara quævis

Quantovis pretio mallet habere suum.

Qualis at Ingenio, vel quantus ab Arte, loquentur

Illic ipsi & LAPIDES si taceant homines.

Le sens du dernier Distique est, que si les hommes
viennent à se taire de Selden, les DIEUX (c'est à dire
son Traité DES DIEUX DES SYRIENS) & les
PIERRES (c'est à dire les MARBRES D'ARUN-
DEL, qu'il a suppléés & expliqués) parleront à jamais
de lui. (Les Vers que je viens de rapporter sont de
Gerard Langbaine, (docte Commentateur de Longin)
comme me l'a appris le célèbre Mr. Smith Docteur du
Collège de la Magdelaine à Oxford.)

R E M A R Q U E.

Mr. Colomiés auroit pu trouver cette Particularité
avec plusieurs autres, dans le Livre Latin de Mr. Wood,
imprimé en 1674. & intitulé HISTORIA ET AN-
TIQVITATES UNIVERSITATIS OXONIEN-
SIS. Le même Mr. Wood a publié (en 1691) un
autre Livre en Anglois sous le Titre D'ATHENÆ
OXONIENSES, an exact History of all the Writers

and Bishops who have had their Education in the University of Oxford, from the Year 1500 to the Year 1690. L'Article de *Selden* est si defectueux dans *MORERI*, que je profite agréablement de cette Occasion, pour faire un peu mieux connoître ce grand-Homme. Le dernier Livre de *Mr. Wood* me fournira presque tout ce que j'en dirai.

JEAN SELDEN nâquit le 16 de Decembre 1584 dans un petit Village du Comté de *Suffex* appelé *Salvinton*. Son Pere, qui étoit un Paysan assez riche, l'envoya d'abord à *Chichester* où il commença ses Etudes, & ensuite (en 1600) à *Oxford* où il étudia la Philosophie pendant trois Ans qu'il y demeura. Il se retira après cela au Temple pour y étudier les Loix d'*Angleterre*, & il y fit de si grands progrès, aussi bien qu'en toute sorte de Science & d'Erudition, qu'on le regardoit comme un Prodige. Il s'attacha même à la Poësie, dans la vue de rendre son Stile plus doux & plus poli. Il publia en 1618 son HISTOIRE DES DIXMES en Anglois, qui fit beaucoup de bruit, & qui lui attira bien-tôt la haine du Clergé. Il fut cité devant la Haute Commission, & obligé de se retracter; ce qui le mortifia cruellement. On le choisit Membre de tous les Parlemens qui s'assemblerent depuis 1623 jusqu'à la Mort de *Charles I.* mais s'étant servi de quelques Expressions trop libres contre la Cour dans le Parlement de 1628, il fut mis en Prison, & il y demeura plusieurs Mois. Cette nouvelle Mortification jointe à celle qu'il avoit déjà receüe, lui fit supprimer son *MARE CLAUSUM* qu'il avoit composé contre le *MARE LIBERUM* de *Grotius*. La Cour en ayant été informée sentit la faute qu'on avoit faite de le ménager si peu, & résolut de n'oublier rien pour le gagner: l'Archevêque *Laud* se chargea de le ramener, & y réussit enfin. Le Livre fut imprimé en 1635, & le Roi ordonna qu'il fut porté aux Barons de l'Echiquier afin qu'ils le missent parmi les Regîtres de l'Etat. *Selden* étoit alors si bien à la Cour, qu'il ne tint qu'à lui de s'élever

s'élever aux premiers Emplois : mais il leur préféra le Plaisir de pouvoir se donner tout entier à l'Etude. Cependant la Guerre Civile s'étant allumée, il se déclara pour le Parlement, & devint la Maîtresse-Rouë du Parti. Il fut un des Laïques que le Parlement choisit (en 1643.) pour assister à l'*Assemblée des Théologiens*, qui établit le Presbyterianisme sur les ruïnes de l'Episcopat. Deux Ans après le Parlement le fit Garde des Regîtres de la Tour, & un des Commissaires de l'Amirauté ; & l'année suivante il ordonna qu'on lui donneroit 5000 Livres sterlin, pour le dedommager de ce qu'il avoit souffert en 1628 *. Au milieu de toutes ces Distractions il ne laissa pas de continuer ses Etudes jusqu'à sa Mort, qui arriva le dernier de Novembre 1654. On l'enterra dans l'Eglise du Temple avec toute la Pompe & la Magnificence possible. Voici le Titre de ses Ouvrages Latins, selon l'ordre qu'ils ont été publiés.

Jani Anglorum facies altera. Lond. 1610. in 8.

Analectav Anglo-Britannicav &c. Lib. II. Francof. 1615 in 4.

De Diis Syris Syntagmata duo. Lond. 1617 in 8. L'Edition revue par Andr. Beyer est la meilleure.

Spicilegium in Edmeari VI. Libros Historiarum. Lond. 1623. in fol.

Marmora Arundelliana cum aliquot Inscriptionibus veteris Latii. Lond. 1628 in 4. Le Dr. Humph. Prideaux a inseré cet Ouvrage dans son *Marmora Oxoniensia*.

De Successionibus in Bona defuncti secundum Leges Hebraeorum. Lond. 1631. in 8. imprimé avec :

De Successione in Pontificatum Hebraeorum Lib. II.

De Jure naturali & gentium juxta Disciplinam Hebraeorum Lib. VII. Lond. 1640 in fol.

Versio & Comment. ad Eutychii Ecclesia Alexandrina Originis. Lond. 1642 in 4. On y a joint les ANNA-

G S

LES

* Il y a des Auteurs qui disent qu'il reçut cette somme ; mais d'autres soutiennent qu'il la refusa généreusement.

- LES d'Eutychius avec les Notes de Pocock.
 De Anno Civili & Calendario Judaico. Lond. 1644 in 4.
 Uxor Hebraica, sive de Nuptiis ac Divortiis Lib. III.
 Lond. 1646 in 4.
 Fleta, seu Comment. Juris Anglicani sic nuncupatus.
 Lond. 1647 in 4. imprimé avec les deux suivans :
 Tractatus Gallicanus Feti assavoir dictus de agendi exci-
 piendique Formulis.
 Dissertatio Historica ad Fleram.
 Præfatio ad Historiæ Anglicanæ Scriptores decem. Lond.
 1652. in fol.
 De Synedriis & Præfecturis Veterum Hebræorum Lib. III.
 Lond. 1650 in 4. L'Edition d'Amsterdam 1679
 est plus correcte que celle de Londres.
 Vindicia secundum integritatem existimationis suæ per con-
 vitium de Scriptione Maris clausæ. Lond. 1653 in 4.
 Il y a plusieurs Particularités de la Vie de Selden dans
 cet Ouvrage.
 De Nummis &c. } Lond. 1675. in 4.
 Bibl. nummaria }

La Bibliothèque de SELDEN fait partie de celle de
 l'Université d'Oxford. Voici l'Épithaphe qu'il se fit lui-
 même, & qu'on a gravée sur un Marbre attaché à la
 Muraille au dessus de son Tombeau :

Joannes Seldenus heic juxta situs, natus est XVI. De-
 cembris MDLXXXIV. Salvintoniæ, qui viculus est Ter-
 ring occidentalis in Suffexiæ maritimis; Parentibus honestis
 Joanne Seldeno Thomæ filio, è quinis secundo, An.
 MDXLI. nato; & Margaretha filia & Herede unica
 Thomæ Bakeri de Rushington, ex Equestri Bakeriorum
 in Cantio familia, filius è cunis superstitem unicus, ætatis
 ferè LXX. Annorum. Denatus est ultimo die Novem-
 bris An. Salutis reparatæ MDCLIV. per quam expectat
 heic Resurrectionem felicem.

* Mr. Patin m'a assuré que le Père Pétiau lui avoit
 dit au lit de la mort, que s'il eût vu, avant que d'écrire
 contre Scaliger, ses divines ÉPÎTRES, (ce sont les
 termes

termes du Jésuite) il ne l'auroit jamais attaqué.

* Parlant un jour à Mr. *Vossius* de *Sleidan*, & lui loüant cet Historien comme fort fidelle; il me dit, que l'Empereur Charles-Quint l'accusoit d'avoir dit beaucoup de faussetés en faisant mention de lui †. Sur quoi répliquant à Mr. *Vossius* „ que nous ne savions cela que „ sur le rapport du Jésuite *Pontanus* dans ses *NOTES* „ sur *Cantacuzène* §. Cela est vrai, me répondit-il, & je pensois être le seul qui eusse trouvé cette rareté.

* Mademoiselle de *Schurman* avoit pris pour sa Devise ces belles paroles de S. Ignace ‡, *Mon amour est crucifié*. Le Chancelier de l'Hôpital, *Si fractus illabatur orbis, impavidum ferient ruine.* (*Jean Whitgift* Archevêque de *Cantorbery*, *Vincet qui patitur.*) Mr. du *Plessis*, *Arte & Marte*. *George Cassander*, *Quando tandem?* *Jean Calvin*, *Promté & sincère*. *Jaques Arminius*, *Bona conscientia Paradisus*. *Pierre Scriverius*, *Legendo & scribendo*. *Daniel Heinsius*, *Quantum est quod nescimus!* *Hugues Grotius*, *Ruit hora*. *Jean Meursius*, *Æternitatem cogita*. *Juste Lipse*, *Moribus antiquis*. *Jean Douza le Père*, *Dulces ante omnia Musa*.

* Dans la Bibliothèque du Roi se voit un INSTRUMENTUM SECURITATIS, du tems de l'Empereur *Justmien*, écrit sur de l'écorce d'arbre. Le Président *Brissou*, dans son Livre DE FORMULIS*, produit une Copie de cette Piece, qui lui avoit été communiquée par *Gosselin* le Bibliothécaire. Ce qu'à ignoré *Gabriel Naudé*, qui en publia une autre à Rome l'an 1630. croyant qu'elle n'eut jamais paru. Ayant conféré à Paris ces deux Copies, je trouve que celle du Président *Brissou* est un peu meilleure que l'autre, qui vient pourtant du même lieu, mais qui n'a pas été

G 6

† L'Auteur de l'APOTHÉOSE de *Ruard Tapper* Chancelier de l'Université de *Louvain* p. 87. de l'édition de *Franecker*, dit que Charles-Quint rendoit un témoignage tout contraire à *Sleidan*. § P. 990.

‡ Dans son EPITRE aux Romains. * Pag. 646.

été faite avec tant de soin, bien que ç'ait été par l'ordre du Cardinal de *Bagny*. [Le savant *Usserius* Archevêque d'*Armach*, a aussi fait imprimer deux Poèmes d'*Hildeberd de Lavardin* Evêque du *Mans*, à la fin de sa Dissertation DE SYMBOLIS, qu'il croyoit n'avoir point été imprimés. Cependant ces deux Poèmes se trouvent au 25 livre du *MIROIR HISTORIAL* de *Vincent de Beauvais*, mais un peu moins corrects qu'*Usserius* ne les a donnés.]

R E M A R Q U E.

Mr. *Colomiès* se trompe lors qu'il dit, que l'INSTRUMENTUM PLENARIÆ SECURITATIS &c. fut publié à Rome par les soins de Mr. *Naudé* en 1630. Ce ne fut qu'en 1641. Voyez les *Additions au NAUDÆANA*, pag. 254.

* M. *Vossius* m'a dit, que M. de *Saumaïse* lui avoit dédié un de ses Livres sans le nommer. C'est celui de *Annulis*. Au devant de la Dédicace se lisent ces Mots: *Amicus Leydensis Amico Amstelodamensi*; c'est-à-dire, *Claudius Salmasius*, *Isaaco Vossio*.

* C'étoit une assez plaisante Coutume que celle qui s'observoit autrefois dans le *Bearn*. Lors qu'une Femme étoit accouchée, elle se levoit, & son Mari se mettoit au Lit faisant la Commère. Je crois que les *Bearnoïis* avoient tiré cette Coutume des *Espagnols*, de qui *Strabon* dit la même chose au 3. livre de sa G E O G R A P H I E. La même Coutume se pratiquoit chez les *Tibaréniens*, au rapport de *Nymphodore* dans l'excellent Scholiaſte d'*Apollonius le Rhodien* liv. 2 & chez les *Tartares*, suivant le témoignage de *Marc Paul Venitien* au ch. 41. du 2. livre de ses V O Y A G E S; qui ne passent plus pour fabuleux, depuis que de nouvelles Relations ont confirmé ce qu'ils nous apprenent.

* Le fameux Père *Merſenne* Religieux Minime, apprit à mon Père l'étant venu voir, que *Jean du Ver-*
gen

ger d'Hauranne Abbé de S. Cyran avoit fait un Livre sous le nom d'*Alexandre de l'Excluse*, intitulé *SOMME DES FAUTES ET FAUSSETEZ DE LA SOMME THEOLOGIQUE DE GARASSE*, imprimé à Paris l'an 1626. in-quarto.

* L'Antiquité tenoit pour la plus heureuse de toutes les Femmes, une Lacédémonienne nommée *Lampito*, parce qu'elle avoit été fille de Roi, Femme de Roi & Mère de Roi. Le bonheur d'*Anne Mauricette d'Autriche* de glorieuse mémoire a été encore plus grand; car elle étoit Fille de *Philippe III.* Roi d'*Espagne*, Sœur de *Philippe IV.* Femme de *Louis XIII.* & Mere de *Louis XIV.* notre triomphant Monarque.

* L'Auteur de la Traduction Latine de l'HISTOIRE DU CONCILE DE TRENTÉ de *Fra-Paolo*, est *Adam Newton* Ecoissois, Précepteur du Sérénissime *Henri Prince de Galles*, à qui le Roi *Jacques* adresse son PRESENT ROYAL, & non pas à *Charles I.* comme l'écrivit le docte & poli *Sarasin* dans sa Dissertation du JEU DES ECHECS. (La plus belle Traduction de l'HISTOIRE DU CONCILE DE TRENTÉ du Père *Paul*, est celle que nous a donné en François Mr. *Amelot de la Houffaye*, sous le Nom de la *Mothe Joffeval*, qui est son Anagramme. Dieu soit loüé, que dans un tems où les Protestans sont si maltraités, il se soit trouvé un Catholique Romain, qui ait osé publier leur *Apologie*. J'appelle ainsi l'HISTOIRE du Père *Paul*.)

* Beaucoup de gens parlent du Livre DE TRIBUS IMPOSTORIBUS, *Mose*, *Christo*, & *Muhammede*; mais il n'y a personne que je sache qui dise l'avoir vu. A propos de quoi je remarquerai que *Grotius* s'est trompé, écrivant dans l'APPENDICE de son Traité DE L'ANTE-CHRIST † que les ennemis de l'Empereur *Frédéric Barberouffe* lui attribuoient cet Ouvrage. Car ce ne fut pas *Frédéric Barberouffe* que l'on faisoit Auteur de ce Livre-

G 7

là,

† Pag. 84. à la fin de ses NOTES sur les Evangiles.

là, mais Frédéric II. comme il paroît par les *ÉPITRES* de *Pierre des Vignes* §, son Secrétaire & son Chancelier, & comme l'écrivit *Grotius* lui-même, dans ses *OBSERVATIONS* sur la troisième Partie de la *PHILOSOPHIE RÉELLE* de Frère *Thomas Clochette*, dit en Latin *Campanella* ‡.

* De tous les Sonnets de *Malherbe*, voici celui qui lui plaisoit davantage :

*Beaux & grands Bâtimens d'éternelle structure,
Superbes de matiere, & d'ouvrage divers,
Où le plus digne Roi qui soit en l'Univers
Aux miracles de l'Art fait ceder la Nature.*

*Beau Parc & beaux Jardins, qui dans cette cloture
Avez toujours des Fleurs & des Ombrages verts,
Non sans quelque Démon, qui défend aux Hyvers
D'en effacer jamais l'agréable peinture.*

*Lieux, qui donnez aux Cœurs tant d'aimables desirs.
Bois, Fontaines, Caneaux, si parmi vos plaisirs
Mon humeur est chagrine & mon visage triste :*

*Ce n'est pas qu'en effet vous n'ayiez des appas ;
Mais, quoi que vous ayiez, vous n'avez point Caliste.
Et moi, je ne voi rien quand je ne la voi pas.*

* *Marin le Roi Sieur de Gomberville* a imité les deux tercets de ce Sonnet dans celui-ci :

*Effroyables Deserts, pleins d'ombre & de silence,
Où la Peur & l'hyver sont éternellement,
Rochers affreux & nuds, où l'on voit seulement
Le Tonnerre & les Vents montrer leur insolence.*

En

§ Pag. 211. & suiv. de l'édition de *Schardius*.

‡ Le Président *Fauchet* se trompe aussi dans son *Traité DE L'ORIGINE DES CHEVALIERS*, à Paris 1600. p. 26. attribuant un couplet de Chançon à Frédéric II. qui est de Frédéric I. surnommé *Barberousse*.

En quelque part des Cieux que le Soleil s'élance
 Vous êtes toujours pleins d'un froid aveuglement,
 Et vos petits ruisseaux malgré leur élément
 Font monter jusqu'aux Aïrs leur foible violence.

Lieux, où jamais l'Amour ne vint tendre ses rets,
 Torrens, Cavernes, Troncs, si parmi ces Forêts,
 Je me tiens si content & je vous aime encore :

Ce n'est pas qu'en effet vous ayiez des appas,
 Mais puis que vous avez la Beauté que j'adore,
 Puis-je avoir ce bon-heur, & ne vous aimer pas ?

* Nous disons tous les jours en commun Proverbe,
 que les Honneurs changent les Mœurs. En voici un ex-
 emple assez rare. Baudoin, qui de simple Moine étoit
 devenu Archevêque de Cantorbery, venant à changer
 de condition, changea aussi de façons de faire. Ce qui
 obligea la Pape Urbain II. à lui envoyer une Lettre
 dont la suscription étoit telle : *Balduino, Monacho ser-*
ventissimo; Abbati calido, Episcopo tepido, Archiepi-
scopo remisso †.

* Les Portugais prétendent qu'un *Vascus Lobera* soit
 le premier Auteur du Roman d'AMADIS, qui a été
 mis en François par le Seigneur des Effars. Je ne sai
 pourquoi *Lipse* dans une de ses Lettres ‡ blâme si fort
 ce Roman. Voyez le savant Mr. *Huet* dans son TRA-
 I-TÉ DE L'ORIGINE DES ROMANS.

* Mr. *Vossius* m'a dit que Mr. son Père étoit Auteur
 d'un Livre intitulé, *CONSILIUM GREGORIO XV.*
EXHIBITUM CUM PRÆFATIONE ET CEN-
SURA G. J. V. c'est-à-dire *Gerardi Joannis Vossii*, im-
 primé à Leyde l'an 1623. in-quarto. Ce Livre est rare.

* De tous les Critiques de notre tems (je n'excepte
 pas même Mr. de *Saumaïse*) je n'en voi aucun de
 qui

† Voyez *Gyraldus Barrius*, autrement *Cambrensis*,
 dans son ITINÉRAIRE liv. 2. ch. 14.

‡ Cent. 4. Miscell. Epist. 76.

qui les conjectures soient si certaines que celles de *Josias le Mercier* §, ou *Mercerus*, comme il se nomme en Latin. J'ai trouvé dans son nom, *Cavior es Musis* : Anagramme qui lui convient fort. C'est dommage qu'il ait si peu écrit, & qu'ayant tant de génie pour les Lettres, il ait donné le meilleur de son tems aux grandes affaires où il étoit employé. Son principal Ouvrage est *Nonius Marcellus*, qu'il a divinement corrigé. Ses autres Pieces sont des NOTES sur *Aristénet*, *Tacite*, *Dictys de Crète*, & sur le Livre d'*Apulée DE DEO SOCRATIS*. Il a aussi fait l'Eloge de *Pierre Pithou*, & il y a des Lettres de lui dans le RECUEIL de *Goldast*. Mr. de *Saumaïse*, qui étoit son Gendre, promettoit sa Vie. Mais la mort l'a empêché de nous tenir sa parole.

* *Naudé* dans le JUGEMENT qu'il fait de *Cardan* & de ses Ouvrages, dit que *Gauricus* avoit prédit au Roi *Henri II*, qu'il mourroit en bonne Vieillesse & de Maladie fort douce. En quoi il n'est pas d'accord avec les Historiens, qui déposent que ce Devin avoit prédit au Roi qu'il mourroit dans un combat singulier. Ce qui ne se trouva que trop véritable; le brave *Gabriel de Lorge* Comte de *Mongommery* ayant eu le malheur de blesser à mort son Prince, après s'être long-tems excusé de jouter contre lui. Dans le RECUEIL DE LETTRES AUX PRINCES, fait par *Ruselli*, & traduit d'Italien en François par *Belleforest*, il y en a une fort belle pour la justification du Comte de *Mongommery*, écrite à *Corneille Muïs* Evêque de *Bitonte*, par l'Evêque de *Troyes* en *Champagne*, qui étoit alors le docte *Jean-Antoine Caracciole*, (fils du Prince de *Melfe*) qui se fit ensuite Protestant. Le Comte de *Mongommery* ayant pris les armes plusieurs années après pour la défense de ceux de son parti, fut appréhendé

§ Il étoit fils de *Jean le Mercier*, si célèbre dans l'autre siècle pour la connoissance de la Langue Hébraïque. J'ai ramassé ses Eloges dans ma FRANCE ORIENTALE.

héné à *Damfront*, & eut la Tête tranchée à *Paris*, à la sollicitation de la Reine Mère. Comme on le conduisoit au Suplice, un Cordelier voulant le faire changer de Religion, commença à lui dire qu'il avoit été abusé; *Mongommery* le regardant alors fermement, Comment abusé? lui répondit-il, si je l'ai été, ç'a été par ceux de votre Ordre; car le premier qui me bailla jamais une Bible en François, & qui me la fit lire, ce fut un Cordelier comme vous, & là dedans j'ai appris la Religion que je tiens, qui seule est la vraie, & en laquelle ayant depuis vécu, je veux par la grace de Dieu y mourir aujourd'hui. Etant venu sur l'Echaffaut dans la Place de Grève, il pria le peuple de prier Dieu pour lui; recita tout haut le Symbole, en la confession duquel il protesta de mourir; & ayant recommandé son ame à Dieu, le Bourreau lui trancha la Tête.

* Il y a peu de Livres dont la destinée ait été plus avantageuse que celle du *TRAITE' DE LA VERITE' DE LA RELIGION CHRE'TIENNE*, composé par *Hugues Grotius*. Outre les deux Versions Françoises qui s'en sont faites, il a été mis en Grec, en Arabe, en Anglois & en Allemand. C'est un admirable Livre, qui devoit être le *Vade-mecum* de tous les Chrétiens. Je l'ai lu plusieurs-fois, mais toujours avec un nouveau plaisir. Le *TRAITE'* du Marquis de *Pianesse* est fort au dessous de celui de *Grotius*, & sans la belle Traduction Françoisé qu'en a fait le Père *Bouhours* Jésuite, il seroit lu de peu de personnes.

R E M A R Q U E.

Mr. *Le Jeune* a publié en 1691. une nouvelle Traduction Françoisé du *Traité de Grotius*, de la *VERITE' DE LA RELIGION CHRE'TIENNE*.

* L'Amiral de *Châtillon* avoit écrit une Histoire des choses les plus mémorables de son tems. On l'apporta après sa mort à *Charles IX.* Ceux qui étoient auprès

près de lui la trouverent fort bien faite , & très-digne d'être imprimée ; & sans *Albert de Gondy* Maréchal de *Retz* , qui en détourna le Roi , & qui la jeta dans le feu , le Public auroit possédé cet Ouvrage.

* C'est avec grande raison que Mr. *Bignon* , dans ses NOTES sur les FORMULES de *Marculfe* * , appelle le Président *SAVARON* *Arvernorum decus*. Il l'étoit en effet , & il n'y avoit point de son tems , de gens dans l'*Auvergne* si doctes que lui , sur tout dans les Auteurs Latins du bas siècle. Il nous a donné des *Traité*s du DUEL , des CONFRÉRIES , de la SAINTETÉ DE CLOVIS , & de LA SOUVERAINETÉ de NOS ROIS. Il a aussi écrit contre les MASQUES , & fait des NOTES sur *Cornelius Nepos* & sur une HOMÉLIE de St. *Augustin* DE CALENDIS JANUARIIS. Ses deux principaux Ouvrages sont les ANTIQUITÉS D'Auvergne & un COMMENTAIRE sur *Sidonius*. Dans ce dernier , il se plaint de quelques personnes qui le vouloient déferer comme criminel de Lèze-Sainteté , (si j'ose ainsi dire) pour avoir donné le nom de Pape à *François de la Guesle* Archevêque de *Tours*. En quoi je ne trouve pas qu'il y eut grand mal. Car bien que par l'Arrêté de *Gregoire VII.* il soit défendu de donner le nom de Pape à d'autres qu'à l'Evêque de *Rome* ; cet Arrêté ne fut pourtant pas ensuite universellement suivi. De vrai ne lisons-nous pas qu'*Urbain II.* qui est venu depuis *Grégoire VII.* donnant le Pallium à *Anselme* Archevêque de *Cantorbery* , l'appella *Papam alterius Orbis* , nonobstant le Decret de son Prédécesseur ? C'est ce qui se trouve dans un Manuscrit , qui a pour titre *Imaginatio* , dont l'Auteur est un Moine Bénédictin nommé *Gervais de Melkelaya* , autrement *Gervais de Cantorbery*. De plus *Savaron* donnant le nom de Pape à l'Archevêque de *Tours* , ne le fit , comme il dit lui-même , qu'à l'imitation de son

* Pag. 251. de la dernière édition.

son *Sidonius*, du tems de qui l'on appelloit *PAPES*, tous les *Evêques*.

* Le Roi *Henri IV.* avant que de haranguer son Parlement le 8. Janvier 1599. lui tint ce Discours. *Devant que parler de ce pourquoi je vous ai mandez, je vous veux dire une histoire, que je viens de ramenter au Maréchal de la Châtre. Incontinent après la St. Barthelemi, quatre qui jouïssions aux Dex sur une Table, vîmes paroître des gouttes de sang; & voyant qu'étant essuyées par deux fois, elles revenoient pour la troisième, je dis que je ne jouerois plus, & que c'étoit un augure contre ceux qui l'avoient répandu. Mr. de Guise étoit de la troupe.*

Ce prodige parut l'an 1574. à *Avignon*, au Logis d'un nommé *Grillon*, comme le remarque *Louis Videl* dans l'*HISTOIRE DU CONNETABLE LESDIGUIERES* *. Voici ses termes: Un jour que *Lesdiguières* avoit dépêché à *Avignon* au Roi de Navarre un Gentilhomme exprès, pour recevoir quelques Avis; celui-ci ne pouvant l'aborder à cause que ce Prince étoit éclairé de toutes parts, & particulièrement de *Henri de Lorraine Duc de Guise*, qui pour mieux découvrir son Cœur s'étoit fait son compagnon de table & de lit; il avint que jouant aux Dex l'un contre l'autre, au logis de *Grillon*, sur une Table de marbre, il y jaillit du sang qui leur couvrit les mains, sans qu'on sut d'où il venoit, personne des assistans n'ayant été blessé, dequoi l'on fit tout à l'heure une exacte recherche: Et comme ce prodige fut interprété des uns à un reproche que le Ciel faisoit au Duc de Guise du sang qu'il avoit fait répandre à la *St. Barthelemi*, & des autres à un présage de celui qui se répandroit à cause de la querelle de ces deux Princes; ayant là dessus quitté le jeu, le Gentilhomme de *Lesdeguieres* s'approcha du Roi de Navarre, & communiqua avec lui sans témoin.

* (*Madame Renée*, de France, Veuve & Douairière de *Ferrare*, Princesse fort zelée pour la Religion Protestante, voyant un jour le Roi *Charles IX.* triste
& pen-

& pensif , elle le pria , pour l'obliger à se réjouir , de vouloir chanter quelque nouvel Air de Cour. A quoi le Roi repartit tout en colere , „ Ma Tante , je „ n'en fais qu'un que vous m'avez appris :

*Dés ma jeunesse ils m'ont fait mille maux ,
Et si n'ont pu me vaincre ni détruire :*

Qui est la Version du second Verset du Psaume 119. Réponse piquante à quoi la Duchesse ne repliqua point. Je tiens cette Histoire de *Favin* dans celle qu'il a écrite du Royaume de *Naples*.)

* (*Barleus* fameux Poëte de la *Hollande* , dit dans une de ses Lettres qu'il avoit appris de son Père , que l'Empereur *Charles-Quint* faisant son entrée dans *Anvers* , salua fort civilement les magistrats de la Ville ; mais que *Philippe II.* son Fils , qui étoit alors âgé de dix à douze ans , ne se découvrit point du tout. Ce que l'Empereur ayant remarqué , il s'emporta si fort contre lui , qu'en présence des Magistrats & du Peuple il lui donna un soufflet , ajoutant ensuite ces paroles : *Est-ce là ce que vous avez appris de Vivés ?*)

* Nos Théologiens ont fait trop de mépris d'une Version que les Apôtres ont estimée. J'entens la *VERSION DES SEPTANTE* ; par le moyen de laquelle on peut corriger un très-grand nombre de passages dans la Version Française de nos Bibles. Mr. *Vossius* étant allé voir à *Paris* Mr. de *Marca* ; ce Prelat , qui étoit alors malade , après avoir loué l'*APOLOGIE* pour les Septante que Mr. *Vossius* venoit de publier , l'assura qu'il étoit entierement de son opinion , & que si Dieu lui redonnoit la santé , il écriroit sur cette matiere. Mr. de *Marca* mourut peu de jours après , en reputation du plus savant Evêque de *France*.

* J'ai remarqué dans l'Histoire , que les trois Seigneurs qui avoient le plus d'averfion pour les Huguenots , ont eu tous trois des Femmes Huguenotes. *Louis de Bourbon Duc de Montpensier* , *Jaquette de Longui* , de l'ancienne

l'ancienne Maison de Givry, qui instruisit dans sa Religion Charlotte de Montpensier sa fille, mariée à Guillaume de Nassau Prince d'Orange. François de Lorraine Duc de Guise épousa Anne d'Est, qui étoit Fille de sa mère †, c'est à dire de cette sage & Chrétienne Princesse Renée de France, Duchesse de Ferrare, fille de Louis XII. Jacques d'Albon avoit pour femme Marguerite de Lustrac, qui épousa en secondes nœces Godefroi de Caumont, qui avoit été Abbé de Clérac, mais qui depuis la mort de son Frère Aîné quitta la Robe & prit l'Epée.

* Il y a eu deux Jérômes de Prague tous deux fort versés dans les saintes Lettres, & tous deux très-éloquens. Le premier a été celui qui fut brûlé à Constance par un Decret du Concile, nonobstant le Sauconduit de l'Empereur, le 30 de Mai 1416. & dont la Mort a été si élégamment décrite par Pogge Florentin dans une Lettre à son Ami Leonard Brunus d'Arezzo, qui se trouve au Livre inutile, FASCICULUS RERUM EXPETENDARUM. L'autre a été un Hermite, qui après avoir demeuré vingt ans dans la Solitude de Camaldoli au mont Apennin, s'en alla dans la Lithuanie, où il convertit quantité de gens au Christianisme. Enéas Sylvius Piccolomini, qui fut Pape sous le nom de Pie II. parle avec éloge de ces deux Jérômes; du premier dans l'HISTOIRE DE BOHEME, & de l'autre, qui vivoit l'an 1430 dans la DESCRIPTION DE L'EUROPE.

Auteurs déguisés découverts.

A Bydenus Corallus: Ulric Hutten. Alexius à Mas-
salia: Claude Saumaïse. Amandus Flavianus: Da-
vid Blondel. Aretius Felinus: Martin Bucer. Aris-
toteles

† Voyez les LETTRES d'une Savante Italienne nommée Olympia Fulvia morata pag. 143. & M. de Thou au 24. livre de son HISTOIRE.

roteles de Benedictis : Pierre Antoine Spinelli. *Benedictus Passavantius* : Théodore de Bèze. *Bonini de Boninis* : Pierre-Paul Vergerio. *Caius Tilebomenus* : Jaques Mentel. *David Leidbresserus* : Didier Héraud. *Didymus Faventinus* : Philippe Mélancthon. *Dominicus Lopez* : Fauste Socin. *Elias Philyra* : Jean du Tillet. *Eutychius Myon* : Wolphgang Muscule. *Felix Turpio Urbevitanus* : Fauste Socin. *Firmianus Chlorus* : Pierre Viret. *Gaspar Caballinus* : Charles du Moulin. *Georgius Erhardus* : Michel Gaspar Lundorpius. *Gregorius Velleius* : George Reveau. *Gulielmus Singleton* : Léonard Lessius. *Gustavus Selenus* : Auguste Duc de Lunebourg. *Helias Pandochæus* : Guillaume Postel. *Hieronymus Marius* : Cœlius Secundus Curio.. *Hippolytus Fronto Caracotta* : Pierre du Moulin. *Hippophilus Melangæus* : Philippe Mélancthon. *Honorius Reggius* George Hornius. *Hovaius Grassius* : Lothaire Sarfius. *Janus Nicus Erythreus* : Giovanni Vittorio Rossi. *J. Pacidius* : Jaques Godefroi. (*Jérôme à Costa* : Richard Simon.) *Joannes Rolegravius* : Jean Graverol. *Ireneus Philadelphus* : Louïs du Moulin. *Ireneus*, Cœlius Secundus Curio. *Julianus Rosbecius* : Dominique Baudius. *Latinus Pacatus* : Dominique Baudius. (*Licentius Evangelus* : Beatus Rhemanus.) *Ludionæus Colvinus* : Louïs du Moulin. *Lysmachus Nicanor* : Jean Lessius. *M. Antonius Constantius* : Etienne Gardiner. *Martinus Bellius* : Sébastien Castalio. *Matthæus Tortus* : Robert Bellarmin. *Merlinus Coccaius* : Théophile Folengi. *Moderata Fonte* : Modesta Pozzo. *Nadabus Agmonius* : François du Jon. *Nathanaël Nezekius* : Théodore de Bèze. *Pascasius Grosippus* : Gaspar Scioppius. *Petrus Bellocirius* : Pierre Danés. *Prosper Dysideus* : Fauste Socin. *Renatus Verdæus* : André Rivet. *Stephanus Junius Brutus* : Hubert Languet. *Simplicius Verinus* : Claude Saumaïse. *Thalassius Basilides* : Marin le Roi. *Veranius Modestus Pacimontanus* : George Cassander. *Wallo Messallinus* : Claude Saumaïse. *Zacharias Furnesternus* : Hugues Doneau.

* Mr.

* Mr. de Bèze se pouvoit passer de tourner en vers François les cent PSAUMES qui n'avoient pas été traduits par Marot, puis que dès l'an 1551. Jean Poitevin Chantre de Sainte Radegonde de Poitiers, les avoit tournés d'une maniere aussi fidele qu'édifiante, & les avoit fait imprimer la même année avec le Privilège d'Henri II. Sept ans après Philebert Jambe-de-fer, Lyonnais, les mit en Musique, au raport de la Croix du Maine dans sa BIBLIOTHEQUE. Ce Traducteur suit principalement les Septante.

REMARQUE.

Voici le Titre de ces PSAUMES, de l'Edition de Paris 1558 chez N. du Chemin; sans Privilège; Les cent Pseaumes de David qui restoit à traduire (en rithme François) avec les XXII. Octionaires du Psaume CXIX; & les Lamentations de Jeremie; traduits par Mr. Jean Poitevin; & autres. Mis en Musique par Philebert Jambe-de-Fer, Lyonnais. Cet Ouvrage est dédié au Cardinal de LORRAINE. Considerant, Monseigneur, lui dit Poitevin, en quelle faveur ont été receus les cinquante Pseaumes de David, traduits en nostre vulgaire par Clement Marot: J'ai bien voulu parachever le reste du Psaultier: Non pour me mesurer à Poëte si excellent, mais afin que continuant l'entreprise (laquelle prevenu de mort, il n'avoit entierement executée) je peusse faire quelque fruit, au contentement des amateurs de l'Ecriture sainte: Et en cela, me défiant du peu de mon jugement, j'ai suivi les anciens interpretes, Hebreux, Grecs, & Latins, de saine & approuvée opinion. Monseigneur je dedie & consacre ce mien labeur à V. R. S. Et ores que le présent soit petit &c. Les Vers de cet Auteur sont assez doux & naturels. Il y a à la fin de mon Edition les cinquante Psaumes de Marot imprimés à part sous ce Titre: Cinquante Pseaumes de David: traduits par Clement Marot, avec plusieurs Cantiques, Oraisons, Prieres & autres Oeuvres

vres adjoutées de nouveau, tant de la Composition du dit Auteur que d'autres Le tout mis en musique douce & harmonieuse, selon le chant vulgaire ja usité. A Paris de l'Imprimerie de Nicolas du Chemin 1560. Le chant de ces Psaumes est à peu près le même dont on se sert encore à present : toute la difference qu'il y a varie plutôt l'Air qu'elle ne le change. Les Termes de Chant vulgaire ja usité semblent insinuer que Guillaume Franc n'en est pas le premier Auteur. Peut-être n'y fit-il que quelques Changemens. Voyez dans le DICTIONNAIRE de Mr. Bayle l'Article M A R O T, avec les Additions & Corrections.

* J'ai découvert que l'Auteur d'un Livre qui a pour titre ; PENSÉES D'UN GENTILHOMME, qui a passé la plus grande Partie de sa Vie, dans la Cour & dans la Guerre ; étoit Monsieur de Bourdonné, Parisien, Gouverneur de la Bassée, & ensuite de Moyenvic.

Mr. Blondel avoit un frère nommé Moÿse Blondel, qui a fait un petit Livre intitulé, ROME AU SECOURS DE GENEVE. (Il en avoit aussi un autre à Londres, à qui il écrit le 20 d'Août 1645. en ces termes :) J'ai appris dès l'an 1640. que Marc Velfer l'un des principaux Magistrats d'Ausbourg, ayant envoyé l'an 1601. aux Jésuites de Mayence un Manuscrit d'Anastase pour le faire mettre sous la presse ; ils prièrent Marquard Freher Conseiller de son Altesse Electorale à Heidelberg, de les aider en ce sujet ; sous la promesse qu'ils faisoient de donner au Public de bonne foi ce qui leur seroit communiqué, il leur envoya deux Manuscrits d'Anastase, où la Vie de la prétendue Papesse se trouvoit : mais se contentans de faire tirer deux Exemplaires de cette sorte, ils supprimerent dans le reste de l'Edition ce qui leur avoit été fourni, tellement qu'il n'a point paru ; & Mr. Freher a été contraint de se plaindre par une espece de Manifeste imprimé, du tour qui lui avoit été joué.

Mr. Blondel tenoit cette Histoire de Mr. de Saumaise, qui étoit à Paris l'an 1640. & qui l'avoit aussi con-

tée

rée à Mr. Rivet de Hollande, comme celui-ci nous l'assure dans son *CRITICUS SACER* *, imprimé l'an 1642. Outre ces *Anastases* d'Allemagne qui avoient la Vie de la Papesse; je vois que Mr. Sarrau écrivant à Mr. de Saumaise, lui envoie cette même Vie qu'il avoit extraite d'un *Anastase* MS. de la Bibliothèque du Roi; & écrivant à Rome à Mr. Nicolas Heinsius, il le prie de voir les *Anastases* du Vatican, sur ce qu'un de ses Amis, à qui il avoit fait autrefois la même prière, lui avoit mandé que les *Anastases* qu'il y avoit feuilletés, étoient tous défectueux dans l'endroit où devoit être la Vie de la Papesse; & qu'il en avoit vu un à Milan dans la Bibliothèque Ambrosienne, où cette Vie se rencontroit; mais qu'il n'avoit pu en avoir la Copie. De tous ces divers Manuscrits d'*Anastase*, je recueille que la Papesse Jeanne a été; quelques raisons qu'allègue Mr. Blondel, qui s'est fort trompé croyant que la Vie de cette Femme, telle qu'elle est dans l'*Anastase* de la Bibliothèque du Roi, soit tirée des propres paroles de *Martinus Polonus*. Car comment cela peut-il être? vu que *Gervasius Tilberiensis*, Auteur plus ancien de cent ans que *Martinus Polonus*, dans un Ouvrage intitulé, *OTIA IMPERIALIA*, fait pour le divertissement de l'Empereur Othon IV. que j'ai lu MS. chez Mr. Vossius (& que Mr. Maderrus a depuis fait imprimer;) rapporte la Vie de la Papesse en mêmes termes que l'*Anastase* de la Bibliothèque du Roi; ajoutant seulement que cette Papesse se trouvoit en peu de Chroniques, *Et in paucis Chronicis*, dit-il, *invenitur*. Si Mr. Blondel eut vu cet Auteur, peut-être auroit-il retenu sa plume; mais il ne lui a pas été plus connu qu'*Amalricus Augerii*, qui vivoit l'an 1362. & qui a fait une Chronique des Papes, dédiée à Urbain V. où il parle de la Papesse en ces termes: *Joannes dictus Anglicus, natione magnanimus* (je crois qu'il faut lire *Maguntinus*) *post Dominum Leo-*
Tom. I. H nem

* Liv. 3. ch. 14.

nem Papam in Romanum Pontificatum fuit assumptus ; & post B. Petrum Apostolum ponitur Papa centesimus decimus. Le docte *Scrivèrius* avoit cet Historien manuscrit. Je remarquerai pour la fin, que *Bernard Gamucci* dans ses ANTIQUITÉS DE ROME, de l'Edition de *Thomas Porcacchi*†, semble parler (suivant la conjecture de mon Père) du Tombeau de la Papesse, quand il dit : *Nella Chiesa in Pallara è la sepoltura di Papa Giovanni Ottavo senza alcuno artificio o architettura ; ed in somma molto differente da quelle di molti altri Pontefici , che sono in Roma.*

R E M A R Q U E.

Feu Mr. *Spanheim* a fait une DISSERTATION Latine pour prouver qu'il y a eu une Papesse Jeanne ; & cet Ouvrage a été traduit en François par Mr. *Lenfant*. Mais Mr. *Bayle* qui a examiné à fonds & sans Préjugés cette Matière ; promet de nous faire voir dans son SUPPLEMENT, que tout ce qu'on a débité là-dessus est imaginaire, & qu'il n'y eut jamais de PAPESSE JEANNE. Voyez la CONTINUATION DES PENSÉES DIVERSES SUR LES COMETES. Tom. I. p. 15.

* L'on ne fait pas au vrai qui est l'Auteur du Livre intitulé, FORTALITIUM FIDEI. Quelques-uns croient que ce soit *Guillaume Totanus* : D'autres *Barthelemi de Spina*, Dominicain. *Grotius* dans une Lettre manuscrite, que j'ai lue chez Mr. *Vossius*, l'appelle *Thomas Barbariensis*. Le Jésuite *Mariana* dans son HISTOIRE D'ESPAGNE liv. 22. ch. 13. dit que c'est un Cordelier nommé *Alfonse Spina*, qui assista à la mort de ce grand Capitaine *Alvare de Lune*. Ce Livre est fait contre les Juifs.

* Le Père Vavasseur dans ses EPIGRAMMES:

Has

† Pag. 58.

*Has Matho mendicis fecit justissimus ædes :
Hos & mendicos fecerat ante Matho.*

Ce savant Jésuite, faisant cette Epigramme, sem-
ble avoir pensé au trait que donna Louis XI. au Chan-
celier Rolin, que Mr. de Courvelles rapporte en ces ter-
mes, dans ses Voyages MSS. *Beaune est une ville fort
renommée pour le bel Hôpital qu'y a fait bâtir Messire
Nicolas Rolin Chancelier de Bourgogne, qui est si beau
que je ne pense pas qu'il s'en trouve un semblable en toute
la Chrétienté, principalement pour la netteté; cette Maison
ressentant plutôt un Hôtel de Prince qu'un Hôpital. Je ne
saurais oublier à ce propos l'aigüe réponse que fit le Roi
Louis XI. à un qui lui faisant voir ledit Hôpital, lui louoit
la charité de Mr. Rolin; car il lui dit qu'il étoit bien rai-
sonnable qu'ayant fait tant de pauvres en sa vie, il fit fai-
re devant mourir une Maison pour les loger.*

* Le Baptême des petits Enfans n'est pas d'Institu-
tion divine, & n'a eu lieu dans l'Eglise, que vers la
fin du second Siecle. Auparavant, l'on ne baptisoit
que ceux qui pouvoient rendre raison de leur Foi.
C'est ce qu'a reconnu, parmi les Anciens, *Walafridus
Strabo*, au 26. ch. de son Traité DES CHOSES EC-
CLÉSIASTIQUES; & parmi les Modernes, *Louis
Vivès*, écrivant sur le 27. ch. du 1. liv. de la CITE
DE DIEU de St. *Augustin*; *Erasme* dans le Fragment
d'une Lettre, qui se trouve parmi celles que *Paul Me-
rula* publia l'an 1607. *Hugues Grotius* écrivant à M. de
Cordes le 30. d'Octobre 1634. & Mr. de *Saumaïse* dans
son Traité DE LA TRANSUBSTANTIATION
pag. 494. & suiv. Aussi les *Albigéois* (qui faisoient
profession de tenir leur Religion de J. C. & de ses Apô-
tres) n'approuvoient-ils point le Baptême des petits
Enfans. Ecoutons ce que dit *Jean Chassanion* Ministre,
au 6. ch. du 1. Livre de L'HISTOIRE de ces Gens-
là: *Ce qui me fait croire que les Albigéois n'approuvoient
point le Baptême des petits Enfans, c'est qu'en l'Histoire
de la ville de Trieves, il est dit qu'à Yvoy du Diocese*
H 2 de

de Trieves, aucuns nioient le Sacrement du Baptême profiter à salut aux Enfans. En outre, une Catherine Saube, qui fut brûlée à Montpellier l'an 1417. pour ne croire les Traditions de l'Eglise Romaine, avoit cette opinion du Baptême des petits Enfans, selon qu'il est écrit au Livre de la Maison de ladite ville de Montpellier.

R E M A R Q U E.

Mr. Colomiés avoit retranché cet Article en corrigeant ce petit Ouvrage: mais comme les Raisons qu'il pouvoit avoir de l'ôter ne subsistent plus, j'ai cru devoir le laisser.

* J'ai vu à la Haye dans la Bibliothèque de Mr. de Beuning, les O E U V R E S de Théodore Volcard Kornbert, en Flamand. C'étoit un Enthousiaste qui avoit l'Esprit fort aisé. Il apprit de lui-même à l'âge de 40. ans le Grec & le Latin, & fit de si grands progrès dans ces deux Langues, qu'il tournoit en Flamand quel Auteur il vouloit. Il composa plusieurs Traités de Théologie, dont quelques-uns ont été refutés par Calvin & par Daneau. Il écrivit même contre Lipse, qui lui répondit dans son Livre DE UNA RELIGIONE. Les Hollandois en parlent comme d'un miracle. Il mourut l'an 1590. âgé de 68. ans. (On tient que les Etats de Hollande à la sollicitation des Ministres, firent supprimer ses Ouvrages; parce qu'il nioit le Péché originel & desaprovoit toutes les Assemblées des Chrétiens.)

R E M A R Q U E.

Vous trouverez dans le DICTIONNAIRE de Mr. Bayle un Abregé exact de la Vie de KOORNHERT.

* Pline traduisant Démocrite dit † que le Chaméléon est fait comme le Crocodile, & qu'il est aussi gros que lui.
En

† Liv. 28. ch. 8.

En quoi il s'est lourdement trompé ; car le mot CROCODELOS, dont s'est servi Démocrite suivant le langage des Ioniens, ne signifie pas un Crocodile, mais un Lésard, comme nous l'apprend Hérodote & après lui Mr. de Saumaise dans ses EXERCITATIONS sur Solin †. Ainsi c'est à tort que deux Maronites du Mont Liban. (je veux dire Gabriel de Sion & Jean Esronite) Dans leur Traité DES COUTUMES DES ORIENTAUX †, blâment Démocrite sur le témoignage de Pline, d'avoir écrit que le Chaméléon étoit de la grandeur du Crocodile.

* Gérard Vossius, Père de Mr. Vossius chez qui j'étois en Hollande, & Gérard Vossius de Tüngen, qui a donné au public les Ouvrages de quelques Pères de l'Eglise, étoient proches Parens. Leur nom est Vos, qui en Flamand signifie la même chose que FUCHS en Allemand, c'est-à-dire Renard. Aussi étoient-ils parens de Leonard Fuchsius, savant Médecin & Botaniste, qui mourut à Tubinge l'an 1566. Lors que Gérard Vossius Père de Mr. Vossius écrivoit certaines Lettres, où il ne vouloit pas que son nom parût, au lieu de Vossius, il signoit ALOPEXIOS, comme je le puis justifier par une que je garde, écrite à un Théologien de Brême, nommé Matthias Martinus. Dès l'an 1415. je trouve un Conradt de Vos au Catalogue des Bourguemestres de la ville de Groningue.

* Je lisois il y a quelques jours avec étonnement, dans un docte & éloquent Plaidoyé pour le droit de nos Rois, & pour l'indépendance de leur Couronne, fait par Messire Jacques de la Guesle Procureur Général, (Frère de l'Archevêque de Tours dont j'ai parlé ci-dessus) & inséré par Laurent Bouchel dans le Corps des Decrets de l'Eglise Gallicane ; que depuis Boniface VIII. jusques en l'an 1561. personne n'avoit soutenu en France, que le Pape étoit au dessus du Roi pour le temporel. Est-il possible que M. de la Guesle ignorât ce

H 3

qui

qui arriva sous *Louis XII.* très-justement appelé le *PÈRE DU PEUPLE*? Un Frère *Jean de Bonnecourcy*, Cordelier du Couvent de *Lucques* en *Italie*, ayant mis cette assertion en ses Thèses de tentative, fut par Arrêt de la Cour de Parlement, condamné à être dépouillé de son habit de Cordelier par le Bourreau, & revêtu par le même d'un habit séculier, mi-parti de jaune & de vert; puis étant conduit devant l'Image de la Vierge du portail de la *Ste. Chapelle basse*, tenant en sa main une torche ardente de deux livres de cire bigarrée de ces deux couleurs, à faire amende honorable, & à déclarer à genoux la corde au cou, qu'impieusement & contre les commandemens de Dieu & les maximes orthodoxes, il, avoit tenu de pernicieuses erreurs dont il se repentoit, en crioit merci à Dieu, & en demandoit pardon au Roi, à la Justice & au Public. Cette exécution faite, il fut conduit par le Bourreau en ce même état jusques à *Ville-Juifve*, où son habit de Cordelier lui fut rendu, & où on lui fournit trente livres pour se retirer où il voudroit, avec défenses de retourner jamais dans le Royaume, à peine d'y être pendu & étranglé. Cet exemple est d'autant plus remarquable que ceux qui ont depuis soutenu la même Proposition, comme *Jean Tanquerel Bachelier* en Théologie, sous *Charles IX.* & Frère *Florentin Jacob*, Augustin, sous *Henri le Grand*, n'ont pas été traités si sévèrement.

* Le Père *Schottus* Jésuite écrivoit souvent à nos gens. Voici la Copie d'une Lettre (dont je garde l'Original) qu'il écrivoit à Mr. *Vossius* le Père, où il n'a osé se nommer.

Doctif-

Doctissimo Viro

GERARDO JOANNI VOSSIO

S. P.

Lug. Bat.

I Neidi nuper, doctissime VOSSI, dum Officinas identidem pertransco, in Opus tuum DE HISTORICIS GRÆCIS, eruditum sanè & ad meum gustum. Coemi, dumque investigo quæ in limine CUNÆUS †. C. ait de Arte Historiæ à te præmissa esse, non hic répperi, negantque sibi visa. Si exiit annis prioribus, jube ut Elzevirii mihi curent. Narro tibi apud me collecta esse, veluti naufragii scalmos, Veterum Historicorum Græcorum Fragmenta, ut Latinorum edidit & Fulvius Ursinus, ab Ant. Augustino collecta, ut nosti, & Ant. Riccobonus. Si putas istic tuâ operâ vulgari posse, non meo appposito nomine, (hac lege) mittam ad te per Tabellarium, cui tantum portandi persolves laborem, præterea nihil. Rhetores adhuc antiquos collectos habeo, & nonnihil illustratos; qui & tuam implorant opem, quia Rhetorica tam excellenter semel iterumque edenda curasti, ut & de PRISCIS RHETORIBUS Libellum, quem legi libenter, ut antea Tragicorum Veterum Latinorum à te digestas Reliquias. Maeste porro; & Græcos Latinosque Scriptores, ut cœpisti, illustrare, ac compingere perge. FELICITER Vale. Salutat te tenebrio *, qui PHOTIUM † dedit Latine. Antuerpiæ 24. Maii 1624.

H 4

Le

* J'ai allégué cet endroit dans mes OPUSCULES, pag. 52. de l'Edition de Cramoisy.

† Cosmas Fontejus & Frédéric Metius avoient aussi tourné la Bibliothèque de Photius. Mais leur travail n'a jamais paru.

Le Père Schottus mourut l'an 1636. âgé de 84. ans , après avoir donné au public plusieurs beaux Ouvrages. Mr. Vossius garde dans sa Bibliothèque, les Lyriques Grecs de *Fulvius Ursinus* , apostillés de la main de ce Jésuite & de la mienne.

* Maynard dans ses POESIES:

Je ne dois pas encore attendre
Que tu sois un de mes Lecteurs :
Tu n'approuves que les Auteurs
Dont la Tombe garde la cendre.
Ton puissant Esprit m'a charmé,
Et l'honneur d'en être estimé
Est le plus grand que je demande :
Mais GUYET pour me l'aquerir ,
Ma Vanité n'est pas si grande
Que je me hâte de mourir.

* Martial dit la même chose dans cette Epigramme:

*Mtraris Vcteres, Vacerra ; solos ,
Nec laudas nisi mortuos Poëtas.
Ignoscas petimus, Vacerra: tanti
Non est ut placeam tibi, perire.*

* Je ne vois proprement que six Théologiens Protestans , (je parle de ceux qui ont écrit) qui ayent été d'une grande Littérature ; *Rainold* , *Usserius* , & *Gataker* en Angleterre ; *Blondel* , *Petit* , & *Bochart* en France. Mais comme il n'y a point de si beau visage qui n'ait ses taches ; ces grans hommes ne sont pas aussi sans défauts. (*Rainold* est un peu trop zélé pour le Calvinisme :) *Usserius* n'a pas le Discernement fort fin : *Gataker* a un Stile trop affecté : *Blondel* parle fort mal , & fait très-souvent des fautes : *Petit* conjecture peu heureusement ; & *Bochart* s'étend trop à prouver des choses communes.

R E M A R Q U E.

Le *Rainold* dont parle ici *Mr. Colomiés* s'appelloit *Jean*. Il avoit un Frere nommé *Guillaume*, qui se rendit fameux aussi bien que lui par son Erudition & par ses Ouvrages de Controverse. Ils furent élevés l'un & l'autre dans les Principes de la Réformation; mais *Jean* ayant passé en *France* y changea de Religion & se fit Prêtre. *Guillaume* en fut si touché, qu'il résolut de l'aller voir pour tâcher de le ramener à l'Eglise Anglicane, Ils disputèrent avec tant de chaleur, & poussèrent si loin les Difficultés de part & d'autre, que chacun se trouvant accablé sous le poids de celles de son Adversaire, les réduisit en Preuves directes, & passa dans son Sentiment. *Jean* quitta le papisme & revint en *Angleterre*, où il a été un des plus zelés Défenseurs de la Réformation; & *Guillaume* demeura delà la Mer, où il a écrit contre les Réformés avec tout l'Emportement & toute l'Aigreur imaginable. Un Evenement si extraordinaire donna occasion au Docteur *Alabaster* de faire l'Epigramme suivante;

*Bella inter geminos plusquam civilia Fratres ,
 Traxerat ambiguus Religionis apex :
 Ille Reformata Fidei pro partibus instat ;
 Iste reformandam denegat esse Fidem.
 Propositis Causa rationibus alterutrinque ,
 Concurrere pares , & cecidere pares.
 Quod fuit in votis , Fratrem capit alteruterque ;
 Quod fuit in fatis , perdit uterque Fidem.
 Captivi gemini sine captivante fuerunt ,
 Et victor victi transfuga Castra petit.
 Quod genus hoc pugne est ubi victus gaudet uterque ,
 Et tamen alteruter se superasse dolet ?*

Voilà le fait , tel qu'il est rapporté par *Pierre Heylyn* dans sa COSMOGRAPHIE, & par plusieurs autres

Auteurs. Cependant Mr. Wood prétend que la chose ne se passa pas de cette maniere. Il dit seulement * que le Comte de Leicester étant allé (en 1584) visiter l'Université d'Oxford dont il étoit Chancelier, voulut bien assister le matin aux Leçons publiques. & l'après-dîné à une Dispute de Theologie, qui fut remarquable par la chaleur avec laquelle disputèrent Jean & Edmund Rainolds Freres: le premier defendant l'Eglise Anglicane, & l'autre soutenant le Papisme. Il ajoûte que cet Edmund qui étoit Cadet de Jean, mourut dans la Communion Romaine, après avoir vécu d'une maniere fort obscure.

J'aurois souhaité que Mr. Wood se fut donné la peine de refuter l'Histoire du Dr. Heylyn. & de répondre à quelques Difficultés qui naissent de la sienne: mais il se contente de dire en général que tous ceux qui l'ont cruë se trompent. En attendant que quelqu'un traite à fonds cette matiere, je préférerai le Narré du Dr. Heylyn à celui de Mr. Wood. Car 1. on ne sauroit appliquer les Vers du Dr. Alabaster qui vivoit actuellement dans ce tems-là, à l'Hypothese de Mr. Wood. Ils disent positivement que chaque Frere changea de sentiment, & passa dans le Parti de son Adversaire: au lieu que Mr. Wood soutient qu'on ne pouvoit pas dire qu'ils eussent eu aucun Avantage l'un sur l'autre. *De his perperam fertur, Antagonistam in sententiam suam utrumque pertraxisse; velitationibus enim iis, quantum ad eruditionem spectat, ita sunt perfuncti, ut neuter alteri palmam videatur præripuisse.* 2. Tout ce qu'il dit là dessus n'est fondé que sur je ne sai quel Manuscrit inconnu; & sur le Témoignage du Jesuite Person, dont l'autorité ne sauroit être d'un plus grand poids que celle d'Alabaster, d'Heylyn & de tous les Auteurs qui ont parlé de ce Fait. 3. Mr. Wood lui même varie dans ses Narrés:

* Anton. à Wood, HIST. ET ANTIQ. UNIV. OXON. Lib. I. pag. 300. & ATHENA OXON. Tom. I. pag. 233. col. 2.

rés: il rapporte ce Fait dans un autre endroit * à peu près de la même maniere que l'a écrit le Dr. *Heylyn*. 4. Enfin quoi que les deux Livres † de Mr. *Wood* soient très-curieux & très-dignes d'être lus; il faut pourtant se souvenir que cet Auteur ne passe pas pour fort judicieux, qu'il n'a pas examiné avec assez de discernement les Memoires qu'on lui a fournis; qu'il fait perpetuellement le Panegyrique des Auteurs Catholiques Romains, & qu'il se déchaîne violemment contre les Puritains & les Non-conformistes: il n'a même pas épargné plusieurs Personnes Illustres de l'Eglise Anglicane.

* *Pierre Galés*, Espagnol ‡, mérite que l'on tire son Nom de l'oubli. C'étoit un savant Personnage, qui ayant été mis à la gêne dans Rome pour avoir été soupçonné de la Religion, y perdit un œil. Depuis étant venu à Genève, il y enseigna la Philosophie, & fut quelque tems après Recteur du Collège de Guyenne à Bourdeaux. D'où étant sorti à cause de l'envie qu'on lui portoit, il laissa la France pour aller en Flandre; où ayant été découvert de la Religion, & mis entre les mains des Espagnols ses Compatriotes, le plus doux traitement qu'il en reçut, fut d'être brûlé par un Decret de l'Inquisition. (Le Pere *Schottus*, qui étoit Flamand & qui pour l'honneur de son Pays, a peut-être voulu dissimuler cette triste Mort, en conte l'Histoire autrement dans sa BIBLIOTHEQUE ESPAGNOLE p. 612. Voici ses termes: *Petrus Galenus Philosophia, Græcarum Litterarum ac Jurisprudentiæ studio Romæ & in Gallia claruit, Burdigalæque ut Aquitanico Gymnasio præesset, salario publico accitus, qua tempestate bello civili fœderato Gallia flagrabat, militari manu cum Coniuge raptus in Pyrenæis exspirasse fertur, amissu insigni Græcorum exemplarium Bibliotheca.*)

H 6

* *Ant.* à *Wood* ubi supr. Lib. II. p. 139.

† Voyez ci-dessus pag. 151.

‡ *Florimond de Rémond* le fait Italien, au ch. 18. de son Traité DE L'ANTE-CHRIST; mais il se trompe.

theca.) Ce *Galés* avoit de bons Livres, (& même comme vient de dire le *Pere Schottus*, plusieurs Manuscrits.) *Casaubon*, qui l'avoit connu à *Géneve*, parle dans ses Ouvrages † de quelques-uns qu'il lui avoit communiqués, & loüe même ses conjectures. *Cujas* dans ses OBSERVATIONS ‡ l'appelle *doctissimum & acutissimum virum*, à l'occasion d'un Privilège de l'Empereur *Justinien* qu'il lui avoit fourni; & le *Pere Labbe* dans sa BIBLIOTHEQUE DE MANUSCRITS, cite* *Orientii Monita in Bibliotheca Galejana reperta.*

* J'ai vu dans la Bibliothèque de *Mr. Vossius* un Manuscrit Latin *in-folio*, fort gros, qui contenoit tout ce qu'avoit fait chaque jour *Leon X.* durant le tems de son Pontificat. *Mr. Vossius* faisoit grand cas de ce MS. à cause des choses très-particulières qui s'y lisoient & que l'on ne trouvoit point ailleurs. Je crois que le célèbre *Mr. de Peiresc* possédoit un pareil Livre; au moins me souviens-je d'avoir vu dans le Catalogue de ses Manuscrits, *Diarium Pontificatus Leonis X.*

* *Mr. Golius*, que je vis à *Leyde*, où il étoit Professeur en Arabe en la place de *Mr. Erpénius*, étoit fort intelligent dans les Langues & dans les Mathématiques; mais il avoit encore plus de génie que d'érudition. Il acquit beaucoup d'honneur au Voyage qu'il fit dans l'Orient l'an 1622. & sur tout à *Maroc*, avec un Ambassadeur des *Etats* & un Ecuyer du Prince d'*Orange*. Comme ils furent arrivés dans cette Ville, ils allerent faire la révérence au Roi, qui se nommoit *Mouley Zidam*, & qui les reçut avec leurs présens fort obligeamment. Il témoigna particulièrement être fort content du présent que lui avoit envoyé *Mr. Erpénius*, qui étoit un grand ATLAS & un NOUVEAU TES-

T A-

† Sur *Théocrite* de l'Edition de *Géneve*, sur *Diogène Laërce* pag. 59. 93. 105. 118. & 119. de l'édit. 1594. sur *Suetone* pag. 9. & dans sa Preface sur *Athénée*.

‡ Liv. 10. ch. 11.

* Pag. 63.

TAMENT Arabe, dans lequel il lisoit ensuite souvent. L'Ambassadeur des *Etats* venant à s'ennuyer de ce qu'on ne lui donnoit point son expédition, fut conseillé de présenter au Roi une Requête, que Mr. *Golius* fit en écriture & en langue Arabesque, & en Stile Chretien, extraordinaire en ce Pays-là. Le Roi demeura étonné de cette Requête, soit pour l'Ecriture, soit pour le Langage, soit pour le Stile; & ayant mandé les *Talips* ou Ecrivains, il leur montra cette Requête qu'ils admirèrent. Il fit aussi-tôt venir l'Ambassadeur, à qui il demanda qui avoit dressé cette Requête. L'Ambassadeur lui ayant dit que c'étoit Mr. *Golius*, Disciple & Envoyé de Mr. *Erpenius*; il le voulut voir, & lui parla en Arabe. Mr. *Golius* lui répondit en Espagnol, qu'il entendoit fort bien ce qu'il lui disoit, mais qu'il ne pouvoit lui répondre en Arabe, parce que la gorge ne lui aidait point. Le Roi, qui entendoit l'Espagnol, reçut son excuse, & ayant accordé à l'Ambassadeur les fins de la Requête, le fit promptement expédier. Je dois toutes ces particularités à la Relation de feu Mr. le Gendre Marchand de *Roüen*, qui se trouva alors à *Maroc*. M. *Briot* en garde une Copie, qu'il me fit la faveur de me communiquer à *Paris*. Ajoutons encore un mot au sujet de Mr. *Golius*. Il étoit frère de *Pierre Golius*, très-savant aussi dans les Langues Orientales, qui a tourné de Latin en Arabe, le Livre de l'IMITATION DE J. C. de *Thomas à Kempis*, & qui s'étant fait de l'Ordre des Carmes déchaussés, prit le nom de St. *Lidwine*. Ces deux dignes Frères étoient Neveux d'un Chanoine d'*Anvers*, nommé *Hémelar*, qui a fait un beau Livre de Médailles, qui ne se trouve pas aisément.

* *Jean Léon d'Afrique* est un excellent Historien. Il écrivit premierement son HISTOIRE en sa Langue. L'Original s'est vu dans la riche Bibliothèque du Seigneur *Vincent Pinelli*, le Père des Muses de l'Italie. Depuis, s'étant fait Chrétien, il la mit à *Rome* en Langue Italienne; d'où elle fut traduite en Latin par

Jean Fleurian, mais peu fidelement; & en François par Jean Temporal. J'ai remarqué que *Marmol* la copie presque par tout, sans nommer l'Auteur une seule fois. Jean Léon a aussi écrit un petit Traité Latin DES SAVANS QUI ONT ETE' PARMI LES ARABES, qu'*Hottinger* fit imprimer à Zurich l'an 1664. dans son BIBLIOTHE'QUAIRE, sur une Copie que *Cavalcantes* lui avoit aussi envoyée de Florence. Il avoit aussi composé une GRAMMAIRE ARABE, que possédoit un Médecin Juif nommé *Jacob Martin*, au rapport de *Ramusio*. Dans son HISTOIRE, il parle de quelques autres Ouvrages de sa façon, que nous n'avons jamais vus. C'est dommage qu'il soit retourné au Mahométisme. Je ne sache que *Widmanstadius* qui marque cette particularité, dans sa belle Epître à l'Empereur *Ferdinand* sur le N. T. Syriaque, imprimé à Vienne l'an 1555. (Voici ses termes: *Ægidium Viterbientem Senatorem doctissimum Arabica Lingua præceptis ad hoc diligenter compositis Romæ Leo Eliberitanus instituit. Sed postquam hic Catholicâ fide cum Punica commutata Tunnetem migrasset, Arabicarum literarum dignitatem inter christianos Ægidius propè solus tuetur.*)

Mr. de Saumaise a fait deux bevuës assez considérables: l'une dans son Traité DE LA TRANSUBSTANTIATION †, où il dit que les Catholiques Romains ne mêlent point d'Eau avec le Vin dans la célébration de l'Eucharistie; vu que leur pratique fait voir le contraire. L'autre dans un endroit de ses NOTES sur l'HISTOIRE AUGUSTE, (c'est à la page 396.) où il dit qu'un Moine de *Rheims* nommé *Azelin*, mit en Vers il y a quelques Siècles, le petit Traité DE LA CÈNE DU SEIGNEUR, attribué à St. Cyprien. Cependant il n'est rien de plus faux que cela; puis que Mr. de Saumaise nous apprend lui-même par quelques Fragmens qu'il apporte du Poëme d'*Azelin*, en d'autres endroits de ces mêmes Notes, que la Paraphrase que fit ce moine étoit d'un autre Livre aussi attribué

tribué à St. Cyprien, intitulé COENA, qui se trouve à la fin des OUVRES de ce St. Martyr de l'édition de Morel & de Pamélius. *Habebat hoc Vir illud incomparabilis*, (dit fort bien Gronovius dans son Livre des SESTERCES †) *ut uberrimo ingenio nulla sufficeret manus, & ubi instituerat scribere nec rerum nec verborum modum nosset. Sic factum est, ut multa illi exciderint, quæ norat ipse melius, & rectius alio die tradiderat tradebatque: quæ, si paululum modò attendisset animum faciliè viasset.*

* Erasme a écrit sa Vie. François Junius la sienne. Louis le Roi, dit en Latin Regius, celle de GUILLAUME BUDE'. Julien Brodeau celle de CHARLES DU MOULIN. Le Cardinal Polus celle de CHRISTOPHLE DE LONGUEIL. Guy Patin celle de Mr. PIETRE, inserée dans les ELOGES DES HOMMES ILLUSTRÉS de Papire Masson. Le Casa celle des Cardinaux BEMBE & CONTAREN. Laurent Humphrede celle de JEAN IWEL. Bêze & Mr. Drelincourt celle de CALVIN. Joachim Camérarius celle de MELANCHTHON. Les Théologiens de Strasbourg celle de BUCER & de PAUL FAGIUS. Joseph Scaliger celle de JULE CÉSAR SCALIGER son Père. (Samuel Præpocovius) Chevalier Polonois celle de FAUSTE SOCIN. George Pfsuegerus celle d'ERASME, de CAPNION & de FRISCHEIN. (Rittersbusius celle de PIRKEYMERUS.) Un Ministre de Genève nommé la Faye celle de BÊZE. Josias Simler celle de PIERRE MARTYR, de CONRARD GESNER & d'HENRI BULLINGER. Jean Sturme celle de BEATUS RHENANUS. Nicolas Gerbélius celle de CUSPINDEN. Paul Gualdo celle de VINCENT PINELLI. Jaques Fuligati celle de BELLARMIN. Antoine Florebellus celle de SADOLET. (Meric) Casanbon celle de son Père, dans le Livre intitulé PIETAS. René Moreau celle de JAQUES DU BOIS dit en Latin SILVLVS, (& celle de PER-

DUE-

DULCOIS.) *Aubert Miré* celle de LIPSE. *Nicolas Rigault* celle de PIERRE DU PUY. Le Père *Fulgence* celle du P. PAUL. *Pierre Gassendi* celle de TYCHO BRAHE, de COPERNIC & de Mr. de PEIRESC. *Antoine Clement* celle de Mr. de SAUMAISE. *Charles Paschal* celle de Mr. de PYBRAC. *Gérard Vossius* celle de THOMAS ERPENIUS. (*Joachim Pastorius ab Hirtensberg* (qui de Socinien se fit Catholique) celle de CRELLIUS.) Mr. *Baluze* celle du TASSE. *Moyse Amyrault* celle de Mr. de LA NOUE. Mr. de *Liques* celle de Mr. du PLESSIS. *Daniel Toussain* celle de BUXTORFE le Père. *Luc Gernler* celle de BUXTORFE le Fils. *Everard Vorstius* celle de CHARLES DE L'ESCLUSE dit en Latin CLAUDIUS. *Abraham Heidanus* celle de FRÉDÉRIC SPANHEIM. *Adolphe Vorstius* celle de PIERRE CUNÆUS. *Zacharie Schæfferus* celle de GUILLAUME SCHICKARD. *Isaac Wake* celle de JEAN RAINOLD. *Henri de Valois* celle du P. PÉTAU. *CARDAN* & Mr. DE THOU la leur. Mr. DE MAROLLES la sienne. *Claude Binet* celle de RONSARD. *François le Bègue* celle de NIC. LE FÈVRE. Le Père *Jacob* celle de NAUDÉ. *Papire Masson* celle de CUGAS. Mr. *Borel* celle de DESCARTES. Mr. *Dailly* celle de son Père. Le Père *Fronteau* celle de Mr. BIGNON. Le Père l'*Allemand* celle du Père FRONTEAU. (Mr. *Arnoldus* celle de VELSER. Mr. de *Valois* celle de HENRI DE VALOIS son Frere. Mr. *Morin* celle de Mr. PAULMIER DE GRENTÈMESNIL. *Gabriel Michel de la Roche-Maillet* celle de SCEVOLE DE STE. MARTHE. *Jean François Pic* celle de JEAN PIC Comte de la MIRANDOLE son Oncle, & celle de SAVONAROLA. *Leo Alati* celle de JULES CESAR LAGALLA. *Pierre Gallandius* celle de PIERRE CASTELLANUS. *André Dudithius* celle du Cardinal POLUS.) & moi celle du P. SIRMOND.

* Mr. *Ménage* dans ses POÉSIES Françoises :

Ce

*Ce Portrait ressemble à la Belle,
Il est insensible comme elle.*

* Le divertissant Colletet à la pag. 24. de son DISCOURS DE L'EPIGRAMME, joie celle-ci comme étant de l'invention de Mr. *Ménage*. Pour moi, j'ai de la peine à croire qu'il n'ait pas pensé en la faisant à ce Sizain de Mr. de l'Estoile :

*Pour Cloris on fit ce Portrait,
Mais on n'y peut voir aucun trait
De ceux qui la rendent si belle :
Il lui ressemble seulement
Pour être insensible comme elle
Aux Passions de son Amant.*

R E M A R Q U E.

Les Amis de Mr. *Ménage* prétendent que cette Pensée peut naturellement se présenter à plus d'une personne ; & ils ont sans doute raison. Mais à quoi bon ce détour, puis qu'ils font convenir M. *Ménage* lui-même de la Remarque du M. Colomiés ? Voyez le I. Tome du MENAGIANA pag. 323. de la seconde Edition de Hollande.

* Celui à qui la Reine *Marguerite* adresse ses MÉMOIRES, n'est pas Messire Charles de Vivonne, Baron de la Chastaigneraye, comme prétend Auger de Mauléon Sieur de Granier, qui les a donnés au Public ; mais Messire Pierre de Bourdeille, Seigneur de Brantôme, l'un des plus dignes hommes de son tems ; qui a fait un DISCOURS sur la Vie de la Reine *Marguerite*, inséré dans ses FEMMES ILLUSTRES, où il parle assez au long de Pau, du Voyage de la Reine en France, du Maréchal de Biron, d'Agen, & de la sortie du Marquis de Canillac du Château d'Usson en Auvergne. Si l'on se donne la peine de comparer tous ces

ces endroits avec ce que dit la Reine *Marguerite* dès le commencement & dans la suite de ses M É M O I R E S , j'ose me persuader qu'il y aura peu de personnes qui n'approuvent ma conjecture. Il paroît en effet par les M É M O I R E S de cette Princesse , qu'elle y refute indirectement quelques endroits du D I S C O U R S de Mr. de *Brantôme*. Et plût à Dieu que nous eussions ces M É M O I R E S un peu plus entiers qu'on ne les a publiés ! Nous y verrions , suivant la promesse de cette Reine , de quelle façon elle détruit ce que dit si galamment Mr. de *Brantôme* , de la sortie du Marquis de *Canillac* du Château d'*Usson* en *Auvergne*. Mais pour autoriser davantage ma conjecture , le Lecteur remarquera que cette Princesse appelle dans ses M É M O I R E S *Madame de Dampierre* , Tante de celui à qui elle parle ; *Madame de Retz* , sa Cousine ; & Monsieur d'*Ardelay* , son brave Frère. Ce qui convient précisément à Mr. de *Brantôme* , qui nomme souvent dans ses M É M O I R E S *Madame de Dampierre* † , sa Tante ; *Madame de Retz* , dans la V I E du Maréchal de *Biron* , sa Cousine ; & Mr. d'*Ardelay* * , au D I S C O U R S D E S C O L O N E L S , son Frère ; qui fut tué , comme il dit , dans *Chartres* , en le défendant très-vaillamment. Après cela je ne dirai point , que Mr. de *Brantôme* étoit particulièrement connu de cette Princesse , qu'il recevoit de tems en tems de ses Lettres , & qu'il lui a dédié par reconnoissance , ses H O M M E S I L L U S T R E S E T R A N G E R S . J'ajouterai seulement que je ne saurois m'empêcher de croire , que c'est de ce même Seigneur , dont veut parler cette grande Reine , dans ces belles & magnifiques Paroles : *Mon Histoire seroit digne d'être écrite par un Cavalier d'honneur , vrai François , né d'illustre Maison , nourri des Rois* mes

† *Diane de Vivonne* , Mere de *Madame de Retz* , qui se nommoit *Claude Catherine de Clermont* , & qui épousa en secondes nôces *Albert de Gondy* Maréchal de *Retz* ,

* *Jean de Bourdeille*.

mes Père & Mère, Parent & familier Ami des plus galantes & honnêtes Femmes de notre tems, de la Compagnie desquelles j'ai eu ce bonheur d'être. Produisons ici, avant que de finir, un FRAGMENT des MÉMOIRES de cette Princeſſe, qui ne ſe trouve point dans les Imprimés, tiré des COMMENTAIRES de Théveneau ſur les PRÉCEPTES de St. Louis à Philippe III. ſon Fils : *La Reine Marguerite*, dit-il †, a laiſſé par hiſtoire de la Cour écrite à la main, & qui eſt tombée entre les miennes, que ſur toutes choſes la Reine Catherine ſa Mère, avoit pris garde que ſes Enſans ne fuſſent abreuvez des dogmes de Calvin; & qu'un jour elle tira des pochettes de Henri II. les PſEAUMES de la Verſion de Marot, & chaffa ceux qui étoient près de lui, & qui s'efforçoient de lui faire goûter le breuvage d'une nouvelle Doctrinne.

* Scipion Tetti Napolitain a fort peu écrit. Nous n'avons de lui qu'une Diſſertation DE APOLLODORIS qui eſt au devant de la BIBLIOTHEQUE, d'APOLLORE de *Benedictus Egius*; & un CATALOGUE DE MANUSCRITS des meilleures Bibliothèques d'Italie, que le Père Labbe a fait imprimer*. Mr. de Thou étant à Rome apprit de Muret, que ce Tetti avoit été envoyé aux Galeres pour avoir mal parlé de la Divinité. Il eſt loüé par *Alde Manuce* Fils de *Paul*, dans ſon Traité DE L'ORTHOGRAPHE †.

* Le nom de COLOMIÉS eſt aſſez ancien dans l'Histoire. Dès l'an 1209. je trouve un *Guidon de Colomiés* dans l'HISTOIRE DE MELUN de *Rouillard* ‡, & l'an 1297. un *Edme de Colomiés* entre les Prévôts Royaux de *Melun* *. L'an 1229. vivoit un *Pierre de Colomiés*, dit en Latin *Petrus de Collomedio*, (que les uns font François, les autres Italien,) dont parlent les Hiſtoriens de France de du Cheſne, & la

CHRO-

† Pag. 421. * Dans ſa BIBLIOTHEQUE DE MANUSCRITS pag. 166. & ſuiv. † Pag. 50.
‡ Pag. 375. * Dans la même Hiſtoire pag. 470.

CHRONOLOGIE HISTORIALE des Archevêques de Rouen écrite par Jean Dadré. Il fut d'abord au service de Pandolfe Evêque de Norwic en Angleterre ; ensuite Prevôt de l'Eglise de St. Omer en Artois ; depuis Archevêque de Rouen ‡ , & enfin Cardinal du titre d'Albane , à cause dequoi il est nommé *Petrus Albanensis* , dans la Bulle * d'Innocent IV. pour la déposition de l'Empereur Frédéric II. Il mourut l'an 1231. une marche du degré par où il passoit s'étant affaïssée , & l'ayant accablé sous ses ruïnes. Son Eloge se voit dans les Vers suivans :

*Hanc Sedem † Petrus medio de colle subivit
In quo Jus , Pietas , Ratio , Lex , Gratia fultit ,
Ortu Campanus , Sensu Cato , Dogmate canus ,
Cujus larga manus , ad summa negotia Janus ,
Inclutus Athleta Fidei , propria nece spreta ,
Sulcans classe freta , fuit hosti prada quieta ,
More rapax pardi , tulit hunc Urbs & sibi
Cardinalem fecit eum , vidua rapiens Elisaum .*

Les ANNALES DE HAINAUT de Jacques de Guise , font mention d'un Guy de Colomiés Evêque de Cambray , (que Messieurs de Ste Marthe & Ughelli font Italien.)

DANS la Gascogne du côté de Toulouse , j'apprens qu'il y a eu & y a encore aujourd'hui , plusieurs familles assez considérables du nom de Colomiés. Le Président Gramond

‡ Dans l'onzième Tome du RECUEIL de Dom Luc d'Achery Moine Bénédictin , se trouve un Accord de l'an 1237. entre cet Archevêque & les Chanoines de St. Mellon de Pontoise.

* Cette Bulle est différemment rapportée par Matthieu Paris dans son HISTOIRE , & par Schardius au commencement des EPIÎRES de Pierre des Vignes.

† Rothomagensis scilicet.

Gramond dans son HISTOIRE DE FRANCE* parle avec éloge d'un Mr. de *Colomiés* qui commandoit pour le Roi au Siege de *Montauban*.

DANS le *Bearn* le plus ancien que je trouve qui ait porté le nom de *Colomiés*, est un Juge d'*Oleron*, loüé par *Olhagaray* dans son HISTOIRE DE NAVARRE †.

La Maison de *Colomiés* en *Bearn* (d'où je suis sorti) porte de gueules, au Château sommé de trois Tours d'argent.

* Les Juifs modernes, au raport de *Buxtorfe* le Fils dans sa SYNAGOGUE de la dernière Edition †, disent que pour chasser la Fievre quarte, il ne faut que prononcer le mot ABRACALAN en diminuant toujours d'une Lettre. *Julius Africanus* dans son grand Ouvrage intitulé KESTOI, qui se trouve Manuscrit dans la Bibliothèque du Roi d'Espagne, & *Serenus Samonicus* dans son Poëme DE MEDICINA, attribuent le même effet au mot ABRACADABRA ainsi prononcé. Il se peut faire que les Juifs ayent tiré leur recette de l'un de ces deux Auteurs.

* *Erasme* est un des plus grans Theologiens qui ait vécu depuis les Apôtres. SES PARAPHRASES SUR LE NOUVEAU TESTAMENT sont si belles, que peu s'en faut que je ne les tienné divinement inspirées. Elles valent tous nos Commentaires *, sans excepter ceux de *Calvin*, qui les a suivies en plusieurs endroits fort utilement; mais qui s'en éloigne en d'autres, aussi bien que *Béze*, sans grande raison. Son Stile n'est pas moins doux ni moins agréable que son raisonnement est touchant. Ses ADAGES marquent un grand Savoir, & ses EPITRES un rare Génie. Sa Piété brille dans

* Pag. 448. † Pag. 552. † Ch. 45.

* *Scaliger* dans les seconds SCALIGERANA p. 73. Jamais Papiste, Lutherien, ni Calviniste n'a fait un meilleur Livre ni plus élégant qu'est la PARAPHRASE d'*Erasme* sur le N. T.

dans tous ses Ecrits ; mais particulièrement dans ses COMMENTAIRES sur quelques Pseaumes , & dans son Traité intitulé LE PREDICATEUR. Ses Ennemis furent en grand nombre ; mais il en fût triompher avec tant d'adresse , qu'il ravit même quelques uns d'eux en admiration. Enfin *Erasme* fut l'Ornement de son Siècle , & le seroit sans doute encore du nôtre , si nous lisions ses Ouvrages avec un Esprit moins préoccupé.



MEMOIRES
DE
MADAME
LA DUCHESSE
DE
MAZARIN.

Par Mr. l'Abbé de St. Real

A M. † † †



UISQUE les obligations que je vous ay
sont d'une nature à ne devoir rien mé-
nager pour vous témoigner ma recon-
noissance, je veux bien vous faire le re-
cit de ma vie que vous demandez. Ce
n'est pas que je ne sçache bien la diffi-
culté qu'il y a à parler sagement de soy-même, & vous
n'ignorez pas non plus, la repugnance naturelle que
j'ay à m'expliquer sur les choses qui me regardent;
mais il est encore plus naturel de se defendre contre la
médisance, du moins auprès de ceux qui nous ont
rendu de grans services. Ils meritent bien qu'on leur
fasse connoître qu'on n'est pas tout à fait indigne de
les avoir reçus. En tout cas, je ne sçauois user plus
innocemment du loisir de ma retraite. Que si les cho-
ses que j'ay à vous raconter, vous semblent tenir beau-
coup du Roman, accusez-en ma mauvaise destinée
plûtôt que mon inclination. Je scay que la gloire d'u-

ne

ne femme consiste à ne faire point parler d'elle, & ceux qui me connoissent, sçavent assez que toutes les choses d'éclat ne me plaisent point : mais on ne choisit pas toujours le genre de vie qu'on voudroit mener, & il y a de la fatalité dans les choses mêmes qui semblent dependre le plus de la conduite.

Je ne vous parlerois point de ma naissance quelque avantageuse quelle soit, si les envieux de mon oncle ne s'étoient point efforcez d'en ternir l'éclat ; mais puis-que leur rage s'est étendue à tout ce qui luy appartenoit, il m'est bien permis de vous dire, que je suis d'une des plus anciennes familles de Rome, & que mes ayeuls depuis plus de trois cens ans, y tiennent un rang assez considerable, pour me faire passer mes jours heureusement, quand je n'aurois pas été heritière d'un premier Ministre de France. L'Academie des beaux esprits de ce pais-là, qui commença aux nôces d'un Gentilhomme de ma Maison, fait assez voir la consideration où cette Maison étoit dès lors : & pour surcroît de bonheur, j'ay l'avantage d'être née d'un Pere, que sa vertu & ses lumieres extraordinaires, élevoient au dessus des plus honnêtes gens de nos ayeuls.

Je fus amenée en France a l'âge de six ans, & peu d'années après Monsr. M. refusa ma sœur la Comtesse, & conçut une inclination si violente pour moy, qu'il dit une fois à Madame d'Eguillon, *que pourvu qu'il m'épousât, il ne se soucioit pas de mourir trois mois après.* Le succès a passé les souhaits, il m'a épousée & n'est pas mort Dieu mercy. Aux premieres nouvelles que Monsr. le Cardinal aprit de cette passion, il parut si éloigné de l'approuver, & si outré du refus que Monsr. M. avoit fait de ma sœur, qu'il dit plusieurs fois *qu'il me donneroit plutôt a un valet.*

Ce ne fut pas la seule personne à qui j'eus le malheur de plaire. Un Eunuque Italien, Musicien de Monsr. le Cardinal, homme de beaucoup d'esprit, fut accusé de la même chose ; mais il est vray que c'étoit également

ment pour mes sœurs & pour moi. On luy faisoit même la guerre qu'il étoit encore amoureux des belles statües du Palais M. & il faut bien que l'amour de cet homme portât malheur, puisque ces pauvres statües en ont été punies si cruellement aussi bien que moy, quoy qu'elles ne fussent pas plus criminelles.

Il ne tenoit pas à ma sœur la *Comnètable* que je n'aimasse quelque chose de même que j'étois aimée. Comme elle avoit un attachement sincere pour L. R. elle auroit bien souhaité de me voir quelque foiblesse semblable. Mais mon extrême jeunesse ne me permettoit pas de m'attacher à rien, & tout ce que je pouvois faire pour l'obliger, c'étoit de témoigner quelque complaisance particuliere, pour ceux des jeunes gens que nous voyons, qui me divertissoient davantage, dans les jeux d'enfant qui m'occupoient alors. La presence du R. qui ne bougeoit du logis les troubloit souvent. Quoi qu'il vécût parmy nous avec une bonté merveilleuse, il a toujours eu quelque chose de si serieux, & de si solide, pour ne pas dire de si majestueux, dans toutes ses manieres, qu'il ne laissoit pas de nous imprimer le respect, même contre son intention. Il n'y avoit que ma sœur la *Comnètable* qu'il ne gênoit pas; & vous comprenez aisément que son assiduité avoit des agrémens pour ceux qui en étoient cause, qu'elle n'avoit pas pour les autres.

Comme les choses que la passion fait faire, paroissent ridicules à ceux qui n'en ont jamais senti; celle de ma sœur l'exposoit souvent à nos railleries. Une fois entr'autres nous luy fimes la guerre de ce qu'apercevant de loin un Gentil-homme de la maison qui étoit de la taille du Roi, & quelle ne voyoit que par derriere, elle avoit couru à luy les bras ouverts en criant, *ha! mon pauvre Sire*. Une autre chose qui nous fit fort rire en ce tems-là, fut une plaisanterie que Monfr. le Cardinal fit à Madame de *Bouillon* qui pouvoit avoir six ans. La Cour étoit pour-lors à la *Fêre*.

Un jour qu'il la railloit sur quelque galant qu'elle
Tom. I. I devoit

devoit avoir , il s'avisa à la fin de luy reprocher qu'elle étoit grosse. Le ressentiment qu'elle en témoigna le divertit si fort , qu'on résolut de continuer à le luy dire. On luy étrecissoit ses habits de tems en tems , & on luy faisoit accroire que c'étoit-elle qui avoit grossi. Cela dura autant qu'il falloit pour luy faire paroître la chose vray-semblable ; mais elle n'en voulut jamais rien croire , & s'en défendit toujours avec beaucoup d'aigreur , jusqu'à ce que le tems de l'accouchement étant arrivé , elle trouva un matin entre ses draps un enfant qui venoit de naître. Vous ne sçauriez comprendre quel fut son étonnement & sa desolation à cette vue. *Il n'y a donc , disoit-elle , que la Vierge & moy à qui cela soit arrivé , car je n'ai du tout point eu de mal.* La Reine la vint consoler , & voulut être marraine , beaucoup de gens vinrent se réjoûir avec l'accouchée , & ce qui avoit été d'abord un passe-tems domestique , devint à la fin un divertissement public pour toute la Cour. On la pressa fort de déclarer le pere de l'enfant ; mais tout ce qu'on en put tirer fut , *que ce ne pouvoit être que le Roy ou le Comte de Guiche , parce qu'il n'y avoit que ces deux hommes-là qui l'eussent baisée.* Pour moi qui avois trois ans plus qu'elle , j'étois toute glorieuse de sçavoir la verité de la chose , & je ne pouvois me lasser d'en rire pour faire bien voir que je la sçavois.

Vous aurez sans doute peine à croire , que dans cet âge où l'on ne songe d'ordinaire à rien moins qu'à raisonner , je fisse des reflexions aussi serieuses que j'en faisois sur toutes les choses de la vie. Cependant il est vrai que mon plus grand plaisir en ce tems-là étoit de m'enfermer seule pour écrire tout ce qui me venoit dans la pensée. Il n'y a pas longtems que quelques-unes de ces écritures me tombèrent encore sous la main , & je vous avois que je fus étrangement surprise d'y trouver des choses si éloignées de la capacité d'une petite fille. Ce n'étoient que doutes & questions que je me proposois à moi-même sur toutes les choses qui me faisoient peine à comprendre. Je ne les decidois jamais

assez

assez bien à mon gré ; je cherchois pourtant avec obstination ce que je ne sçavois pas trouver ; & si ma conduite n'a pas marqué depuis beaucoup de jugement, j'ay du moins cette consolation que j'avois grande envie d'en avoir.

Il me souvient encore, qu'environ ce même tems, voulant écrire à une de mes amies que j'aimois fort, je me lassay à la fin de mettre tant de fois, *je vous aime*, dans une même lettre, & je l'avertis que je ne ferois plus qu'une croix pour signifier ces trois mots-là. Suivant cette belle invention, il m'arrivoit quelquefois d'écrire des lettres à cette personne, où il n'y avoit autre chose que des lignes toutes de croix l'une après l'autre. Une de ces lettres tomba depuis entre les mains de gens qui avoient intérêt d'en pénétrer le mystère ; mais ils ne sçurent jamais que reprendre dans un chiffre si devot.

Mon enfance s'étant passée parmy ces divers amusemens, on parla de me marier. La fortune qui vouloit me rendre la plus malheureuse personne de mon sexe, commença en faisant semblant de me vouloir faire Reine, & il n'a pas tenu à elle qu'elle ne m'ait rendu odieux le parti qu'elle me destinoit, par la comparaison de ceux dont elle me flatta d'abord. Cependant je puis me rendre ce témoignage, que ces illustres partis ne m'ébloüirent pas ; & Monfr. M. n'oseroit dire qu'il ait jamais remarqué en moy de vanité qui fût au dessus de ma condition.

Tout le monde sçait les propositions qui furent faites à diverses reprises, de me marier avec le Roi d'Angleterre ; & pour le Duc de Savoye, vous sçavez ce qui s'en dît au voyage de Lyon, & que l'affaire ne se rompit que par le refus, où Monfr. le Cardinal s'obstina d'abandonner Genève en considération de ce mariage. Nous logions en Belle-cour, & les fenêtres de nos chambres qui répondoient sur la Place, étoient assez basses pour y monter aisément. Madame de Venelle notre gouvernante étoit si accoutumée à faire son mé-

tier de surveillante, qu'elle se levoit même en dormant pour venir voir ce que nous faisions. Une nuit entre autres que ma sœur dormoit la bouche ouverte, Madame de *Venelle* la venant tâtonner à son ordinaire en dormant aussi, luy mît le doigt dedans si avant, que ma sœur s'en réveilla en sursaut, en la mordant bien serré. Jugez quel fut leur étonnement de se trouver toutes deux dans cet état, quand elles furent tout à fait éveillées; ma sœur se mît en une colere étrange; on en fit le conte au Roi le lendemain, & toute la Cour en eut le divertissement.

Soit modestie, soit dissimulation, Monfr. le Cardinal parut toujours aussi contraire que la Reyne, à l'attachement que le R. avoit pour ma sœur. Aussi-tôt que le mariage d'*Espagne* fut conclu, il n'eut rien de plus pressé que de l'éloigner, de peur qu'elle n'y apportât de l'obstacle. Il nous envoya quelque tems après le retour de *Lyon*, l'attendre à *Fontainebleau*. De là il nous mena à *Poitiers*, où il luy donna le choix de se retirer où il luy plairoit. Elle choisit la *Rochelle*; & Monfr. le Cardinal qui vouloit la depaïser encore davantage, lui fit enfin proposer à *Brouage*, par Monfr. de *Frejus*, d'épouser Monfr. le Connétable; mais elle le refusa, n'étant pas encore attirée en *Italie* par ce qui l'y attira depuis.

Il avoit résolu de mener Madame de *Bouillon* & moi au mariage du Roi: mais ma sœur la Connétable s'étant obstinée à ne nous laisser pas aller quand il nous envoya querir, si elle n'y alloit aussi, il aimait mieux se priver du plaisir de nous y voir, que de la laisser venir avec nous. Au retour de la Fronziere on nous fit venir à *Fontainebleau* où la Cour étoit. Le Roi traita ma sœur assez froidement, & son changement commença de la refoudre à se marier en *Italie*. Elle me prioit souvent de lui en dire le plus de mal que je pourrois. Mais outre qu'il étoit assez difficile d'en trouver à dire d'un Prince fait comme lui, & qui vivoit parmi nous avec une familiarité & une douceur charman-

te,

te, l'âge de dix ans, où j'étois alors, ne me permettoit pas de bien comprendre ce qu'elle souhaitoit de moi ; & tout ce que je pouvois faire pour son service la voyant fort desolée, & l'aymant tendrement, c'étoit de pleurer avec elle son malheur, en attendant qu'elle m'aidât à pleurer les miens.

Le chagrin que Mons^r. le Cardinal avoit de sa liaison avec le R. lui avoit donné une grande aversion pour elle, & comme cette intrigue avoit commencé d'abord qu'elle parut dans le monde, on peut presque dire qu'il ne l'avoit jamais aimée. L'humeur de mon frere ne lui plaisoit guere davantage, & sa conduite encore moins ; sur tout depuis qu'on l'accusa d'avoir été de la débauche de *Roissi* : car une des choses sur lesquelles il étoit le plus mécontent de nous, c'étoit la dévotion. Vous ne sçauriez croire combien le peu que nous en avions le touchoit. Il n'est point de raisons qu'il n'employât pour nous en inspirer. Une fois entr'autres se plaignant de ce que nous n'entendions pas la Messe tous les jours, il nous reprocha que nous n'avions ni pieté ni honneur. *Au moins*, disoit-il, *si vous ne l'entendez pas pour Dieu, entendez-la pour le monde.*

Quoy que j'eusse autant de part que les autres à ses remontrances ; neantmoins, soit que comme la plus jeune, il me jugeât la moins blamable, soit qu'il y eut quelque chose dans mon humeur qui lui revînt davantage, il eut longtems autant de tendresse pour moy, que d'aversion pour eux. C'est ce qui l'obligea à me choisir pour laisser son bien & son nom au mari qu'il me donneroit ; ce fut encore ce qui le rendit plus soigneux de ma conduite que de celle des autres, & à la fin aussi plus mécontent quand il crut avoir sujet de s'en plaindre. Il craignoit fort que je ne m'engageasse d'inclination ; Madame de *Venelle* qui avoit ordre de m'épier, me parloit incessamment de tous les gens qui me fréquentoient, & que je pouvois aimer, afin de découvrir par mes discours, mes sentimens pour chacun d'eux.

d'eux. Mais comme je n'avois rien dans le cœur, elle n'y pouvoit rien connoître, & elle seroit encore en cette peine, si l'indiscretion de ma sœur n'eût pas donné lieu à croire ce que je n'y avois pas.

Je vous ai dit qu'elle vouloit toujours que j'aimasse quelque chose. Elle me pressa durant plusieurs années avec tant d'instance de lui dire, s'il n'y avoit point d'homme à la Cour qui me plût plus que les autres, que je lui avouay à la fin, vaincuë par son importunité, *que je voyois quelquefois au logis un jeune garçon qui me revenoit assez; mais que je serois bien fâchée qu'il me plût autant que le Roy luy plaisoit à elle.* Ravie de m'avoir tiré cet aveu de la bouche, elle m'en demanda le nom. Mais je ne le sçavois pas; & quelque peine qu'elle se donnât pour m'obliger à le depeindre, elle fut plus de deux mois à m'en faire la guerre sans le connoître. Elle sçut à la fin que c'étoit un Gentil-homme Italien nouvellement sorti de Page de la chambre, qui n'étoit encore que Sous-Lieutenant aux Gardes, & qui fut tué il y a quelque années en Flandres dans une charge beaucoup plus élevée. Elle me dit son nom, & le dit aussi au Roi à qui elle fit fête de ma prétendue inclination, & pour qui elle n'avoit rien de secret. Monfr. le Cardinal le sçut bien-tôt après; & croyant que ce fut toute autre chose que ce n'étoit, il m'en parla avec un emportement étrange. C'étoit justement le vray moyen de faire quelque chose de rien; & si j'avois été capable de m'engager par dépit, les reproches qu'il me fit, m'auroient fait résoudre à les mériter.

Comme le Cavalier étoit familier dans la maison, le bruit que Monfr. le Cardinal avoit fait, alla jusqu'à lui, & lui fit peut-être venir une pensée qu'il n'avoit pas. Quoy qu'il en soit, il trouva le moyen de me la faire connoître, & il ne tint pas à ma sœur que je ne répondisse à sa passion au lieu de la mépriser.

Cependant Monfr. le Cardinal empiroit à vuë d'œil. Le desir d'éterniser son nom l'emporta sur l'indignation qu'il avoit conçue contre moi, il s'en ouvrit à
l'Evêque

l'Evêque de *Frejus*, & lui demanda son avis sur plusieurs Partis qu'il avoit dans l'esprit. L'Evêque gagné par Monf. M. moiennant une promesse de cinquante mille écus, n'oublia rien pour les meriter. Il ne les a pourtant jamais touchés. Il rendit le billet qu'on lui en avoit fait d'abord, en laissant entendre, *qu'il aimeroit mieux l'Evêché d'Evreux s'il se pouvoit*; mais le Roi en ayant disposé ailleurs, après deux mois d'importunité de Monf. M. Monf. de *Frejus* redemanda les cinquante mille écus, & Monf. M. ne se trouva plus en état de les donner.

Aussi-tôt que le mariage fut conclu, il m'envoia un grand Cabinet, où entr'autres nippes il y avoit dix mille pistoles en or. J'en fis bonne part à mon frere & à mes sœurs, pour les consoler de mon opulence, qu'elles ne pouvoient voir sans envie, quelque mine qu'elles fissent. Elles n'avoient pas même besoin de m'en demander. La clef demeura toujours où elle étoit, quand on l'aporta; en prît qui voulut, & un jour entr'autres que nous n'avions pas de meilleur passe-tems, nous jettames plus de trois cens loüis par les fenêtres du Palais M. pour avoir le plaisir de faire battre un peuple de valets qui étoit dans la Cour. Cette profusion étant venuë à la connoissance de Monf. le *Cardinal*, il en eut tant de déplaisir qu'on crut qu'elle avoit hâté sa fin. Quoiqu'il en soit il mourut huit jours après, & me laissa la plus riche héritière, & la plus malheureuse femme de la Chrétienté.

A la première nouvelle que nous en eûmes, mon frere & ma sœur pour tout regret se dirent l'un à l'autre, *Dieu mercy il est crevé*. A dire vrai je n'en fus guere plus affligée, & c'est une chose remarquable qu'un homme de ce merite, après avoir travaillé toute sa vie pour élever & enrichir sa famille, n'en ait reçu que des marques d'aversion, même après sa mort. Si vous sçaviez avec quelle rigueur il nous traitoit en toutes choses; vous en seriez moins surpris. Jamais per-

sonne n'eut les manieres si douces en public , & si rudes dans le domestique ; & toutes nos humeurs , & nos inclinations étoient contraires aux siennes. Ajoutez à cela la sujection incroyable où il nous tenoit , notre extrême jeunesse , & l'insensibilité pour toutes choses , où le trop d'abondance , & de prospérité jette d'ordinaire les personnes de cet âge , quelque bon naturel qu'elles ayent.

Pour mon particulier , la fortune a pris soin de punir mon ingratitude par les malheurs dont ma vie a été une suite continuelle depuis cette mort. Je ne sçay quel pressentiment ma sœur en avoit ; mais dans les premiers chagrins qui suivirent mon mariage , elle me disoit pour toute consolation , *Crepa , crepa* , tu seras encore plus malheureuse que moi.

Monf. de *Lorraine* qui l'aimoit passionnément la pressoit depuis long-tems del'épouser , & continua dans cette poursuite même après la mort de Monf. le Cardinal. La Reyne-Mere qui ne vouloit point en toute maniere qu'elle restât en *France* , chargea Madame de *Venelle* de rompre cette intrigue à quelque prix que ce fût ; mais tous leurs efforts auroient été inutiles , si des raisons ignorées de tout le monde ne les eussent secondés. Et quoi que le Roi eût la generosité de lui donner à choisir qui elle vouloit épouser en *France* , si Monf. de *Lorraine* ne lui plaisoit pas ; & qu'il témoignât un sensible déplaisir de son départ , sa mauvaise étoile l'entraîna en *Italie* contre toute sorte de raisons.

Monf. le Comte , qui ne croyoit pas qu'il put y avoir de l'innocence dans les amours des Rois , fut si ravi de trouver le contraire dans la personne de ma sœur , qu'il conta pour rien de n'avoir pas été le premier maître de son cœur. Il en perdit la mauvaise opinion qu'il avoit , comme tous les *Italiens* , de la liberté que les femmes ont en *France* , & il voulut qu'elle jouît de cette même liberté à *Rome* , puisqu'elle en sçavoit si bien user.

Cependant l'Eunuque son confident , qui demeurait
sans

fans credit par son absence, & par la mort de Mons.
le *Cardinal*, entreprit de se rendre nécessaire auprès de
moi; mais outre que mon inclination m'éloignoit fort
de toute sorte d'intrigues, Mons. M. me faisoit obser-
ver trop soigneusement. Enragé de cet obstacle, il re-
solut de s'en vanger sur Mons. M. même.

Cet homme avoit conservé un accez assez libre auprès
du Roi depuis le tems qu'il étoit confident de ma lœur.
Il lui va faire de grandes plaintes de la rigueur avec
laquelle Mons. M. me traitoit; „ qu'il étoit obligé
„ de s'y interesser comme creature de Mons. le *Cardi-*
„ *nal*, & mon serviteur particulier; que Mons. *Maza-*
„ *rin* étoit jaloux de tout le monde, & sur tout de
„ S. M. & qu'il me faisoit observer avec un soin tout
„ particulier dans tous les lieux où le Roi, *qui ne*
„ *songeoit pas à moi*, pouvoit me voir. Qu'au reste,
„ il tranchoit du grand Ministre, & qu'il avoit mena-
„ cé de faire sortir tous les *Italiens de Paris*. *A tout*
cela le Roi ne lui répondit autre chose sinon „ que si tout
„ ce qu'il disoit étoit vray, le Duc *Mazarin* étoit fou,
„ & qu'il n'avoit pas hérité de la puissance de Mons.
„ le *Cardinal*, comme de son bien. Ce qu'il y avoit
de veritable dans ce raport, est que Mons. *Maza-*
rin ayant appris quelque chose des intrigues de l'Eunu-
que, avoit menacé de le chasser du Palais *Mazarin* où
il logeoit.

Non content de ce qu'il avoit fait, il fut assez mal
avisé pour s'en vanter en presence d'une femme de
qualité de *Provence* nommée Madame de *Rux*, qui
connoissoit je ne sçai comment Mons. *Mazarin*. El-
le l'avertit du mauvais office qu'on lui avoit rendu;
il vouloit mettre près de moi quelque Dame qui sans
avoir le nom de gouvernante en fit toute la fonction;
& trouvant cette Madame de *Rux* fort propre à faire ce
personnage, il jetta les yeux sur elle, en reconnoissance de
l'avis qu'elle lui donnoit. Il lui dît de trouver le moyen
de se faire presenter à moi, sans que je sceusse qu'il la con-
noissoit: Mons. de *Erejus* m'en parla comme de lui

même quelque tems après, & me l'amena par un escalier dérobé un jour que Mons. *Mazarin* étoit à la chasse. J'en fus fort satisfaite; & comme je croyois, que si on sçavoit qu'elle me plût, on ne me la donneroit pas, je ne voulois pas que personne du logis la connût, avant qu'elle y fût établie.

Un jour que j'étois seule avec elle, Madame de *Venelle* entrant brusquement fit sauter un buscq que nous avions mis derrière la porte pour la fermer. Aussitôt Madame de *Rux*, par une présence d'esprit merveilleuse, se mit à rouler les yeux dans la tête, pleurer, & crier d'un vrai ton de gueuze, *qu'elle étoit une pauvre Demoiselle de Lorraine, & qu'elle me prioit d'avoir pitié de sa misere.* Comme elle a l'air du visage extrêmement vif & ardent, ainsi que la plupart des Provençaux, sa grimace lui réussit si bien, & la défigura tellement que j'avois peine moi-même à la reconnaître. Madame de *Venelle* en eut grand peur; elle s'en éloigna bien vite le plus qu'elle put, & fut depuis dire par tout *qu'elle avoit trouvé le Diable dans ma chambre.*

La conduite artificieuse de Mons. *Mazarin* dans le choix de cette Dame; en un tems qu'il ne pouvoit encore avoir aucun sujet de se plaindre de moi, suffit pour vous faire connoître sa défiance naturelle, & dans quelle disposition d'esprit il m'avoit épousée. Comme il craignoit pour moi le séjour de *Paris*, il me promenoit incessamment par ses Terres & ses Gouvernemens.

Pendant les trois ou quatre premières années de notre mariage, je fis trois voyages en *Alsace*, autant en *Bretagne*; sans parler de plusieurs autres à *Nevers*, au *Maine*, à *Bourbon*, *Sedan*, & ailleurs. N'ayant point de plus sensible joye à *Paris* que celle de le voir, il ne m'étoit pas si dur qu'il auroit été à une autre personne de mon âge d'être privée des plaisirs de la Cour. Peut-être ne me serois-je jamais lassée de cette vie vagabonde s'il n'eût point trop abusé de ma complaisance. Il m'a fait plusieurs fois faire deux cents lieues étant grosse, & même fort prez d'accoucher.

Mes

Mes parens & mes amis qui étoient sensibles pour moi aux dangers où il exposoit ma santé, me les représentoient quand je venois à *Paris* le plus fortement qu'il leur étoit possible, mais ce fut long-tems inutilement. Qu'eussent-ils dit? s'ils eussent su que je ne pouvois parler à un domestique qu'il ne fût chassé le lendemain. Que je ne recevois pas deux visites de suite d'un même homme, qu'on ne lui fit défendre la maison. Que si je témoignoïs quelque inclination pour l'une de mes filles, plus que pour les autres, on me l'ôroit aussi-tôt. Si je demandois mon carrosse, & qu'il ne jugeât pas à propos de me laisser sortir, il défendoit en riant qu'on y mit les chevaux, & plaisantoit avec moi sur cette défense, jusqu'à ce que l'heure d'aller où je voulois aller fut passée. Il auroit voulu que je n'eusse vu que lui seul dans le monde; sur tout il ne pouvoit souffrir que je visse les parens, ni les miens. Les miens, parce qu'ils entroient alors dans mes intérêts; & les siens, parce qu'ils n'approuvoient non plus sa conduite que les miens.

J'ai été long-tems logée à l'*Arsenal* avec Madame d'Oradous sa cousine, sans qu'il me fut permis de la voir. L'innocence de mes divertissemens, capable de rassurer un autre homme de son humeur qui auroit conservé quelque égard pour mon âge, lui faisoit autant de peine, que s'ils eussent été fort criminels, Tantôt c'étoit péché de jouer à Colin-Maillard avec mes gens; tantôt de se coucher trop tard. Il ne put jamais alleguer que ces deux sujets de plainte, une fois que Mons. *Colbert* voulut sçavoir tous ceux qu'il avoit. Souvent on ne pouvoit pas aller au *Cours* en conscience, à plus forte raison à la Comédie; une autre-fois je ne priois pas Dieu assez long-tems; enfin son chagrin sur mon chapitre étoit si puissant, que si on lui eut demandé comment il vouloit que je vécusse, je croy qu'il n'auroit pas pu en convenir avec lui-même.

Il a du dire depuis, que ce qu'il en faisoit étoit à cause qu'il

se qu'il connoissoit ce que je valois, & que le commerce du monde étant si contagieux, quelque raillerie qu'on fit de lui, il vouloit empêcher qu'on ne me gastât, parce qu'il m'aimoit encore plus que sa propre reputation. Mais si c'est son amour pour moi, qui l'obligeoit à me traiter d'une maniere si bizarre, il auroit presque été à sou-haïter pour tous deux, qu'il m'eut un peu honorée de son indifférence. Aussi-tôt qu'il sçavoit que je me plaisois en un lieu, il m'en faisoit partir quelque raison qu'il y eut de m'y laisser. Nous étions au *Maine* quand la nouvelle vint du voyage de *Marfal*. Il eut ordre d'en être, & m'envoia en *Bretagne* tenir compagnie à son Père qui étoit aux *Etats*.

Pendant qu'il dispoisoit son depart à *Paris*, il aprit par les espions dont il m'environnoit toujours, que je me divertissois fort; il en tomba malade de chagrin, & me manda en diligence. Son Père, qui aprit en même tems que les Medecins l'envoyoient à *Bourbon*, ne voulut pas me laisser partir, disant, qu'il ne falloit point avoir de femme pendant qu'on beuvoit les eaux. Il tomba évanouï de douleur en recevant cette réponse; & après plusieurs Courriers, son Pere m'ayant à la fin laissé partir, je fus le mener à *Bourbon*, où je demeuray un mois enfermée avec lui dans une chambre à lui voir rendre ses eaux, sans visiter seulement Madame la Princesse qui y estoit, & à qui il a l'honneur d'appartenir.

Il n'avoit pu croire d'abord que ce fût son Pere qui m'eut arrêtée en *Bretagne*, & quelque assurance qu'il en eut depuis, il soutint toujours, que j'avois mieux aimé m'y divertir, que de le venir consoler dans son mal. Il m'auroit été aisé de m'en justifier s'il eut voulu m'entendre; mais c'étoit ce qu'il fuyoit le plus, parce que tout le tort se trouvoit de son côté dans les éclaircissmens, & il ne vouloit jamais avouer de s'être trompé. Rien ne m'a plus affligée de lui, que cette aversion qu'il avoit pour s'éclaircir, parce qu'il en prenoit droit de me traiter toujours comme coupable.

Quelque

Quelque tems après , ayant été obligé pour le service du Roy d'aller en *Bretagne* , il se mit si fortement en tête de m'avoir près de lui , & écrivit des choses si étranges sur ce sujet à l'Abbé d'Effiat son proche parent , que je fus obligée de partir de *Paris* trois semaines après être accouchée. Peu de femmes de ma qualité en auroient fait autant , mais que ne fait-on point pour jouir d'un bien aussi précieux que la paix ? Pour achever de me remettre , il me fit demeurer dans un des plus chers villages de tout le país , & dans une maison si vilaine , qu'on étoit contraint de se tenir tout le jour dans les prez. Il choisissoit toujours ces sortes de lieux , afin que je ne visse point de compagnie. Aussi , bien loin d'en avoir dans le village même , ceux que la civilité , ou les affaires obligeoient à l'y venir voir , étoient contrains de camper faute de cabaret ; & pour peu qu'ils lui déplaussent , il les renvoyoit bientôt sous prétexte de diverses affaires , dont il les chargeoit , & qui dependoient de lui dans la Province. Cependant nous passâmes six mois dans cette agréable séjour l'année mille six cents soixante-six.

Une autrefois qu'il étoit seul à *Bourbon* , & qu'il m'avoit envoyée en *Bretagne* , il eut encore avis par ses espions que je m'y divertissois assez avec Madame de *Coaquin* , & qu'il se passoit peu de jours que nous ne fissions quelque partie de promenade par terre ou sur mer. Son inquietude le prend. Il me mande que je l'aille joindre à *Nevers* où il y avoit , disoit-il , de fort bons Comédiens entr'autres divertissemens. Je commençois à me lasser de faire de semblables courvées ; j'écrivis à Mr. *Colbert* pour m'en plaindre , mais m'ayant conseillé de partir , je fus bien surprise de trouver Monf. *Mazarin* à dix lieues de *Nevers* , qui s'en venoit à *Paris* avec mon frere qui revenoit d'*Italie*. Il ne me rendit jamais aucune raison d'un procédé si extraordinaire , & nous fûmes sans autre éclaircissement , nous confiner à notre Cassine près de *Sedan* , où mon frere me voyant fort triste , eut la complaisance de venir avec nous.

Ce fut là pour la première fois, que *Monf. Mazarin*, qui n'étoit pas bien aisé d'avoir un semblable témoin de sa conduite domestique, ne sachant comment s'en défaire autrement, s'avisa de faire semblant d'en être jaloux. Jugez du ressentiment que je dus avoir pour une si grande meschanceté. Que si tous ces outrages paroissent durs à souffrir, en les entendant raconter, la maniere de les faire étoit encore quelque chose de plus cruel. Vous en jugerez par cet échantillon.

Un soir que j'étois chez la Reine, je le vis venir à moi tout gay, & avec un rire contraint & affecté, pour me faire tout haut ce compliment. *J'ay une bonne nouvelle à vous donner, Madame, le Roi vient de me commander d'aller en Alsace.* *Monf. de Roquelaure* qui se trouva présent, indigné comme le reste de la compagnie de cette affectation, mais plus franc que les autres, ne put se tenir de lui dire, *que c'étoit là une belle nouvelle à venir donner avec tant de joye à une femme comme moy; mais Monf. Mazarin* sans daigner répondre, sortit tranquillement de la chambre tout fier de sa galanterie. Le Roi à qui on la conta en eut pitié. Il prit la peine de me dire lui-même, *que mon voyage ne seroit que de trois mois, & me tint parole comme il a toujours fait.*

Si je n'avois peur de vous ennuyer, je pourrois vous dire mille malices semblables qu'il me faisoit sans aucune nécessité, & pour le seul plaisir de me tourmenter. Imaginez-vous donc des oppositions continuelles à mes plus innocentes fantaisies; une haine implacable pour tous les gens qui m'aimoient, & que j'aimois; un soin curieux de présenter à ma vuë tous ceux que je ne pouvois souffrir, & de corrompre ceux en qui je me fiois le plus, pour sçavoir mes secrets, si j'en eusse eu; une application infatigable à me décrier par tout, & donner un tour criminel à toutes mes actions; enfin tout ce que la malignité de la cabale bigotte peut inventer & mettre en œuvre dans une maison

son où elle domine avec tyrannie , contre une jeune femme simple , sans égard , & dont le procédé peu circonspect donnoit tous les jours de nouvelles matières de triomphe à ses ennemis.

Je me fers hardiment du mot de cabale bigotte ; car je ne croy pas que les plus rigoureuses loix de la charité Chrétienne m'obligent de presumer , que les devots par qui *Monf. Mazarin* s'est gouverné soient du nombre des véritables , après avoir dissipé tant de millions. Et c'est ici l'article fatal qui a poussé ma patience à bout , & qui est la véritable origine de tous mes malheurs. Si *Monf. Mazarin* s'étoit contenté de m'accabler de tristesse & de douleur , d'exposer ma santé & ma vie à ses caprices les plus déraisonnables , & de me faire enfin passer mes plus beaux jours dans une servitude sans exemple ; puisque le Ciel me l'avoit donné pour maître , je me serois contentée de gémir & de m'en plaindre à mes amis. Mais quand je vis que par ses dissipations incroyables , mon fils , qui devoit être le plus riche Gentilhomme de *France* couroit risque de se trouver le plus pauvre , il falut céder à la force du sang , & l'amour maternel l'emporta sur toute la moderation que je m'étois proposée de garder.

Je voyois tous les jours disparaître des sommes immenses , des meubles hors de prix , des charges , des gouvernemens , & tous les autres débris de la fortune de mon Oncle , le fruit de ses travaux , & la récompense de ses services. J'en vis vendre pour plus de trois millions avant que d'éclater ; & il ne me restoit presque plus pour tout bien assuré que mes pierreries , lors que *Monf. Mazarin* s'avisa de me les ôter.

Il prit son tems un soir que je me retiray fort tard de la Ville pour s'en saisir. Ayant voulu en sçavoir la raison avant que de me coucher , il me dit qu'il craignoit que je n'en donnasse , libérale comme j'étois , & qu'il ne les avoit prises que pour les augmenter. Je lui répondis qu'il seroit à souhaiter , que sa libéralité fut aussi bien réglée que la mienne , que je me contentois de ce que j'en avois ,

avois, & que je ne me coucherois point qu'il ne me les eut rendues; & voyant que quoy que je disse il ne me répondoit que par de mauvaises plaisanteries dites avec un rire malicieux, & d'un air tranquille en apparence, mais très-aigre en effet, je sortis de la chambre de desespoir, & m'en allay au quartier de mon frere toute éplorée, ne sçachant que devenir. Madame de Bouillon que nous envoyâmes d'abord querir, ayant appris le nouveau sujet de plainte que j'avois, me dit que je le meritois bien, puisque j'avois souffert tous les autres sans rien dire. Je voulois m'en aller avec elle sur l'heure même, si Madame Bellinzani que nous envoyâmes aussi prendre, ne m'en eut empêchée, en me priant d'attendre qu'elle eut parlé à Mons. Mazarin.

Il avoit donné ordre qu'on ne l'aisât entrer personne, mais Madame Bellinzani s'étant obstinée à lui parler, il ne lui laissa jamais le tems de rien dire; elle n'en put tirer autre chose sinon, qu'elle ne pouvoit point avoir d'affaire assez pressée avec lui pour le venir trouver à une heure si indue, & que si elle avoit à lui parler, il alloit le lendemain matin à S. Germain, & qu'il lui donnoit rendez-vous à la croix de Nanterre. Madame Bellinzani étant revenuë aussi indignée que nous d'une raillerie si hors de saison, il fut conclu que j'irois coucher chez Madame de Bouillon.

Le lendemain toute la famille s'y étant assemblée pour mon affaire, Madame la Comtesse fut chargée d'en parler au Roi. Il la reçut le mieux du monde, & Madame la Princesse de Carignan eut ordre de me venir prendre pour m'emmener à l'Hôtel de Soissons. J'y fus environ deux mois, au bout des quels je fus obligée de retourner avec Mons. Mazarin sans qu'il me rendît mêmes mes pierreries, & sans autre avantage pour moi, que de pouvoir chasser quelques femmes qu'il m'avoit données, & que je n'agreis pas. Ce fut la seule faveur que je pus obtenir. Quand je voulus m'obstiner aux pierreries, Madame la Comtesse fut la premiere à me dire

dire que je faisois une vilainie. J'eus toujours la Cour contre moy depuis ce tems-là. On sçait ce que cela emporte en toute sorte d'affaires ; & je dis au Roi à ce propos, *que je me consolerois de voir Mons. Mazarin si favorisé contre moy s'il l'étoit également en tout, & si le peu de suport qu'il trouvoit dans ses autres interets, ne faisoit pas voir qu'il n'avoit d'autres amis que mes ennemis.*

Comme cette paix étoit plutôt un triomphe pour lui, qu'un accommodement, elle le rendit trop fier pour être de durée. Une heure avant que d'aller au Palais *Mazarin*, j'y envoyai un valet de chambre que Madame la Comtesse m'avoit donné depuis que j'en étois sortie, & qui portoit mes hardes. Mons. *Mazarin* qui le connoissoit comme moi, lui ayant demandé ce qu'il vouloit, & à qui il étoit, le congédia sans attendre seulement que je fusse arrivée. Ce valet me rencontra à deux cens pas du logis, & quoy que Madame la Comtesse qui me conduisoit, vit bien que c'étoit une nouvelle occasion de brouïllerie ; elle se contenta de m'exhorter à passer outre, me laissa au bas de l'escalier, & ne voulut point voir Mons. *Mazarin*, parce qu'il avoit fait tous ses efforts pour me faire mettre à l'Hôtel de *Conti*, comme si je n'eusse pas été si bien à l'Hôtel de *Soissons*.

Je demandai d'abord grace pour le valet chassé, & la nécessité où je me voyois reduite par l'autorité des Puissances, me fit faire des soumissions que je n'aurois jamais esperées de la fierté de mon naturel ; mais ce fut inutilement. J'avois affaire à un homme qui vouloit profiter de la conjoncture ; & voyant qu'il ne me payoit que de mauvaises excuses, & de plus mauvaises plaisanteries, je me mis en devoir de le quitter pour me retirer chez mon frere une seconde fois.

Mons. *Mazarin* qui comme vous verrez, avoit pris ses mesures pour m'empêcher de sortir quand il me plairoit, & me faire une prison de mon Palais, se jeta au devant de moi, & me poussa fort rudement
pour

pour me fermer le passage ; mais la douleur me donnant des forces extraordinaires, se passai malgré qu'il en eut ; & quoy qu'il se tuât de crier par la fenêtre, qu'on fermât toutes les portes & sur tout celle de la Cour, personne, me voyant toute en pleurs, n'osa lui obeir. Je fis le tour de la rue, où il y avoit grand monde, dans ce triste état, seule, à pied, & en plein midy pour me rendre à mon azile ordinaire. Ce scandale fut l'effet de la prévoyance qu'il avoit eue de faire murer les portes qui communiquoient du Palais de mon Frere au nôtre, & par où je m'étois sauvée l'autre-fois ; mais cette précaution fit juger à ceux qui la surent qu'il n'avoit pas dessein, si je retournois avec luy, de me traiter mieux que par le passé, quand il prenoit ainsi ses suretez pour l'avenir.

D'abord que je fus chez mon Frere, j'écrivis au Roi pour lui rendre raison de ma conduite ; & Madame la Comtesse m'emmena à l'Hôtel de *Soissons* ; mais au bout de cinq ou six jours, Monf. de *Louvoy* m'étant venu proposer de la part du Roi d'entrer dans quelque Convent, elle ne le voulut pas ; & elle négotia si bien, qu'on obligea Monf. *Maxarin* à me venir prendre, à condition qu'elle se raccommoderoit avec lui. Mon Frere s'en alla d'abord après en *Italie* en partie pour faire voir qu'il ne tiendrait pas à lui que je ne demeurasse en bonne intelligence avec mon mari ; mais elle ne fut jamais qu'aparente ; & pendant trois ou quatre mois que nous fûmes ensemble, il ne se passa jour que je ne fusse obligée de quereller, quelque besoin & quelque envie que j'eusse de vivre en paix.

Au bout de ce tems, il voulut aller en *Alsace*, & au lieu de m'accorder toutes choses pour m'obliger à l'y suivre, comme j'y étois résoluë, il fut assez mal conseillé pour s'obstiner à me faire garder une femme que je ne voulois plus. Cette difficulté de bagatelle me fit ouvrir les yeux, & me donna le tems de penser mieux à ce que je faisois. Mes amis eurent la charité de me faire comprendre le peu de sureté qu'il y

avoit

avoit à m'aller mettre à la discretion d'un homme de ce caractere d'esprit , dans un païs si éloigné , & où il avoit une autorité absoluë ; „ Qu'après les choses „ qui s'étoient passées , il falloit que je fusse folle pour „ esperer d'en revenir ; Qu'il avoit déjà fait partir mes „ pierreries par avance , & que ce ne pouvoit être que „ pour se retirer tout à fait dans ce Gouvernement , „ où sa conduite ne seroit pas esclairée comme elle „ étoit à *Paris* , & où mes amis quelque besoin que „ j'eusse d'eux , ne pourroient plus faire pour moi que „ des vœux inutiles.

Ces considerations qui n'étoient que trop bien fondées , me firent refugier chez Madame la Comtesse , la veille du depart de *Monf. Mazarin*, de peur qu'il ne m'emmenât par force avec lui. J'étois si troublée de me voir reduite de nouveau à cette necessité , que j'oubliai même d'emporter mes petites pierreries , qui m'étoient toujours demeurées pour mon usage , & qui pouvoient bien valoir cinquante mille écus. Comme c'étoit le seul bien du monde que j'avois à ma disposition , Madame la Comtesse eut la prevoyance de me les demander d'abord qu'elle me vit ; & cela fut cause que je pus les envoyer querir assez à tems pour les avoir.

Il vint le lendemain demander ce que je voulois. On lui dit, deux choses ; ne point aller en *Alsace* , & qu'il me rendit mes grosses pierreries qui étoient déjà parties , & qui avoient été la premiere cause de nos différens. Pour l'*Alsace* , il m'en auroit aisément dispensée , parce qu'il n'esperoit plus de m'y pouvoir mener ; mais pour les pierreries il ne rendoit point de réponse précise ; & comme cependant elles marchaient toujours , aussi-tôt qu'il nous eut quittés , Madame la Princesse de *Bade* me mena chez *Monf. Colbert* , pour le prier de s'en saisir. Il ne crut pas pouvoir me refuser cette grace ; il salut les faire revenir , & elles sont toujours demeurées depuis entre ses mains.

Il ne fut plus question que de sçavoir ce que je devien-

viendrois. *Monf. Mazarin* me donna le choix de demeurer à l'Hôtel de *Conti*, ou à l'Abbaye de *Chelles*, les deux lieux du monde qu'il ſçavoit que je haïſſois le plus, & pour les plus juſtes raiſons. L'accablement d'eſprit où j'étois ne me permit jamais de me déterminer entre deux propositions également odieuſes ; il falut que d'autres choiſiſſent pour moy, & les raiſons contre l'Hôtel de *Conti* étoient ſi fortes, que *Chelles* fut préféré.

Ce fut en cette ſolitude, que faiſant réflexion ſur l'obligation où mes parens me repreſentoient que j'étois, de me ſéparer de biens, pour ſauver le reſte des diſſipations de *Monf. Mazarin*, en faveur de mes pauvres enfans ; je m'y reſolus à la fin. Mais quelque perſuadée que je fuſſe de le devoir faire, les raiſons particulières que j'avois de deſerer toutes choſes aux ſentimens de *Monf. Colbert*, m'arrêtèrent tout court, lorsque l'ayant fait preſſentir ſur ce deſſein, j'apris qu'il n'en étoit pas d'avis.

Au bout de fix mois, *Mr. Mazarin* revenant d'*Alface*, me vint voir en paſſant, & voulut m'obliger à chaffer deux filles que *Madame la Comteſſe* m'avoit données depuis ſon départ. Comme il n'avoit point d'autre raiſon pour exiger de moy cette deſerence que ſon animoſité contre elle, je ne crus pas qu'il fut de mon devoir de le ſatisfaire. Le reſſentiment qu'il en eut l'obligea à prier le Roi de me faire changer de Convent, ſous je ne ſçay quel pretexte, mais en eſſet, parce que l'Abbeſſe de *Chelles*, qui étoit ſa Tante, en uſoit honnêtement avec moy ; & que j'en étois ſatisfaire. Il obtint tout ce qu'il voulut, & quoy que cette Abbeſſe s'en tint auſſi offenſée qu'elle le devoit, & qu'elle rendit les plus favorables témoignages de ma conduite qu'il pouvoit deſirer ; *Mr. le Premier* me vint dire, que je ferois plaisir au Roy d'aller à *Sainte Marie de la Baſtille* ; & *Madame de Touſſi* me vint prendre avec ſix Gardes du Corps pour m'eſcorter.

Peu de temps après *Mr. Mazarin* partant pour Bre-
tagne

tagne m'y vint voir. Il ne me pouvoit souffrir avec des mouches ; il se trouva par hazard que j'en avois mis ce jour-là, & il me dit d'abord, *qu'il ne parleroit point que je ne les ôtasse*. Jamais homme ne demanda les choses avec une hauteur plus propre à les faire refuser, sur tout quand il croyoit que la conscience y étoit intéressée comme en cette occasion ; & ce fut aussi ce qui me fit obstiner à demeurer comme j'étois, pour lui faire voir que ce n'étoit ni mon intention, ni ma croyance d'offenser Dieu par cette parure. Il contesta une grosse heure sur ce sujet, mais voyant que c'étoit inutilement, il s'expliqua à la fin nonobstant mes mouches, & me pressa non moins inutilement d'aller en Bretagne avec lui.

Je songeois à le plaider & non pas à le suivre ; j'obtins d'en aller parler au Roi, Madame la Princesse de Bade m'y conduisit, & S. M. eut la bonté de me le permettre. Mais Monsieur Colbert qui avoit peine à y consentir pour des raisons que ne souffroient point de réplique en toute autre conjoncture, tira les choses en longueur jusqu'à ce que Madame de Courcelles aiant été mise avec moi dans le Convent, j'obtins enfin la permission de commencer mon procez par la faveur des amis qu'elle avoit à la Cour.

Comme elle étoit fort aimable de sa personne & fort réjouissante, j'eus la complaisance pour elle d'entrer dans quelques plaisanteries qu'elle fit aux Religieuses. On en fit cent contes ridicules au Roi ; que nous mettions de l'ancre dans le benitier pour faire barbouiller ces bonnes Dames ; que nous allions courir par le dortoir pendant leur premier somme, avec beaucoup de petits chiens en criant *Tayant* ; & plusieurs autres choses semblables, ou absolument inventées, ou exagérées avec excès.

Par exemple, aiant demandé à nous laver les pieds, les Religieuses s'aviserent de le trouver mauvais & de nous refuser ce qu'il falloit ; comme si nous eussions été là pour observer leur règle. Il est vray que nous remplîmes

remplîmes d'eau deux grands coffres qui étoient sur le dortoir ; & parce qu'ils ne la tenoient pas , & que les ais du plancher joignoient fort mal , nous ne prîmes pas garde que ce qui répandit , perçant ce mauvais plancher, alla mouïller les lits de ces bonnes sœurs. Si vous étiez alors à la Cour , il vous souviendra qu'on y conta cet accident comme un franc tour de Page.

Il est encore vrai , que sous prétexte de nous tenir compagnie on nous gardoit à vue. On choisissoit pour cet office les plus âgées des Religieuses , comme les plus difficiles à suborner ; mais ne faisant autre chose que nous promener tout le jour , nous les eûmes bien-tôt mises toutes sur les dents l'une après l'autre ; jusques là , que deux ou trois se dédirent le pied pour avoir voulu s'obstiner à courir avec nous. Je ne vous conteroïis pas ces petites choses , si les partisans de Monsieur *Mazarin* ne les avoient pas publiées ; mais puis qu'ils m'en ont fait autant de crimes , je suis bien aise que vous en sçachiez toute l'énormité.

Après avoir été trois mois dans ce Convent , nous eumes permission d'aller à *Chelles*, où je sçavois que nous serions traitées plus raisonnablement , quoi que nous ne pussions pas y avoir tant de visites ; & Monsieur *Mazarin* arriva de *Bretagne* le même jour que nous y fumes transférées. Ce fut à quelques jours delà qu'il y vint avec soixante chevaux , & permission de Monsieur de *Paris* pour entrer dans le Convent , & m'enlever de force ; mais l'Abbesse sa Tante ne se contentant pas de lui refuser l'entrée , me remît toutes les clefs entre les mains , pour m'ôter jusqu'au soupçon du mal qu'elle me pouvoit faire , à condition seulement que je parlerois à Monsi. *Mazarin*. Je lui demandai fort ce qu'il vouloit , mais il me répondit toujours , que je n'étois pas l'Abbesse (& lui aiant répliqué) que j'étois Abbesse pour luy ce jour là , puisque j'avois toutes les clefs de la maison , & qu'il n'y pouvoit entrer que par ma faveur , il me tourna le dos & s'en alla. Un Gentilhomme qui m'étoit venu visiter de la part de

de Madame la Comtesse, s'en fut tout rapporter à Paris; ajoutant que le bruit étoit à Chelles, que Mr. Mazarin n'étoit pas retiré tout à fait, & qu'il reviendrait la nuit suivante.

Vous avez sçu sans doute comment Madame de Bouillon, Mr. le Comte, Mr. de Bouillon, & tout ce qu'il y avoit de plus honnêtes gens qualifiés à la Cour, monterent à cheval sur ce rapport pour venir à mon secours. Au bruit qu'ils firent en arrivant, Madame de Courcelles & moi les primes pour mes ennemis; mais la frayeur ne nous troubla point si fort, que nous ne nous avisassions d'un excellent expédient pour nous cacher. Il y avoit à la Grille de notre parloir un trou assez grand pour faire entrer un grand plat, par où nous n'avions jamais songé jusqu'alors qu'une personne put passer. Nous y passâmes pourtant toutes deux; mais ce fut avec tant de peine, que Monsieur Mazarin même, s'il eut été dans le Convent, ne s'en seroit jamais défié, & nous auroit plutôt cherchées par tout, que dans ce parloir.

Nous connûmes bien-tôt que nous avions pris l'alarme à faux, & la honte que nous en eûmes nous fit résoudre à rentrer par où nous étions sorties, sans en avertir personne. Madame de Courcelles repassa la première aisément; pour moi je demurai plus d'un quart d'heure comme évanouie entre deux fers, qui me serroient par les côtes, sans pouvoir avancer ni reculer. Mais quoique je souffrisse étrangement dans cet état, je m'obstinai à n'appeller personne à notre aide, & Madame de Courcelles me tira tant qu'elle m'eût. Je fus remercier tous ces Messieurs, & ils s'en retournerent après avoir plaisanté quelque tems sur l'équipée que Monsieur Mazarin avoit fait pour ne rien prendre.

Cependant j'eus un Arrêt comme je voulois à la troisième des Enquestes. Cette Chambre étoit presque toute de jeunes gens fort raisonnables, & il n'y en eut pas un qui ne se piquât de me servir. Il fut dit, que j'irois demeurer au Palais Mazarin, & Monsieur Maza-

Mazarin à l'Arſenal ; qu'il me donneroît vingt mille francs de proviſion & ce qui étoient plus important , qu'il produiroit les pièces par leſquelles je prétendois vérifier la diſſipation qu'il avoit faite. Madame la Princeſſe de Carignan me vint querir pour m'aller installer chez moi ; j'y trouvai tous les Officiers qu'il me faloit , choiſis par Monſ. Mazarin ; mais je les remerciai fort civilement de leur bonne volonté.

Madame la Comteſſe , qui me piquoit toujours de généroſité mal à propos , me perſuada encore , qu'il ſeroit vilain d'exiger la proviſion que le Parlement m'avoit accordée. Monſieur Mazarin n'étoit pas homme à me la donner de bon gré. Cependant il faloit ſubſiſter. Elle me demandoit bien ſi j'avois beſoin d'argent , mais elle n'en pouvoit pas douter , & ſans mes petites pierres , & mon frère , j'étois aſſez mal dans mes affaires. Il revint d'Italie dix jours après mon Arrêt ; & quoi qu'il fut fort fâché du procez , par les mêmes raiſons qu'il l'avoient fait deſapprouver à Monſieur Colbert , & qu'il m'eût toujours prédit que Madame la Comteſſe m'abandonneroit après m'avoir embarquée , je trouvois tous les matins ſur ma toilette plus d'argent qu'il ne m'en faloit , ſans que je puſſe jamais vérifier d'où il venoit.

Cependant Monſieur Mazarin avoit porté notre affaire à la grand' Chambre pour la faire juger au fonds ; mais on fit en ſorte que le Roi s'entremît de nouveau pour nous accommoder. Nous ſignâmes un écrit entre ſes mains qui portoit „ que Monſieur Mazarin revien-
 „ droit loger au Palais Mazarin , mais que j'aurois la li-
 „ berté de choiſir tous mes gens comme il me plairoit ,
 „ excepté un Ecuyer qui me ſeroit donné par Monſieur
 „ Colbert ; que nous demeurerions chacun dans notre
 „ Appartement ; que je ne ſerois obligée à le ſuivre dans
 „ quelque voyage que ce fût ; & que pour la ſéparation
 „ de biens que je demandois , Meſſieurs les Miniſtres en
 „ ſeroient Arbitres , & que nous nous tiendrions inviol-
 „ ablement à ce qu'ils en diroient. Le même jour que
 je ſignai cet écrit , je rencontrai Madame de Briffac à la
 Foire ,

Foire, qui me dit en riant. *Vous voilà donc replâtrée, Madame, pour la troisième fois.* Aussi n'étions nous point véritablement raccommodés. Monsieur *Mazarin* prenoit à tâche de me fâcher en tout. Je pourrois vous en dire plusieurs particularitez, mais je me contenterai de vous en rapporter une des plus éclatantes,

J'avois fait élever un Théâtre dans mon Appartement pour y donner la Comédie à quelques personnes de la Cour. Deux heures avant qu'on s'en dut servir, Mr. *Mazarin* sans m'en avertir, s'avisa de le faire abatre, parce que c'étoit jour de Feste, & que la Comédie est un divertissement profane. Tout cela n'empêchoit pas que nous ne nous vissions fort civilement les après dinées : car nous ne mangions, ni ne couchions ensemble. Monsieur *Mazarin* ne l'entendoit pas de la sorte, mais outre que notre écrit n'en disoit rien, je ne voyois pas d'apparence que les choses pussent demeurer comme elles étoient, & si par hazard nous en revenions au Parlement, je ne voulois pas m'exposer à solliciter étant grosse. Ma prévoyance ne fut pas vaine. Il se repentit bien tôt de ce qu'il avoit fait ; il pria le Roi de déchirer l'écrit, & de rendre les paroles ; je n'y consentis qu'à condition que le Roi ne se mêleroit jamais de nos affaires, ni pour, ni contre. S. M. eut la bonté de me le promettre, & me l'a toujours tenu depuis.

Nous voila de retour à la grand' Chambre, & les choses plus aigries que jamais. Monsieur *Mazarin* & ses Partisans n'oublierent rien depuis ce tems là pour noircir ma réputation dans le monde, & sur tout dans l'esprit du Roi. L'extravagance de *Courcelles* leur en fournit entr'autres un moyen admirable. J'avois oublié de vous dire que lors que je sortis de *Chelles*, je fis tant que j'obtins que sa femme viendroit demeurer avec moi. Quand elle y fut, ceux qui l'avoient tirée autrefois d'auprès de son mari, étant bien aises de la lui rendre, le firent introduire je ne sçai comment dans le Palais *Mazarin* pendant que j'étois en ville, en tel-

le sorte qu'il se raccommoda avec elle , & la ramena chez lui.

Un jour que je l'allois voir , elle fut assez imprudente pour me faire dire qu'elle n'y étoit pas , quoi que le carrosse de *Cavoy* fut à sa porte. Dans le premier chagrin que j'eus de son incivilité , je rencontrai malheureusement son mari en mon chemin , à qui je ne pus m'empêcher d'en témoigner quelque chose. Ce maître fou hésitoit depuis quelque tems à faire tirer l'épée à *Cavoy* , par la seule raison qu'il lui faisoit de faire voir qu'il étoit jaloux du meilleur de ses amis ; il vouloit qu'on crût qu'il se battoit pour un autre sujet ; il n'en trouva point de plus plausible que de faire l'amoureux de moi par le monde ; de feindre „ que „ sa femme avoit eu entre les mains des lettres de consequence , que je devois avoir écrites à un homme „ de la Cour ; qu'elle les avoit données à *Cavoy* ; que „ *Cavoy* les montrait ; qu'il vouloit se battre contre „ luy pour les retirer , & qu'il me l'avoit promis.

Quelque ridicule & mal-inventée que toute cette histoire paroisse d'abord , il se trouva des gens assez sots pour y ajouter foi , & la publier sur sa parole. Il fit bien pis. Il eut l'impudence de me la faire à moi-même dans la Cour du Palais *Maxarin*. Je lui dis „ que „ sachant mieux que personne que tout ce qu'il disoit „ ne pouvoit pas être , je ne pouvois croire autre chose „ se , sinon qu'il vouloit railler , & que si je sçavois „ qu'il eut la moindre pensée de se battre sur cet impertinent prétexte , j'en avertirois sur l'heure Monsieur le Comte qui étoit à deux pas de nous , & qui „ entendoit une partie de ce que nous disions. *Courtelles* voyant bien à l'air dont je lui parlois , que je n'entendois pas raillerie , me fit signe de la tête que c'étoit pour rire ; n'osant pas me le dire à cause de Monsieur le Comte qui nous joignit en même tems.

Jugez de mon étonnement quand j'appris le lendemain , non seulement qu'il s'étoit batu , mais que dans l'accou-

l'accommodement qu'ils avoient fait ensemble sur le champ , il avoit eu l'effronterie de soutenir sa fiction jusqu'au bout, & d'excepter une femme du secret qu'ils se promirent l'un à l'autre. Il étoit si satisfait de lui-même, qu'il ne put s'empêcher de se vanter de l'exception qu'il avoit faite, à des gens qu'il n'avoit pas excepté. Ce fut ce qui divulgua la chose, & qui les fit envoyer tous deux à la Conciergerie, faire pénitence de la sottise d'un seul. On ne manqua point à la Cour de me traiter de broüillonne, & de m'accuser de brutalité sur ce digne sujet ; *disant qu'il ne tiendrait pas à moy que je n'en fisse égorger bien d'autres ; & un valet de chambre que j'avois, ayant été blessé dangereusement environ ce même tems par des bretteurs de sa connoissance, on eut encore la charité de faire entendre au Roi, que ce garçon étoit entierement dans ma confiance, & qu'en ayant abusé j'avois trouvé à propos de le faire assassiner.*

L'insolence avec laquelle on debitoit ces calomnies m'obligea d'en parler au Roi ; Madame la Comtesse avec qui j'y fus, lui dit d'abord en entrant, *qu'elle lui amenoit cette criminelle, cette méchante femme dont on disoit tant de maux.* Le Roi eut la bonté de me dire, *qu'il n'en avoit jamais rien cru ; mais ce fut si succinctement ; & d'une manière si éloignée de l'honnêteté avec laquelle il avoit coûtume de me traiter ; que tout autre que moi en auroit pris sujet de douter s'il disoit vrai.*

Vous sçavez que la Cour est un país de grande contradiction. La pitié qu'on avoit peut-être pour moi quand on me sçavoit enfermée dans un Convent, s'étoit changée en envie, quand on m'avoit vu paroître chez la Reyne, & y faire beaucoup meilleure figure que je ne voulois. Je n'avois pourtant autre pretention que de faire quelque accommodement suportable avec Mr. *Mazarin* ; mais ceux par qui je me conduisois ; & qui avoient, à ce qu'on a cru, d'autres desseins, jouèrent à me perdre pour essayer de les faire réussir. Abusant

de ma simplicité, & de la déférence aveugle que j'avois pour leurs sentimens, ils me faisoient faire tous les jours des demarches dont je ne sçavois ni la conséquence, ni les motifs.

Parmi ces broüilleries notre procez avançoit toujours. Mr. *Mazarin* trouva la même faveur auprès des vieux que j'avois trouvée auprès des jeunes. J'eus avis au bout de trois mois, qu'il étoit maître de la grand Chambre; que la cabale y étoit toute puissante; qu'il auroit tel Arrêt qu'il voudroit; que quand même on m'accorderoit la separation de biens que je demandois, on ne me laisseroit pas dans celle de corps dont je jouissois, & que je ne demandois pas alors; qu'enfin les Juges ne pouvoient pas dans les formes, se dispenser de m'ordonner de retourner avec mon mari, quand ils me seroient aussi favorables qu'ils m'étoient contraires. Si cet avis m'étoit venu de moins bonne part, j'aurois la liberté de vous en nommer les Auteurs; mais comme ils faisoient un pas fort delicat en me le donnant, il exigèrent de moi un secret que je leur garderai éternellement. Jugez quel traitement je pouvois esperer de Mr. *Mazarin*; si je retournois avec lui par Arrêt, aiant la Cour & le Parlement contre moi, & après les sujets de ressentimens qu'il croyoit avoir.

Voila quels furent les motifs de la resolution si étrange, & tant blâmée, que je pris de me retirer en *Italie* auprès de mes parens; voyant qu'il n'y avoit plus d'azile ni de sûreté pour moi en *France*. Mon frere qui étoit tout ensemble le plus proche, le plus cher, & le plus éclairé, fut aussi le premier à l'approuver, & à m'offrir tout ce qui dependoit de lui pour la favoriser. Le Chevalier de *Rohan* son ami particulier & le mien, en aiant eu le vent je ne sçai comment, nous en parla d'une maniere si claire, qu'il y auroit eu de l'impudence à lui en faire un mystere, & si obligeante que nous ne pouvions pas sans quelque sorte d'ingratitude refuser son secours.

Mon

Mon dessein n'étoit pas pour-lors de me retirer tout à fait à Rome, mais seulement de voir ma sœur la Connétable à Milan, où je lui mandois de me venir attendre, & de me rendre ensuite à Bruxelles, pour négocier de plus près, quelque accommodement plus stable & plus avantageux avec Mr. Mazarin, que les précédens. Monsieur de Rohan nous pria de trouver bon qu'il m'y vint joindre avec mon frere quand j'y serois, & nous ne pumes pas honnêtement le refuser. J'avois mes raisons pour croire que Mr. Mazarin ne me verroit pas plutôt hors de France, qu'il accepteroit toute sorte de conditions pour m'y faire revenir; & la frayeur où je l'avois vu toutes les fois que je l'avois menacé de m'en aller, ne me permettoit pas d'en douter. Le desespoir où il me jettoit, m'avoit souvent porté à lui dire, *que si j'étois une fois loin, il me courroit long-tems après, avant que de me rattraper*; mais pour mon malheur, il n'a jamais cru que j'eusse ce courage, que quand il l'a vu.

Depuis que j'eus pris ma résolution, je negligéay si fort mon procez, que je me suis cent fois étonnée, comment ceux qui y prenoient intérêt, ne la devinèrent pas. Madame la Comtesse à l'égard de qui j'étois plus en garde que d'aucun autre, fut la seule qui eut quelque soupçon; mais elle ne la crut pas. Elle venoit de tems en tems chez mon frere où nous ne songions en apparence qu'à nous rejouir pour mieux tromper le monde, & elle se tuoit d'y crier, *que nous ne sollicitons point, & que c'étoit une honte*. Huit jours avant que je partisse, elle s'y trouva quand un Gentilhomme de mon frere nommé Parmillac, vint prendre congé de nous, pour aller, disoit-il, trouver son pere qui commandoit quelque Cavalerie en Lorraine; mais en effet, pour aller disposer mes relais sur cette route, que j'avois choisie, comme celle dont on de desieroit le moins.

La vue de cet homme, qui alloit commencer mon entreprise, me troubla si fort, que je ne comprends pas

encore comment Madame la Comtesse ne le remarqua pas. Elle étoit toute occupée à gloser sur la nonchalance où je vivois parmi des affaires si importantes ;
„ que ce n'étoit pas le tems de demeurer tout le jour
„ deshabillée par ma chambre à jouer de ma guitarre,
„ & que cette effroyable negligence lui faisoit quasi
„ croire ce qu'on disoit, que je voulois m'enfuir en
„ *Italie*. Son inutile remontrance finit en m'exhortant d'aller à *S. Germain* avec elle pour faire du moins ma Cour ; mais comme je ne manquois pas d'affaires, je la priay de m'excuser. Il étoit absolument nécessaire pour mon dessein, qu'elle y fut quand je partirois : car si elle eut été à *Paris*, dans l'inquiétude qu'elle avoit de ma conduite, il eut été difficile qu'elle n'eut pas pressenti quelque chose.

Enfin le Mercredi treizième Juin, mille six cens soixante-huit, jour destiné pour mon départ, étant venu ; dans le tems que je dispois mes petites affaires pour le soir, elle m'envoya querir pour aller dîner à *S. Germain* avec elle. Je voulus refuser d'abord ; on me pressa si fortement de sa part, que je crus presque être decouverte, mais comme il faut toujours presumer qu'on ne l'est pas dans ces sortes d'affaires, quelque apparence qu'on voye de l'être, je trouvai à propos de promettre d'aller, de peur qu'elle ne me vint querir elle même. Quand l'heure du dîner fut passé sans que je parusse, elle m'envoya conjurer une seconde fois de ne pas faillir d'y aller avant le soir ; je m'excusai le mieux que je pus d'avoir manqué de parole, je promis encore plus positivement cette fois que l'autre ; mais voyant dix heures du soir passées sans avoir de mes nouvelles, elle monta en Carrosse & s'en vint droit à *Paris*. Elle avoit fait plus de la moitié du chemin quand elle rencontra mon frère. Il en étoit parti en même tems que moi, pour aller faire part à *Monf. de Louvoy* de mon voyage. Elle lui demanda fort brusquement, où j'étois ; mais il lui demanda à elle même, si elle ne m'avoit pas rencontrée ; & comme

me elle lui dit *que non* : il faut donc , lui répondit-il froidement , *qu'elle ait pris par l'autre chemin , car je l'ay vûe partir devant moy.*

A trois heures après minuit Mr. *Mazarin* fut éveiller le Roi pour le prier de faire courir après moi ; mais le Roi eut la generosité de lui répondre,, qu'il „ vouloit garder la parole qu'il avoit donnée de ne „ se mêler plus de nos affaires , quand il avoit des- „ chiré l'écrit que nous avions fait entre ses mains ; „ & qu'il n'y avoit pas aparence de m'attraper avec „ l'avance que j'avois , & ayant pris mes mesures à „ loisir comme j'avois fait. On tourna autrement cette réponce dans le monde , & vous avez bien peut-être ouï dire les vers qu'on fit dessus , qui commen-
cent ,

Mazarin triste , pâle , & le cœur interdit ,

& qui finissent par cette plaisanterie sur la revelation qu'il avoit eu pendant la grande maladie de la *Reyne* , touchant le Roi & Madame de la *Valiere* ,

Ma pauvre femme , belas ! qu'est elle devenuë ?

La chose , dit le Roy , vous est-elle inconnue ?

L'Ange , qui vous dit tout , ne vous l'a-il pas dit ?

Monsieur *Mazarin* voyant qu'il ne pouvoit rien obtenir du Roi , s'en fut trouver Monsieur *Colbert* , qui lui conseilla d'envoyer en diligence après moi quelque personne de creance , m'offrir tout ce que je voudrois pour revenir. Ce fut un Lieutenant de l'Artillerie nommé *la Louviere* , & vous jugerez par le lieu où il me joignit , que le Roi avoit eu raison de dire qu'il n'étoit plus tems de me suivre.

Pendant que ces choses se passoient à le Cour , je courois une étrange carriere , & je vous avoüe que si j'en avois prévu toutes les suites , j'aurois plutôt choisi de passer ma vie entre quatre murailles , & de la finir par le fer , ou par le poison , que d'exposer ma reputation

aux médifances inévitables à toute femme de mon âge, & de ma qualité, qui est éloignée de son mari. Quoi que je n'eusse pas assez d'expérience pour en prévoir les conséquences, ni ceux qui étoient de mon secret aussi, je ne laissai pas de rendre de grands combats contre moi-même avant que de me déterminer; & la peine que j'eus à le faire, si vous la pouviez sçavoir, vous feroit beaucoup mieux comprendre que toutes les choses que je vous ai contées, combien pressante étoit la nécessité de prendre le funeste parti que je pris.

Je puis bien vous assurer que mes divertissemens ne furent qu'apparens depuis que j'eus formé ma résolution; & que Madame la Comtesse avoit grand tort de me reprocher ma tranquillité. Je ne dormois, ne beuvois, ni ne mangeois presque plus, huit jours auparavant; & je fus si troublée en partant, qu'il falut revenir de la porte S. Antoine prendre la cassette de mon argent, & de mes pierreries que j'avois oubliée. Il est vrai que je ne songeois pas seulement que l'argent put jamais manquer, mais l'expérience m'a appris que c'est la première chose qui manque; sur tout aux gens qui pour en avoir toujours eu de reste, n'ont jamais connu l'importance & la nécessité de le ménager. J'avois pourtant laissé les clefs de mon Appartement à mon frere pour se saisir de ma Vaiselle d'argent, & de plusieurs autres meubles, & nippes de prix; mais il usa de si grande negligence, que Monsieur *Maxarin* le prévint, à telles enseignes qu'il en vendit quel-que tems après à Madame de la Valiere pour cent mille francs.

Pour toute compagnie, j'avois une de mes filles nommée *Nanon*, qui n'étoit à moi que depuis six mois, habillée en homme comme moi; un des gens de mon frere nommé *Narcisse*, que je ne connoissois guere, & un Gentilhomme de Mr. de Rohan, nommé *Courbeville*, que je n'avois jamais vû. Mon frere aiant prié Monsieur de Rohan de ne me point quitter que je ne fusse hors la Ville, il me dit adieu à la porte S. Antoine,

toine, & je continuai ma route en Carrosse à six chevaux, jusqu'à une maison de la Princesse de Guimené sa mere, qui est à dix lieües de Paris. Je fis ensuite cinq ou six lieües en chaise roulante; mais ces voitures n'allant point assez vite au gré de mes frayeurs, je montai à cheval, & j'arrivai le Vendredi à midi à Bar.

De là, me voyant hors de France, je me contentai d'aller coucher à Nanci. Mr. de Lorraine, ayant demandé à me voir, il eut l'honnêteté de ne s'y pas obstiner, quand il scût que j'y avois de la repugnance. Le Resident de France près de lui fit des instances inutiles pour me faire arrêter, & pour comble de générosité, il me donna vingt de ses Gardes. & un Lieutenant pour m'accompagner jusqu'en Suisse.

Nous avions été presque par tout reconnûes pour femmes. Il échapoit toujours à Nanon de m'appeller, Madame; & soit par cette raison, ou que mon visage donnât quelque soupçon de ce que j'étois, on nous observoit par le trou de la serrure après que nous étions enfermées, & on voyoit tomber nos longs cheveux que nous déployions d'abord que nous étions en liberté, parce qu'ils nous incommodoient beaucoup dans notre coëffure d'homme. Nanon étoit extrêmement petite, & si peu propre à être habillée de cette sorte, que je ne pouvois la regarder sans rire.

Le soir que je couchai à Nanci, où nous reprîmes nos habits de femmes, la joye que j'avois de me voir en lieu de seureté me laissant la liberté de me divertir à mes jeux ordinaires, comme je courois après elle pour m'en moquer, je tombai sur le genouïl fort rudement. Je ne m'en sentis pourtant point d'abord; mais quelques jours après, ayant fait tendre un lit dans un méchant village de Franche-Comté pour me reposer en attendant le dîner, il me prit tout d'un coup des douleurs si horribles à ce genouïl, que je ne pûs plus me lever. Il falut pourtant passer outre; je ne laissai pas de partir en brancart après avoir été saignée par une femme faite d'autre Chirurgien, & j'arrivai à

Neufchatel, où l'on se mit en tête que j'étois Madame de *Longueville*.

Vous ne sçauriez croire la joye que ce peuple me témoigna ; n'étant pas accoutuméz à voir passer par leur país des femmes de qualité de *France*, ils ne pouvoient comprendre qu'autre que Madame de *Longueville* y eut affaire. Je connois des gens qui auroient profité de l'occasion pour goûter de la souveraineté. A tout prendre, la méprise m'étoit avantageuse ; je gagnois bien à la qualité ce que je perdois à l'âge ; mais l'établissement me parut trop honnête pour une fugitive ; j'y fus si mal pensée, & mon mal en augmenta si fort, que je mis en deliberation de retourner à *Paris* ; & il n'y eut que l'esperance de l'être bientôt mieux à *Milan*, qui me fit poursuivre mon voyage.

Peu de jours après passant par un village de *Suisse* où il y avoit quelque garnison, nous faillîmes d'être tous assomméz faute d'entendre la langue ; & pour comble de bonne fortune nous aprîmes en arrivant à *Altauph* qu'il falloit y faire quarantaine avant que d'entrer dans l'Etat de *Milan*. Ce fut alors que la patience commença à m'abandonner. Je me voyois dans un país barbare, très-dangereusement malade, avec de grandes douleurs ; & pour du secours, vous jugerez par ce qui arriva à *Narcisse*, si j'en pouvois trouver dans ce misérable lieu. Il demanda un Chirurgien pour se faire tirer du sang à cause de quelque mal qu'il avoit ; on lui amena un Marechal, qui s'étant mis en devoir de le saigner avec une flammette, le manqua, & *Narcisse* le menaçant de le tuer, cet homme lui répondit toujours froidement, que ne n'étoit rien, Et qu'il n'avoit pas sâché l'artere.

Mais ce qui acheva de me desesperer, fut que la division s'étoit mise entre mes gens. *Narcisse* ne pouvoit souffrir que *Courbeville*, qui ne me connoissoit que depuis huit jours, se mêlât de mes affaires sans en être prié ; par la même raison *Nanon* ne pouvoit souffrir ni *Narcisse*, ni *Courbeville* : elle prétendoit qu'ils ne devoient

devoient agir tous deux que par les ordres ; mais pendant que *Narcisse* & elle s'amusoient à quereller de cette sorte , ils ne me servoient guere bien , & ils ne s'y appliquoient presque plus que par boutade. *Courbeville* au contraire ne songeoit uniquement qu'à me soulager ; je suis encore persuadée qu'il m'auroit falu couper la jambe sans lui ; & comme le pitoyable état où j'étois , me rendoit fort reconnoissante , la consideration que je témoignois pour lui , acheva d'aigrir les autres , & ils m'abandonnerent bien-tôt intierement à ses soins.

Ce fut à cette quarantaine que la *Louviere* me joignit ; je remis à me resoudre sur ce qu'il me proposa quand je serois à *Milan*. J'y arrivai peu de jours après par la faveur du Duc de *Sesse* qui en étoit Gouverneur & Beaufrere de Monsieur le Connétable ; il sçut comment j'étois arrêtée à *Altauph* , & me fit grace de dix-huit jours. Ma sœur & Monsieur le Connétable me vinrent joindre à une maison à quatre journées de *Milan* , où nous fûmes quelques jours ; & de là à *Milan* même , où nous reçumes neuf Courriers de *Paris* dans six semaines que nous y demeurâmes. J'appris qu'aus sitôt après ma fuite tout s'étoit déclaré pour moi contre Mons. *Mazarin* ; que Mons. de *Turenne* même avoit parlé au Roi en ma faveur , & que ma resolution avoit donné tout ensemble de l'admiration , & de la pitié à tout le monde raisonnable ; mais que les choses avoient bien changé dans la suite , puisque toutes mes parens s'étoient joints peu de jours après , au procez que Mons. *Mazarin* avoit intenté contre mon frere & Monsieur de *Rohan* , pour les accuser de m'avoir enlevée. Je sçûs encore qu'il avoit envoyé un Commissaire après moi , informer de gîte en gîte de tout ce que j'avois fait , & c'est peut-être la seule obligation que je lui aye ; puisque le procez Verbal de cet homme qui est enregistré au Parlement , est un témoignage éternel de l'innocence de ma conduite pendant ce voyage , contre tout ce que mes ennemis en ont publié.

Mais ce n'étoit pas encore la meilleure piece de son sac. J'avois écrit à mon frere & à Monsieur de Rohan en partant de Neufchatel ; à mon frere, pour lui donner de mes nouvelles, & à Monf. de Rohan pour le remercier des services qu'il m'avoit rendus dans mon depart. J'avois chargé *Narcisse* d'envoyer ces deux lettres ; mais soit que sa haine pour *Courbeville* passât jusqu'à celui qui me l'avoit donné, ou que ce fut par pure negligence ; il avoua à *Milan* d'avoir oublié celle de Monf. de Rohan sur la cheminée du Maître de la Poste de Neufchatel, à qui il l'avoit recommandée. La *Louviere* qui l'y avoit trouvée, chemin faisant, n'en avoit pas fait de même. Monf. *Mazarin* s'en servit avec tant de bonheur, qu'elle mit tout le monde contre moi ; & c'est sur cette lettre qu'il eut depuis la temerité de presenter requête pour me faire échecoir de tous mes droits, ce qui ne se fait que contre des femmes convaincues de la dernière turpitude.

Je vous ay dit que Monsieur de Rohan avoit fait consentir mon frere, qu'ils me viendroient joindre ensemble à *Bruxelles*, quand j'y serois. Le besoin que nous avions de lui, ayant fait résoudre la chose ainsi, il étoit assez naturel que je lui parlasse de ce projet, dans une lettre qui n'étoit faite que pour lui témoigner ma reconnaissance. Ce fut assez à Monf. *Mazarin* pour prouver notre complot, & que le Chevalier étoit amoureux de moi. Mais, outre qu'il l'étoit pour-lors ailleurs à la veüe de toute la Cour, & en lieu si élevé, qu'il en fut exilé ; son procédé ne s'y accordoit pas. C'étoit bien la conduite d'un véritable ami, de me donner les moyens de m'éloigner de lui, & de me confier à des valets fidèles : Mais ce n'étoit pas trop celle d'un Amant, & il n'y en a guere qui étant favorisés d'une confiance de cette nature, eussent pu se résoudre à perdre des yeux leur maîtresse, dans une occasion si extraordinaire. Cependant tout le monde crut ce que Monsieur *Mazarin* voulut faire croire ; & pour mon Frere, il y avoit longtemps, comme vous avez vu, qu'il s'étoit avisé d'en faire

faire le jaloux, pour le rendre suspect en toutes mes affaires, & me priver, par ce moyen de son appui.

Il n'est rien de si innocent qu'on n'empoisonnât pour soutenir une accusation si detestable; on produisit jusqu'à des lettres en vers faite de meilleures pieces. La posterité aura peine à croire, si nos affaires vont jusqu'à elle, qu'un homme de la qualité de mon Frere, ait été interrogé en justice, sur des bagatelles de cette nature; qu'elles lui ayent été représentées serieusement par des Juges; qu'on ait pu faire un usage si odieux d'un commerce d'esprit & de sentimens, entre des personnes si proches; qu'enfin l'estime & l'amitié pour un Frere d'un merite aussi connu que le sien, & qui m'aimoit plus que sa vie, ayent pu servir de prétexte à la plus injuste, & à la plus cruelle de toutes les diffamations. On trouvera peu d'exemples plus étranges du malheur des personnes de mon sexe, & de mon âge. Les liaisons les plus saintes, où la nature, & la raison les engagent, si-tôt qu'il plait à la jalousie & à l'envie, deviennent le plus grand des crimes; mais il n'est rien d'impossible à un dévot de profession, & plutôt qu'il aye tort, il faut que les plus honnêtes gens de la terre soient les plus abominables de tous les hommes.

Je m'emporte peut-être, & le souvenir de ce cruel outrage me fait jeter dans des digressions dont vous n'avez que faire; mais il est bien difficile de faire de sang froid un recit si funeste. Il étoit mal-aisé de se déffier, qu'on dût jamais me faire d'affaire sur une chose aussi connue, que l'union de mon frere avec ma sœur la Connétable & moi. Presque toute la Cour a vu une lettre qu'il écrivit de Rome quelque tems après nos mariages, dans laquelle représentant à un de ses amis le bonheur qu'il avoit, d'avoir deux sœurs qu'il aimoit extrêmement, dans les deux plus belles Villes du monde, il finissoit par ces deux Vers,

Avec la belle Hortense, ou la sage Marie.

Ainsi de sœur en sœur je vay passant ma vie.

Il y a aparence que Mons. *Mazarin* auroit employé cette écriture dans son procesz, si ma sœur qu'il vouloit ménager afin de la mettre contre moi, n'y eut point été interessée: car elle est bien pour le moins aussi criminelle que l'autre lettre dont il se servit. Mon frere m'avoit écrit cette autre lettre à *S. Garmain* où j'étois, quelques jours après que *Mr. Mazarin* eut fait abatre le Théâtre, que je vous ay dit que j'avois fait faire dans mon Appartement. Elle commence ainsi.

*Vous de tout l'univers unique en votre espece,
Plus belle que Venus, plus chaste que Lucrece, &c.*

Ensuite il continuë par des remercimens de ce que je lui avois écrit, & par des nouvelles de sa santé qui ne veulent rien dire, après quoi il poursuit de cette sorte,

*Vous saurez cependant, que votre cher époux
S'informe à tout le monde incessamment de vous.
Il me vint voir un soir d'un air acariâtre,
Et se moqua de moy me parlant du Théâtre.
Le beau Duc de Navaille au teint hâve & plombé
Par son raisonnement m'avoit presque absorbé.
Près d'une heure avec moy tous deux ils demurerent,
Et vous futes toujours le sujet qu'ils traiterent.
Monsieur de Mazarin poursuit de vous braver,
Et fait courir le bruit qu'il veut vous enlever.
Il dit qu'il n'est ny Roi, Reyne, Empereur, ny Pape
Qui puisse l'empêcher qu'un jour il ne vous happe.
Polastron s'est offert à l'exécution
D'une si temeraire & perfide action:
Pour moy je vous conseille en ce besoin extrême,
D'implorer de Loüis l'autorité suprême,
Qu'il serve de bouclier à ce noir attentat,
Qu'a formé contre vous un époux trop ingrat, &c.*

Le reste n'est rien. Comme je montrois cette lettre à quelques amies; le Comte de Grammont qui survint me l'arracha, & la porta au Roi; elle fut lue tout haut en

sa présence , & il n'y eut de toute la Cour qu'un de ses Chirurgiens nommé *Eliam* qui s'en scandalisât. Cet homme , qui apparemment étoit fort zélé pour les malades , entendant lire

Le beau Duc de Navaille au teint hâve & plombé ,
ne put s'empêcher d'interrompre , disant que cela n'étoit rien , & qu'on le purgeroit bientôt.

Ce fut pourtant sur des pièces si convaincantes , que le Parlement donna un Arrêt , par lequel il fut permis à *Monf. Maxarin* de me faire arrêter quelque part que je fusse. Tous mes parens signèrent en même tems un écrit entre les mains , pour prier conjointement *Monf. le Comêtable* , qui s'en moqua , de ne me pas recevoir. On avoit pourtant joint les lettres scandaleuses à cet écrit , & je reçus en même tems un Courrier particulier , qui venoit m'en faire des excuses de la part de *Madame la Comtesse* ; mais de bouche seulement : j'avouë que ma constance ne fut pas à l'épreuve d'un si rude coup. Je tombai dans une mélancolie extraordinaire , & des démarches si violentes ne me laissant aucune esperance d'accommodement , je ne songeai plus à aller à *Bruxelles*.

Mon Frete arriva sur ces entre-faites ; mais au lieu de me consoler , il commença bien-tôt une autre persécution contre moi , d'autant plus cruelle , qu'elle avoit un fondement fort specieux. Je devois renvoyer *Courbeville* quand je serois à *Milan* ; mais aiant appris la procédure criminelle , qu'on avoit faite à *Paris* , & dans laquelle il étoit enveloppé , il se jeta à mes genoux , & me representa , qu'il ne pouvoit retourner près de son Maître sans porter sa tête sur un échafaut , & que n'ayant pas de quoi subsister ailleurs , il étoit réduit à la dernière nécessité si je le congédiois. Ce Gentil-homme m'avoit servi si utilement , que je ne crus pas pouvoir l'abandonner sans une extrême ingratitude. Je lui donnai ma parole de le garder tant qu'il voudroit ; & les cruels déplaisirs qui m'arriverent depuis
pour

pour l'avoir tenuë, ne m'ont point encore persuadé, que je ne fusse pas obligée de la donner.

Nanon & *Narcisse* enragez de ce que je le gardois, l'accuserent d'avoir parlé fort insolemment de mon frere. Les choses qu'ils lui faisoient dire étoient vraisemblables ; mon frere les crut, & voulut que je le chassasse ; mais comme je sçavois qui lui avoit prêté cette charité, je ne les crus pas, & m'obstinai à le garder. Ma résolution ayant jeté *Nanon* & *Narcisse* dans le desespoir, ils ne trouverent point de meilleur expedient pour me forcer à ce qu'ils vouloient, que de faire courre le bruit qu'il m'aimoit. Mon frere qui vouloit ignorer les obligations que j'avois à cet homme, & la parole que je lui avois donnée, parce qu'il croyoit en avoir été offensé, & qu'il étoit accoutumé à la complaisance aveugle que j'avois toujours eue pour lui, craignit qu'il n'y eut quelque chose d'extraordinaire dans mon obstination. Mais il n'en douta plus, lorsque m'ayant représenté avec beaucoup de hauteur le bruit qui couroit, il vit que je ne m'y rendois pas. Une calomnie si ridicule m'irrita au lieu de m'ébranler, & je fus si touchée de voir qu'il y ajoutoit foi, que je ne pouvois plus le souffrir. Monsieur le *Comnètable* & ma sœur furent d'abord pour moi contre lui ; mais ils changerent dans la suite.

Ce ne fut bien-tôt qu'éclaircissemens continuels entre nous quatre, dans lesquels j'avois toujours le tort, & les autres se justifioient à mes dépens ; & cette étrange vie, pleine d'aigreur & de ressentiment contre un frere, & une sœur, que j'aimois si fort, & de qui j'avois cru que la compagnie suffisoit toute seule pour me rendre heureuse, me fit à la fin comprendre, mais trop tard, qu'il ne faut jamais rien souhaiter. Nous allâmes à *Venise* parmi ces brouilleries, où *Monf. le Comnètable*, qui ne s'y plaisoit pas, peut-être parce que ma sœur s'y plaisoit trop, me promit toutes choses pour m'emmener à *Rome* ; qu'il me répondoit du Pape, Et qu'il n'y oublieroit rien pour soulager le noir chagrin où j'étois

j'étois plongée. Me voyant si cruellement broüillée avec mon frere, je crus devoir ménager l'amitié du Connétable par ma complaisance. Nous allâmes tous à *Sienna* chez le Cardinal *Chigi*, d'où au bout de trois semaines mon frere s'étant broüillé avec nous, s'en retourna à *Venise* sans dire adieu, & nous prîmes le chemin de *Rome*. Les chaleurs y étoient si grandes, que nous fumes contraints d'en sortir pour aller demeurer six semaines à *Marine*, maison de plaisance de Monsieur le Connétable.

En même tems que nous en revînmes, mon Frere arriva, & avec lui un Gentilhomme de la part de Monsieur de *Rohan* pour faire, à ce qu'on me dit, assassiner *Courbeville*. J'appris que s'étant trouvé fort mal à *Venise* il avoit cru être empoisonné; que dans ce desespoir, il avoit écrit des lettres épouvantables à *Paris* contre mon Frere, & contre Monsieur de *Rohan* qu'il croyoit d'intelligence avec mon Frere pour le faire chasser d'auprès de moi; que ces lettres avoient été surprises par Monsi. de *Rohan*, & qu'il les renvoyoit à mon Frere pour en faire la punition qu'elles meritoient. Le peu de conduite de *Courbeville*, l'éclat desagréable que cette affaire faisoit dans le monde, & le desir du repos me firent à la fin résoudre de m'en défaire, jugeant bien qu'il me rendroit volontiers la parole que je lui avois donnée. Tout ce que je demandai au fils aîné du President de *Champlastreux*, qui negotioit entre nous, fut seulement, que mon frere n'exigeât pas de moy cette déference avec tant de hauteur, & qu'il me fut permis d'aller demeurer chez ma Tante *Martinozzi*.

Une heure avant que *Courbeville* dut partir, & ma Tante étant déjà au logis pour m'emmener, ma sœur outrée de ce que je ne voulois plus demeurer chez elle, se mit à le railler en ma presence, & lui demanda, *s'il ne me fléchiroit point encore cette fois comme les autres?* Cet homme qui étoit au desespoir de s'en aller, lui ayant répondu fort brusquement: *Que si je ne le luy ordonnois pas, il ne sortiroit point, & qu'il ne respectoit*
personne

personne que moy, elle lui commanda de sortir sur le champ, & lui dit, *qu'il trouveroit à qui parler dans la Cour*. Il obéit de rage; je ne doutai pas qu'on ne lui voulut faire un mauvais parti; je crus lui devoir sauver la vie; je sortis avec lui, & le conduisis chez mon Oncle le Cardinal Mancini.

Je me retirai ensuite chez ma Tante, où je demeurai quelque tems enfermée comme dans une prison. Néanmoins, quelque affligée que je fusse, je ne pus m'empêcher de rire de l'offre qu'elle me fit de danser les *matassins* au son de ma guitare pour me divertir. Je ne sçai si le refus que j'en fis l'aigrit contre moi; mais un jour que j'étois à la fenêtre, elle me dit fort rudement de m'en ôter, *que ce n'étoit pas la coutume à Rome de s'y mettre*; & une autrefois que je m'y remis encore, elle m'envoya son Confesseur me dire, *qu'on m'en feroit ôter par force*. Ce moine s'aquitta si insolemment de sa Commission, que les larmes m'en vinrent aux yeux. L'Ecuyer du Cardinal Chigi qui travailloit des chevaux devant la maison, m'entendant plaindre, monta pour m'offrir ses services; mais je n'eus plus le courage de rien dire quand je le vis. Il alla pourtant conter à son maître qu'il y avoit deux jours que je n'avois bu, ni mangé. Le Cardinal Chigi en fut touché de pitié, & le Cardinal Mancini lui ayant répondu, *que Monsieur Mazarin souhaitoit que je fisse une retraite de quinze jours dans un Convent*, où il y avoit une sœur de Monsieur le Cardinal Mazarin, je le pris au mot.

Mon Frere, & ma sœur voyant le déplorable état où j'étois, commencerent à faire reflexion sur leur conduite passée, & n'eurent point de repos que je ne leur eusse pardonné. Je ne voulois pourtant point voir mon Frere; mais à la fin ils gagnèrent encore ce point sur ma resolution; & quoi que je visse bien que leurs remords ne reparoient pas l'outrage qu'ils avoient fait à ma reputation, la facilité de mon naturel l'emporta encore cette fois sur le plus juste de tous les sentimens. Je vous avoue que le cœur me serre à ce récit.

Je

Je ne connois rien de plus cruel dans la vie , que de voir revenir de bonne foi les gens à nous , après qu'ils nous ont fait des injures mortelles. C'est bien assez de ce qu'on a souffert d'eux , sans partager encore la douleur de leur repentir.

Cette réflexion & plusieurs autres , que j'avois sujet de faire , me firent résoudre à retourner en *France* à la merci de Mr. *Mazarin* & sans aucune condition ; plutôt que de demeurer encore exposée à de nouvelles aventures aussi cruelles que celles qui m'étoient arrivées. J'en fis écrire à la Princesse de *Conti* par ma Tante *Martinoxzi* sa mere , & je me disposai à partir aussi-tôt que la réponse seroit venue. Peu de jours après , *Courbeville* trouva je ne sçai comment , le moyen „ de me faire sçavoir , qu'après avoir été gardé quelques jours chez le Cardinal *Mancini* , on l'avoit conduit à *Civitavechia* , où il étoit prisonnier depuis six „ semaines , & où il seroit , à ce qu'il mandoit , bien „ plus de tems , si je n'avois pas la generosité de m'employer encore pour luy. Quelque sujet que j'eusse de ne me plus mêler de cet homme , neanmoins pour ne pas laisser mon Ouvrage imparfait , je demandai sa liberté à *Fra-Vincenzo Rospigliosi* neveu du Pape , qui me l'accorda.

Cependant le tems que je devois être dans le Convent étant passé , le Cardinal *Mancini* répondit aux instances que ma sœur faisoit à mon insçu pour m'en tirer , qu'il me conseilloit d'attendre un peu , parce „ qu'il seroit avantageux pour moi , que la réponse „ qui venoit de *France* m'y trouvât. Cette réponse fut , „ qu'après que j'y aurois demeuré deux ans , Monsieur „ *Mazarin* verroit ce qu'il auroit à faire. Le Cardinal *Mancini* vouloit que je me soumissse à cette condition , & pour moi , dans l'accablement où j'étois de voir la dureté de Monsieur *Mazarin* , j'étois capable de me résoudre à tout ; mais ma sœur voulut absolument que je sortisse. Elle fit negotier pour cet effet avec la Reyne de *Suede* , qui donna parole de me recevoir chez elle ;

elle ; & il ne fut plus question que de me faire échapper.

Ma sœur me vint voir une apresdînée. Comme nous étions ensemble dans ma Chambre , que je disposois les choses pour m'en aller avec elle , & que *Nanon* étoit déjà toute ronde du grand nombre de hardes qu'elle avoit fourrées de tous côtez sous ses habits, nous fumes avertis que le Conseil de la Reine l'avoit obligée de retirer la parole qu'elle avoit donnée en ma faveur. Quelque desagréable que fut cette nouvelle , il fut résolu de passer outre. Ma sœur se mit en devoir de s'en aller , & moi de descendre avec elle sous prétexte de l'accompagner. Ma Tante *Maxarin* fit tout ce qu'elle put pour me faire demeurer dans ma Chambre , parce qu'il y avoit long-tems que je ne me portois pas fort bien ; mais je n'avois garde de faire cette faute.

Les enfans de ma sœur , qui n'avoient pas permission comme elle d'entrer dans le Convent , & qu'elle avoit exprez amenez ce jour-là , pour amuser ma Tante dans le Parloir afin que nous n'en fussions pas embarrassées ; l'attendoient à la porte quand l'Abbesse la vint ouvrir. *Nanon* se jeta d'abord à eux pour les caresser , & moi après elle. Comme on ne se défioit point de notre dessein , l'Abbesse n'osa pas m'en empêcher de force, outre que je ne lui donnai pas le tems de deliberer. Me voila dans le Carrosse de ma sœur. Elle avoit le privilege de faire entrer avec elle un certain nombre de femmes ; ma Tante retint par depit deux Dames qui s'en étoient prevaluës ce jour-là , quoi qu'elles n'eussent rien de commun avec nos affaires ; & la pauvre vieille prit si fort à cœur cette aventure , qu'elle en mourut peu de jours après de plaisir.

Nous fumes d'abord chez le Cardinal *Chigi* que nous ne trouvâmes pas , pour lui demander sa protection. Il vint quelque temps après chez ma sœur , & nous parut assez froid , craignant que le Pape ne me fut contraire ;

traire ; mais sa Sainteté répondit aux plaintes du Cardinal *Mancini* : *Que si elle avoit sçu que j'eusse été contre mon gré dans le Convent , elle m'en seroit allée tirer elle même.* Ne pouvant encore me résoudre à demeurer chez ma sœur , je fus loger à la rue du *Cours* dans notre maison paternelle , où l'Academie de *Rome* s'est tenuë de tout tems. Le Cardinal *Mancini* en fit déloger par dépit une de ses sœurs , qui n'auroit fait que m'incommoder ; mais pendant un voyage que je fis à *Marine* , il s'en empara entierement , & je fus contrainte à mon retour d'en louer une autre.

Il falut bien-tôt engager mes pierreries pour subsister. Je n'avois encore pris que trois mille écus dessus , ce qui n'étoit rien en comparaison de leur valeur , quand j'appris que l'homme qui les avoit , n'étoit pas sur. Je voulus les retirer , mais Madame *Martinoxzi* m'avoit prevenuë ; elle avoit donné l'argent & ne les vouloit pas rendre. Monsieur le Connétable feignant d'ignorer qu'elle les eut , obligea cet homme par son autorité & ses menaces , de les ravoit d'elle , puisqu'il ne devoit pas les lui avoir données. On écrivit après à Monsieur *Mazarin* pour le prier de les dégager , & il répondit , *qu'il falloit les laisser où elles étoient , & m'oter tout moyen de subsister , afin de me reduire à mon devoir.* Je fus contrainte de souffrir que *Grillon* , qui étoit le meilleur amy de mon Frere , & du Connétable , donnât l'argent qu'il falloit pour les avoir : je le lui rendis bien-tôt , & le déplaisir que j'eus de me voir reduite à la nécessité d'avoir obligation à des gens qui pouvoient en abuser , me fit résoudre quelque tems après , à faire un voyage en *France* ; pour tâcher d'obtenir une pension de Monsieur *Mazarin*.

Je partis avec mon Frere qui alloit épouser Mademoiselle de *Tiange* ; & c'est à cette alliance que je suis redevable du bon succès de mon Voyage. Nous demeurâmes près de six mois en chemin. Quand nous fumes sur la frontiere nous résolûmes qu'il se mettroit devant ; & que j'y attendrois qu'il eut pris les sûretés
qui

qui m'étoient nécessaires pour passer outre. Mais nos amis nous aiant mandé en même tems le defastre des pauvres statues du Palais *Mazarin*, & que la conjoncture étoit favorable, nous fumes ensemble jusqu'à *Nevers*, où il me laissa pour se rendre à la Cour avec *Grillon* qui nous avoit joint à *Milan*. Si-tôt que Monsieur *Mazarin* nous sçut en chemin, il envoya *Polastron* son Capitaine des Gardes, sur notre route informer exactement de la vie que nous menions; & il fit assembler toutes les Prevôtez des environs du *Nivernois*, pour prêter main forte au Commissaire de la grand' Chambre, qui me venoit enlever en vertu de l'Arrêt du Parlement.

Mon Frere en aiant fait plainte au Roi, S. M. me vouloit envoyer querir d'autorité: mais Monsieur *Colbert*, jugeant bien qu'il étoit à propos pour mes interets de ménager Monsieur *Mazarin* le plus qu'on pourroit, lui fit dire de signer un Arrêt d'apointement, comme il fit les larmes aux yeux, & voyant bien qu'on passeroit outre s'il ne le faisoit pas. Cet Arrêt arriva heureusement à *Nevers* le même jour que *Palluau* Conseiller de la grand Chambre, y arriva aussi pour m'arrêter; je reçus en même tems ordre d'aller au *Lys*, & mon Frere se maria le jour que j'y entrâi.

Pendant que j'y fus Monsieur *Mazarin* me fit faire plusieurs propositions d'accoromodement, mais toutes par de misérables Moines, & autres gens de pareille étoffe, & sans me donner aucune sûreté. Il avoit dit au Roi que mon Frere m'empêchoit d'y entendre, qu'il me gouvernoit avec une autorité tyrannique, & que si je ne le craignois pas, je serois beaucoup plus traitable. Pour en sçavoir la verité, le Roi m'envoya querir au bout de trois mois par Madame *Bellinzani*, & un Exempt des Gardes dans un Carrosse de Madame *Colbert*, chez qui mon Frere avoit prié le Roi de me faire loger, comme dans un lieu où personne ne me pourroit contraindre de deguïser mes sentimens. Deux ou trois
jours

jours après, il me fit aller chez Madame de *Montespan* pour me parler. Je n'oublieray jamais la bonté avec laquelle il me traita, jusqu'à me prier de considérer, „ que s'il n'en avoit pas mieux usé pour moi par le passé, „ ma conduite luy en avoit ôté les moyens ; que „ je luy disse franchement ce que je voulois ; que si „ j'étois absolument résolue à retourner en *Italie*, il me „ feroit donner une pension de vingt-quatre mille francs, „ mais qu'il me conseilloit de demeurer ; qu'il feroit „ mon accommodement aussi avantageux que je voudrois : que je ne suivrois Monsieur *Maxarin* dans aucun voyage : qu'il n'auroit rien à voir sur mes domestiques : que même si ses caresses m'étoient odieuses, je ne serois pas obligée de les souffrir d'abord, „ & qu'il me donnoit jusqu'au lendemain pour y „ songer.

J'aurois bien pu lui répondre sur le champ ce que je lui répondis le jour suivant ; „ qu'après m'avoir voulu „ perdre d'honneur, comme Monsieur *Maxarin* avoit „ fait, & avoir refusé de me reprendre, lorsque je le „ luy avois fait offrir de *Rome* sans aucune condition, „ & qu'il me sçavoit dans la dernière nécessité, je ne „ pouvois me résoudre à retourner avec lui ; que quelques précautions qu'on put prendre, de l'humeur „ dont-il étoit, il m'arriveroit tous les jours vingt petites choses cruelles, dont il ne seroit pas à propos „ d'aller importuner sa Majesté ; & que j'acceptois avec „ une reconnoissance extrême la pension qu'il lui plaisoit de me donner. Après des raisons si légitimes, vous serez surpris d'apprendre que tout le monde blâma ma résolution ; mais les jugemens des gens de Cour sont bien différens de ceux des autres hommes.

Madame de *Montespan*, & Madame *Colbert* entr'autres, firent tout ce qu'elles purent pour me faire demeurer, & Monsieur de *Lauzun* me demanda, ce que je voulois faire avec mes vingt-quatre mille francs ? que je les mangerois au premier cabaret, & que je serois contrainte de revenir après toute honteuse en demander d'autres, qu'on ne
me

*me donneroît pas ; mais il ne sçavoit pas que j'avois appris à ménager l'argent. Ce n'est pas que je ne visse bien qu'il m'étoit impossible de subsister long-tems honnêtement avec cette somme ; mais outre que je n'en pouvois pas obtenir d'avantage , & que Monsieur *Maxarin* ne vouloit pas même me permettre de la manger à *Paris* sans être avec lui , je faisois mon compte , qu'elle me donneroit du moins le tems de prendre d'autres mesures.*

*Monsieur Maxarin ne pouvant faire pis , s'avisa de dire au Roi , que je me faisois faire un just-au-corps d'homme pour m'en aller habillée de cette sorte ; mais S. M. eut encore la bonté de lui dire , qu'elle l'assuroit que cela ne seroit pas. Madame Bellinzani eut ordre de me conduire avec un Exempt jusqu'à Rome , & deux Gardes du Corps avec eux jusqu'à la frontiere. Je reçus tant d'honnêteté de Monsieur le Duc de *Savoie* en passant à *Turin* , que je résolus deslors de ne me point retirer autre part que dans ses Estats , si je quittois jamais Rome.*

*J'y arrivay enfin après avoir été trois mois en chemin , & Grillon y arriva aussi peu de tems après , pour me replonger malgré que j'en eusse , dans de nouveaux embarras. J'avois fait dessein de ne voir personne en France. Grillon qui prétendoit être excepté à cause du service qu'il m'avoit rendu à Rome dans l'affaire de mes pierreries , vint une fois au *Lys* avec Madame la Comtesse au commencement que j'y fus , mais je ne le voulus plus voir depuis. Le dépit qu'il en eut le transporta à un point incroyable.*

Pendant que j'étois à Nevers attendant le Commissaire tous les jours , l'Intendant de mon Frere me faisoit demeurer pour plus grande sûreté dans la tour d'un Convent qui tient au Château. Comme il n'avoit pas des gens de reste pour me servir , il mit près de moi un Garde de mon Frere , qui avoit été chassé depuis peu pour quelque sujet assez léger. Ce garçon me servit le mieux qu'il pût , afin que j'obtinsse son pardon ,
& je

& je lui permis de me suivre au *Lys* dans cette espérance. Un fripon de cuisinier que j'avois , pour se faire de fête à *Grillon* qui l'avoit corrompu , s'en va lui dire , que ce misérable se rendoit nécessaire auprès de moy , & qu'il entroit quelquefois dans le Convent. *Grillon* sans autre examen va publier cette belle affaire par tout , jusques-là que quand j'arrivay à *Paris* , *Madame Colbert* ne voulut pas que l'homme dont étoit question entrât à ma sui'e chez elle. Jugez de mon étonnement quand j'en scûs le sujet , avec quelle promptitude je chassay ce nouvel Officier , quel ressentiment je dus avoir de la méchanceté de *Grillon* , & si je fus surprise en repassant à *Lion* , de le voir oser revenir à moi , à la faveur d'une lettre de mon Frere qui me prioit de tout oublier. La froideur avec laquelle je le traitai , ne fit que l'animer davantage.

Il aprit en arrivant à *Rome* , que Monsieur de *Marsan* me voyoit quelquefois ; & après mille extravagances qui se passerent entr'eux , ils eurent à la fin ensemble la ridicule affaire que vous avez scüe , où sans courir aucun danger , ils se donnerent le plaisir de réjouir de nouveau le monde à mes dépens.

Ce fut quelque tems après , que ma sœur resolut de se retirer en *France* , pour divers sujets de plainte qu'elle pretendoit avoir contre *Monf. le Cornétable*. Il seroit inutile de vous dire les raisons dont je combattis sa resolution ; les déplaisirs qu'une pareille équipée m'avoit attiré , me donnerent une éloquence toute extraordinaire : mais la même étoile qui m'avoit conduite en *Italie* , la pouffoit en *France*. Comme elle étoit fort assurée de moi , elle n'he'zita pas à me mettre de la partie , & parce que je ne me souciois de *Rome* qu'à cause d'elle , & que je croyois soulager les dangers qu'elle devoit courir en les partageant , je n'he'zitay pas à la suivre. Je lui representai seulement , que je serois obligée de la quitter aussi-tôt que nous serions en *France*. Cette nécessité lui fit plus de peine qu'aucune autre chose , & rien ne me persuada plus la force de ses raisons , que

de voir qu'elles la faisoient refoudre à nous séparer.

Le Chevalier de *Lorraine* lui avoit assez d'obligation pour la servir dans cette rencontre. Elle s'étoit fait des affaires avec tout *Rome* pour lui & pour son Frere. On ne pouvoit les souffrir par tout ailleurs que chez elle, & elle s'étoit déclarée pour eux dans des occasions assez delicates contre le Cardinal *Chigi* & le *Comète* même. Cependant elle n'en reçut autre secours que de grandes promesses de la servir de leur credit en *France*, ce qu'ils n'ont pas fait; & pour ce qui étoit de son dessein, le Chevalier se contenta de lui dire, „ que „ si elle n'avoit qu'elle même pour le conduire, il „ s'en mettroit eu peine; mais que puisque Madame „ *Maxarin* en étoit, on pouvoit bien s'en réposer „ sur elle, puisqu'elle avoit plus d'esprit & de resolu- „ tion qu'il n'en falloit pour des entreprises enco- „ re plus dangereuses. Il ne croyoit pas alors devoir être rappelé en *France* si-tôt qu'il le fut; s'il eut fait son devoir, nous y aurions été a vant lui, & on n'auroit pas pu dire que nous le suivions; mais ma sœur, qui n'avoit compté que sur lui, fut contrainte de différer son départ, quand elle s'en vît abandonnée.

Après qu'il fut allé en *France*, elle s'ouvrit à un autre homme d'une dignité éminente, & qu'elle croyoit son ami, parce qu'elle l'avoit obligé de l'être; mais il lui dit seulement; que le Chevalier de *Lorraine* devoit bien la secourir dans ce besoin. Il me demanda ensuite ce que je deviendrois, & si c'étoit de mon conseil que ma sœur entreprenoit ce voyage. Il peut encore rendre témoignage que je lui répondis que non. Que je sçavois bien que je ne pouvois pas demeurer en *France*, que je ne prétendois même y aborder, qu'à la faveur d'un passeport que le Roy avoit envoyé a ma sœur, pour elle & ses gens, & que mon dessein étoit de me retirer en *Savoie* dès que je la verrois en lieu de seureté.

Enfin après avoir pris toutes les precautions du côté de *France*, que la prudence humaine peut suggerer, nous envoyâmes une barque nous attendre à *Civita-vecchia*,

vecchia ; & un beau jour de May , Mr. le Connétable aiant dit à dîner , qu'il alloit à douze milles de Rome voir un de ses haras, & qu'on ne l'attendit pas le soir , s'il demeurait trop à revenir ; ma sœur voulut absolument partir , quoi que nous n'eussions encore rien de prêt. Nous dûmes que nous allions à *Frescati* , & nous montâmes dans mon Carrosse avec une de ses femmes & *Nanon* , habillées en hommes comme nous , avec nos habits de femme par dessus.

Nous arrivâmes à *Civita-Vecchia* à deux heures de nuit que tout étoit fermé ; si bien que nous fumes contraintes de nous enfoncer dans le plus épais du bois , en attendant qu'on eut trouvé notre barque. Mon valet de Chambre , qui avoit été le seul de tous nos gens assez résolu pour nous conduire , aiant couru long-tems inutilement pour la chercher , en loua mille écus une autre qu'il rencontra par hazard. Cependant mon postillon , s'impatientant de n'avoir point de nouvelles , monta sur un des chevaux du Carrosse & fut si heureux , qu'à la fin il trouva la nôtre. Il étoit bien nuit quand il en revint ; il nous salut faire cinq milles à pied pour y aller , & nous nous embarquâmes enfin à trois heures sans avoir bu ni mangé depuis Rome. Notre plus grand bonheur fut d'être tombées entre les mains d'un Patron également habile , & homme de bien. Tout autre nous auroit jetées dans la Mer après nous avoir volées : car il vit bien d'abord que nous n'étions pas des gueuses. Il nous le disoit lui-même ; ses bateliers nous demandoient si nous avions tué le Pape. Et pour ce qui est d'être habile , il suffit de vous dire qu'ils firent canal à cent mille de *Genes*.

Au bout de huit jours , nous débarquâmes à la *Ciennata* en Provence à onze heures du soir ; de là nous fumes à cheval à *Marseille* pour cinq heures du matin , où nous trouvâmes les ordres du Roi , & le passe-port chez l'Intendant. Monsieur le Connétable par le plus grand bonheur du monde fut trois jours hors de Rome , & ne se defia de la vérité que fort tard. Il n'est point

de contes si horribles qu'on ne fit de nous ; jusqu'à dire que nous étions allées en *Turquie* ; & il fut contraint d'obtenir du Pape une excommunication contre tous ceux qui en parleroient.

Il fit partir quatorze Courriers par autant de routes différentes , dont l'un fit si belle diligence , qu'il arriva à *Marseille* avant nous. Il y arriva aussi un peu après un homme à lui , de cette sorte de gens qu'on appelle en *Italie* des *braves*. Mon valet de Chambre étoit allé je ne sçay où se préparer à partir pour la Cour , où ma sœur l'envoya , & nous étions nous quatre femmes , toutes seules de notre compagnie dans le cabaret même où cette homme vint loger. *Nanon* qui l'aperçut la première , le reconnut d'abord ; elle nous donna l'alarme bien chaude ; nous fîmes demander des Gardes à l'Intendant ; il nous en envoya sur le champ. Mon valet de Chambre revint de la Ville , & le brave après avoir parlé fort honnêtement pour nous exhorter à retourner à *Rome* , partit sur le champ pour y retourner lui même , avec une belle lettre de ma sœur pour son Maître. Cette aventure nous fit aller loger chez l'Intendant , & peu de jours après à *Aix* , où nous demeurâmes un mois , & où Madame de Grignan eut la charité de nous envoyer des chemises , disant ; *Que nous voyagions en vraies heroïnes de Roman , avec force pierreries , & point de linge blanc.*

Nous fumes en suite à *Mirabeau* ; puis à *Montpellier* , où ma sœur voulut aller voir Mr. de *Vardes* ; & à *Monfrein* , où j'appris que *Polastron* étoit en chemin , sous prétexte de venir faire compliment à ma sœur de la part de Mr. *Mazarin* ; mais en effet pour me faire arrêter avec son malheureux Arrêt. Je me retiray seule au *Vivier* pour le laisser passer ; il ne s'arrêta point près de ma sœur quand il ne m'y trouva pas ; il passa outre croyant m'attraper , & que j'étois retournée en arriere ; mais il s'éloignoit au lieu de me suivre.

Cependant je me rendis à *Arles* par le *Rhône* ; & de là

là à *Martigues* par terre, & par la mer à *Nice*; puis à *Turin* & à *Monmeillan*, d'où ma sœur me rapella à *Grenoble* près d'elle, après avoir pris les mesures nécessaires pour ma seureté avec Mr. de l'*Ediguères*; Mon Frere nous y vint joindre, il y fut huit jours avec nous: nous en partîmes huit jours après lui pour *Lion*; & ma sœur aiant pris le chemin de *Paris*, je pris celui de *Chambery*, où j'ay enfin trouvé le repos que je cherchois inutilement depuis si long-tems, & où j'ay toujours demeuré depuis, avec beaucoup plus de tranquillité, qu'une femme aussi malheureuse que moi n'en devoit avoir.

L E T T R E.

JE vous renvoye par homme exprés, les Memoires dont vous m'avez fait part, de peur de tomber par la poste, dans le même inconvenient qui les a mis entre vos mains. Si toutes les fois que Mess. les Ministres font ouvrir les lettres, on trouvoit des choses aussi curieuses, je ne plaindrois guere la peine des Commis.

Vous avez eu raison de croire, qu'après la maniere dont je vous avois parlé de Madame *Maxarin*, je serois bien aise de voir son Histoire. Je l'y reconnois d'un bout à l'autre, & j'y ai remarqué vingt choses, qu'elle seule étoit capable de penser, & de mettre comme elles sont. Puisque vous ne l'avez jamais vuë, je vous dirai pour satisfaire à votre priere, que c'est une de ces beautez *Romaines* qui ne ressembtent point à des poupées comme la plupart des nôtres de *France*; & dans qui la nature toute pure triomphe avec majesté de tout l'artifice des Coquettes.

La couleur de ses yeux n'a point de nom. Ce n'est ni bleu, ni gris, ni tout-à-fait noir; mais un mélan-

ge de tous les nois , qui n'a que ce que chacun a de plus beau , la douceur des bleus , la gayeré des gris , & sur tout le feu des noirs. Mais ce qu'ils ont de plus merveilleux , c'est qu'il n'y en a point au monde de si doux , & de si enjouéz pour l'ordinaire , enfin de si propres à donner de l'amour ; & il n'y en a point de si sérieux , de si severes , & de si sensez quand elle est dans quelque application d'esprit. Ils sont si vifs & si rians , que quand elle s'attache à regarder quelqu'un fixément , ce qui ne lui arrive guere , on croit en être éclairé jusqu'au fond de l'ame , & on desespere de pouvoir lui rien cacher. Ils sont grans , bien fendus , & à fleur de tête , pleins de feu & d'esprit ; mais avec toutes ces beautéz , ils n'ont rien de languissant , ni de passionné ; comme si elle n'étoit née que pour être aimée , & non pas pour aimer.

Sa bouche n'est ni grande , ni de la dernière petitesse ; mais tous les mouvemens en sont pleins de charmes , & les grimaces les plus étranges ont une grâce inexprimable quand elle contrefait ceux qui les font. Son rire attendriroit les cœurs les plus durs , & charmeroit les plus cuisans soucis. Il lui change presque entièrement l'air du visage , qu'elle a naturellement assez froid & fier , & il y répand une certaine teinture de douceur & de bonté , qui rassure les ames que sa fierté a d'abord alarmées , & leur inspire cette joye inquiète qui est la plus prochaine disposition à la tendresse. Voilà comment elle a la bouche & les yeux , qui sont comme vous sçavez les deux parties du visage , du plus important usage en amour , & de la plus grande expression.

Mais les autres ne sont pas moins admirables. Son nez , qui est assurément des mieux faits , & de la plus juste grandeur , donne un certain air fin , noble & élevé à toute sa physionomie qui plait infiniment. Elle a le son de la voix si touchant , qu'on ne sçauroit l'entendre parler sans émotion. Son teint a un éclat si naturel ,

tuel, si vif & si doux, que je ne pense pas que personne se soit jamais avisé en la regardant, de trouver à redire qu'il ne soit pas de la dernière blancheur. Ses cheveux sont d'un noir luisant, qui n'a rien de rude. A voir le beau tour qu'ils prennent naturellement, & comment ils se tiennent d'eux mêmes quand elle les a tout-à-fait abattus, pour peu qu'on eut l'ame poétique, on diroit, qu'ils se jouent à plaisir, tout enflés & glorieux de couvrir une tête si belle.

C'est le plus beau tour de visage que la peinture ait jamais imaginé. A force de se négliger, sa taille quoi que la mieux prise, & la mieux formée qu'on puisse voir, n'est plus fine en comparaison de ce qu'elle a été. Je dis, en comparaison; car beaucoup d'autres seroient déliées de ce quelle est grosse. Cela fait qu'elle ne paroit pas si haute qu'elle est, quoi qu'en effet elle soit aussi grande qu'une femme peut l'être sans être ridicule. On la voit quinze jours de suite coëffée d'autant de différentes manières, sans pouvoir dire laquelle lui va mieux; celles qui défont toutes les autres femmes la parent, & celles qui ne conviennent jamais à une même tête sont également bien sur la sienne.

Il en est de ses habillemens comme de sa coëffure: il faut la voir enveloppée dans une robe de chambre pour en juger; & c'est en cette seule personne qu'on peut dire véritablement, que l'art le plus délicat, & le mieux caché ne sçauroit égaler la nature. Une grande marque que la propreté qui coûte tant de soins aux autres femmes, lui est naturelle, c'est qu'elle ne porte jamais d'odeurs, quoi qu'elle les ayme beaucoup.

J'avois oublié de vous parler de sa gorge, de ses bras, & de ses mains; mais qu'il vous suffise que tout cela paroît fait pour le visage; & si l'on peut juger par ce qu'on void de ce qu'on ne void pas, son mari est assurément le plus malheureux de tous les hommes après avoir été le plus heureux. Voilà comment elle est faite pour le corps: & pour le reste, vous en jugerez par ce que je m'en vais vous conter.

Il y a quelque tems qu'étant à *Rome*, il m'arriva de parler d'elle ainsi que j'en avois ouï parler à *Paris*, comme d'une belle & jeune femme, étourdie & emportée jusqu'à l'extravagance, & bonne jusqu'à la sottise. Un *Italien* qui l'avoit connue, entendant la peinture que j'en faisois, me rit au nez d'une maniere qui me surprit, & ne m'en voulut jamais dire autre chose quelque instance que je lui fisse.

Comme ces Messieurs approfondissent un peu plus le caractere des gens qu'on ne fait d'ordinaire en *France*, cela me donna la curiosité de la voir en passant par *Chamberi* à mon retour. Je ne lui avois jamais parlé à *Paris* que par occasion, mais mon nom, ni mon visage ne lui étoient pas inconnus. Je fus d'abord surpris de ne lui point voir à mon abord, ces épanouissemens de joye, si ordinaires à ceux qui sont éloignez de la Cour, quand ils voyent quelqu'un qui en vient. Elle me reçut avec autant de tranquillité, que la plus indifférente femme du *Païs* auroit pu faire; & au lieu de m'accabler de questions sur les personnes & les affaires où elle a intérêt, elle ne m'entretint que du sujet de mon voyage, & d'autres choses semblables qui ne regardoient que moi.

La civilité m'obligea à la mettre sur le propos de ses parens, & de ses amis de *Paris* & de *Rome*, puisqu'elle ne m'y mettoit pas. Il me parut que je lui faisois plaisir: Elle écouta avec application & sensibilité ce que je lui en dis: Elle me parla honnêtement de tout le monde, & avec respect de son mary. Mais tout cela ne dura qu'autant de tems que je voulus. Elle ne m'interrogea que lors que la bien-séance l'y obligeoit en quelque sorte; & je ne connus en elle, ni empressement, ni curiosité. Etonné de sa froideur, je voulus la mettre sur les matieres que je croyois le plus capables de l'émuvoir. Je lui parlai avec les égards que je devois, de tout ce qui lui est arrivé de plus sensible touchant sa gloire, & sa fortune. Mais je ne pus jamais en tirer la moindre plainte: il me pa-
rut

rut bien quelque tristesse sur le chapitre de sa réputation, mais pour tout le reste, il me sembla qu'elle trouvoit la Fortune une Déesse trop digne de mépris pour être en colère contre elle.

Plusieurs personnes de qualité de l'un, & de l'autre sexe y virent comme j'y étois, & entr'autres deux ou trois hommes à qui je trouvai bien de l'esprit. D'abord, les Dames se mirent sur les nouvelles de la ville. Quoi que la Duchesse n'y prit aucun intérêt, elle en parla avec la même chaleur qu'on lui en parloit; elle prit parti comme le reste de la compagnie, dans la dispute qui s'éleva sur un différend de deux hommes de qualité qui partageoit tout le païs, & elle entra dans le détail qu'on lui fit des petits intérêts qui les divisoient, & en peza l'importance avec autant d'application, que si elle n'avoit pas eu en mariage vingt millions.

Les hommes dont j'ay parlé, firent changer la conversation, & la tournerent malgré qu'elle en eut sur les affaires d'Estat, comme plus dignes de son attention. Après que tout le monde en eut dit son avis, on l'obligea par complaisance à dire le sien; ceux qui en avoient un contraire, la poussèrent assez vigoureusement, la conversation s'échauffa; elle ne se défendit jamais que par des raisons, dont elle faisoit toujours juges ceux qui n'étoient pas declarez contre elle: & je vous avoue, que je n'ay jamais ouï parler si bien avec tant de soumission. Voila ce que je remarquai dans cette première visite, & voici ce que j'en appris depuis.

On ne sçauroit dire de quelle humeur elle est. A proprement parler elle n'en a point, & chaque personne qui la voit a sujet de croire qu'elle est de la sienne. Elle n'a d'entêtement pour rien, & on est tout étonné qu'elle quitte les occupations qui sembloient la divertir davantage, aussi librement que si elle s'y étoit fort ennuyée. Il suffit de voir qu'elle ne s'addonne à aucune avec emportement, pour juger que cette facilité de mœurs ne luy vient pas de legereté, mais plutôt

d'une indifférence profonde, pour toutes les fantaisies diverses qui troublent la tranquillité du commun des esprits.

La douceur & l'humanité, si bien-séantes à son sexe, paroissent jusques dans ses divertissemens les plus tumultueux; elle est aussi maîtresse d'elle même en voyage, & à la chasse, que dans son cabinet; l'égalité naturelle de son ame est à l'épreuve des occasions qui altèrent toutes les autres: elle se joüe des amusemens, où tout le monde s'abandonne: quelques autres femmes ont fait les mêmes choses qu'elle: mais elle les fait autrement.

On vit chez elle avec une familiarité pleine de zele & de respect: mais qui lui seroit fort incommode, si elle étoit moins bonne. Quoi que naturellement elle soit fort particuliere, presque toutes les heures de la journée sont des heures publiques pour elle; les plus secrets endroits de sa maison sont aussi ouverts que les plus communs à ceux qui y fréquentent, & il lui arrive souvent d'être relancée jusques dans son cabinet lors qu'elle s'y attend le moins. Ses domestiques, qui n'y voient venir que des gens aussi devoüez qu'eux à leur Maîtresse, se sont insensiblement accoutumez à laisser entrer & sortir le monde avec cette liberté. Il faut croire qu'elle le veut bien ainsi, puis qu'ils le font; car elle est l'ame de sa Maison, & son esprit, son honnêteté & ses manières sont repandues dans toutes les personnes qui la composent, à proportion de ce que chacune est capable de les imiter.

Il n'est point de Convent où l'on mene une vie si retirée que dans l'appartement de ses Filles; un Page n'oseroit en avoir approché sous peine de l'indignation de Madame, qui est quelque chose de bien plus terrible que le fouët: & pour les hommes, ils vivent ensemble avec une paix & une union, aussi loüable qu'elle est rare dans les maisons des Grands.

Il n'y a qu'elle au monde qui puisse entrer dans les jeux de ses valets sans se rabaisser: sa presence en ban-

nir la licence sans en ôter la liberté, & l'on ne comprend point comment elle peut leur imprimer tant de respect avec la familiarité qu'elle les traite : mais c'est que jamais femme n'eut l'air & toutes les manieres si grandes. Il y a des gens qui trouvent étrange qu'elle soit sensible à ces sortes de plaisirs, mais pour peu qu'on l'y observe, il est aisé de connoître qu'ils ne sont pas la joye de son cœur, & que tous ceux qu'elle prend ne sont en effet que des différentes manieres de se distraire des pensées affligeantes, que l'état present de sa fortune luy doit inspirer.

Il n'y a point de maison de simple Gentilhomme qui soit si réglée que la sienne ; comme sa pension est bien peu de chose pour subsister aussi honorablement qu'elle fait, il faut qu'elle entre dans un détail d'économie, d'autant plus admirable, que les traits naturels de liberalité, & de magnificence qui luy échappent quelquefois, sont bien voir que ce n'est que par un effort de raison tout extraordinaire.

Elle n'admire rien dans l'ame, & ne témoigne rien mépriser ; il ne luy est jamais arrivé de montrer le moindre dégoût pour le país & tout ce qui y est ; elle en aime les divertissemens, & les ceremonies comme si elle en étoit ; une autre y assisteroit avec des marques de complaisance, de contrainte, & de distraction qui la distingueroient aisément du reste de la compagnie : mais elle y est si naturellement, & avec une presence, & une liberté d'esprit si entieres, & si agreables, qu'un Etranger qui l'y verroit sans la connoître, estimeroit la *Savoye* bien-heureuse, d'avoir produit une personne si charmante.

Elle évite de parler de sa grandeur, & de ses richesses avec le même soin que d'autres le chercheroient : il ne tient pas à son procedé que les gens du país qui la frequentent ne s'estiment tous aussi grands Seigneurs qu'elle, qu'ils ne croient *Chambery* aussi beau que *Paris* & *Rome*, & la vie qu'elle mene aussi agreable qu'elle en aye mené. Jamais grande Dame ne fit

moins sentir à ses inferieurs la difference qu'il y a entre eux & elle ; & s'ils ne l'oublient pas, elle doit assurément les estimer beaucoup davantage : car elle ne prend guere de peine à les en faire souvenir.

On passe toujours l'idée qu'elle a d'elle même dans les choses les plus sinceres qu'on lui en dit , & il lui arrive aussi souvent de prendre de veritables louanges pour des flateries , qu'aux autres femmes de prendre des flateries pour de veritables louanges. Une marque que sa modestie est sincere, c'est qu'elle n'est pas ourrée. Elle avoüe de bonne-foi ce qu'elle a de bon & de beau, quand on l'en presse ; & n'est injuste qu'en ce qu'elle ne croit que mediocre & passable, tout ce qu'elle a d'excellent & de merveilleux.

Quoi qu'une triste experience l'ait convaincuë, qu'il y a peu d'honnêteré dans le monde, & lui ait donné fort mauvaise opinion du genre humain, elle a une si grande bonté de naturel, qu'elle ne scauroit apliquer cette mauvaise opinion à personne en particulier. Elle excepte d'abord de la règle generale tous ceux en qui elle voit quelque apparence de vertu, & elle ne peut encore s'empêcher d'être surprise, quand elle vient à connoître qu'elle n'avoit pas raison de les excepter.

Lors qu'elle est obligée de dire quelque chose qu'elle juge qui peut d plaire, pour en adoucir le sens, elle le fait d'une manière qu'il semble qu'il lui échappe ; mais on ne lui fera jamais tort de croire, qu'elle ne dit rien qu'elle ne veuille bien dire ; il lui est plus naturel d'être secrette qu'aux autres femmes de ne l'être pas ; enfin elle sait également bien parler & se taire ; quoi qu'il soit vrai de dire, que les gens qui parlent bien ne savent guere se taire, & que ceux qui savent se taire ne savent guere bien parler.

Une personne de grand esprit, qui la connoit depuis long-tems, assure qu'elle n'est pas reconnoissable de ce qu'elle étoit autrefois : mais il est bien difficile de comprendre qu'elle ait pu devenir ce qu'elle est,

sans

sans avoir toujours eu un fond prodigieux du plus beau, du plus riche & du plus précieux naturel du monde, & si les malheurs ont contribué quelque chose à son merite; jamais mauvaise cause ne produisit si bon effet. Je suis, &c.

PLAIDOYE

DE MR. ERARD

POUR Monsieur le Duc de MAZARIN Demandeur.

CONTRE Madame la Duchesse
de MAZARIN son Epouse,
Défenderesse *.

Madame la Duchesse de Mazarin s'étoit absentée de la Maison de son Mari & étoit sortie hors du Royaume dès l'année 1667.

Après avoir été en plusieurs differens Pays, elle avoit établi sa demeure à Londres & y avoit autorisé son séjour

L 7

* Comme l'Equité veut qu'on écoute les deux Parties avant que de prononcer, on fera bien, après avoir lu ce PLAIDOYE de lire la RE'PONSE que Mr. de St. Evremond y a faite, sur les Memoires que Madame Mazarin lui avoit fournis. Voyez les OEUVRES de Mr. de St. Evremond. TOM. v. p. 206. Je me serois fait un plaisir de joindre ici le PLAIDOYE de Mr. Sachot; mais je ne l'ai pas pu recouvrer; on m'a même assuré qu'il n'avoit point été imprimé.

jour du prétexte de la Parenté dont elle avoit l'honneur d'être liée avec la Reine d'Angleterre. Mais Leurs Majestés Britanniques ayant été obligées par la defection de leurs Peuples, à quitter l'Angleterre & à se retirer en France, Monsieur le Duc de Mazarin fit solliciter sa Femme de revenir dans le Royaume & dans sa Maison, offrant de l'y recevoir & d'oublier tout le passé.

Elle le refusa opiniâtrément: Il présenta Requête & la fit assigner au Grand Conseil, à ce qu'il fut ordonné, qu'attendu son injuste retraite & son opiniâtré à demeurer hors de sa Maison & hors du Royaume, elle demeurerait déchuë & privée de sa Dot & de ses conventions. On ajouta à ces Conclusions, en commençant la Cause, qu'il dépendroit de la prudence du Conseil de donner encore à cette Dame un tems pour revenir en France & dans la Maison de son Mari, après quoi cette peine demeurerait encouruë par elle en vertu de l'Arrêt & sans qu'il en fût besoin d'autre. Il demandait aussi, qu'il lui fût permis de la reprendre en tel lieu qu'il la pourroit trouver & de la faire conduire en sa Maison.

MESSIEURS, Je ne doute pas qu'étant instruits comme vous l'êtes déjà par la Voix publique, des sujets de plainte que Madame de *Mazarin* a donnés depuis vingt-deux années à Monsieur le Duc de *Mazarin*, de son évasion hors du Royaume & de sa longue absence dont je vous expliquerai les circonstances: Vous ne soyez également surpris de l'indulgence de Monsieur de *Mazarin* qui veut faire revenir dans sa Maison une Femme dont il a reçu un traitement si indigne, & de l'opiniâtré de Madame de *Mazarin* qui refuse la grace que son Mari lui offre, & qui a plus de peine à oublier les injures qu'elle lui a faites, qu'il n'en a lui-même à les lui pardonner.

Combien peu de Maris auroient cette indulgence pour une Femme qui les auroit offensés jusqu'au où Monsieur *Mazarin* l'a été par Madame de *Mazarin* ?
Combien

Combien y en a-t-il qui lui ferment les portes & qui ayant été privés par son caprice, des douceurs de la Société conjugale pendant leurs plus belles années, voudroient au moins jouir des douceurs & de la liberté du Celibat, dans l'âge où elles leur conviendroient davantage ?

Et combien d'autre part, y auroit-il de Femmes qui ayant autant offensé un Mari dont elles n'auroient reçu que de l'honnêteté ; souhaiteroient passionnément qu'il voulût bien reconnoître encore en elles une qualité si peu méritée, & leur rendre les droits d'un Sacrement dont elles auroient si mal rempli les obligations ? Combien y en a-t-il qui s'estimeroient heureuses après tant d'égaremens & tant de courses suspectes, de trouver dans la Maison de leur Epoux une retraite honorable & un port assuré, qui les mît à couvert des reproches que leur Vie passée pourroit leur attirer ?

Je ne doute pas, MESSIEURS, que Madame de *Mazarin* n'eût ces mêmes sentimens, & qu'elle ne reprît même aisément ceux d'estime & d'affection qu'elle a eu autrefois pour Monsieur de *Mazarin*, si elle écoutoit sa Raison & son intérêt, plutôt que les Conseils passionnés d'une personne de sa Famille, de qui Monsieur de *Mazarin* a eu le malheur d'encourir l'aversion sans se l'être attirée.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il connoît les traits de cette Main ennemie de son repos. Vous verrez, MESSIEURS, par les Pièces que j'ai communiquées, que c'est ce dangereux Parent qui a été l'instigateur de la revolte de Madame de *Mazarin* & qui a favorisé son évafion ; & il n'est que trop évident que c'est lui encore qui l'entretient dans cet Esprit de divorce, & qui empêche qu'elle ne profite des dispositions favorables où est ma Partie pour leur reconciliation.

Aussi Monsieur de *Mazarin* ne se prend pas tant à Madame sa Femme des injures qu'elle lui a faites, de
ses

ses froideurs & de ses mépris apparens ; qu'à ceux qui lui ont inspiré ces sentimens ; c'est ce qui lui a fait prendre si facilement la resolution de lui pardonner, sans exiger d'elle d'autre satisfaction que celle de changer de conduite & de revenir avec lui.

Il veut bien même avouer que dans le tems qu'elle l'outrageoit le plus cruellement, il a toujours pris soin lui-même de la justifier à ses yeux, qu'il n'a jamais cessé d'avoir pour elle une tendresse qu'elle s'efforçoit inutilement de lui arracher. Jugez, MESSIEURS, par là, combien elle lui seroit chere, si elle vouloit rentrer dans son devoir, reprendre dans sa Maison la place qui lui appartient, & la seule qu'elle puisse occuper avec honneur.

Mais puis qu'elle est sourde à la voix de son Mari, puis que par de mauvais Conseils elle s'obstine à manquer à ce qu'elle lui doit & à ce qu'elle se doit à elle-même, il est obligé de s'adresser à Vous, MESSIEURS, qui connoissez mieux qu'elle ce qui lui est avantageux, afin que votre prudence supplée au défaut de la sienne, que vous la contraigniez par la crainte des peines qu'elle a méritées, à accepter les avantages qu'il lui offre, & que vous lui fassiez une loi de ce qu'elle souhaiteroit uniquement si elle connoissoit bien son intérêt.

Il demande que vous rétablissiez entre sa Femme & lui, cette Societé qui est la principale fin & qui fait toute la douceur du Mariage ; que vous resserriez les deux Parties d'un même Tout, séparées depuis trop long-tems, & qui ne peuvent trouver de véritable repos que dans leur Union.

Comme cette Cause est toute serieuse & de la dernière importance, non seulement pour Monsieur de *Maxarin*, mais pour l'Honnêteté publique, je la plaiderai très-serieusement comme elle le merite ; & pour me conformer à l'Esprit de Monsieur le Duc de *Maxarin*, j'éviterai autant que je pourrai de rien dire qui puisse déplaire à Madame de *Maxarin*, ou donner au Public occasion

occasion de faire des jugemens défavorables de sa Vertu.

Monsieur le Cardinal de *Maxarin*, ce Ministre si éclairé & en même-tems si puissant en Biens & en Autorité, sentant approcher la fin de ses jours, voulut choisir un homme qu'il pût faire héritier de ses grands Biens aussi bien que de son Nom, & qui fût capable de soutenir dignement la Gloire de ce dernier.

Pour cela il jeta les yeux sur les Seigneurs de la Cour qui avoient le plus de mérite & de qualité; car il pouvoit choisir entre tous, & il n'y en avoit aucun qui ne se fût trouvé très-honoré de son choix. Après les avoir bien examinés, il s'arrêta à Monsieur de la *Meilleraye*, & il lui offrit Mademoiselle *Hortence de Mancini* sa Nièce en Mariage, avec une grande partie de ses Biens & l'esperance de sa Succession,

Il falloit bien que ce Ministre, qui ne manquoit pas de discernement, le regardât d'autres yeux que ceux dont Madame de *Maxarin* (ou plutôt les personnes qui se sont renduës maîtresses de son Esprit) veulent qu'on le regarde. Le jugement de ce Grand-Homme suffit sans doute pour faire l'apologie de ma Partie, & pour le défendre de toutes les calomnies que les gens de cette Cabale ont répanduës contre lui dans le monde, & & qui y ont été reçûës, par le penchant qu'a le commun du Peuple à écouter avec plaisir la Médisance & la Raillerie, sur tout quand elle attaque des personnes qui ont quelque réputation de piété, & dont la Vie paroît plus réglée que celle des autres hommes.

Monsieur le Cardinal fit une chose singulière dans leur Contrat de Mariage; il n'y donne pas directement à sa Nièce seule, les Biens dont il avantage les futurs Epoux, mais il les donne conjointement à Monsieur & à Madame de *Maxarin*: & pour fonder cette disposition, il exprime dans la Clause de ce Don deux Motifs, dont l'un regardoit Monsieur le Duc de *Maxarin*, l'autre regardoit sa Nièce. Et en considération, dit-il, du choix qu'il a fait dudit Seigneur futur Epoux pour porter son Nom & ses Armes, & de l'affection qu'il

qu'il veut temoigner à ladite Demoiselle sa Nièce , & en faveur du présent Mariage , il donne ausd. Seigneur & Demoiselle futurs Epoux ce acceptans , &c. Ce sont les terime dans lesquels cette Clause est conçue.

Cela , MESSIEURS , ne doit pas être seulement regardé comme une preuve de l'estime particuliere que Monsieur le Cardinal avoit pour Monsieur le Duc de Mazarin , mais encore comme un moyen dont il a voulu se servir pour attacher plus fortement Madame sa Nièce au Mari qu'il lui choissoit , & pour l'en rendre plus dépendante , connoissant apparemment l'inconstance de l'humeur de cette Dame.

Il avantage même Monsieur de Mazarin plus qu'elle , en un cas ; car ayant chargé tous ces mêmes Biens d'une Substitution graduelle & perpetuelle , qui leur étoit à l'un & à l'autre tout pouvoir d'en disposer ; il ordonne qu'en cas que Monsieur de Mazarin la survive , il jouira généralement de tous les Biens donnés , encore même qu'il passât à de secondes Nôces , & qu'au contraire , en cas que Madame de Mazarin le survive , elle ne jouira que d'une somme de six cens mille Livres.

Monsieur le Cardinal fut tellement satisfait de son choix , & la maniere dont Monsieur le Duc de Mazarin se conduisit depuis ce Mariage , le confirma si fort dans l'estime qu'il avoit conçue pour lui , qu'il voulut lui en donner encore de nouvelles marques par son Testament. Il l'instrua son Legataire universel conjointement avec Madame sa Femme , & il y répéta encore la même condition : *Qu'en cas que Madame de Mazarin mourût avant son Mari , il continueroit la jouissance de tous ses biens ; Et que Madame de Mazarin survivant , n'auroit que l'usufruit des six cens mille Livres à la jouissance desquelles il l'avoit réduite par son Contrat de Mariage , sans que le Legs universel augmentât aucunement cette jouissance.*

Monsieur & Madame de Mazarin ont vécu dans une parfaite intelligence , & ont goûté toutes les douceurs d'un

d'un heureux Mariage pendant près de sept années ; ils ont même eu plusieurs Enfans dont la naissance devoit les unir plus étroitement, vu principalement que le mérite & les graces dont tous ces Enfans sont pourvus , étoient des preuves sensibles de la bénédiction particuliere que le Ciel donnoit à leur Union.

Cependant après sept années de paix & de felicité, le poison de la Discorde s'y est glissé, & voici quelle en a été la cause.

Monsieur de *Mazarin* a eu le malheur de déplaire à Monsieur le Duc † de ** sans l'avoir jamais mérité : soit que sa haine fut l'effet d'une antipathie naturelle, soit qu'elle ait été causée par le chagrin qu'avoit conçu Monsieur de **, de voir un Etranger partager avec lui les dépouilles de son Oncle, & de se le voir même préféré dans le Legs universel, & choisi par Monsieur le Cardinal pour le principal appui de son Nom & de sa Maison.

Monsieur de *Mazarin* a toujours regardé Monsieur le Duc de ** comme le principal Auteur du divorce de Madame de *Mazarin* avec lui ; il a été persuadé que c'étoit lui qui poussé par cette haine, & peut-être aussi par quelque motif d'intérêt, fondé sur la Substitution à laquelle il étoit appelé en cas que Monsieur & Madame de *Mazarin* mourussent sans enfans ; avoit changé le cœur de sa Femme & lui avoit inspiré les sentimens de mépris que depuis elle a fait si fort éclater : & Monsieur de *Mazarin* a été confirmé de plus en plus dans cette créance, par la part que Monsieur de ** a eue à l'enlèvement de Madame de *Mazarin*, par toutes les démarches qu'il a faites depuis, & par la conduite qu'il tient encore aujourd'hui.

Le premier & le principal but de Madame de *Mazarin* depuis que son Esprit s'est laissé séduire, a toujours été de se soustraire de la vuë de Monsieur de *Mazarin* & de sa dépendance. Elle auroit fort souhaité qu'il lui eut donné occasion, par quelque violence ou par quelques

† Le Duc de Nevers.

ques menaces, d'intenter une demande en séparation d'habitation. Mais la moderation de Monsieur de *Mazarin*, les honnêtetés qu'il a toujours eues pour elle, non seulement par un principe d'amitié pour sa personne, mais encore par la considération qu'il conservera toujours pour la memoire de son Bienfaicteur; ayant ôté à Madame de *Mazarin* tout prétexte d'intenter cette action; Elle se contenta de former en l'année 1666. une demande en separation de Biens.

Ce ne fut pas dans l'esperance de la faire réussir qu'elle l'intenta; la regularité de la conduite de Monsieur de *Mazarin*, la moderation qu'il a toujours gardée dans sa dépense, les grands Biens dont il jouit encore, le mettoient absolument à couvert de cette action; le seul but de Madame de *Mazarin* étoit de prendre de là occasion de quitter la maison de son Marri, pendant la poursuite de cette Instance.

Cela lui réussit durant quelque tems, elle se retira d'abord dans le Monastere de *Ste Marie*; mais sa conduite ayant bien-tôt lassé les Religieuses, elle fit en peu de Mois trois autres Convents; où elle laissa aussi peu d'édification que dans le premier.

Enfin, Messieurs ses Parens ne sachant plus où la loger, proposerent un accommodement; ils firent signer un Compromis par les Parties, & ils les firent en même-tems convenir que Madame de *Mazarin* retourneroit au *Palais Mazarin*, mais que pendant le Procès elle habiteroit un appartement séparé.

La premiere chose qu'elle fit, fut de faire ouvrir dans le mur de l'*Hôtel de Nevers*, une porte de communication avec son appartement, par laquelle elle sortoit à toutes les heures du jour & de la nuit sans passer par le *Palais Mazarin*.

Elle fit davantage, car elle enleva par cette ouverture toute l'Argenterie & tout ce qu'il y avoit de plus précieux dans son appartement, & il y en avoit pour des sommes très-considerables.

Lors qu'elle vit le compromis expiré & la cause de
la.

la Séparation prête à être plaidée, elle jugea bien qu'il étoit impossible qu'elle la gagnât; Monsieur de *Mazarin* étoit trop éloigné de ce qui s'appelle *Vergere ad inopiam*, qui est le cas dans lequel les Loix permettent la séparation des Biens. Dans cet état, voici le dernier moyen à quoi elle eut recours: C'est avec douleur que Monsieur de *Mazarin* renouvelle cette fâcheuse Histoire; mais comme l'absence de Madame de *Mazarin* qui fait le sujet de notre demande, est la suite de son enlèvement, il entre nécessairement dans la matière de cette Cause & peut faire un puissant motif dans sa décision. Et d'ailleurs, cette Histoire est déjà si publique, que le recit que j'en ferai n'apprendra guère de choses nouvelles à la plupart des personnes qui m'entendent.

Madame de *Mazarin* se vêtit d'un habit d'homme, & suivie d'une seule de ses Femmes qui étoit vêtue d'un pareil habit, elle entra dans l'*Hôtel de Nevers* par cette même porte qu'elle avoit nouvellement fait ouvrir. Mr. le Duc de *Nevers* son Frere qui l'attendoit, la prit aussi-tôt dans son Carosse, il la conduisit à un Relais qu'il avoit fait préparer, où il la laissa sous la conduite & l'escorte de quelques-uns de ses Domestiques, & de ceux d'un autre homme de la première qualité qui mourut il y a quelques années de la plus tragique de toutes les morts, & de qui le Conseil me permettra de taire le nom.

Les Chefs de l'Escorte & les principaux Conducteurs de Madame de *Mazarin* furent, un Valet de Chambre & un Gentilhomme de Monsieur de *Nevers*, l'un appelé *Narcisse*, & l'autre de *Farmillac*.

Monsieur le Duc de *Nevers* avoit encore pris soin de lui faire tenir prêts des Relais sur toute la route, afin qu'elle passât avec plus de diligence dans les Païs Etrangers.

Cet enlèvement fut fait la nuit du 13 au 14. de Juin de l'Année 1667. Pendant tout le jour suivant, les Femmes de Madame de *Mazarin* feignirent qu'elle étoit

étoit incommodée & qu'elle reposoit, elles ne laisserent entrer personne dans son appartement, en sorte que Monsieur de *Maxarin* ne fut averti de son évafion que la nuit fuyvante.

Jamais douleur ne fut pareille à celle que reffentit Monsieur de *Maxarin*: il prit des Ordres du Roi adreffans à tous les Gouverneurs, pour empêcher qu'elle ne fortît du Royaume, & il la fit fuyvre avec une extrême diligence: mais Madame de *Maxarin* ayant plus de 24. heures d'avance, & allant avec beaucoup de viteffe, rendit la diligence & tous les foins de Monsieur fon Mari inutiles.

Monsieur de *Maxarin* fit informer de cet Enlevement, contre tous ceux qui en étoient complices: & je vous fupplie, MESSIEURS, d'observer, qu'il eut pour Madame de *Maxarin* la retenuë & l'honnêteté de ne point faire informer directement, ni donner aucun Decret contr'elle, il ne demanda rien autre chofe à fon égard, que la permiffion de la reprendre, elle lui fut accordée.

Par les informations il fe trouva preuve entiere que Monsieur le Duc de *Nevers* avoit contribué à cet Enlevement. Je fuis fâché par le refpect que j'ai, non feulement pour fon éminente Dignité, mais encore pour fon mérite perfonnel, d'être obligé d'expliquer ces faits, mais ils font trop importants à ma Caufe pour les diflimuler.

Il y eut des Decrets de prife-de-corps decernés contre fes Domestiques, & un Decret d'ajournement perfonnel contre lui & contre cet autre homme de qualité. La contumace fut inftruite; lors qu'elle fut prête à être jugée, Monsieur de *Nevers* fe préfenta pour fubir l'Interrogatoire: toutes ces Procédures font entre les mains de Meflieurs les Gens du Roi.

Monsieur de *Maxarin* voyant que ces pourfuites ne pouvoient lui rendre Madame de *Maxarin*, qui étoit la feule chofe qu'il fouhaitoit & pour laquelle il les avoit entreprifes; & qu'au contraire s'il les continuoît, elles

ne

ne pourroient servir qu'à aigrir les Esprits & à rendre peut-être quelque jour leur reconciliation plus difficile, abandonna ce Procès & laissa tous les accusés en repos.

Je ne m'arrêterai point à vous faire le recit de tous les Voyages qu'a faits Madame de *Maxarin*, des differens Climats qu'elle a vistés, ni des Avantures qu'elle a eues ; ce recit ne seroit, ni avantageux pour elle, ni agréable pour Monsieur de *Maxarin* ; bien loin d'en vouloir instruire le Public, il fait tous ses efforts pour se les cacher à lui-même, & pour les effacer de sa Mémoire : & c'est ce que la présence de Madame de *Maxarin* achevera de faire lors qu'ils seront entierement réunis.

Il suffit de vous dire, qu'elle alla d'abord en *Italie* ; que de là elle revint secretement en *France* où elle fut cachée quelque tems ; qu'elle alla ensuite en *Savoie* ; que de là après quelques Mois, elle passa dans les Terres du Roi d'*Espagne* ; & qu'enfin elle se retira en *Angleterre* où elle a fait son plus long séjour.

Pendant les deux premieres Années, Monsieur de *Maxarin*, qui esperoit toujours qu'elle viendrait à resipiscence, lui fit tenir des sommes d'argent considerables, outre ce qu'elle avoit emporté.

Mais enfin touché vivement de son opiniâreté à ne vouloir point revenir, & plus encore des mauvais bruits qu'elle donnoit lieu de faire courir d'elle, & ausquels il a néanmoins été assez sage & assez heureux pour ne point ajouter foi : sachant d'ailleurs que le Roi d'*Angleterre* lui donnoit une pension annuelle de 58000 liv. à cause d'une somme de 300000. écus, qu'il devoit à Monsieur de *Maxarin* ; il cessa de lui faire tenir de l'argent.

Le Roi d'*Angleterre* étant decédé, & le Duc d'*York* son Frere monté sur le Trône, il a eu la bonté de continuer à Madame de *Maxarin* la même pension, en consideration de ce qu'elle a l'honneur d'appartenir à la Reine son Epouse.

Pendant que le Roi & la Reine d'*Angleterre* sont demeurez paisibles dans la possession de leurs Etats, qu'ils

qu'ils ont fait leur séjour dans la ville de *Londres*, & que leur présence, leur zele pour la veritable Religion, leurs saints Edits en faveur des Catholiques, ont rendu libre dans cette Ville l'exercice de cette Religion : Monsieur le Duc de *Mazarin* s'est contenté de gemir en secret de la dureté du Cœur de sa Femme & de ses mépris.

Il a suspendu ses droits & modéré son ressentiment en faveur de la protection que Leurs Majestés accordoient à Madame de *Mazarin*, & de l'attachement qu'elle témoignoît pour leurs personnes sacrées, auprès desquelles les Etrangers même, nez dans les Climats les plus éloignés, pouvoient sans nulle autre raison, être justement attirés & retenus par la seule admiration de leurs Vertus heroïques : & quoi qu'il fût bien que Madame de *Mazarin* n'étoit nullement nécessaire à *Londres* pour contribuer au rétablissement de la Religion : que la maniere dont elle y vivoit ne serviroit point à y mettre les Catholiques en réputation de sainteté : que même elle suivoit fort mal sur cela les sages Conseils que le Roi & la Reine lui faisoient l'honneur de lui donner, & qu'elle avoit moins d'attachement pour leurs personnes, que pour les Plaisirs & l'indépendance dont elle jouissoit dans ce Pays ; il a bien voulu se laisser tromper par un prétexte si beau & qui avoit des apparences si honnêtes.

Mais la catastrophe qui est arrivée en *Angleterre* depuis un an, a ôté ce faux prétexte à Madame de *Mazarin* ; & non seulement elle lui a ôté toute excuse pour demeurer à *Londres* ; mais elle lui a imposé de nouvelles obligations de revenir en *France*, outre celles qu'elle avoit déjà par son état.

Les affaires d'*Angleterre* sont venues à un tel point, qu'il n'a plus été permis ni à un *François*, ni à un Catholique, ni presque à un Homme-de-bien, de demeurer dans *Londres* ; & bien moins encore à une personne comblée des grâces du Roi & de la Reine & qui a l'honneur de leur être alliée. Le séjour qu'elle a continué

tinué d'y faire depuis ce tems, & qu'il paroît évidemment qu'elle a dessein d'y faire le reste de sa Vie, si vous ne la contraignez, MESSIEURS, d'en sortir, a levé ce masque & découvert les veritables motifs qui l'avoient attirée & retenue jusqu'ici dans *Londres*; & il fait voir en même tems combien elle étoit peu digne de la protection dont le Roi & la Reine l'ont honorée.

En effet si elle avoit eu quelque attachement pour leurs personnes, & quelque reconnoissance de leurs bontés; si elle avoit seulement eu les sentimens d'honneur & de Religion qu'elle devoit avoir pris auprès d'eux; auroit-elle pu voir sans horreur l'Usurpateur de leurs Etats & l'Ennemi de notre Foi, établir sa domination sur les débris de leur Thrône legitime, & sur les ruïnes de la veritable Religion? Et bien loin de chercher, comme elle a fait, grace devant ses yeux, pour obtenir de lui la permission de demeurer dans ce lieu qu'elle devoit fuir, & pour se faire excepter de la Loi générale qui en bannissoit tous les Catholiques, ne l'auroit-elle pas prévenue par un départ volontaire?

Qu'elle n'allegue point que ce sont ses dettes qui l'en ont empêchée, je ferai voir dans son lieu l'illusion de ce moyen, & même de ces prétendues dettes; mais que l'on nous dise cependant qui l'a empêchée d'en sortir avec tant de Catholiques, *Anglois* de naissance, qui ont quitté leur Pays pour se refugier en *France*, & dont il n'est pas possible que la plupart n'eussent des dettes plus effectives que les siennes?

Et comment dira-t-on qu'elle n'a pas eu la liberté d'en sortir, dans ces tems où nous savons qu'elle n'avoit presque pas celle d'y demeurer? N'avons-nous pas appris ici, & toute la Terre n'a-t-elle pas été informée par les Journaux & par les Lettres d'*Angleterre*, des efforts que la Convention a faits pour l'en chasser, des Requêtes qu'elle a présentées au Prince d'*Orange* pour lui faire ordonner d'en sortir?

Lui imposoit-on quelque condition? demandoit-on qu'elle fût tenue avant cela de payer ses dettes? Point

du tout. On ne demandoit pour toute grace que sa sortie : il a falu que Madame de *Mazarin* ait réclamé la puissance du Prince d'*Orange*, il a falu un coup d'autorité pour la faire souffrir dans *Londres*.

Quelle indignité ! que Madame de *Mazarin* préfère un Pays d'où l'on s'efforce de la chasser , à la Maison de son Mari qui la souhaite ; l'*Angleterre* en feu , le Théâtre de la Revolte & de l'Herésie , à la *France* paisible , florissante & Catholique ; la Cour d'un Usurpateur à celle du plus juste & du plus grand Prince de la Terre , & que pour cela elle implore une Autorité qui lui devoit être en horreur ; qu'elle recherche l'appui de celui qui vient de détrôner injustement ses Bien-faïcteurs ?

N'aura-t-on pas bonne grace après cela de venir parler de l'attachement de Madame de *Mazarin* auprès de la Reine sa Parente & sa Protectrice , & d'en faire le motif du séjour qu'elle a fait en *Angleterre* pendant près de vingt années ?

Monsieur de *Mazarin* après avoir donné à Madame sa Femme, depuis la revolte de ces Peuples, un tems suffisant pour revénir en *France* ; voyant qu'elle s'opiniâtroit à demeurer à *Londres* , malgré toutes les raisons qui la rappelloient en ce Pays ; touché même du peril auquel son séjour en *Angleterre* exposoit sa personne & sa Religion , comme elle le dit elle-même dans ses Défenses , a pris enfin la résolution d'essayer de faire par votre Autorité , ce que n'ont pu faire les instances de la Convention d'*Angleterre*.

Il a présenté sa Requête au Conseil pour la faire déclarer déchûë de ses conventions , attendu son injuste retraite & son opiniâreté à demeurer hors d'avec lui & hors du Royaume : mais afin que l'on connoisse que son but n'est pas de profiter de son Bien , & que c'est sa personne qu'il souhaite , il a demandé en même tems par une autre Requête, qu'il lui soit permis de la reprendre en quelque lieu qu'il la puisse trouver & de la ramener dans sa Maison : & comme je sai ses intentions,

tentions, j'ai ajoûté sans crainte d'être desavoué, qu'encore que Madame de *Maxarin* ait suffisamment encouru la peine de la privation de ses conventions, par la fuite & par sa contumace; Monsieur de *Maxarin* sera très-content que Madame la Femme l'évite, en revenant avec lui incessamment ou dans un tems que vous lui prescrirez: mais sous cette condition précise qu'à faute par elle de revenir avec lui dans le tems que vous aurez fixé, elle demeurera en vertu de votre Arrêt & sans qu'il en soit besoin d'autre, déchûë & privée de la Dot & de ses conventions.

Voilà, MESSIEURS, quelle est ma demande, il faut vous en établir les moyens, & ensuite il ne sera pas difficile de détruire celles que Madame de *Maxarin* a formées incidemment.

Fin de la premiere Audience.

SECONDE AUDIENCE.

MESSIEURS, Après vous avoir expliqué tout le fait dans la dernière Audience, il me reste à vous établir dans celle-ci les moyens de ma demande; & puis que Maître *Sachot* souhaite que je la soutienne dans toute la rigueur des conclusions portées par notre Requête, & qu'il ne trouve pas bon que j'y apporte aucun temperament, je vais, pour le satisfaire, vous montrer qu'il y a lieu de déclarer dès à présent, Madame de *Maxarin* déchûë & privée de la Dot & de ses conventions, & qu'elle n'a déjà que trop mérité cette privation par sa conduite passée.

Pour cela, j'espère vous montrer, que c'est la peine ordinaire des Femmes qui quittent leurs Maris sans cause légitime, & qui par pure légèreté rompent cette Société indissoluble: que cette Peine est établie par le

Droit Romain ; qu'elle est conforme à l'Esprit du Droit François, & autorisée par l'usage de tous les Tribunaux.

Il y a deux Cas dans lesquels le Droit Romain prive de la Dot & des Conventions, la Femme qui fait divorce avec son Mari.

Le premier Cas, est lors qu'elle se sépare d'avec son Mari & fait divorce avec lui, sans en avoir une juste cause.

Le second Cas, est lors que la Femme fournit à son Mari par sa mauvaise conduite, une cause juste de faire divorce avec elle : ces causes sont expliquées par l'Empereur dans la *Novelle 22.* & dans la *Novelle 117.* Et il y met entr'autres celles-ci, *si Mulierem adulteram inveniat* (ce n'est pas là notre Cas, graces au Ciel) mais il ajoûte, (*Aut Viro nesciente vel etiam prohibente, gaudentem conviviiis aliorum Virorum nihil sibi competentium ; vel etiam invito Viro citra rationabilem causam foris pernoctantem ; nisi forsan apud proprios Parentes.*) Je sai bien que cela ne s'entend pas d'une Femme à qui il arrive par hazard de manger quelquefois avec d'autres hommes, ou de passer quelques nuits hors de sa maison, mais seulement de celles qui s'en font une habitude.

Dans l'un & dans l'autre de ces Cas, les Loix décident, que la Femme doit être privée de la restitution de sa Dot & de tous les avantages qu'elle pouvoit esperer en vertu de son Contract de Mariage. La raison pourquoi on lui impose dans ces Cas, la même peine que dans le cas de l'Adultere, c'est parce que si ces déreglemens ne font pas contr'elle une preuve certaine de débauche, ils en emportent au moins un violent soupçon ; & qu'il ne suffit pas pour l'intérêt du Mari, que sa Femme soit exemte de crime, il faut qu'elle ne donne pas sujet de la croire criminelle.

Tali aliquo facto, dat Lex hac licentiam Viro abjicere Mulierem, si vel unam harum vel solam probaverit causam, & lucrari quidem Dotem, ante nuptialem vero habere donationem.

Et

Et Mr. Cujas sur l'une de ces *Novelles* s'explique en ces termes : *Pœna diffidii sunt ea, Mulier quæ absque probabili causa discedit à Marito vel quæ discedendi causam Marito præbet, Dotem amittit & lucra nuptialia.*

Jé ne croi pas, MESSIEURS, que l'on veuille dire que parmi nous les Femmes ne soient pas obligées à avoir autant d'égards & d'attachement pour leurs Maris, ni autant de régularité dans leur conduite que les Dames Romaines. J'avoüerai bien qu'elles ont peut-être en France un peu plus de cette Liberté qui ne blesse point la Bienfiance, & que nous ne sommes pas si sévères que ces Peuples, sur les choses qui sont innocentes par elles-mêmes : mais dans celles qui attaquent les devoirs essentiels du Mariage, ou qui donnent un juste sujet de soupçonner une Femme de ce Crime qui se cache si soigneusement, & dont on ne peut juger que par les apparences, nos Mœurs ne sont pas plus relâchées que celles des Romains : & ce seroit faire tort à la pureté de notre Siecle, que d'en parler autrement.

On m'a objecté au Parquet, que ces peines n'avoient été établies par le Droit Romain, que pour le cas du véritable divorce souffert par les Loix de ces tems-là, qui emportoit la dissolution entiere du Mariage ; & que l'usage de ce divorce étant aboli parmi nous, les peines établies contre la Femme qui y donnoit lieu ; ou qui le pratiquoit injustement, ne peuvent y être usitées.

Et moi, je soutiens au contraire, que si l'on a puni de la sorte, ceux qui violoient les droits du Mariage, dans un tems où l'on ne connoissoit pas bien encore toute sa dignité, & où il n'étoit presque regardé que comme un Contract civil ; on doit les punir encore plus sévèrement aujourd'hui, que la dignité de ce Sacrement est mieux connue & que ses droits sont devenus plus sacrés. Je soutiens, que si la Femme qui quitte son Mari, ou qui tombe dans les desordres marqués dans ces Loix, ne peut plus être punie par la répudiation, qui n'étoit que l'une des peines que ces Loix lui im-

posoient ; elle doit au moins subir les autres peines que les mêmes Loix joignoient avec celle-là.

Autrement il faudroit dire, ou que les Loix Romaines avoient trop pourvu à la vengeance des Maris & à l'honneur du Mariage, ou que les nôtres n'y ont pas assez pourvu : ces premieres donnoient au Mari offensé une double vengeance & une double consolation ; l'une de pouvoir se défaire d'une Femme déreglée ; l'autre en se dé faisant de sa personne, de profiter encore de sa Dot : & de même lorsque la Femme le quittoit sans cause, si en cela elle lui faisoit injure, elle lui faisoit aussi le plaisir de lui rendre la Liberté, & elle lui faisoit outre cela, sa Dot & toutes ses conventions.

Et l'on prétendra que parmi nous en augmentant la dignité du Mariage, on a diminué les droits des Maris ? On prétendra que parce qu'il est indissoluble & qu'une Femme est liée plus étroitement à son Mari, elle peut impunément se moquer de lui, manquer à tous ses devoirs, commettre sans rien craindre, tous les désordres que les Loix punissoient & par la repudiation & par la privation de sa Dot ? Ne seroit-ce pas juger fort mal de notre Police, & y auroit-il rien de plus dangereux que cette impunité ?

Appliquons, MESSIEURS, ces maximes à l'espece qui est à juger ; Madame de *Mazarin* est tombée dans l'un & dans l'autre des deux Cas, qui donnent lieu de priver une Femme de sa Dot.

Premierement, elle a donné & donne encore à Monsieur de *Mazarin* les sujets de plainte, qui mettoient autrefois un Mari en droit de repudier sa Femme & de retenir sa Dot. *Mulierem Viro prohibente, gaudenter convivis aliorum Virorum nihil sibi competentium.* Ne reconnoît-on pas là Madame de *Mazarin* ? *Virorum nihil sibi competentium.* Voilà tous ces Joieurs de profession, ces Mylords qui mangent tous les jours chez elle & qui y passent les jours entiers & une partie des nuits ; cette Compagnie lui convient-elle ? Il n'y a pas d'hommes au monde avec qui elle dut avoir moins de société.

cieté. *Vel etiam invito Viro foris pernoctantem.* Madame de *Mazarin* n'y a pas seulement passé les nuits & les jours, mais les semaines, les mois & les années. Monsieur de *Mazarin* seroit donc, suivant ces anciennes Loix, en droit de la repudier & en même-tems de retenir sa Dot; il est vrai que notre Religion ne permet pas le premier, mais c'est par cette raison que la Loi est plus obligée de le secourir d'ailleurs, & de lui conserver au moins l'autre moyen, ou pour contraindre sa Femme à rentrer dans son devoir, ou pour le venger de sa desobeissance.

Secondement, Madame de *Mazarin* est encore coupable de l'autre faute que les Loix punissent par cette privation; elle fait divorce autant qu'elle peut avec Monsieur le Duc de *Mazarin* sans en avoir aucune bonne raison. Elle ne fait pas, je l'avoue, un véritable divorce, si l'on prend ce terme dans sa signification étroite, pour une dissolution du Mariage, parce que la Loi lui en ôte les moyens; mais elle fait au moins un divorce de fait, bien plus fâcheux que l'autre; puis qu'étant sa Femme, elle vit comme si elle ne l'étoit pas, & qu'elle le prive de toutes les douceurs de la Société conjugale, sans le délivrer des engagemens du Mariage.

Mais si vous voulez bien, MESSIEURS, faire encore réflexion sur les circonstances de cette absence & de ce divorce, vous trouverez qu'il n'y en a aucune qui ne l'aggrave extrêmement, & qui ne mérite toute la sévérité des Loix.

Premièrement, comment Madame de *Mazarin* est-elle sortie de la Maison de son Mari? La nuit, déguisée sous un habit d'Homme, par une porte qu'elle avoit fait ouvrir dans une Maison voisine: après avoir fait enlever toute sa Vaiselle d'argent, toute l'Argenterie, & tout les Meubles précieux qui étoient dans son Appartement, elle s'est ensuite fait enlever elle-même. Mais par qui? Il est vrai que Monsieur le Duc de *Nevers* son Frere lui prêta d'abord la main &

partit avec elle; mais il la laissa aussi-tôt entre le mains d'un jeune Seigneur des plus galans & des mieux faits de la Cour, qui n'étoit point de ses Parens, qui avoit fourni les équipages & les Relais nécessaires pour sa fuite, & qui après l'avoir accompagnée pendant quelques journées, lui donna un de ses Gentils-hommes & une partie de ses Valets pour la conduire hors du Royaume.

Peut-on nier que toutes les circonstances de cette Evasion ne soient extrêmement criminelles par elles-mêmes? Ne seroit-il pas même permis d'y soupçonner quelque autre crime plus grand, & de croire qu'une Femme qui s'est livrée de la sorte, à mal gardé un trésor, dont elle a paru faire si peu de cas par le danger où elle l'a mis volontairement?

Pour peu qu'un Mari eut de penchant à la jalousie, ne regarderoit-il pas un Enlèvement de cette qualité comme une entière conviction? les Juges mêmes n'en auroient-ils pas été frappés si l'on avoit poussé ce Procès? & Madame de *Mazarin* ne doit-elle pas se sentir fort obligée à Monsieur de *Mazarin* de la justice qu'il lui rend & du jugement favorable qu'il a toujours fait de sa Vertu, malgré l'imprudence de sa conduite?

Seconde circonstance; Madame de *Mazarin* en quittant sa maison, s'est-elle retirée en quelque Monastere ou dans quelque Maison d'honneur de ce Royaume? Point du tout; elle est sortie de *France*; elle est allée courir le monde, promener sa honte & celle de son Mari dans tous les Climats de l'*Europe*.

Troisième circonstance; combien de tems Madame de *Mazarin* est-elle demeurée absente du Royaume & de la Maison de son Mari? Est-ce un de ces Divorces de peu de durée que les Jurisconsultes appellent du nom de *fribusculum*, qui cessent aussi-tôt que le premier mouvement est calmé? Il y a 22. Années entieres qu'elle persevere dans cette revolte contre l'autorité de son Mari, dans cet éloignement de ses devoirs, dans
cette

cette indifférence pour son Pays & pour ses Enfans : n'est-il pas tems que les Magistrats interposent leur Autorité pour lui faire faire ce que les sentimens de la Nature, l'amour de son Pays, la considération de son Devoir & de son Honneur devroient avoir exigé d'elle il y a long-tems ?

Enfin une dernière circonstance ; Madame de *Maxarin* depuis son Evasion, a-t-elle vécu dans la Modestie & dans la Retraite, où la Bienfaisance voudroit au moins que vécût une Femme que ses chagrins domestiques auroient forcée ; comme on veut faire croire que la Partie averse l'a été, à quitter sa Maison, sa Famille & son Pays ? Je ne dirai sur cela que ce qui est public & que nous tâcherions inutilement de cacher : Madame de *Maxarin* a quitté la France pour aller établir dans *Londres* une Bassette, pour y faire de sa Maison une Académie publique de jeu & de tous les desordres que le Jeu entraîne ; ou auxquels il sert ordinairement de couverture.

Et les Magistrats regarderont ce scandale & ce desordre sans y apporter de remède ? Les Loix seront impuissantes pour le punir & pour vanger un Mari méprisé jusqu'à ce point ? Il n'y a rien de si contraire à l'Honnêteté publique que cette prétention : mais il n'y a rien aussi de plus opposé à l'Esprit de notre Droit François.

Plusieurs de nos Coutumes, comme celle de *Normandie* Art. 376. & celle de *Bretagne* Art. 430. déclarent expressément, que si le Mari vient à mourir pendant que sa Femme l'a quitté & sans qu'elle se soit reconciliée avec lui, elle doit être privée de son Douaire & de ses autres conventions sur la seule plainte des Héritiers du Mari, sans qu'il ait intenté aucune action de son vivant.

Jugez, MESSIEURS, à proportion, quelle doit être la peine d'une Femme qui s'est fait enveler, comme Madame de *Maxarin* ; qui a été pendant 22. ans absente du Royaume, & qui persevere dans cette absen-

ce, malgré les plaintes de son Mari ?

Nous avons dans le Droit Canonique, dont on fait quelle est l'autorité parmi nous en ces matieres de Mariage, une décision précise sur ce ce sujet ; c'est au chapitre, *Plerumque. Decretal. de donation. Int. vir. & uxor. Si Mulier ob causam fornicationis, judicio Ecclesie.* Voila un premier Cas ; *Aut propria voluntate à Viro recesserit.* Voila le second, *Nec reconciliata postea sit eidem, Dotem vel dotalitium repetere non valebit.* Ce Chapitre met en même rang la Femme condamnée pour adultere, & celle qui a quitté son Mari sans cause ; il regarde ces deux injures comme égales, & il les punit toutes deux par la privation de la Dot & du douaire.

En effet, il est évident que cette Retraite d'une Femme, de quelque maniere qu'on la considere, doit produire cette privation.

Premierement, on ne peut nier que ce ne soit une contravention ouverte aux engagements qu'elle a pris par son Contract de Mariage, & une infraction entiere des conditions de ce Contract. Or c'est une maxime certaine que celui qui a contrevenu à la Loi d'un Contract, & manqué aux engagements qu'il y avoit pris, ne peut s'en servir ; il perd tous les droits qui lui étoient aquis par ce Contract : Par conséquent la restitution de la Dot & les droits de douaire & de communauté n'étant dus à la Femme que par son Contract de Mariage dont elle a violé la Loi, elle doit sans difficulté perdre toutes ces Actions.

Si les Loix ont établi des peines si sévères contre la Veuve qui se remarie dans l'An du deuil, parce que l'on regarde là précipitation de ce second Mariage comme un manquement de respect pour la mémoire de son premier Mari ; si elles punissent cette faute non seulement par la perte du bien, mais même par l'infamie ; peut-on punir trop sévèrement une Femme qui marque un si grand mépris pour son Mari vivant, & qui y persevere pendant tant d'années ?

Enfin,

Enfin, si le Fils qui manque au respect qu'il doit à ses Parens, ou qui les quitte & refuse de se rendre auprès d'eux lors qu'ils le souhaitent, se rend par là indigne de leur succession: si la moindre insulte faite par les Affranchis à leur Patron, se punit par la perte de leur Liberté & de leurs Biens: si parmi nous le Vassal qui fait une injure à son Seigneur, ou qui refuse de le reconnoître, confisque son Fief: Quand une Femme qui est obligée sans contredit d'avoir pour son Mari plus d'attachement que pour son Père & sa Mère; plus de respect qu'un Affranchi n'en a à son Patron; plus d'honnêteté & de déference qu'un Vassal n'est obligé d'en rendre à son Seigneur: Quand cette Femme, dis-je, viole tous ces devoirs, qu'elle abandonne son Mari, qu'elle le méconnoît, qu'elle marque ouvertement son mépris pour lui; peut-on lui imposer une moindre peine que celle de la privation de sa Dot & de tous les droits qui dépendent de son Mariage?

Vous voyez donc, MESSIEURS, par toutes ces raisons, qu'il n'y a que trop de lieu de prononcer dès-à-présent cette peine contre Madame de *Maxarin*.

La seule chose que l'on a alleguée au Parquet pour excuser sa retraite & sa longue absence, est que la *Novelle* qui prive de leur Dot les Femmes qui s'absentent de la Maison de leurs Maris, ajoute cette exception, *Nisi forsan apud proprios Parentes*. Madame de *Maxarin*, dit-on, est dans le cas de cette exception, car elle s'est retirée à *Londres* auprès de la Reine d'*Angleterre* de qui elle a l'honneur d'être Parente; on soutient que non seulement ce Nom auguste excuse son absence, mais qu'il justifie sa conduite & qu'il la met à couvert de toutes sortes de soupçons.

Je ne m'arrêterai point, MESSIEURS, à disputer sur la signification de ces Termes, *propriis Parentes*: quoi qu'ils ne s'entendent constamment que des Ascendans & non pas des Parens collatéraux, je veux bien demeurer d'accord qu'un Parent, quelque éloigné qu'il soit, quand il est revêtu de la Pourpre Royale,

peut bien tenir lieu de Père & jouir éminemment des mêmes privilèges : & j'avouïerai que s'il est vrai dans un sens , comme on le dit ordinairement , que les Souverains n'ont point de Parens , que la Gloire qui les environne les sépare de ceux avec qui la Nature les avoit joints & les affranchit des devoirs du sang ; il n'est pas moins vrai , qu'ils deviennent à tous leurs Peuples ce qu'ils cessent d'être à quelques Particuliers , que tout l'Etat devient leur Famille , & qu'ils sont les Pères communs non seulement de leurs Sujets , mais encore de tous ceux qu'ils veulent bien adopter , pour ainsi dire , en les prenant sous leur protection.

Je ne m'arrêterai point non plus à vous dire que cette exception de la *Novelle* , ne s'applique qu'au cas d'une courte absence , d'une Femme qui auroit passé quelques jours chez ses Parens & que la Loi n'a point entendu qu'elle pût aller , même chez un Père ou une Mère , des dix , des quinze , ou des vingt années & quitter pendant cela son Mari.

Mais ma grande réponse se tire de là maniere dont Madame de *Mazarin* a demeuré auprès de la Reine d'*Angleterre*.

Premierement , la Reine l'a-t-elle appelée à *Londres* , est-ce elle qui y a souhaité Madame de *Mazarin* , est-ce elle qui l'y a retenuë ? Au contraire si Madame de *Mazarin* avoit suivi ses Conseils , elle n'auroit jamais quitté la Maison de son Mari , ou bien elle y seroit revenuë fort promptement.

C'est le hazard qui l'a conduite à *Londres* , après avoir visité une infinité d'autres Etats , ou plutôt elle n'y est allée que par le desir de mettre la Mer entr'elle & Monsieur de *Mazarin* & de n'être point avec lui dans un même Continent. Sa bonne fortune lui a fait trouver dans ce Pays la Reine d'*Angleterre* , qui a bien voulu l'y souffrir & lui rendre la main charitablement , dans l'esperance que sa présence , ses Avis , & la consideration que Madame de *Mazarin* auroit pour elle , modereroient ses emportemens.

Mais

Mais comment la Partie averſe a-t-elle profité de cette Grace ? & de quelle maniere a-t-elle demeuré auprès de cette grande Reine ? Etoit-elle aſſidue auprès de ſa Perſonne ? La ſuivoit-elle dans ſes actions de charité & de piete ? Imitoit-elle en quelque choſe ſes exemples ? Jamais rien n'a été ſi oppoſé.

La Reine étoit appliquée toute entiere aux affaires du Salut & de l'Eternité & aux exercices de notre Religion. Madame de *Mazarin* l'étoit aux folies du Siecle, & ſembloit n'avoir d'autre deſir que de ſe perdre & de perdre les autres.

La Reine s'occupoit à rasſembler dans ſon Palais le Troupeau des Elus, elle en faiſoit une Maiſon d'oraiſon & d'édification.

Madame de *Mazarin* faiſoit de ſa Maiſon un Bureau public de Jeu, de Plaiſirs & de Galanterie, une nouvelle *Babylone* où des gens de toutes Nations, de toutes Sectes, parlans toute ſorte de Langues, marchotent en conſuſion ſous l'étendard de la Fortune & de la Volupté.

La Reine travailloit à ſoulager les Pauvres, à brifer les fers des Priſonniers ; Madame de *Mazarin* travailloit à dépouiller les Riches & à ſe faire des captifs.

La Reine deſcendoit de ſon Trône pour s'humilier au pied des Autels, & rendre au Dieu vivant le culte & les adorations qui lui ſont dûes : Madame de *Mazarin* idolâtre d'elle-même, cherchoit à ſe faire des adorateurs de qui elle exigeoit un culte profane & criminel.

Appellez-vous cela être auprès de la Reine d'*Angleterre* ? Vous en étiez plus éloignée que la Terre ne l'eſt du Ciel ; votre conduire vous en éloignoit infiniment plus, que votre ſéjour dans *Londres* ne vous en approchoit ; & c'eſt même cet honneur que vous avez eu, de la voir & d'être protégée d'elle, qui vous rend plus coupable. Comment vous excuſerez-vous d'avoir eu devant vos yeux ces grands exemples, ſans avoir eſſayé de les ſuivre ? au moins de loin & imparfaitement,

ment, car peu de gens peuvent en approcher ; de n'avoir demeuré dans sa Ville Capitale que pour élever un autel à *Belial*, dans le même lieu où cette Princesse en élevoit un au vrai Dieu ? d'avoir placé l'idole de *Dagon* si près de l'Arche, & de ne vous être appliquée qu'à combattre autant que vous pouviez par votre conduite, les saintes maximes qu'elle établissoit par la sienne ?

Si vous aviez été auprès de cette sage Reine de la maniere dont vous y deviez être, vous n'auriez pas tant de repugnance à revenir auprès de Monsieur de *Maxarin* ; la maniere de vivre de la Reine n'est pas à beaucoup près si éloignée de celle de Monsieur de *Maxarin* que de la vôtre ; & vous auriez au moins appris à ne vous pas faire un Monstre de la Pieté de votre Epoux, à entrer même dans ses sentimens, & à révéler en lui, outre l'Autorité maritale, ce caractère de Prédestination, dont vous faites le sujet de vos mépris & le motif de votre éloignement.

Mais enfin, comment prétendra-t-on encore faire servir les Noms du Roi & de la Reine d'*Angleterre*, à excuser l'évasion & l'absence de Madame de *Maxarin*, après ce que j'ai eu l'honneur de remarquer au Conseil en la dernière Audience ? Maintenant qu'elle est aussi tranquille à *Londres* depuis leur sortie, qu'elle l'étoit pendant qu'ils y regnoient paisiblement ; maintenant qu'on la voit offrir au Prince d'*Orange* le même encens qu'elle leur offroit ; mais avec autant de bassesse & d'indignité qu'il y avoit d'honneur pour elle à les révéler comme elle le devoit.

Quelle excuse a présent ? Le Prince d'*Orange* est-il son Parent ? Tous ces Joieurs, ces Libertins, ces Presbyteriens, ces Episcopaux, ces Trembleurs ; en un mot, ces gens de toutes Religions, hors la bonne, dont sa Maison est remplie, sont-ils ses Parens ? Qu'elle nous explique ces Alliances qui nous sont inconnues. Mais il n'y en a point ; c'est le seul amour de l'Indépendance qui la retient dans ce Pays.

Je

Je crois donc, MESSIEURS; que vous êtes pleinement convaincus, qu'il n'y a jamais eu de Cause où l'on ait eu plus de raison d'user de toute la sévérité des Loix, que dans la nôtre: jamais de Femme qui ait plus mérité d'être déclarée déchûë de sa Dot & de ses conventions que Madame de *Mazarin*.

Que si néanmoins votre indulgence retenoit encore votre bras, quelle autre Grace pourriez-vous lui faire, sinon de suspendre le coup pendant quelques mois & de lui donner un tems pour se repentir & pour rentrer dans son devoir? Mais si au lieu de profiter de cette Grace, dont elle s'est même déjà rendue indigne, elle s'obstine encore à ne point revenir; si elle joint au mépris de l'Autorité conjugale, celui de votre Autorité, pourra-t-on la punir alors trop sévèrement?

Il est donc juste, en cas que vous lui accordiez un délai pour se rendre auprès de Monsieur de *Mazarin*; d'y ajouter en même tems la peine qu'elle encourra en ne s'y rendant pas, de la déclarer en ce cas-là privée de sa Dot & de ses conventions, *ipso facto*, en vertu de votre Arrêt, sans qu'il en soit besoin d'autre.

Vous jugez même bien, MESSIEURS, que c'est le seul moyen de l'obliger à exécuter votre Arrêt; que sans cela quelque commandement que vous lui fissiez de revenir, étant hors de la domination du Roi, dont les bornes sont celles de votre Jurisdiction, elle se moqueroit de vos Ordres: ainsi ne pouvant pas exercer votre Autorité sur sa Personne, il faut nécessairement que vous la punissiez dans ses Biens si vous voulez l'obliger à rendre à vos Jugemens l'obéissance qu'elle leur doit.

C'est la voye dont le Parlement s'est servi dans une affaire où elle étoit bien moins nécessaire que dans celle-ci, & contre une Femme qui l'avoit moins mérité que Madame de *Mazarin*: c'est dans l'affaire du Sieur Comte de *Clermont* contre la Dame sa Femme. Il y avoit bien moins de tems qu'elle étoit absente de chez lui, qu'il n'y en a que Madame de *Mazarin* s'est retirée

tirée de la Maison de son Mari ; elle en étoit sortie d'une manière honnête & sans enlèvement : elle étoit à Paris & non en *Angleterre* ; & sa conduite étoit mieux réglée que celle de Madame de *Mazarin* : elle avoit même un prétexte plausible pour ne pas retourner avec son Mari, parce qu'elle plaidoit actuellement contre lui en séparation de biens.

Cependant, parce que l'on vit qu'elle tiroit l'instance en longueur, le Sieur Comte de *Clermont* demanda qu'elle fut tenuë de revenir dans sa Maison pendant le Procès, sinon qu'elle demeureroit déchûë de ses Conventions, & cela fut ordonné de la sorte.

Il y a eu encore un pareil Arrêt rendu au profit de *Torinon* Notaire contre sa Femme, quoi qu'elle fut actuellement séparée de bien d'avec lui, & la séparation jugée & exécutée.

Vous voyez donc que l'on ne peut en nulle manière, se dispenser de prononcer cette peine contre Madame de *Mazarin*, en cas qu'elle s'obstine à ne point revenir avec Monsieur de *Mazarin*.

Je croi, MESSIEURS, que ma demande est suffisamment établie, il faut présentement défendre aux demandes incidentes de Madame de *Mazarin*.

Elle n'ose déclarer ouvertement qu'elle ne veut pas revenir en *France*, elle connoît bien qu'elle ne pourroit le dire honnêtement & encore moins le soutenir avec succès ; elle déclare donc qu'elle souhaite même de le faire, mais elle tache en même tems d'éluder cette offre par les conditions qu'elle y joint.

Elle dit premierement, qu'elle est retenuë en *Angleterre* par les dettes qu'elle a été obligée d'y contracter qui montent à 100000. Livres ; que si Monsieur de *Mazarin* la veut avoir, il faut qu'il paye cette Somme : elle demande même qu'il y soit condamné afin qu'elle puisse quitter un Pays où elle ne peut, dit-elle, demeurer sans peril pour son Salut & pour sa Vie, ce sont ses termes ; elle ne parle point de son Honneur ni de sa Réputation, qu'elle croit apparemment en sûreté dans toute sorte de Pays.

Vous

Vous voyez, MESSIEURS, par cette premiere demande, que Madame de *Maxarin* veut mettre à prix à Monsieur de *Maxarin* l'honneur de sa vue, & qu'elle le lui taxe un peu haut: il est aisé de juger que son intention est de le rebuter par là de son entreprise, sachant bien que dans l'état présent de ses affaires il ne peut avoir une somme d'argent comptant aussi forte que celle-là; & qu'on ne lui en prêteroit pas facilement pour un pareil emploi.

En effet, vous allez voir, MESSIEURS, que ces dettes ne sont qu'un faux prétexte, & qu'il n'y a que sa mauvaise volonté qui la retienne en *Angleterre*. Pour vous le faire connoître je vous supplie de faire d'abord quelques réflexions.

La premiere regarde le tems dans lequel Madame de *Maxarin* s'avise de dire qu'elle veut revenir en *France*, & de demander que Monsieur de *Maxarin* soit tenu pour cela de la dégager & de payer ses dettes. Elle ne s'en est avisée que le dixième du mois dernier, dans les défenses qu'elle a fournies contre la demande de Monsieur de *Maxarin*. Jusques là elle ne s'étoit point apperçue ni de ce desir de revenir en *France*, ni qu'elle fut retenue en *Angleterre* pour ses dettes; elle étoit demeurée tranquille à *Londres*, non seulement depuis la sortie du Roi & de la Reine, mais même depuis la demande de Monsieur de *Maxarin* qui est du trizième d'*Avril* dernier. Il a falu encore sept mois depuis cette demande, pour lui faire sentir son indigence & l'impatience qu'elle a de quitter ce Pays où, selon elle-même, son Salut & sa Vie sont en péril. Il a falu que son Conseil de *Paris* qui a dressé ses défenses, l'ait fait appercevoir de ce qui se passoit à *Londres*, devant ses yeux, dans ses affaires, & même dans son propre Cœur. Sans cela, & si l'on ne l'avoit point pressée de défendre à la demande de Monsieur de *Maxarin* par l'obtention d'un défaut qui étoit prêt à être jugé, non seulement elle ne se seroit point apperçue qu'elle étoit oberée & que sa Vie étoit en péril, mais elle auroit toujours continué de subsister

sister agréablement & commodément dans ce Pays, la France étoit oubliée pour jamais.

Je croi, MESSIEURS, que cette premiere remarque vous fait déjà bien connoître, que ni les affaires ni les intentions de Madame de *Mazarin*, ne sont pas telles qu'elle les veut faire croire.

La seconde réflexion plus convaincante encore que la premiere, est qu'il n'a constamment tenu qu'à Madame de *Mazarin* de sortir d'*Angleterre* & de passer en France depuis la sortie du Roi & de la Reine, & qu'il ne tient encore qu'à elle d'y revenir.

Ne croiroit-on pas en lisant ses défenses, qu'elle seroit prisonniere à *Londres*, ou qu'il y auroit au moins Garnison chez elle? Cependant il n'y a rien d'approchant de cela: on ne nous a pas même communiqué de saisie faite sur ses Meubles, & quand il y en auroit quelqu'une, elle en seroit quitte pour les abandonner, aussi bien Monsieur de *Mazarin* n'espere pas qu'elle lui rapporte ceux qu'elle a emportés du Palais *Mazarin*.

On nous a communiqué à la verité un Certificat *Anglois* délivré, dit-on, par un Sergent & un Conseiller de la Ville de *Londres*. Mais ce Certificat atteste seulement, que l'usage du Pays est, que les Créanciers d'un *Etranger* peuvent retenir ses Biens & sa Personne, & proceder de telle sorte qu'il ne sera pas permis à cet *Etranger* de sortir du Royaume jusqu'à ce qu'il ait payé ses dettes, ou donné caution. Ce sont les termes du Certificat: que suit-il de là? Sinon, que les Créanciers de Madame de *Mazarin* auroient peut-être la faculté de l'empêcher de sortir s'ils le vouloient, mais que pendant qu'ils n'usent pas de cette faculté, comme assuré-ment ils n'en ont point usé jusqu'ici, rien ne l'empêche de sortir d'*Angleterre*.

Je vous ai même remarqué, MESSIEURS, dans la premiere Audience, que bien loin qu'on l'y ait retenuë, la Convention ou l'Assemblée des Etats a fait tous ses efforts pour l'en expulser, & qu'elle n'y a été soufferte que par l'autorité du Prince d'*Orange*.

Qu'est

Qu'est-ce donc qui l'y retient ? Est-ce la délicatesse de la Conscience, qui ne peut souffrir qu'elle mette ses Créanciers en danger de perdre leurs dettes, ou la crainte d'être accusée de mauvaise foi si elle sort sans les payer ? Mais n'auroit-elle pas de quoi se bien justifier, en disant qu'elle est sortie pour faire cesser tout ensemble les plaintes de la Convention & celles de Monsieur de *Mazarin*.

N'avouëra-t-on pas que cette délicatesse & cette crainte auroient été bien plus de saison, lors qu'elle prit la résolution de s'évader du Palais *Mazarin*, qu'elle ne le sont aujourd'hui ? Qui pourra s'imaginer que Madame de *Mazarin* ait du scrupule de sortir d'*Angleterre* pour revenir en *France*, à cause qu'elle doit quelque argent à des *Anglois* ; elle qui n'en a pas eu de sortir furtivement de la Maison de son Mari, de se dérober à lui & à ce Royaume à qui elle doit tout, pour passer en *Angleterre* ? Croit-elle que ces prétendues dettes soient plus sacrées que les devoirs du Mariage qu'elle a violés si hautement par sa Retraite & qui la rapellent incessamment ?

Mais examinons un peu quelles peuvent être ces prétendues dettes : vous verrez, MESSIEURS, non seulement qu'elle ne peut en avoir de légitimes, mais même qu'assurément elle n'en a contracté aucune.

Il n'est pas difficile de prouver, que supposé que Madame de *Mazarin* ait contracté des dettes, ces dettes sont nulles & n'obligent ni elle ni Monsieur de *Mazarin*. Il suffit pour cela d'observer, que c'est une Femme en puissance de Mari, & par conséquent incapable de s'obliger sans son autorité.

Madame de *Mazarin* a tellement reconnu elle-même cette incapacité où elle est, non seulement de contracter, mais même d'être en Jugement sans être autorisée de son Mari ou de la Justice, que vous savez, MESSIEURS, qu'elle a présenté exprès sa Requête au Conseil dans cette instance, afin d'être autorisée pour former contre lui les demandes incidentes qu'elle croiroit

croitroit nécessaires pour sa défense: & le Conseil l'a autorisée expressement à cet effet, jugeant que sans cela elle n'auroit point été capable de s'engager à ces prétendues dettes.

Ne dites pas que ce moyen seroit bon, s'il s'agissoit de dettes contractées en *France*; mais que nos Loix qui déclarent les Femmes incapables de s'obliger, n'ont point d'autorité dans le Royaume d'*Angleterre*.

Car premierement, le Conseil fait que pour juger si une personne est capable de contracter ou si elle ne l'est pas, on suit uniquement la Loi de son Domicile: que c'est cette Loi qui regle l'état de sa personne & qu'en quelque lieu qu'elle puisse aller, elle porte par tout les qualités personnelles & le caractère de capacité ou d'incapacité que cette Loi lui imprime. Par conséquent Madame de *Mazarin* étant mariée sous les Loix de ce Royaume & y ayant toujours son domicile nonobstant ses voyages, elle a porté par tout sa sujétion à l'autorité de son Mari, & devant quelques Juges que ces obligations pussent être portées, ils ne pourroient se dispenser de les déclarer nulles suivant la disposition de nos Coutumes.

Les *Anglois* ou les autres Etrangers qui pourroient avoir contracté avec elle, ont du connoître sa condition; ils ont du savoir qu'une Femme mariée en *France*, qui a actuellement son Mari vivant, n'a pas acquis par sa fuite l'indépendance ni le droit de disposer de son Bien, ainsi ils devroient s'imputer de lui avoir prêté de l'argent, & je suis persuadé que les Juges d'*Angleterre* lui rendroient en cela la même justice que le Conseil & les autres Tribunaux Souverains de ce Royaume, rendent tous les jours aux Etrangers dont les Differens sont portez devant eux.

Je ne doute pas même que ces obligations ne soient nulles par les Loix particulieres de l'*Angleterre*, puis que l'on sait que les Loix de ce Royaume ont été tirées de celles des *Normans*, qui de tout tems ont assujetti encore plus étroitement les Femmes à la puissance

sance de leurs Maris, & les ont mises dans une interdiction plus absolue de s'obliger, que nos autres Coutumes. Mais cette discussion est inutile, puis qu'il est indubitable que Madame de *Mazarin*, est toujours demeurée sujette aux Loix de *France*, & qu'elle a porté par tout sa sujétion & son incapacité de contracter.

Ce n'est pas assez, MESSIEURS, de vous avoir prouvé la nullité de ces prétendues dettes, il faut encore vous en faire connoître la supposition.

Premierement, quelle apparence y a-t-il que Madame de *Mazarin* ait eu besoin d'emprunter? Elle a emporté pour plus de cent mil écus de Pierreries, de Vaisselle d'argent, d'Argenterie & de Meubles précieux, dont elle auroit commencé par faire de l'argent avant que d'emprunter.

Outre cela, je vous ai remarqué, MESSIEURS, que Monsieur de *Mazarin* lui a fait tenir plusieurs Sommes dans les premières années de son absence; & qu'enfin depuis le jour qu'elle est entrée en *Angleterre*, le défunt Roi lui a fait payer chaque année une pension de 58000 Livres tous les ans en considération d'une somme de 900000 Livres qu'il devoit à Monsieur de *Mazarin*, & que cette pension lui a été continuée par le Roi d'*Angleterre* regnant à présent.

Madame de *Mazarin* qui n'a jamais eu de chevaux ni d'équipage dans *Londres*, dira-t-elle qu'elle n'y a pu subsister de cette pension? Sans compter ce profit peu honnête mais réel, ce tribut qu'on fait trop qu'elle a toujours tiré de ceux à qui elle donnoit à jouer & qui monte plus haut que l'on ne peut s'imaginer. Est-il possible qu'avec un revenu si considérable elle ait encore fait des emprunts? N'y auroit-il pas en cela une dissipation qui ne mériteroit point d'excuse & dont nous ne la voulons pas soupçonner?

Mais s'il n'y a pas d'apparence que Madame de *Mazarin* ait eu besoin d'emprunter, il y en a encore moins qu'il se soit trouvé des gens qui aient voulu lui prêter une Somme si considérable, à moins qu'ils n'aient

n'ayent bien voulu la perdre & lui faire un présent sous l'apparence d'un prêt. Une Etrangere, fugitive, en puissance de Mari, qui ne pouvoit disposer de rien, peut-il y avoir eu un homme assez imprudent pour lui confier son Bien? Qui est celui de nous qui voudroit prêter de l'argent à une Etrangere dans un cas pareil? Ces dettes ne sont donc constamment qu'une pure illusion.

Aussi Madame de *Mazarin* n'a-t-elle point fait voir jusqu'ici qu'elle soit poursuivie par aucun Créancier, comme je l'ai déjà remarqué; elle n'a point communiqué de Copies des Obligations qu'elle prétend avoir passées; elle ne donne pas même d'état de ces prétendues dettes; elle n'en nomme seulement pas les Créanciers; auroit-elle manqué de donner ces éclaircissements si ces dettes étoient effectives? Et ne les donnant point croit-elle que sur sa simple parole, en disant qu'elle doit 100000 Livres, sans que l'on sache ni les causes de ces prétendus Emprunts, ni les noms des Créanciers, sans en connoître la vérité, on condamnera Monsieur de *Mazarin* à lui donner 100000 Livres, pour en faire peut-être des largesses à ses confidens, & leur payer des services dont Mr. de *Mazarin* n'est nullement obligé de les récompenser? Vous avez, MESSIEURS, trop de lumieres & de sagesse pour vous laisser surprendre à un piege si grossier.

Passons à l'autre demande incidente de Madame de *Mazarin*. Elle demande, qu'en revenant en France, il lui soit permis de se mettre dans un Convent & que le Conseil condamne Monsieur de *Mazarin* à lui payer pour cela 24000 Livres de pension par chaque année.

Je n'avancerai rien, MESSIEURS, qui vous soit nouveau quand je dirai que la maxime est constante, qu'une Femme ne peut avoir la liberté de quitter son Mari & de s'établir une demeure séparée de la sienne, s'il ne lui en a donné occasion par les mauvais traitemens qu'il lui a faits. C'est ce que marque Maître

Antoine

Antoine Mornac sur la L. 5. Cod. de repud. *Redire semper cogi potest, nisi doceat de scvitiis Mariti.* Quelque tems qu'elle ait été absente d'avec lui, on peut toujours la contraindre d'y retourner, parce que les droits du Mariage ne se prescrivent point.

Cette maxime a été de tous les tems, de tous les Peuples, & de toutes les Religions: les Payens même qui ne connoissoient point la sainteté du Mariage, l'ont observée par les seules lumieres de la Raison naturelle. A plus forte raison doit-elle être inviolable parmi les Chrétiens, qui regardent le Mariage comme la figure de l'union inséparable de JESUS-CHRIST avec son Eglise.

Il faut donc que Madame de *Maxarin* explique les mauvais traitemens qu'elle a reçus de Monsieur de *Maxarin*, & qui peuvent donner lieu de prononcer cette espece de séparation d'habitation qu'elle vous demande, & de lui rendre son Mari tributaire: c'est ce qu'il faut que Maître *Sachot* nous expose; & ensuite j'espere que le Conseil m'accordera une heure de replique pour défendre Monsieur de *Maxarin* de ces accusations que je ne puis prévoir.

Mais cependant je supplie le conseil de faire par avance sur cela quelques réflexions.

La premiere est, que Madame de *Maxarin* reconnoît tellement elle-même, qu'elle n'a point de moyens pour demander une séparation d'habitation, qu'elle n'ose en intenter l'action; mais elle tache d'obtenir indirectement ce qu'elle sait bien qu'elle ne peut demander ouvertement: elle demande que sans prononcer une séparation, à quoi elle n'ose conclurre, vous la sépariez en effet, en lui donnant une demeure séparée de celle de son Mari.

La seconde réflexion est, qu'il ne peut y avoir ni mauvais traitemens ni cause légitime de séparation; j'en ai une preuve incontestable par le fait de la Partie aversé même. Lors qu'elle sortit de la Maison de son Mari & du Royaume, elle plaidoit actuellement en
sépara-

séparation contre lui ; mais qu'elle séparation demandoit-elle ? Ce n'étoit qu'une simple séparation de biens. Cette Femme qui mettoit en usage tous moyens possibles & impossibles pour se soustraire de la domination & de la vuë de son Mari, auroit-elle manqué d'intenter une demande en séparation d'habitation qui en étoit la voye naturelle , si elle avoit cru avoir le moindre prétexte pour la soutenir ? Auroit-elle pris au lieu de cela , cette étrange résolution de s'abandonner à une fuite honteuse & criminelle , qui non seulement faisoit une tache éternelle à sa réputation , mais qui l'auroit même exposée aux peines les plus rudes si elle avoit été arrêtée , & que Monsieur de *Maxarin* eut voulu la livrer à la rigueur de la Justice.

Il est donc certain & l'on n'en peut jamais avoir une preuve plus convaincante , que Madame de *Maxarin* au tems de sa fuite, n'avoit jamais reçu aucun mauvais traitement de Monsieur de *Maxarin* ; & cela , MESSIEURS, vous prouve bien en même tems l'extrême modération de Monsieur de *Maxarin* ; car en vérité il falloit qu'il en eut eu beaucoup pour souffrir jusques-là sans emportement, tous les sujets de plainte que Madame de *Maxarin* lui avoit donnez pendant les deux dernières années qu'ils ont passées ensemble. Je puis dire même que c'est une assurance certaine pour l'avenir qu'il n'aura jamais d'emportement contre elle quelque chose qu'elle fasse , puis qu'il est impossible qu'elle lui en donne plus de sujet qu'elle fût dans ces deux dernières années,

Aussi n'a-t-on rien dit à la communication du Parquet contre Monsieur de *Maxarin* , qui mérite que l'on y ait le moindre égard ; on ne l'accuse d'aucun mauvais traitement : la seule chose que lui reprochent les partisans de Madame de *Maxarin* & sur quoi roulent toutes leurs plaintes , ou pour mieux dire leurs railleries ; c'est sa dévotion.

Mais qui a jamais ouï dire que la dévotion soit une cause de séparation ? On a prétendu , que quand un homme

homme se faisoit Juif ou Payen , ou qu'il tomboit dans l'heresie , sa femme pouvoit se séparer de lui & même faire résoudre son Mariage: mais qu'elle puisse le quitter quand il devient devot , & qu'il faille qu'il abuse la dévotion pour obtenir qu'on lui rende sa Femme, c'est une prétention que l'on n'oseroit soutenir ouvertement.

C'est-là néanmoins tout ce que Madame de *Maxarin* trouve à reprocher à son Mari ; elle ne peut nier d'ailleurs qu'il n'ait eu pour elle toutes les honnêtetez possibles, & qu'il ne lui ait toujours fourni tout ce qui lui étoit nécessaire non seulement pour les commoditez de la vie , mais même pour ses plaisirs & pour soutenir sa dignité avec éclat.

Elle ne niera pas aussi que Monsieur de *Maxarin* n'ait toutes les qualités qui forment un honnête homme & qui sont nécessaires pour composer un vrai mérite ; du courage & de la valeur , il en a donné assez de preuves , lors qu'il a servi en qualité de Grand Maître de l'Artillerie & de Lieutenant Général ; de la fermeté, de la pénétration, de la délicatesse d'esprit, une grandeur d'ame qui lui fait mépriser le bien , ou qui fait qu'il ne s'en soucie que pour le répandre à propos ; beaucoup de liberalité envers les pauvres ; beaucoup de moderation dans ce qui ne regarde que sa personne. Son absence me donne la liberté de dire de lui ce que sa Modestie ne souffriroit pas s'il étoit présent.

Madame de *Maxarin* a reconnu en lui toutes ces grandes qualités, pendant les cinq ou six premières années de leur Mariage, & leur a rendu la justice qu'elles méritoient.

J'avoué qu'il a le défaut d'être devot & d'avoir envie de faire son Salut ; défaut qui toutefois n'en doit pas être un aux yeux d'une Femme qui n'a pas celui d'être un peu indévot. J'avouërai même encore si vous voulez, qu'il peut y avoir en *France* & en *Angleterre* des hommes plus jolis, plus galans, plus éveillez,

lez, qui ont enfin des manieres plus tendres que Monsieur de *Mazarin*, ou plus de sympathie avec les inclinations de Madame de *Mazarin*; mais s'ensuit-il que l'on doive pour cela mépriser & quitter un Mari tel que Monsieur de *Mazarin*?

Une Femme qui n'est point maltraitée de son Mari, doit croire qu'il n'y a point d'homme mieux fait, plus agréable ni de meilleure humeur que lui; & quand elle ne pourroit pas se le persuader, elle doit songer que la Providence l'avant unie avec lui, elle n'est plus en état de choisir ni d'examiner si un autre lui plairoit davantage.

Elle doit se souvenir de ces textes de l'Ecriture, qui veulent que les Femmes soient attachées inséparablement à la personne de leur Mari, qui leur ordonnent de lui obéir & de le servir, qui disent qu'ils ne doivent tous deux composer qu'une même chair. Avons-nous quelque autre Loi, quelque nouvel Evangile, qui permette aux Femmes de violer tous ces devoirs sous des prétextes si frivoles?

Comment cela s'accorderoit-il encore avec cet autre précepte fait pour tous les Chrétiens, & principalement pour les Maris & les Femmes, parce qu'il doit y avoir entre eux une plus étroite union; qui nous enjoint de supporter les défauts les uns des autres? La dévotion d'un Mari est-elle un défaut si insupportable qu'elle doive être seule exceptée de ce précepte?

Mais d'ailleurs, Monsieur de *Mazarin* n'a-t-il rien de son côté à pardonner à Madame de *Mazarin*? Croit-elle être sans défauts? A la vérité on ne l'accusera pas de celui-là: mais n'en a-t-elle point de contraires & qui sont plus fâcheux pour un Mari que celui-là ne l'est pour une Femme? Si l'on mettoit dans la balance les défauts de l'une avec ceux de l'autre, croyez-vous, MESSIEURS, que Madame de *Mazarin* y eût de l'avantage, & que les siens ne l'emportassent pas par leur nombre & par leur poids? Cependant Monsieur de *Mazarin* veut bien les excuser tous; il oublie tout;
il lui

il lui pardonne tout ; il est prêt de la recevoir & de la traiter honnêtement comme il a toujours fait ; Madame de *Maxarin* ne lui pardonnera-t-elle pas ce vice unique de dévotion , que tant de Femmes raisonnables souhaiteroient de trouver dans leurs Maris ?

Enfin , il y a encore une dernière réflexion à faire sur cela. Madame de *Maxarin* ne refuse donc de retourner avec son Mari que parce que sa Maison est trop réglée , parce qu'il ne veut pas que l'on jouë des Comédies chez lui , car il n'empêche pas qu'elle ne les aille voir représenter ailleurs ; en un mot parce qu'elle craint de ne s'y pas divertir assez , de n'avoir pas la liberté d'y donner à jouïr & d'y recevoir autant de monde qu'elle souhaiteroit : voilà les seules raisons qui obligent Madame de *Maxarin* à demander permission de se retirer dans un Convent.

Mais croit-elle que toutes ces choses lui seroient plus permises dans un Convent que dans la Maison de son Mari ? Et d'ailleurs ne sont-ce pas là de belles dispositions à porter dans une Maison Religieuse ? Que pourroit-on en attendre , qu'un entier renversement de la Discipline dans le Monastere auquel vous feriez ce dangereux présent ?

En effet , ce que je dis , MESSIEURS , est confirmé par une experience réitérée plusieurs fois. Madame de *Maxarin* avant sa sortie du Royaume avoit déjà honoré plusieurs Convents de sa présence ; l'Abbaye du *Lys* , celle de *Chelles* , les Filles de *Ste. Marie* & quelques autres se souviendront à jamais de cet honneur par les tours d'esprit que Madame de *Maxarin* y a faits & dont la mémoire se conservera par tradition dans ces Maisons durant plusieurs Siecles.

Il s'agit donc de savoir lequel est le plus expédient , ou que Madame de *Maxarin* entre dans un Convent qu'elle dérangera sans aucun doute ; ou qu'elle retourne avec Monsieur de *Maxarin* , qui tâchera , s'il se peut , de la mieux regler : je ne crois pas , MESSIEURS , que vous balanciez dans le choix de ces deux Partis.

Je suis même persuadé que si ces deux Princes , aussi grands par leur mérite que par leur naissance , qui ont fait jusqu'ici à Madame de *Mazarin* , l'honneur de lui accorder leur protection , avoient été bien informés de l'état de la contestation , ils se seroient bien gardés d'embrasser son parti.

On leur avoit sans doute fait entendre ce que l'on a répandu dans le monde ; que Monsieur de *Mazarin* vouloit se rendre Maître du Bien de sa Femme & calomnier pour cela sa conduite : mais étant instruits comme ils le sont par les Plaidoiries qu'ils ont honorées de leur présence , que le but de Monsieur de *Mazarin* n'est que d'obliger Madame sa femme à se réunir avec lui & à accepter dans sa Maison une retraite honorable ; nous sommes bien assurez que loin de la favoriser dans sa revoke , ils lui donneront des Conseils dignes d'eux & de leur Sagesse.

Quel intérêt auroient-ils à faire continuer cette Vie vagabonde , par une personne qui a l'honneur d'être leur Parente ? Ou quel motif de justice les pourroit obliger à vouloir arracher à Monsieur de *Mazarin* , une Femme que toute leur Famille & eux-mêmes lui ont donnée solennellement à la face des Autels ?

Quelle apparence enfin qu'ils voulussent faire servir leurs grands Noms & leur Autorité , à entretenir la division entre deux personnes que l'Eglise a jointes , & à détruire l'Ouvrage de la main de Dieu ? Nous ne craignons jamais rien de pareil du Sang de *Charlemagne* & de *Louis le Grand* , de ce Sang toujours Protecteur des droits des Autels & de la Discipline de l'Eglise.

Ainsi, MESSIEURS , tout vous invite à rendre Madame de *Mazarin* à son Mari ; les Loix l'ordonnent , l'Honnêteté publique le desire , Monsieur de *Mazarin* le demande avec empressement. Madame de *Mazarin* seule y résiste , mais elle y résiste non seulement sans raison & sans intérêt légitime , comme je l'ai fait voir , mais contre son propre intérêt.

Comp-

Compte-t-elle pour rien de faire cesser par cette réunion, tous les mauvais bruits que depuis son évasion, la Médifance a cru être en droit de répandre touchant sa conduite ? Ne craint-elle point même de les confirmer par son opiniâtreté à refuser de retourner avec un Mari de qui elle n'a jamais reçu aucun mauvais traitement ? N'apprehende-t-elle point que l'on n'attribuë aux remords de sa Conscience, & à la honte qu'elle peut avoir de ces propres fautes, plutôt qu'aux imperfections de son Mari, le soin qu'elle prend de fuir sa présence & de se cacher à ses yeux ?

Mais laissons-là cette Gloire mondaine que Madame de *Mazarin* méprise peut-être : elle témoigne au moins par ses défenses qu'elle veut songer sérieusement à son Salut, puis qu'elle dit que c'est pour éviter le peril où il est en *Angleterre*, qu'elle demande 100000. Livres pour en pouvoir sortir. Ce sentiment est louable, mais il ne faut pas laisser cette grande œuvre imparfaite ; & elle le seroit sans doute, si Madame de *Mazarin* revenant en *France* demeueroit séparée de son Mari, contre la Loi de Dieu.

Puis donc qu'elle veut faire cette première démarche de revenir en *France* pour assurer son Salut ; il faut, MESSIEURS, que vous lui fassiez faire la seconde, de retourner avec Monsieur de *Mazarin* : sans cela la première seroit inutile, & son Salut courroit le même risque en *France* qu'en *Angleterre*.

Madame de *Mazarin* ne sera pas elle-même longtemps sans reconnoître la grace que vous lui aurez faite. En goûtant ce calme heureux que nous ne pouvons avoir que quand nous sommes dans l'état où l'ordre du Ciel nous a placés, elle bénira le coup qui l'aura jetée malgré elle dans le port ; elle vous remerciera de la violence obligeante que vous lui aurez faite pour la tirer de son égarement.

Je ne desespere pas même qu'elle ne reprenne avec le tems, les sentimens d'estime & d'amitié qu'elle a eus pour Monsieur de *Mazarin* dans les premières an-

nées de leur Mariage ; ils ont été trop vifs pour être entièrement éteints , & les réflexions qu'elle fera sur la bonté qu'il a eue de faire les premières démarches pour leur réunion, de lui tendre généreusement la main & d'oublier tous les sujets de plainte & de ressentiment qu'elle lui a donnés , redoubleront encore pour lui son respect & son attachement.

Ils se trouveront même beaucoup plus de sympathie qu'ils n'en avoient dans ces premières années : si la dévotion de Monsieur le Duc de *Mazarin* qui étoit alors dans la ferveur de son commencement , avoit quelque chose de farouche & de trop austère , comme cela arrive ordinairement ; Madame de *Mazarin* trouvera cet excès modéré & par le tems & par l'habitude ; & je ne doute pas aussi que du côté de Madame de *Mazarin* , la maturité de l'âge , les traverses qu'elle a essuyées , les réflexions qu'elle a faites , n'ayent temperé la Passion excessive qu'elle avoit en ce tems-là pour tous les Plaisirs.

Mais quand le tems n'auroit produit aucun changement dans son humeur , je suis persuadé que Monsieur de *Mazarin* , qui a été si rudement puni , par une absence de vingt années , d'avoir pris la liberté de vouloir la corriger , n'entreprendra plus de le faire qu'avec de très-grandes précautions , & qu'il aura pour elle des complaisances extraordinaires , qui gagneront d'autant plus le cœur de Madame de *Mazarin* qu'elle se souviendra d'avoir moins fait pour les mériter.

C O N C L U S I O N S.

Je conclus à ce qu'il plaise au Conseil ordonner, qu'attendu l'injuste retraite de Madame de *Mazarin*, & son opiniâtreté à demeurer hors de la Maison de son Mari & hors du Royaume , elle demeurera déchûë & privée de sa Dot & de ses conventions. Il dépendra de
la

la prudence du Conseil de lui donner un tems pour revenir en *France* & dans la Maison de Monsieur de *Mazarin*, après lequel tems faite d'y avoir satisfait, elle encourra cette peine en vertu de votre Arrêt, sans qu'il en soit besoin d'autre; même permettre à Monsieur le Duc de *Mazarin* de la reprendre en tel lieu qu'il la pourra trouver, & de la faire conduire dans sa Maison, & cela sans avoir égard aux demandes incidentes de Madame de *Mazarin* dont elle sera déboutée.

REPLIQUE

AU PLAIDOYE

*Fait par Mr. SACHOT dans
la même Cause.*

MESSEURS, Si le Mariage étoit une de ces Sociétés, qu'une des Parties a la liberté de rompre quand il lui plaît par une simple dénonciation; si la qualité de Mari n'étoit qu'une commission dont il put être destitué à la volonté de sa Femme; ou si nous étions encore dans ce tems bien-heureux sur lequel on a pris tant de plaisir à s'étendre & que l'on paroît regretter si fort, où les Femmes comptoient leurs années par le nombre de leurs Maris, & où le seul changement de leur volonté étoit une raison suffisante pour autoriser leur Divorce: il pourroit y avoir dans ce qui vous a été plaidé, dequoi fonder la séparation que Madame de *Mazarin* veut faire indirectement ordonner.

On ne peut en effet marquer une plus forte envie que celle que l'on a fait paroître en plaidant pour elle, d'obtenir cette séparation : mais de moyens pour la fonder selon nos Mœurs, parmi des Chrétiens, qui regardent les droits du Mariage comme sacrés, & cette Société comme indissoluble ; de ces mauvais traitemens qu'il faut qu'un Mari ait exercés contre sa Femme pour donner lieu à une séparation ; c'est de quoi je n'ai pas trouvé le moindre commencement de preuve dans tout le Plaidoyé de la Partie aversé.

Je dirai même davantage, que la maniere dont on s'est expliqué confirme ce que j'ai eu l'honneur de vous dire dans la premiere Audience, que ce n'est point dans le Cœur de Madame de *Maxarin* qu'est le principe du desir qu'elle témoigne de s'éloigner de Monsieur de *Maxarin*, & que ce n'est point son Esprit qui agit dans cette Cause.

Cela, MESSIEURS, paroît assez par les termes durs & outrageans dont on a usé contre Monsieur de *Maxarin*, & qui ne peuvent sortir de la bouche d'une Femme raisonnable contre son Mari. Elle doit se plaindre sans insulter, & tâcher d'exciter la commiseration des Juges & non pas la risée de l'Auditoire : elle doit exposer les outrages qu'elle prétend avoir reçus de son Mari, sans affecter de lui en faire : elle doit enfin reconnoître & respecter toujours en lui la main de Dieu qui le lui a donné pour Maître.

C'est-là le caractère qu'une Femme d'esprit conserve perpetuellement dans ces sortes d'actions ; & quand elle auroit d'autres sentimens dans le Cœur, la Prudence l'empêcheroit de les faire paroître.

Madame de *Maxarin* auroit sans doute gardé ce caractère de moderation & de douceur, qui lui est même très-naturel & qu'elle a pour tout le monde, & elle l'auroit inspiré à ceux qui sont chargés de sa défense, si elle en prenoit quelque soin : elle se seroit bien gardée de vouloir deshonoré sans nécessité un nom qu'elle porte, & tourner en ridicule un homme dont elle est

est engagée par sa condition , à partager la gloire ou le deshonneur.

Mais ce qui prouve encore mieux combien Madame de *Mazarin* a peu de part à tout ce qui vous a été plaidé, c'est la contrariété que vous verrez qui se rencontre entre les principaux faits que l'on a avancés, & ceux qu'elle a expliqués elle-même dans cette Apologie qu'elle a donné au Public sous le titre de *M E M O I R E S*, pour excuser une conduite qu'elle jugeoit bien que tout le monde devoit blâmer. Il n'y a pas d'apparence qu'elle eût fait plaider sa Cause devant Vous d'une manière si opposée à celle dont elle l'a défendue devant toutes les Nations de la Terre par cette Histoïre traduite en tant de Langues différentes.

Aussi, *M E S S I E U R S*, Maître *Sachot* a-t-il avoué de bonne foi, qu'il n'avoit reçu ni *Memoires* ni Instructions de Madame de *Mazarin*; & je suis bien aise pour l'intérêt de sa Partie aussi bien que de la mienne, qu'il ait fait cet aveu qui les justifie l'une & l'autre, en faisant connoître que ces railleries piquantes, ces faits calomnieux, ces accusations de perfidie, d'hypocrisie, de folie, ne viennent point de Madame de *Mazarin*, & que tout cela est suggéré par une Passion étrangère.

Mais Maître *Sachot* me pardonnera, si en louant tout ensemble son zèle & sa sincérité, j'ose me plaindre de la facilité qu'il a eue de plaider sous le nom d'une Femme tant d'injures contre son Mari; non seulement sans preuves, mais même sans avoir d'elle ni ordre ni mémoires. Il me semble qu'un homme aussi exact que lui, qui veut que j'aye une Procuration de Monsieur de *Mazarin* pour avancer qu'il permet à sa Femme d'aller à la Comédie, étoit bien plus obligé d'en avoir une de Madame de *Mazarin* pour donner cette Comédie au Public aux dépens de son Mari, & pour en faire une Satire qui retombe sur elle-même.

Mais enfin, de quelque Main que partent les traits que l'on a tirés contre nous, il ne sera pas difficile

d'en garantir Monsieur de *Mazarin*, & de faire voir qu'il n'y a aucun des Faits que l'on a plaidés qui doive lui nuire, dans le Jugement de sa Cause, ni même dans l'opinion du Public.

Je pourrois, MESSIEURS, négliger cette histoire aussi étrangère à notre Cause qu'elle est fabuleuse, des 50000 Ecus que l'on prétend avoir été promis par Monsieur de *Mazarin* à Monsieur l'Evêque de *Frejus* pour procurer son Mariage, & dont on dit que depuis il lui refusa le paiement. Cependant comme l'on en a fait un sujet de déclamation, non seulement contre Monsieur de *Mazarin*, mais même en quelque sorte contre la Dévotion, je crois qu'il est bon d'informer le Public qui a paru l'écouter avec quelque plaisir, que ce Fait est une pure fiction.

Comme il n'y en a point de preuves, la simple dénégation suffit; mais pour y donner plus de poids, je vous supplie, MESSIEURS, de me permettre de vous lire ce que Monsieur de *Mazarin* m'en a écrit dans une Lettre que je reçus hier; on sait combien il est incapable d'assurer un Mensonge ou de nier une Verité, & la délicatesse de conscience qu'il a là-dessus: ainsi je ne doute pas que le Conseil ne lui fasse l'honneur de le croire préférablement à Madame de *Mazarin*.

Lecture.

Rien au monde n'est plus faux que la convention des cinquante mille Ecus avec Monsieur l'Evêque de *Frejus*; il n'en a jamais été dit ni stipulé un mot. Feu Monsieur le Cardinal *Mazarin* arrêta le projet de mon Mariage avec le seul Monsieur le Chancelier le Tellier; il est vrai que Monsieur l'Evêque de *Frejus* entra depuis dans la confidence. Où est le joli de plaisanter sur une fausseté & sur un manquement de parole imaginaire?

Je n'ajouterai à cette lecture qu'une réflexion, qui est

est qu'il me paroît difficile d'accorder le fait de cette perfidie, car c'est ainsi qu'on l'a nommée, & c'en feroit une en effet, avec le caractère que l'on a donné à Monsieur de *Maxarin* dans tout le reste du Plaidoyé. Un homme qui donne, à ce que l'on dit, tout son bien aux Pauvres, qui sacrifie des millions pour acheter le Ciel, feroit-il une perfidie pour épargner 5000 Ecus ?

Vous lui faites une dévotion prodigue & avare en même-tems, charitable & perfide, donnant avec profusion ce qu'elle ne doit point, & refusant lâchement ce qu'elle doit. Vous deviez au moins lui donner un caractère égal & concilier mieux vos fictions, si vous vouliez qu'elles trouvassent quelque créance.

Venons maintenant aux Faits qui ont du rapport avec notre Cause.

On a passé fort légèrement sur la manière dont Monsieur & Madame de *Maxarin* ont vécu ensemble pendant les premières années de leur Mariage, parce que la vérité est, & l'on n'a osé en disconvenir, qu'ils les ont passées dans une très-grande union. Or ce Fait-là est d'une extrême importance : car on vous a dit, MESSIEURS, & il est vrai, que Monsieur de *Maxarin* étoit dévot dès les tems de son Mariage comme il l'est aujourd'hui. D'où vient donc que cette dévotion est devenue si odieuse à la Partie aversée, après qu'elle l'a soufferte pendant six années sans peine, & sans que cela diminuât rien de sa tendresse pour Monsieur de *Maxarin* ? Comment peut-elle après cela s'en faire un prétexte pour excuser sa fuite & pour autoriser la permission qu'elle vous demande de vivre séparément ?

Monsieur de *Maxarin* n'a point changé d'esprit, ses sentimens sont les mêmes qu'ils étoient au tems de leur Mariage & pendant cet âge d'or où ils ont goûté ensemble les douceurs d'une parfaite union. C'est donc de la part de Madame de *Maxarin* qu'est venu le changement ; ce ne peut être qu'un effet de son inconstance, & si elle

avoit conservé les mêmes inclinations qu'elle avoit alors, elle jouïroit encore avec ma Partie du même bonheur & de la même tranquillité.

On est passé ensuite au tems de sa fuite : on a cru être obligé pour son honneur de dire qu'elle avoit beaucoup souffert avec Monsieur de *Mazarin* avant que de prendre cette resolution. Mais en même tems, comme ces souffrances n'ont point paru, qu'elle même ne s'en étoit jamais plainte, & qu'elle s'étoit contentée en ce tems-là, d'intenter une simple action en séparation de Biens ; on a ajouté que son silence avoit été un effet de sa discretion, qu'elle avoit cru être obligée par le devoir de Mere, de demander la séparation de biens pour empêcher la ruïne de ses Enfans, mais qu'elle avoit négligé ce qui ne regardoit que son repos & son intérêt personnel.

Voilà certainement une discretion bien louable, qui empêche Madame de *Mazarin* de parler & de se pourvoir en Justice, & qui ne l'empêche pas de s'enfuir, déguisée en habit d'homme, avec un Seigneur des mieux faits & des moins discrets de la Cour..

Mais enfin, il n'est plus question d'avoir sur cela de la discretion : le masque est levé. Que n'expliquez-vous présentement ces mauvais traitemens ; ces services intolérables qui l'ont reduite à la dure nécessité de se jeter entre les bras du Chevalier † de R***. car il seroit inutile à présent de taire son nom puisque vous l'avez nommé. Ou si Monsieur de *Mazarin* n'a pas été jusques aux mauvais traitemens, dites-nous au moins les menaces qu'il lui a faites, les discours outrageans qu'il lui a tenus ? Vous devez ce compte au Conseil, vous le devez au Public, vous le devez à la justification de Madame de *Mazarin* & à la défense de votre Cause.

Croyez-vous persuader au Conseil que c'est encore par discretion que vous dissimulez ces choses ? Pensez-vous qu'il vous suffira d'affecter un air de mystere,

& de

† Le Chevalier de Rohan.

& de dire que vous ne voulez pas faire à Monsieur de *Maxarin* l'affront d'expliquer des faits nécessaires, quand vous lui dites sans nécessité tant d'injures atroces & que vous lui imputez gratuitement des crimes imaginaires ?

Vous voyez donc, MESSIEURS, évidemment, que le silence que Madame de *Maxarin* a gardé avant sa fuite, & celui que son Avocat garde encore aujourd'hui sur les mauvais traitemens que l'on dit en général qu'elle a souffert, sont autant de reconnoissances formelles qu'elle n'en a jamais reçu aucun.

On vous a dit, MESSIEURS, que ce qui contraignit Madame de *Maxarin* à s'enfuir, fut que Monsieur de *Maxarin* prévoyant qu'il alloit succomber en l'instance de séparation, intimida Madame de *Maxarin* par de faux avis, afin de l'obliger à prendre la fuite ; qu'il lui fit dire par des personnes apostées qu'elle perdrait son procès, & qu'ensuite il l'enfermeroit entre quatre murs : mais que ce qui acheva de la déterminer, fut que Monsieur de *Maxarin* obtint un Arrêt portant permission de la reprendre, & qu'elle craignit qu'il ne l'enlevât en vertu de cet Arrêt.

Vous deviez encore vous accorder sur cela avec les MÉMOIRES publics de Madame de *Maxarin*, puisque vous avouiez que vous n'en avez point eu d'elle de particuliers ; ou du moins ceux qui vous ont instruit devoient tâcher de paroître d'accord avec les Pièces, & de ne vous faire dire que des choses dont le contraire ne fût pas prouvé par écrit.

Madame de *Maxarin* dans ses MÉMOIRES qui sont entre les mains de tout le monde, dit que ce qui lui fit prendre la résolution de sortir du Royaume, fut qu'elle fut que Messieurs de la Grand'Chambre l'alloient debouter de sa séparation de biens, & qu'ils l'obligeroient à retourner avec son Mari ; que cet avis lui fut donné de si bonne part qu'elle ne put douter de sa vérité, & que celui qui le lui donna fit en cela un pas si délicat qu'elle ne découvrira jamais son nom. Permettez-moi, MESSIEURS, de vous lire cet en-

droit, il est conçu en termes encore plus forts que je ne le rapporte.

Lecture fol. 119. *

Parmi ces brouilleries notre Procès avançoit toujours ; Monsieur de Mazarin trouva la même faveur auprès des vieux que j'avois trouvé auprès des jeunes ; j'eus avis au bout de trois mois qu'il étoit Maître de la Grand' Chambre ; que sa Cabale y étoit toute-puissante ; qu'il auroit tel Arrêt qu'il voudroit ; que quand même on m'accorderoit la séparation de Biens que je demandois , on ne me laisseroit pas celle de corps dont je jouissois , & que je ne demandois pas alors ; qu'enfin les Juges ne pouvoient pas dans les formes se dispenser de m'ordonner de retourner avec mon Mari , quand ils me seroient aussi favorables qu'ils m'étoient contraires. Si cet avis m'étoit venu de moins bonne part , j'aurois la liberté de vous en nommer les auteurs ; mais comme ils faisoient un pas fort délicat en me le dormant , ils exigèrent de moi un secret que je leur garderai éternellement. Jugez quel traitement je pouvois espérer de Monsieur de Mazarin si je retournois avec lui par Arrêt , ayant la Cour & le Parlement contre moi , & après les sujets de ressentiment qu'il croyoit avoir. Voilà quels furent les motifs de la résolution si étrange & tant blâmée que je pris de me retirer en Italie auprès de mes Parens.

Voilà , MESSIEURS , ce que Madame de Mazarin en a dit elle-même ; il n'est donc pas vrai que Monsieur de Mazarin fût prêt de perdre son Procès , ni qu'il ait fait donner de faux avis à Madame de Mazarin.

A l'égard de l'Arrêt qui permit à Monsieur de Mazarin de la reprendre ; comment peut-on dire qu'il ait été la cause de sa fuite , puis qu'il ne fut obtenu que deux jours après son enlèvement : que ce fut son évafion

* Memoires de Madame Mazarin pag. 220.

sion qui donna lieu à cet Arrêt, & que ce fut ce même Arrêt qui permit à Monsieur de *Mazarin* d'en informer ? L'évasion se fit la nuit du 13. au 14. de *juin*, l'Arrêt est du 15. Et comment même Monsieur de *Mazarin* auroit-il pu demander avant cela la permission de reprendre Madame de *Mazarin*, puis qu'elle étoit logée actuellement dans sa Maison ?

Toutes ces excuses sont donc très-mauvaises, & il faut qu'il demeure pour constant que la fuite de Madame de *Mazarin* n'a eu aucune autre cause que sa légèreté & son emportement,

Mais, dit-on, Madame de *Mazarin* voyoit une dissipation étrange, les meubles précieux dispafoissoient chaque jour, elle se voyoit sur le bord de sa ruine & ses Enfans en danger de devenir les plus pauvres Gentils-hommes du Royaume.

Qui auroit cru, MESSIEURS, que l'héritière de Monsieur le Cardinal *Mazarin* ne se fût fait enlever, & ne fût sortie du Royaume, que pour fuir la Pauvreté, & de crainte de mourir de faim en *France* ? Aussi allez-vous voir que ce prétexte est aussi frivole que les autres.

Les meubles précieux dispafoissoient, dites-vous. Si vous entendez parler de ceux de votre appartement, vous avez raison de dire qu'ils disparurent, puisque vous les fîtes enlever : ils disparurent même d'une manière très-fâcheuse, car ils n'ont servi qu'à faciliter la retraite de Madame de *Mazarin* & à contribuer à ses folles dépenses.

Mais tous les autres meubles sont demeurez & sont encore existans, à la reserve de ceux que Monsieur de *Mazarin* a donnez à Mesdames ses Filles en les mariant ; il y en a encore pour plus d'un million dans le Palais *Mazarin*. Il en est de même de tous les autres effets venus de Monsieur le Cardinal *Mazarin*, ma Partie n'en a pas vendu pour un sol ; c'est ce que j'expliquerai tantôt dans son lieu

Mais quand on supposeroit qu'il y eut eu de la dissipation,

sipation, seroit-ce une raison pour excuser la fuite de Madame de *Maxarin*? Cela lui auroit-il fourni un juste sujet d'abandonner son Mari & sa Maison? Au contraire, c'est alors qu'une Femme est plus obligée à demeurer dans sa Famille, pour tâcher, ou d'empêcher par ses Conseils les dissipations de son Mari, ou de les réparer par son économie.

On vous a dit, MESSIEURS, que Monsieur de *Maxarin* a eu de la joye de la fuite de Madame de *Maxarin*, quoi qu'il ait feint d'en être affligé; que ses Amis sont venus l'en féliciter, que même il n'a pas voulu profiter des occasions de se reconcilier quand elles se sont présentées.

N'insultez point ainsi à la douleur que cette fuite honteuse a donnée à Monsieur de *Maxarin*, pour lui-même & pour l'intérêt de Madame de *Maxarin*. Elle n'a été que trop vive, trop publique, & de trop longue durée; Madame de *Maxarin* elle-même en parle ainsi dans ses MEMOIRES & elle s'en fait un trophée, dont assurément elle ne trouveroit pas bon que vous lui voulussiez ravir la gloire.

Il se peut faire que les Amis de ma Partie s'en soient réjouis, parce qu'ils en jugeoient plus sainement que lui, & sans prévention; mais pour lui il n'a point de honte d'avouer sa foiblesse; il reconnoît que jamais rien ne l'a touché si vivement, & qu'il fit tous ses efforts pour empêcher la sortie de Madame de *Maxarin* hors du Royaume.

Ce fut même ce qui lui attira ce Conseil plein d'esprit & de sagesse, d'une Bouche accoutumée à ne prononcer que des Oracles, *Vous devriez plutôt me demander des Ordres aux Gouverneurs, pour l'empêcher de revenir en France, que pour l'empêcher d'en sortir.* Mais comment Monsieur de *Maxarin* auroit-il été capable alors de profiter de ces conseils, puisque vous voyez qu'il ne l'est pas encore présentement?

On a ensuite parlé de ce qui se passa, lors que Madame de *Maxarin* revint en France avec Mr. le Duc de

de *Nevers* ; qu'elle fut amenée à la Cour par l'ordre du Roi ; qu'elle eut l'honneur de lui parler ; mais on a raconté cet incident d'une manière toute contraire à ce qui est , & à celle dont Madame de *Mazarin* l'expose elle-même dans ses M É M O I R E S .

Il est vrai que le Roi ayant appris que Madame de *Mazarin* étoit à *Nevers* , & voyant avec déplaisir le malheur où elle se plongeoit elle-même & où elle réduisoit son Mari , eut la bonté de vouloir bien s'interposer pour les reconcilier.

Il manda à Madame de *Mazarin* de venir à la Cour , & il lui donna sa parole , qui est le meilleur Sauf-conduit que ses Ennemis même pussent avoir , qu'il ne lui feroit fait aucune violence , - & que si elle ne s'accommodoit pas avec Monsieur de *Mazarin* , il la feroit reconduire en sûreté jusques hors du Royaume ; la Dame *Belizani* alla par son ordre la querir , & l'amena dans la Maison de Madame *Colbert*.

Elle eut l'honneur de parler au Roi , qui ne lui proposa point , comme on l'a plaidé , de demeurer à *Paris* pour poursuivre sa demande en séparation ; n'auroit-ce pas été un bel accommodement & bien digne des soins d'un aussi Grand Monarque ? Il faut qu'une Main comme la sienne guerisse parfaitement tout ce qu'elle touche. Et d'ailleurs Madame de *Mazarin* auroit bien eu un autre procès à essuyer que celui de sa séparation de Biens , elle auroit été bien-heureuse que l'on eut fait une compensation de l'un avec l'autre.

Ce que le Roi lui proposa , comme elle le dit elle-même dans ses M É M O I R E S , fut de se reconcilier parfaitement avec Monsieur de *Mazarin* & de retourner dans sa Maison ; & non seulement il le lui proposa , mais elle avouë elle-même , qu'il le lui conseilla.

Le Roi eut la bonté d'y ajouter des conditions qui devoient calmer tous ses Caprices , & dont toute autre qu'elle auroit été très-satisfaite , * (*Que Mr. de Mazarin*

* *Memoires de Madame Mazarin* pag. 239.

Mazarin n'auroit aucune inspection sur ses Domestiques, qu'elle ne le suivroit point dans ses Voyages) & quelques autres semblables que l'on vouloit bien accorder à la mauvaise humeur de Madame de Mazarin.

Cependant tout cela ne la contenta point ; elle préféra son entêtement aux Conseils obligeans du plus sage Prince de la Terre ; elle lui déclara qu'elle ne vouloit point absolument retourner avec Monsieur de Mazarin & le conjura de la faire reconduire en Italie suivant sa parole, avec les 24000 Livres de pension qu'il lui avoit fait espérer. Il n'est point vrai qu'elle ait opté de demeurer en France, ni que ç'ait été le Roi qui lui ait ordonné d'en sortir : & le Placet ou la Lettre que l'on a lue en cette Audience, est une Piece supposée & démentie par ses propres M É M O I R E S ; je supplie le Conseil de me permettre d'en lire l'endroit où cet incident est rapporté.

Lecture fol. 119.

* Pour savoir la vérité, le Roi m'envoya querir au bout de trois mois par Madame Belizani, & un Exempt des Gardes, dans le Carosse de Madame Colbert, chez qui mon Frere avoit prié le Roi de me faire loger comme dans un lieu où personne ne me pourroit contraindre de déguiser mes sentimens. Deux ou trois jours après il me fit aller chez Madame de Montespan pour me parler ; je n'oublierai jamais la bonté avec laquelle il me traita, jusqu'à me prier de considérer que s'il n'en avoit pas mieux usé pour moi par le passé, ma conduite lui en avoit ôté les moyens ; que je lui disse franchement ce que je voulois ; que si j'étois absolument résolue à retourner en Italie, il me feroit donner une pension de vingt-quatre mille Francs, mais qu'il me conseilloit de demeurer ; qu'il feroit mon accommodement aussi avantageux que je voudrois ; que je
ne

* Memoires de Madame Mazarin pag. 238.

ne suivrois Monsieur de Mazarin dans aucun Voyage ; qu'il n'auroit rien à voir sur mes Domestiques ; que même si ses caresses m'étoient odieuses , je ne serois pas obligée de les souffrir d'abord ; & qu'il me donnoit jusqu'au lendemain pour y songer.

J'aurois bien pu lui répondre sur le champ ce que je lui répondis le jour suivant ;

Qu'après m'avoir voulu perdre d'honneur comme Monsieur de Mazarin avoit fait , & avoir refusé de me reprendre lors que je lui avois fait offrir de revenir sans aucune condition , & qu'il me savoit dans la dernière nécessité , je ne pouvois me résoudre à retourner avec lui ; que quelques précautions que l'on pût prendre , de l'humeur dont il étoit , il m'arriveroit tous les jours vint petites choses cruelles dont il ne seroit pas à propos d'aller importuner Sa Majesté ; & que j'acceptois avec une reconnaissance extrême la pension qu'il lui plaisoit de me donner.

Après des raisons si légitimes vous serez surpris d'apprendre que tout le monde blâma ma résolution , mais les jugemens des Gens de Cour sont bien differens de ceux des autres hommes. Madame de Montespan & Madame Colbert entre autres , firent tout ce qu'elles purent pour me faire demeurer , & Monsieur de Lauzun me demanda , Ce que je voulois faire avec mes vingt quatre mille Francs , que je les mangerois au premier Cabaret , & que je serois contrainte de revenir après toute honteuse , en demander d'autres qu'on ne me donneroit pas.

Vous voyez , MESSIEURS , le jugement que l'on faisoit de cette bonne Ménagere qui accuse son Mari de dissipation.

Le Roi n'ayant pu persuader Madame de Mazarin , fut obligé d'exécuter la parole qu'il lui avoit donnée , & de la faire reconduire en sûreté hors du Royaume. Voilà la maniere dont les choses se sont passées. Nous examinerons dans la suite les avantages que Madame de Mazarin prétend en tirer.

Il faut entrer présentement dans la discussion des moyens que l'on vous a plaidez. Je ne répondrai point
aux

aux curiositez historiques que l'on a rapportées, de l'usage du Divorce dans l'ancienne Rome, & de l'inclination qu'avoient les Dames Romaines à le pratiquer; cela est inutile à notre Cause; si ce n'est que l'on ait voulu faire connoître par-là que Madame de *Maxarin* n'est pas la premiere qui a eu ces sentimens; qu'elle n'a point dégénéré des inclinations de ces Dames dont elle est peut-être descenduë; & qu'elle a en cela l'Ame veritablement Romaine. Mais cela ne la rend pas moins sujette aux peines qui furent établies contre ces mêmes Dames par les *Novelles* que j'ai rapportées.

On a tâché d'en éluder la disposition par deux réponses.

La premiere, est que l'on prétend qu'elles ont cessé d'avoir lieu depuis que le Divorce a été aboli, parce que la privation de la Dot qu'elles prononçoient, étoit une suite du Divorce & n'avoit jamais lieu que dans le cas du Divorce.

J'ai déjà prévenu cette objection en plaidant, & je vous ai fait voir, MESSIEURS, que bien loin que l'abolition du Divorce, qui étoit une des peines de la mauvaise conduite des Femmes, doive les exempter de l'autre peine, qui étoit la privation de leur Dot, elle rend cette derniere peine encore plus necessaire qu'elle ne l'étoit en ce tems-là; je n'en répéterai point les moyens.

Vous avez même vu que c'est l'esprit de nos Coutumes, qu'il y en a plusieurs qui en contiennent des dispositions précises: que c'est aussi l'usage des Compagnies Souveraines, qu'il y a eu des Arrêts qui l'ont ordonné, je n'ai pas ouï que l'on ait rien répondu à tous ces moyens.

Il doit donc demeurer pour constant, que notre Droit s'accorde parfaitement en cela avec les Loix Romaines, & que cette peine n'a point été abrogée par l'abolition du Divorce.

La seconde objection qui m'a été faite est, que l'on dit que ces *Novelles* contiennent une exception en faveur des

dés Femmes qui se retirent chez leurs Pères & Mères. On prétend que Madame de *Maxarin* est dans ce cas, parce qu'au défaut de Père & de Mère les autres proches Patens peuvent à cet égard tenir leur place ; sur tout lorsqu'ils sont revêtus d'une Dignité éminente qui supplée au degré, & qui donne pour eux le même respect que l'on auroit pour des ascendans : c'est un principe dont je suis convenu.

Or dit-on, Madame de *Maxarin* dans son premier Voyage d'*Italie*, logea chez Monsieur le Cardinal *Mancini* son Oncle, homme d'une très-grande Vertu. Cela est encore vrai, mais on devoit ajouter que Monsieur le Cardinal *Mancini* ayant bien-tôt reconnu que son autorité étoit trop foible pour retenir Madame de *Maxarin* dans la regularité où il auroit souhaité qu'elle eut vécu, il la mit dans un Convent dont Madame de *Maxarin* sœur de Monsieur le Cardinal, étoit Abbessé. J'avoué que la Partie averse étoit encore très-honnêtement dans cette Maison & à couvert de tout reproche ; mais après y avoir passé quinze jours elle en sortit par adresse en feignant de reconduire Madame sa Sœur. Elle conte elle-même cette histoire dans ses *MEMOIRES*, & elle en finit le recit agréablement en ces termes : * (*La pauvre Vieille*, dit-elle, en parlant de sa Tante, prit si fort à cœur cette aventure, qu'elle en mourut de déplaisir quelques jours après.)

Voilà une illustre marque du respect que Madame de *Maxarin* porte à ses Proches & à leurs Dignitez ; & de son bon naturel.

On a ajouté, que dans son second Voyage d'*Italie* Monsieur le Connétable *Colonne* son Beau-frere la reçut & la logea dans sa Maison.

Cela est encore véritable ; mais 'on ne vous a pas dit comment elle s'acquitta des devoirs de l'hospitalité ; elle employa ses premiers soins à inspirer à Madame la Connétable sa Sœur les mêmes sentimens pour Monsieur le Connétable, qu'elle avoit pour Monsieur de

* *Memoires de Madame Maxarin* Pag. 236.

de *Mazarin* ; elle y travailla si utilement qu'en peu de tems elle lui persuada de passer en *France* de la même maniere dont elle étoit passée en *Italie* ; & comme Madame de *Mazarin* savoit par experience, les stratagèmes necessaires pour faire réussir ces sortes d'entreprises, Madame la *Connétable* s'embarqua sous sa conduite, & arriva heureusement à *Marseille*, malgré toute la diligence que fit Monsieur le *Connétable* pour les faire suivre & pour les arrêter.

Enfin on vous a dit, *MESSIEURS*, qu'en *Angleterre* Madame de *Mazarin* a été logée dans le Palais & auprès de la personne de la Reine. Je n'ajouterais rien à ce que j'ai dit à cet égard dans mon premier Plaidoyé ; sinon qu'il n'est pas vrai que Madame de *Mazarin* ait été logée, ni dans le Palais de la Reine pendant qu'elle étoit Duchesse d'*York*, ni dans le Palais des Rois depuis que cette Princesse a été sur le Trône. Madame de *Mazarin* a toujours eu pour logement dans l'un & dans l'autre de ces tems, un Pavillon qui est à la verité de la dépendance du Château de *St. James*, mais ce Château de *St. James* n'est point la demeure du Roi, il est à l'égard du Palais que le Roi habite & qui s'appelle *Withal*, & non pas *Louvre*, car le nom de *Louvre* a été pris du lieu où le Palais de nos Rois est bâti. Il est, dis-je, à l'égard de *Withal*, ce qu'est le Château des *Tuilleries* à l'égard de l'ancien *Louvre* ; & le Pavillon de Madame de *Mazarin* est au Château de *St. James*, ce qu'étoit autrefois la maison du Sieur *Renard* au Château des *Tuilleries*. Jugez, *MESSIEURS*, si cela est assez proche du Palais, pour que l'on puisse dire que la présence de la Reine & le respect que Madame de *Mazarin* avoit pour sa Personne, doivent bannir tous les soupçons, & s'il y a quelqu'un qui voulût sur ce fondement répondre de tout ce qui s'est passé dans ce Pavillon.

Mais cet examen est inutile, puisque Monsieur de *Mazarin* veut bien pardonner à Madame de *Mazarin* tout le passé, pour-vu qu'elle rentre présentement dans son

son devoir. Ne vous engagez donc point dans une justification trop difficile & que Monsieur de *Mazarin* n'exige point : il veut croire Madame de *Mazarin* innocente ; contentez-vous de cela , & prenez garde qu'en voulant trop approfondir , les efforts que vous ferez pour la justifier ne produisent un effet contraire.

La même raison me fera passer légèrement sur la distinction que l'on a faite des deux retraites de Madame de *Mazarin*. On dit , que si la première , qui fut lors qu'elle se fit enlever de la Maison de ma Partie , est criminelle , elle a été couverte & réparée par son retour volontaire en *France* ; & qu'à l'égard de la seconde, elle est entièrement innocente , puis que Madame de *Mazarin* est sortie du Royaume par la permission & par l'ordre même du Roi , & que sa sortie a été involontaire.

Mais premièrement , comment peut-on prétendre que le retour de Madame de *Mazarin* en *France* sans la participation de Monsieur de *Mazarin* , ait effacé le crime de son enlèvement ? Une femme enlevée hors du Royaume , n'a-t-elle qu'à toucher les terres de *France* pour recouvrer son innocence ?

Je demeure d'accord que si une femme étoit revenuë dans la Maison de son Mari , qu'il l'eut reçue , qu'il eut vécu avec elle sans poursuivre la vengeance de cette injure ; il ne seroit plus après cela reçu à s'en plaindre , parce qu'il seroit censé l'avoir remise. Mais il n'y a rien ici de semblable. Monsieur le Duc de *Nevers* a ramené Madame de *Mazarin* en *France* comme il l'avoit menée en *Italie* , sans la participation de Monsieur de *Mazarin* : c'est plutôt une continuation qu'une réparation de l'injure.

A l'égard de la seconde retraite , je vous ai déjà fait connoître , MESSIEURS , que les choses ne se sont point passées de la manière qu'on les a expliquées , & que si le Roi fit reconduire Madame de *Mazarin* hors du Royaume , ce ne fut que pour satisfaire à sa parole & au desir de Madame de *Mazarin* ; de sorte que
cela

cela n'a ni effacé le crime de la femme, ni détruit le droit du Mari.

Ne voyons-nous pas tous les jours des gens fugitifs & accusez de crime, paroître sur la foi d'un Sauf-conduit qui leur est accordé, soit par leurs Créanciers ou par quelque Arrêt du Conseil ? Quand le terme du Sauf-conduit est expiré & qu'ils se sont retirés, ne reprend-t-on pas les poursuites contre eux comme auparavant, sans qu'ils soient réputés pour cela moins coupables ?

Aussi Madame de *Mazarin* a été si peu persuadée elle-même qu'elle fût innocente, ou que la permission que le Roi lui avoit accordée de repasser en *Italie*, la mît à couvert des poursuites de Monsieur de *Mazarin* & du droit qu'il avoit de la reprendre, que quand elle repassa depuis en *France* avec Madame la Connétable sa Sœur, elle n'osa y demeurer que déguisée : & même avant su que monsieur de *Mazarin*, qui avoit eu quel-avis de son arrivée, la faisoit chercher, elle se retira en diligence en *Savoie*, d'où elle passa en *Angleterre*.

Il faut donc retrancher toutes ces mauvaises défenses ; mais (je le repete encore une fois) que sert-il d'entrer dans cette discussion qui ne peut être que desavantageuse à Madame de *Mazarin*, puisque ma Partie veut bien lui pardonner tout le passé, pourvu qu'elle revienne présentement avec lui ; quelle raison peut-elle avoir pour le refuser ? Je veux que son enlèvement, ses voyages, son long séjour dans les Pays étrangers, la conduite qu'elle y a tenuë, je veux, dis-je, que tout cela soit couvert, ou même que cela ait été innocent ; mais le refus qu'elle fait de revenir en *France* & avec Monsieur de *Mazarin* peut-il être excusé ? Son opiniâtreté peut-elle être regardée autrement que comme une nouvelle injure & un nouveau crime ? Monsieur de *Mazarin* n'est-il pas toujours son Mari ? Est-elle passée sous une autre autorité que la sienne ? L'Eglise & les Loix de l'Etat le lui ont donné pour Epoux & lui com-

mandent

mandent de vivre avec lui & de lui obéir, qu'elle autre puissance l'en a dispensée ?

Quand il seroit vrai que le Roi lui auroit permis, ou ordonné même de se retirer pour quelque tems en *Italie* chez ses Parens, ne seroit-ce pas abuser évidemment de cette permission que de l'étendre à un aussi long séjour que celui qu'elle a fait dans les Pays étrangers, & de s'en faire un prétexte pour le continuër encore ? Pourroit-elle prétendre que l'intention de ce Prince si religieux, si zélé pour la Discipline, ait été de la séparer pour toujours d'avec son Mari ? & n'a-t-il pas même temoigné assez ouvertement le contraire, quand indigné de l'opiniâtreté de Madame de *Mazarin*, il lui a retranché la Pension de 24000 liv. qu'il lui avoit fait payer pendant les deux premières Années de son absence ?

Enfin, quelqu'un oseroit-il soutenir, qu'en permettant à Madame de *Mazarin* d'aller en *Italie*, il lui eût donné la permission de demeurer chez ses ennemis, dans la Cour d'un Usurpateur, dans un Pays heretique, l'objet du courroux du Ciel & de la haine des hommes ?

Il faut donc qu'il demeure pour constant que Madame de *Mazarin*, n'a aucune excuse ; que sa fuite, son séjour pendant vingt-deux ans dans les Pays étrangers, le refus qu'elle fait encore de revenir, sont autant de contraventions à ses devoirs & aux engagements qu'elle a pris par son Mariage ; que la privation de sa Dot & de ses conventions en est la peine naturelle & légitime ; que vous lui ferez grace en lui accordant un délai pour éviter cette peine, & que si elle manque dans ce délai, d'obéir à votre Arrêt, vous ne pouvez punir trop sévèrement ses fautes passées & sa contumace présente.

Passons à l'examen de ce que l'on a dit pour appuyer ses demandes incidentes, & commençons par celle de 100000 Liv. pour le payement de ses prétendues dettes.

Je ne repeterai rien des moyens que j'ai eu, M E S-
Tom. I. O SIEURS,

SIEURS, l'honneur de vous expliquer contre cette demande.

J'y ajouterai seulement un Arrêt du Parlement du 23. Mars 1672. rapporté dans la seconde Partie du Journal du Palais, qui a debouté une Femme d'une pareille demande dans une espece beaucoup plus favorable pour elle, que n'est celle de cette Cause.

Françoise Frottier avoit quitté son Mari pendant la poursuite d'un appel comme d'abus, qu'elle avoit interjeté de la célébration de son Mariage, & qui n'étoit pas sans fondement, car elle avoit été mariée avant l'âge de 12. ans. Elle contracta pendant cette absence pour 5000 liv. seulement de Dettes nécessaires pour sa subsistance. Après qu'elle eut perdu son procès sur l'appel comme d'abus, elle demanda que son Mari fût tenu de payer ces menuës dettes: elle se fondeoit, sur l'obligation où il étoit de lui fournir ses alimens, sur la cause & la faveur de ces dettes, contractées pour sa subsistance; sur la nécessité où elle s'étoit trouvée de quitter son Mari, parce qu'en demeurant avec lui elle auroit ratifié son Mariage.

Monsieur de *Maupéou* qui depuis a été Avocat Général, plaida pour le Mari, & fit voir, qu'il ne devoit les alimens à sa Femme que pendant qu'elle demeureroit avec lui, & que l'obligation de la nourrir étoit attachée à cette demeure actuelle; son Plaidoyé est rapporté dans le Journal: sur cela intervint l'Arrêt qui debouta la Femme & ses Créanciers de leurs demandes.

A combien plus forte raison cela doit-il avoir lieu contre une Femme qui s'est absentée de sa Maison & même du Royaume sans aucune nécessité, par un pur caprice; & à l'égard de dettes qui ne pourroient avoir été contractées que pour des dépenses entièrement superflues?

On vous a dit, MESSIEURS, que tout cela seroit bon si l'on avoit affaire à des Créanciers sujets à nos Coutumes, au lieu que nous avons affaire à des

Anglois,

Anglois, dont les Loix sont différentes des nôtres, & qui exigeroient par violence ce qu'ils ne pourroient obtenir par Justice. On a exagéré sur cela d'une manière pathétique le peril où l'on prétend qu'est la vie de la Partie averlé; comme si l'on pratiquoit en *Angleterre* cette ancienne Loi, qui permettoit aux Créanciers d'un Debitéur insolvable, de le déchirer par morceaux; & l'on vous a représenté Madame de *Maxarin* comme une personne qui attend à tous momens l'heure de son Martyre.

Mais comment accorder cette peinture tragique avec ce que nous voyons clairement, qu'il n'a tenu qu'à Madame de *Maxarin* de passer en *France*, dans le tems qu'un si grand nombre de naturels *Anglois*, dont la plupart avoient sans doute des Dettes plus effectives que les siennes, y sont passés sans aucun empêchement? Comment l'accorder avec ce que je vous ai remarqué, qu'il n'y a encore eu jusques ici aucune procédure, aucun obstacle formé par les Créanciers pour empêcher sa sortie?

Tout le monde ne fait-il pas même que bien loin que Madame de *Maxarin* soit arrêtée dans *Londres*, elle a eu besoin d'une autorité supérieure pour s'y faire souffrir? Si sa vie y étoit en peril, comme elle le dit, si elle y étoit exposée au martyre, auroit-elle eu recours à ces moyens pour obtenir la liberté d'y demeurer? Préfereroit-elle encore ce séjour à la Maison de son Mari? à moins qu'un beau zele ne lui fît rechercher cette glorieuse palme & ne lui eut fait concevoir une sainte ambition d'être immolée par cette Nation farouche, afin d'avoir au moins cela de commun avec cette Fille que la *France* reconnoît pour sa Liberatrice.

Mais il ne faut rien craindre de semblable de Madame de *Maxarin*: une Femme qui trouve mauvais que son Mari employé quelque partie de son Bien en œuvres pieuses; ne prodiguera jamais son sang pour la Religion; & il faut qu'elle soit dans une grande sûreté en *Angleterre*, puis qu'avant que de se résoudre à

en sortir, elle veut faire sa composition sur l'habitation, & sur la pension qu'elle demande qu'on lui donne en France.

Aussi, MESSIEURS, vous ai-je fait voir clairement que ces prétendues Dettes ne sont qu'une illusion, & un prétexte inventé par son Conseil de *Paris*, pour excuser son opiniâtreté. Je n'en répéterai point les moyens; je répondrai seulement aux Lettres qu'on a luës en la dernière Audience pour prouver la vérité de ces Dettes.

Ce sont, dit-on, des Lettres écrites naturellement & sans étude, c'est le Cœur qui s'y explique: par conséquent on ne peut douter de la vérité de ce que Madame de *Mazarin* y dit, qu'elle a des Créanciers qui l'importunent & dont elle craint les poursuites.

Premièrement ces Lettres ne sont point reconnues.

Mais quand nous les supposerions véritables, serions-nous obligés de croire Madame de *Mazarin*? Suffiroit-il pour lui faire donner 100000 Francs, qu'elle eût écrit qu'elle doit cette somme & qu'elle en a besoin?

D'ailleurs, je supplie le Conseil de remarquer, que ces Lettres n'expliquent point quelle est la somme que doit Madame de *Mazarin*. Cependant si Madame la Duchesse de *Nevers* avoit quelque autre Lettre plus précise où cette somme fut marquée, elle n'auroit sans doute pas manqué de la montrer. C'est donc Monsieur ou Madame de *Nevers*, ou celui qui a dressé les défenses, qui ont taxé d'office Monsieur de *Mazarin* à cette somme de 100000 Livres.

Mais je vous demande, d'où avez-vous appris que ces Dettes montent à 100000 Livres, puisque vous avouez que vous n'avez aucuns Memoires ni aucunes Instructions de Madame de *Mazarin*, que ces Lettres qui ne s'en expliquent point? C'est donc au hazard que vous demandez cette somme, & vous croyez que sur cela les Juges ordonneront que Monsieur de *Mazarin* payera 100000 liv. & qu'ils rendront un Jugement au hazard, comme vous avez formé votre demande?

Enfin,

Enfin, il est même évident que le fait de ces Dettes a été inventé à *Paris*, & que Madame de *Mazarin* n'en a parlé dans ces Lettres que sur ce qu'on lui a mandé qu'il falloit qu'elle écrivît en ces termes. Vous allez voir cette vérité plus claire que le jour par deux ou trois circonstances.

La première est, que dans la plus ancienne de ces trois Lettres, qui est du 15. d'Octobre dernier, Madame de *Mazarin* écrit à Madame de *Nevers* en ces termes: *Je vous envoie le Certificat que vous m'avez demandé*; cette Lettre n'est précédée d'aucune autre. Il paroît donc par là que c'est Madame de *Nevers* qui a demandé à Madame de *Mazarin* ce Certificat, & qu'elle le lui avoit demandé avant que Madame de *Mazarin* lui eût parlé de ses dettes, ni de la difficulté qu'elle auroit à sortir de *Londres* sans les payer; par conséquent il est évident que le fait de ces prétendues Dettes & de la détention de Madame de *Mazarin*, est un fait inventé à *Paris* sans la participation de Madame de *Mazarin*.

Le style même dont ces Lettres sont écrites, & que vous voulez faire trouver si naturel, ne l'est point du tout, & fait encore une preuve qu'elles ont été écrites de commande. Quand Madame de *Mazarin* écrit naturellement & que c'est son Cœur qui parle, elle écrit incomparablement mieux que ces Lettres ne le sont; sur tout s'il étoit vrai qu'elle fut dans l'état qui y est marqué, le peril & le besoin joints avec son éloquence naturelle, l'auroient fait écrire d'une manière beaucoup plus vive & plus touchante que celle qui se voit dans ces Lettres.

Quelle apparence encore, qu'écrivant d'un Pays où elle a été témoin de si grandes revolutions, & où il faut qu'il lui soit arrivé à elle en particulier, beaucoup d'évenemens singuliers, dont elle pouvoit croire que Madame de *Nevers* qui a tant de bonté pour elle, seroit bien aise d'être instruite; quelle apparence, dis-je, qu'elle n'eût rien écrit de toutes ces choses, pas

même un seul mot de Monsieur de *Maxarin* ni des sentimens qu'elle a pour lui ? Elle ne parle uniquement que de ses Créanciers , parce qu'on ne lui avoit ordonné de parler que de cela dans ces Lettres faites exprès , qui étoient sans doute accompagnées de quelque autre plus instructive ; & elle en parle même si légèrement qu'il faudroit s'aveugler pour ne pas connoître que cela n'est point sérieux.

Vous voyez donc, MESSIEURS, qu'il n'y eut jamais de demande formée plus témérairement , & avec moins de fondement que celle de ces 100000 Liv.

Passons à l'autre demande qui regarde la permission de demeurer dans un Convent.

Vous savez, MESSIEURS, que cette permission ne s'accorde jamais que pour des Causes très-graves ; le caprice d'une Femme , ou le dégoût qu'elle peut avoir conçu contre son Mari , ne sont pas des raisons suffisantes pour rompre la Société à laquelle le Mariage les engage l'un & l'autre ; il faut qu'il y ait des mauvais traitemens qui par leur excès méritent le nom de services dont on les qualifie ordinairement. Prouve-t-on ici quelques faits de cette qualité ? On n'en allègue même pas.

On vous a dit , pour toute raison , que Madame de *Maxarin* ne peut retourner en la Maison de son Mari , parce que les choses ne sont pas en cet état : Quel langage est cela ? Qu'entendez-vous par ce discours ? Que faut-il , pour mettre les choses en état qu'une Femme puisse & doive retourner avec son Mari , sinon qu'il y ait entr'eux un Mariage valable , que le Mari veuille bien la recevoir & que la Femme n'ait point été maltraitée ? Tout cela se rencontre ici.

Madame de *Maxarin*, dit-on , y a de la repugnance ; car voilà tout ce que l'on peut dire de plus fort sur ce sujet.

Mais premierement, qui vous a dit qu'elle y a de la repugnance ? Avez-vous une procuration d'elle pour cela ? Point du tout. Vous n'avez pas seulement de

Memoires de sa part , ses Lettres mêmes n'en disent rien. C'est donc Mr. & Madame de *Nevers* , qui parce qu'ils n'aiment pas Monsieur de *Maxarin* , présumement que Madame de *Maxarin* ne doit pas vouloir demeurer avec lui , & qui demandent de leur chef qu'on la sépare de son Mari.

Et moi je vous dis au contraire , que ne paroissant ni Procuration ni Memoires de Madame de *Maxarin* , qui fassent connoître cette repugnance & cette aversion que vous lui attribuez de votre autorité , on doit présumer qu'elle n'en a point ; parce que l'on doit toujours croire qu'une personne souhaite & fait ce qui est de son devoir , tant que le contraire ne paroît pas.

Mais quand il seroit vrai que Madame de *Maxarin* auroit quelque repugnance à retourner avec Monsieur de *Maxarin* , seroit-ce une raison pour l'en dispenser & pour la séparer d'avec lui ? Si l'on séparoit toutes les personnes mariées dont l'une a conçu quelque dégoût pour l'autre , combien verrions-nous éclore de divorces ? Y a-t-il des gens assez parfaits , assez formés l'un pour l'autre , & assez heureux pour ne se donner réciproquement aucun chagrin dans une Société si étroite ? Cet état d'impassibilité n'est pas fait pour cette vie , & je ne sai même s'il est permis de l'y souhaiter. On ne doit donc pas écouter ces petites délicatesses , quand il n'y a point de raisons essentielles de séparation : principalement dans la bouche d'une Femme qui a vécu avec son Mari pendant six années dans une parfaite union ; qui a eu de lui pendant ce tems quatre Enfans , qui sont tout ensemble les gages de leur Amour mutuelle , & les preuves vivantes de son inconstance.

Mais , dit-on , Monsieur de *Maxarin* a trois grands défauts (on ne l'a pas dit en cet endroit , mais cela a été répandu dans tout le Plaidoyé de la Partie averse) Il est jaloux ; il est dévot & scrupuleux par excès ; il est dissipateur , il consomme , dit-on , plus de bien en aumônes , qu'un autre n'en consumeroit par ses débauches.

Voyons s'il y a quelqu'un de ces défauts qui puisse

fonder la demande de Madame de *Mazarin*.

Premierement pour la jalousie, si elle étoit veritable, elle ne seroit qu'obligeante; & quand ses effets seroient incommodés, on devroit les excuser en faveur du principe qui la produit, tant qu'ils ne passent point jusqu'à l'Emportement & à la Violence.

Mais quelles marques de jalousie avez-vous reconnues en Monsieur de *Mazarin*? Vous n'en sauriez citer aucune. Et comment pouvez-vous accuser de cette foiblesse un homme qui ne soupçonne point encore aujourd'hui votre Vertu, & qui offre de vous recevoir, après tous les sujets de soupçon que l'imprudence de votre conduite lui a donnez? Pouvez-vous même craindre qu'il soit jamais jaloux, après les épreuves auxquelles vous avez mis la bonne opinion qu'il avoit de vous, sans qu'elles l'aient diminuée?

A l'égard de la Dévotion, c'est un défaut trop beau pour nous en défendre; mais peut-il fonder la demande de Madame de *Mazarin*? Si l'Apôtre ne permet pas à une Femme fidele de quitter un Mari infidele, tant les devoirs de cette Société sont sacrés; comment pourroit-on permettre à Madame de *Mazarin* de quitter son Mari parce qu'il est fidele & exact aux devoirs de sa Religion? Sur tout après ce que Maître *Sachot* vous a dit, MESSIEURS, que Monsieur de *Mazarin* étoit dévot dès le tems de son Mariage. Elle l'a épousé dévot, j'ajouterais même qu'elle l'a aimé dévot, pourquoi ne le gardera-t-elle pas dévot? Et s'il est permis d'appliquer à cette qualité dans laquelle consiste la perfection d'un Chrétien, ce qui a été dit touchant les Vices effectifs des choses qui sont dans le commerce; ne pourroit-on pas opposer avec justice à Madame de *Mazarin* ce brocard vulgaire, *prudens emisisti vitiosum, dicta tibi est lex*?

Madame de *Mazarin*, n'aura même peut être pas tant de peine qu'elle se l'imagine à s'accommoder à la maniere de vivre de Monsieur de *Mazarin*. Elle a en elle plus de principes de dévotion qu'elle ne croit; il est

est bien difficile qu'une Dame formée du même sang qui a donné à l'*Angleterre* cette grande Reine, & à la *France* cette vertueuse Princeesse dont tous les siècles revereront la sainteté *, n'ait au dedans de soi quelque étincelle de ce feu sacré qui les a embrasées, & quelque rayon des vives lumières de la foi, dont elles ont été pénétrées.

Aussi voyez-vous, MESSIEURS, par ses défenses, qu'elle craint pour son salut : cette Crainte est le commencement de la Sagesse. Elle demande à se retirer en tel Monastere que vous lui voudrez assigner. Il y a donc apparence qu'elle se sent plus de disposition qu'elle n'en avoit autrefois, à vivre de la maniere dont on le doit faire dans ces Maisons. Et cela étant, pourquoi ne s'accoutumeroit-elle pas à celle de Monsieur de *Mazarin* ? Rien ne ressemble mieux à un Convent, pour la régularité, que sa Maison. Toute la difference est, que dans un Convent elle seroit hors de l'ordre où la Providence l'a placée, au lieu qu'étant chez son Mari, elle accomplira cet ordre ; & quand elle y sentiroit dans les commencemens quelque repugnance, elle s'accoutumera en peu de tems à ce joug, qui n'a que de la douceur pour ceux qui s'y sont une fois soumis, & il arrivera ce que dit l'Apôtre au même endroit, que le Mari fidele sanctifiera la femme infidele.

Passons aux prétendues dissipations.

Premierement, comment Madame de *Mazarin* ose-t-elle accuser Monsieur de *Mazarin* de dissipation ? Elle qui vous dit qu'elle n'a pu subsister seule, sans équipage, avec 20000 écus de pension qu'elle a toujours reçus du Roi d'*Angleterre* ; elle qui a emporté & dissipé pour cent mil écus de pierreries & de meubles précieux, & qui prétend outre cela s'être encore endettée ; elle enfin de qui l'on sait qu'un des divertissemens ordinaires dans sa jeunesse, étoit de jeter à poignées

O s

des

* Feuë Madame la Princeesse de Conti.

des sacs d'or par les fenêtres du Palais *Mazarin*, pour avoir le plaisir de faire battre le menu Peuple ?

N'a-t-elle pas bonne grace encore à demander compte à ma Partie, de la manière dont il a gouverné leur Fortune & leur Maison, après qu'elle en a entièrement abandonné le soin ? Si Monsieur de *Mazarin* avoit voulu, à son exemple, quitter sa Maison, & aller faire à *Venise* ou ailleurs ce qu'elle faisoit à *Londres*, que seroit devenue leur Famille & leur Fortune ? C'est donc une chose ridicule de faire paroître Madame de *Mazarin*, après toutes ses courses, demandant à Monsieur de *Mazarin* le même compte que ce Père de Famille de l'Evangile demandoit au retour de ses Voyages à ses Serviteurs, des talens qu'il leur avoit laissez en partant pour les faire profiter. Et s'il étoit vrai qu'il y eut eu quelque dissipation pendant l'absence de Madame de *Mazarin*, n'en seroit-elle pas autant & plus coupable par sa fuite, que Monsieur de *Mazarin* par son administration ?

Secondement, quelles sont les dissipations dont on accuse Monsieur de *Mazarin* ? Il est, dit-on, prodigue dans ses Aumônes. Accordez-vous avec l'Evangile, qui dit que donner l'aumône, c'est amasser un trésor.

Je ne ferai point même de difficulté de dire que les Biens de Monsieur le Cardinal étoient d'une qualité qui demandoit un peu de ce que vous appelez dissipation.

Il en est de ces Fortunes immenses comme des Corps trop pleins de sang, qui seroient accablés de leur propre Santé si l'on ne les soulageoit par quelques saignées. Elles ressemblent aux Fleuves dont les eaux ne veulent pas être renfermées & ne se purifient qu'en coulant & en se répandant en differens lieux ; elles se corromproient ou même elles romproient leurs digues & se perdroient entièrement si l'on vouloit les tenir trop renfermées. Il faut que celui qui a le gouvernement de ces grandes Fortunes imite la prudence & la résolution des Pilotes, qui jettent dans la Mer une partie de leurs

Marchan-

Marchandises afin de sauver le reste. Dissiper de la sorte, ce n'est pas détruire, c'est édifier.

En troisième lieu, quel rapport ont ces faits de dissipation avec notre Cause ? Cela seroit bon si vous aviez, MESSIEURS, à prononcer sur une demande en séparation de Biens ; mais ne s'agissant que de savoir si Madame de *Mazarin* doit retourner chez son Mari, quand il y auroit de la dissipation, seroit-ce une raison pour la dispenser de demeurer avec lui ? Au contraire, ce seroit ce qui l'y engageroit davantage, afin d'aider Monsieur de *Mazarin* de ses soins & de ses conseils, de veiller sur sa conduite & de travailler conjointement avec lui à la conservation de leurs Biens.

Enfin, il n'est même pas véritable que Monsieur de *Mazarin* ait fait aucune dissipation des Biens qui lui ont été donnés par Monsieur le Cardinal. Au contraire, il les a libérés, il les a augmentés, aux dépens même de son propre Patrimoine.

Quoique ces Faits soient entièrement étrangers, & que Monsieur de *Mazarin* put se dispenser d'y entrer, sans nuire à sa Cause ; il a intérêt, puis qu'il a été calomnié devant Vous, MESSIEURS, de se justifier aussi devant Vous.

Premièrement, Monsieur de *Mazarin* a-t-il aliéné un seul des effets venus de Monsieur le Cardinal ? Je vous interpelle de le déclarer & je vous défie d'en nommer un seul ; il en a eu des Terres, des Gouvernemens, des Droits sur le Roi, tout cela est encore en nature ; ou il les possède, ou il les a donnés en Mariage à ses Enfans. En quoi faites-vous donc consister cette dissipation de vos biens ? Vous a-t-il fait obliger à quelques dettes ? Point du tout. Comment donc avez-vous pu craindre la Pauvreté pour vous & pour vos Enfans au milieu de tous ces grands Biens & ne devant pas un sol ?

Suivons cet examen : Monsieur de *Mazarin* a touché, je l'avoue, 1200000 liv. de deniers dotaux qu'il s'étoit obligé d'employer à l'acquisition d'une Terre de dignité
 à laquelle

à laquelle on donneroit le nom de *Mazarin*. Y a-t-il satisfait ? Il a acheté pour cela le Duché de *Reithel*, non pas 1200000 liv. seulement, mais deux millions deux cens mille livres. Il est vrai que pour achever ce prix, il a emprunté de Monsieur de *Nevers* quatre cens mille livres, dont il lui paye la rente au denier vingt ; mais il reste encore six cens mille Livres qu'il a fournis des ses deniers.

A l'égard des Meubles, des Pierreries, des Statuës, des Tableaux : tout cela est encore existant, à la réserve de ce que Madame de *Mazarin* en a emporté. *Ma Partie* n'en a pas vendu pour un sol *.

Il est vrai que Monsieur de *Mazarin* n'a pas été aussi bon ménager de son propre Patrimoine ; il a vendu sa Charge de Grand Maître de l'Artillerie & les Gouvernemens qu'il avoit eus de Monsieur le Maréchal de la *Meilleraye* son Père. Mais outre que cela n'intéresse point Madame de *Mazarin*, pourquoi les a-t-il vendus ? ç'a été pour acquitter une partie du prix du Duché de *Reithel*, & pour payer 1500000 livres de reparations des divers Benefices de Monsieur le Cardinal, à quoi il a été condamné.

N'est-il pas étrange après cela que l'on se donne la liberté de publier dans le monde, & de dire devant Vous, MESSIEURS, que Monsieur de *Mazarin* ruine sa Femme & ses Enfans, & qu'il a dissipé cinq millions ? Voulez-vous savoir, MESSIEURS, ce que c'est que ces cinq millions ? Nous les mettrons si l'on veut présentement sur votre Bureau : c'est pour cinq millions de billets de l'épargne & de dettes inexigibles, dont on n'a pas reçu un sol & dont nous ferons bon

* *Mr. Sachot* ayant interrompu *Mr. Erard* en cet endroit, pour dire que les Statuës n'étoient pas entières, *Mr. Erard* lui repartit en ces termes. Voilà une interruption faite bien à propos ; est ce pour cela que votre Partie a quitté le Palais *Mazarin* & qu'elle refuse d'y revenir ? Préendez-vous excuser par là son evasion ?

bon marché à quiconque voudra les acheter.

Voilà, MESSIEURS, ce Dissipateur, ce mauvais Mari; il vend son Patrimoine, mais il en employe le prix à libérer & à augmenter les propres de sa Femme: il fait des aumônes; mais il les fait de ses Revenus, & de ce que sa Modestie & sa Frugalité retranchent sur la superfluité du Luxe ordinaire des personnes de sa qualité.

Vous voyez donc, MESSIEURS, que de tous les moyens dont on s'est servi pour autoriser les demandes de Madame de *Mazarin*, il n'y en a aucun qui ait le moindre fondement.

Que l'on ne dise point qu'il y a trop long-tems qu'ils sont absens l'un de l'autre pour les rejoindre tout d'un coup. C'est au contraire parce qu'il y a trop long-tems qu'ils sont séparés, qu'on ne peut les remettre ensemble trop promptement; il est tems que leur réunion fasse cesser le scandale qu'a causé leur divorce & qu'elle impose silence à la Medifance. Il faut effacer jusques aux moindres vestiges de cette funeste division. La retraire de Madame de *Mazarin* dans un Convent seroit encore un reste de guerre; & ce seroit même la semence d'une nouvelle. On ne manqueroit pas, comme vous voyez, MESSIEURS, que l'on nous en menace déjà, de conseiller à Madame de *Mazarin* de renouveler son ancienne demande en séparation de Bieus, route injuste & toute abandonnée qu'elle est, dans la seule vue d'en faire un prétexte pour éloigner leur réunion; au lieu qu'en obligeant dès à présent Madame de *Mazarin* de retourner avec son Mari, vous effacerez la memoire de tous leurs differens passés, & vous previeudrez ceux qui pourroient renaitre.

On s'est fait un dernier moyen du nombre, de la qualité & du mérite des personnes qui sollicitent pour la défense de Madame de *Mazarin*. Je demeure d'accord que vous avez dans votre Parti tous les avantages de la Nature & de la Fortune, les Grandeurs, le Credit, la Faveur, les Graces, l'Eloquence même, tout

est pour vous hors la Loi : Monsieur de *Mazarin* n'a pour lui que son bon droit, soutenu de ma foible voix & des soins obligeans d'un Ami qui veut bien agir pour lui dans son absence ; pas par un esprit d'intérêt, comme vous l'avez dit sur de mauvais Memoires , mais gratuitement, par un principe d'amitié , fondée sur la Parenté dont il a l'honneur d'être lié avec Monsieur de *Mazarin*, & sur la reconnoissance des faveurs & des marques d'estime qu'il reçoit de lui depuis un grand nombre d'années.

Mais vous ne deviez pas pour cela insulter à notre solitude ni à notre foiblesse ; je vous déclare que tous ces Avantages étrangers, ne nous donnent aucune crainte devant des Juges dont l'intégrité nous est connue ; qui ne pèseront assurément que vos raisons , sans compter les suffrages ni les sollicitations de vos Amis.

Je dirai même hardiment , que quoique toutes ces personnes illustres ayent cru , par un effet sans doute de leur générosité, devoir venir au secours d'une absente & du Parti le plus foible ; il n'est pas possible qu'elles approuvent la conduite de Madame de *Mazarin*, ni qu'elles veuillent sérieusement empêcher sa réunion avec Monsieur de *Mazarin*.

En effet, MESSIEURS, il est public que tous les Parens de Madame de *Mazarin* prirent parti contre elle après son évasion , qu'ils se joignirent à Monsieur de *Mazarin* pour poursuivre le procès criminel ; & que même ils signerent tous un Acte , par lequel ils prioient Monsieur le Connétable de ne la point recevoir , afin de l'obliger à revenir avec son Mari ; Madame de *Mazarin* le dit ainsi dans ses MEMOIRES. * Que s'est-il passé depuis ce tems-là qui put donner aujourd'hui à ces mêmes Parens ou à leurs Enfans , des sentimens si differens de ceux-là ?

Il est vrai qu'à l'égard de Madame la Duchesse de *Nevers* elle n'étoit pas alors de la Famille ; mais la sage conduite

* Memoires de Madame *Mazarin* Page 231.

conduite de cette Dame peut-elle laisser le moindre lieu de douter du jugement qu'elle fait dans son Cœur, de celle de Madame de *Mazarin*, quoique des raisons de Famille l'obligent à paroître ici pour appuyer ses intérêts? Plût au Ciel! que Madame de *Mazarin*, au lieu d'implorer son secours, voulut profiter de ses exemples, & imiter, je ne dis pas toute sa Vertu, mais une partie seulement de sa regularité, de sa douceur, de sa complaisance pour les volontez de Mr. son Epoux. Ce seroit bien plus qu'il n'en faudroit pour rétablir la concorde entre elle & Monsieur de *Mazarin*, & pour le rendre parfaitement heureux.

Je ne vois donc pas, MESSIEURS, qu'il y ait rien dans tout ce qui vous a été plaidé, qui puisse vous faire trouver la moindre difficulté à rendre à Monsieur de *Mazarin* la Justice qu'il vous demande. Il l'attend de vous aussi entiere qu'il étoit prêt, comme vous l'avez vu, de la recevoir de Messieurs de la Grand' Chambre, lors qu'ils en furent empêchés par la fuite de Madame de *Mazarin*: & il a grande raison de l'attendre de la sorte, puisque la conduite que la Partie adverse a tenue depuis ce tems, ne rend ni sa Cause meilleure ni sa condition plus favorable.

Il ne craint pas que dans une Cause de cette importance, vous preniez pour règles de votre Jugement, les repugnances mal fondées que l'on attribue, peut-être faussement, à Madame de *Mazarin*. Il n'est pas question de consulter le penchant de la Partie adverse, il est question d'examiner & de lui ordonner ce qui est de son Devoir.

C'est ici une affaire toute publique où vous devez, MESSIEURS, considerer l'interêt de la Discipline autant & davantage que celui des Parties qui plaident. Vous avez à décider, non pas simplement entre Monsieur & Madame de *Mazarin*, de leurs intérêts particuliers; mais entre l'Honnêteté publique d'un côté, & l'inclination de Madame de *Mazarin* de l'autre. C'est à vous de voir si vous voulez sacrifier la premiere,

aux

aux vaines délicatesses de la dernière, ou pour mieux dire, à ses Erreurs & à ses Caprices.

Votre Arrêt est attendu dans le public comme un exemple mémorable qui maintiendra la Discipline & les droits du Mariage, ou qui autorisera le Relâchement & la Licence: qui rompra les barrières & qui ouvrira le champ à une infinité de Femmes mondaines & emportées, ou qui les retiendra dans leur devoir.

Vous ne souffrirez pas sans doute, MESSIEURS, qu'on puisse dire dans l'avenir, que sous le Regne où nous vivons, vous avez introduit cette pernicieuse Maxime, que la dévotion d'un Mari, que sa régularité, que son humeur libérale envers les Pauvres, mais sans prodigalité, fournissent à sa Femme une raison suffisante pour le quitter: il n'est pas possible que dans un tems où nous voyons la Pieté assise sur le Trône de nos Rois, elle soit maltraitée jusqu'à ce point dans l'un des plus Saints & des plus Augustes Tribunaux de leur Justice, où elle a toujours trouvé jusques ici une entière protection.

EXTRAIT DE L'ARRET.

ENTRÉ Messire Armand Charles Duc de Mazarin, de la Meilleraye & de Mayenne, Pair de France, Demandeur, &c. & Défendeur d'une part; Et Dame Hortence Mancini Duchesse de Mazarin son Epouse, Défenderesse & incidemment Demanderesse, &c. d'autre part. Après que Erard pour le Duc de Mazarin, Sachot pour la Duchesse de Mazarin, & Benoît pour le Procureur Général du Roi, ont été ouïs pendant six Audiences. LE CONSEIL, ayant faire droit sur la Requête du Duc de Mazarin, Ordonne que la Duchesse de Mazarin se retirera dans trois mois dans le Convent des Filles de Sainte Marie de Chaillot, pour six mois après retourner dans la Maison du Duc de Mazarin; Et
ayant

ayant faire droit sur le surplus de la Requête de la Duchesse de Mazarin, Ordonne qu'elle donnera l'état des sommes par elle dûes, dans un mois, pour ledit état accordé ou contesté par le Duc de Mazarin, être ordonné par le Conseil ce qu'il appartiendra.

LETTRE DE MR. ERARD

A. MR. LE DUC

DE CADEROUSSE.

JE vous suis très-obligé, Monsieur, de l'Avis que vous avez eu la bonté de me faire donner, par Mr. le Duc de Noirmoutier: mais j'attens plus que cela de l'Amitié dont vous m'honorez; & j'espère qu'après m'avoir découvert le mal, vous voudrez bien y apporter le remède. Rien ne m'affligeroit davantage que de savoir que Madame la Duchesse de Bouillon ne fût pas contente de moi. Outre les raisons qui m'attachent à sa Maison, j'ai toujours eu pour elle un respect & une estime particulière, qui se sont augmentés par les occasions que j'ai eues depuis un An d'avoir l'honneur de la voir: mais j'espère qu'elle ne me condamnera point, & même qu'elle voudra bien elle-même me justifier auprès de Madame sa Sœur quand elle aura fait les Réflexions suivantes; que je vous supplie, Monsieur, de lui expliquer quand vous la verrez, & que vous arrangerez beaucoup mieux que moi.

Il n'y a que deux choses qui puissent donner sujet de se plaindre de moi; la Composition de la Piece, ou l'Impression: je ne croi point avoir péché dans l'un ni dans l'autre. Pour la Composition, je ne croi pas qu'il y ait personne, qui étant obligé de défendre cette Cause pour Monsieur de Mazarin contre Madame

Madame sa Femme , eut pu y garder davantage de mesures , ni parler avec plus d'honnêteté. Madame la Duchesse de *Bouillon* fait que ce Plaidoyé fut regardé de la sorte de tout le Public , & même de toute la Famille de Madame de *Mazarin* qui honora cette Cause de sa Présence , & qu'ils furent très-contens de ma Conduite. Il y avoit une nécessité indispensable de chercher des foibles dans la Dame , pour couvrir & excuser ceux du Mari. La qualité de la Cause demandoit cela : ainsi si j'avois dit quelque chose malgré moi qui la put blesser , ce seroit la faute de l'Affaire & de mon Emploi , non pas la mienne. Que n'avois-je à défendre Madame de *Mazarin* ! je l'aurois fait avec bien plus de plaisir , & n'y aurois peut-être pas gardé tant de Moderation. Aussi son Avocat en garda-t-il bien moins que moi : & ce ne fut qu'en défendant , & pour excuser la Conduite de Monsieur de *Mazarin* , que je fus quelquefois obligé de blâmer celle de Madame sa Femme. Mais ce fut toujours dans des termes respectueux , & avec tout le ménagement possible. Si j'avois eu en ce tems-là l'honneur d'appartenir à la Maison de *Bouillon* , je n'aurois eu garde de me charger de cette Cause : & sans cela même j'étois fort malcontent de mon partage. Mais je n'avois pas à choisir , & je ne pouvois pas refuser mon Ministère à Monsieur de *Mazarin* , du Conseil de qui j'avois l'honneur d'être.

A l'égard de l'Impression , elle n'est pas nouvelle , & je n'en ai pas été l'Auteur. Le PLAIDOYÉ fut imprimé aussi tôt après qu'il eut été prononcé ; & il l'a été depuis jusqu'à quatre fois , avant le Recueil qui a paru depuis un An * ; sans que j'aie eu aucune part à toutes ces Impressions. Le Recueil que l'on a donné au Public , & où on l'a compris , est un Amas de quelques-uns de mes Plaidoyés , qui avoient déjà été imprimés séparément , de même que celui-là , & qu'un

Librai-

* C'est à-dire en l'an 1694.

Libraire s'est avisé de compiler, sur une Permission obtenue en son Nom. Et tout cela s'est fait, Monsieur, avant que j'eusse l'honneur d'être attaché à la Maison de *Bouillon*.

Voilà un compte exact de la vérité des choses, après lequel j'espère que ni vous, Monsieur, ni Madame de *Bouillon*, ne trouverez point que je mérite aucun blâme. Je la connois trop judicieuse pour n'être pas satisfaite d'aussi bonnes raisons; quand vous aurez la bonté de les lui expliquer. Si elle avoit été à *Paris* au moment que Monsieur de *Noirmoutier* m'a fait l'honneur de m'en parler, je serois aussi-tôt couru chez elle, pour lui marquer sur cela mes sentimens.

Au reste, que ne persuade-t-elle à Madame sa Sœur de revenir en *France*? Pouvons-nous dire d'elle trop de mal, pendant qu'elle méprise ce Pays, & qu'elle prive cette Cour d'un de ses plus beaux Ornaments? Que n'a-t-il point été permis de dire & de faire, pour l'obliger de revenir? Il me semble que s'il y a quelque chose à me reprocher, c'est de n'en avoir pas assez dit, pour l'y obliger. C'auroit même été lui faire plaisir: elle ne peut avoir un meilleur moyen pour détruire tout ce que l'on pourroit dire contre elle. Elle est faite d'une manière à avoir toujours raison, par tout où elle sera; & à paroître toujours avoir tort, où elle ne voudra point être.

Voilà, Monsieur, une très-bonne Cause, comme vous le voyez: & je suis sûr que vous la défendrez bien; & que vous vous ferez un plaisir de rendre ce bon Office à l'homme du Monde qui vous révere le plus, & qui est avec plus de respect & d'attachement, Monsieur, votre, &c.

F I N.

T A.

T A B L E

Des Matieres principales contenues dans
ce Volume.

*On a mis une n. pour marquer que les Chiffres
se rapportent aux Notes, & non
pas à l'Ouvrage même.*

A.

- A**dmirateurs, les grands Admirateurs sont la plu-
part de fort sottes gens. 84
- Alabaster* (Jean) son Epigramme sur la Dispute des
deux Rainolds. n. 177
- Amadis* (le Roman d') qui en est le premier Auteur.
259. Par qui traduit en François. 259. Censuré
mal à propos par Lipse. La-même.
- Amans*, Vive peinture de deux parfaits Amans. 90
- Amant* (Saint-) critiqué. 108
- Amiot*, a traduit les *Vies* de Plutarque sur une vieille
Version Italienne. 139
- Amis*, il y en a d'imperieux; 82. d'impolis; 83. de
brusques & fâcheux. la-même. L'Usage qu'on doit
faire de leur Conversation, & de leur Commerce.
La-même.
- Amitié*, se forme premierement dans le sein des Fa-
milles. 85. Comment elle se répand ensuite. La-
même. Ce que c'est que l'Amitié qui se trouve en-
tre un Mari & une Femme. 86. Comment elle vient
à s'alterer. 87. Idée chimerique qu'on se fait de l'A-
mitié. 87. 88. Les Commerces ordinaires de la Vie
ne meritent pas le nom d'Amitié. La-même. Mais
ils ne laissent pas d'être utiles. 89
- Amour*, si les Morts en sont susceptibles dans les
Champs Elisées. 70. & suiv.
- Anacreon*, qui est l'Auteur de la Version Latine de ses
Odes. 131
- Anasta-*

DES MATIERES.

- Anastases* qui contiennent l'Histoire de la Papesse Jeanne. 168. 169
Angleterre, son Eloge. 92. 93. 95. 96
Angloises, font montre de leur belle Gorge. 93. 95.
 Voyez, *Tetons*.
Apologie de Mr. le Duc de Beaufort, qui en est l'Auteur. n. 1
Art de penser, son Auteur critiqué. 120
Aufone, censuré. 112. & suiv.
Auteurs, combien ils sont entêtés de leurs Productions. 102
Auteurs déguisez, Découverte de plusieurs Auteurs qui s'étoient déguisez sous de faux Noms. 165. 166
Auteurs, qui ont écrit leur Vie, voyez *Vie*. 283. 284
Autriche (Anne-Marie d') a été Fille, Sœur, Femme, & Mere de Roi. 157

B.

- B** *Alzac*, Jugement sur son Stile. 99
Baptême des petits Enfans, s'il est d'institution divine. 171
Barthius, laisse noyer sa Maîtresse, & pourquoi. 127
Baudoin, Archevêque de Cantorbery, se relâche de son devoir à mesure qu'il s'avance en dignité. 159
Bearn; plaisante Coutume qu'on y observoit autrefois. 156
Beaufort (le Duc de) sa Conduite envers la Cour tournée en ridicule. 2. & suiv. Sa Justification ironique auprès de la Noblesse. 4. & suiv. Desordre qu'il fait au Jardin de Renard. 4. 5. Pourquoi il ne veut pas se battre contre quelques Seigneurs de la Cour. 5. & suiv. Grossiereté de son Langage. 8. d'où elle venoit n. 9. On se moque de sa Conduite envers le Peuple. 10. & suiv. & à l'égard du Cardinal. 12. 13. Caractere de sa Bravoure. 14
Beaune, Eloge de l'Hôpital de Beaune. 171
Benedictins, (les Peres) maltraités au sujet de l'Imitation de

T A B L E

de <i>Jefus-Christ</i> .	137
<i>Bigot</i> (Emeric) a publié la Vie de St. Chrysoftome écrite par Palladius.	138
<i>Blondel</i> (David) Ouvrages de lui qui n'ont pas été imprimés. 126. Etoit redouté de Saumaife, & pour-quoi. 149. Avoit deux Freres.	168
<i>Bonne-chere</i> , fouverain remede pour diffiper une efpece de Chagrin très-incommode.	37
<i>Bonnecourcy</i> (Jean de) Cordelier , eft obligé de faire Amende honorable pour avoir foutenu que le Pape eft au deffus des Rois pour le temporel.	174
<i>Bouilland</i> , écrit fur le St. Benin de Dijon. 148. Trouve mauvais qu'on le traite en Pologne d'Excellence.	Là même.
<i>Bourdonné</i> (Mr. de) Ouvrage anonyme de fa façon.	168
<i>Brocher Bayard</i> , expreffion ordinaire du Duc de Beaufort. 4. Ce qu'il entendoit par là.	n. Là-même.
<i>Brutus</i> (Marc Junius) fon Eloge.	31
<i>Bruyère</i> (la) fon Eloge.	104
<i>Buchanan</i> , critiqué.	108

C.

C alamités publiques , combien elles touchent un Honnête-homme.	35. 36
<i>Candale</i> (le Duc de) n'étoit point avide des Acclamations publiques.	29
<i>Casaubon</i> (Ifaac) destinée de fon Livre de <i>Libertate Ecclesiastica</i> . 140. Eloge de fa Pieté & de fa Moderation.	150. 151
<i>Cassius</i> (Caius) Sa Fermeté.	31
<i>Caton</i> , s'entretenoit quelquefois avec les Enfans, & pourquoi.	39
<i>Catulle</i> , critiqué.	109
<i>Chagrin</i> , efpece de Chagrin très-incommode, & dont on ne feroit bien découvrir la caufe. 36. Il n'y a qu'un feul moyen de s'en délivrer.	37
<i>Chant</i> , qui eft le premier Auteur du Chant des Plaumes	mes

DES MATIERES.

- mes de Maror. 167
- Chataigner* (Henri Louis) Evêque de Poitiers, tâche en vain d'être élevé au Cardinalat. 128
- Charles IX.* Réponse piquante qu'il fit à la Duchesse de Ferrare. 163. 164
- Gharles-Quint* (l'Empereur) donne un Soufflet à son Fils Philippe II. & pourquoi. 164
- Charte* (la grande) d'Angleterre, comment elle a été retrouvée. n. 129
- Châtillon* (l'Amiral de) avoit écrit une Histoire des choses les plus memorables de son tems. 161. 162
- Christine* (la Reine) bon Mor qu'elle dit à l'occasion d'une Harangue qu'on lui avoit faite. 133
- Chrysostome* (Saint) sa Vie écrite par Palladius, par qui publiée. 138
- Ciceron*, critiqué. 107. 108
- Colomiés*, Personnes illustres qui ont porté ce Nom. 187. 188. 189
- Colomesiana*, pourquoi on a donné ce Nom aux Particularités d'Histoire & de Litterature de Mr. Colomiés. 123
- Colvius*, Curiosités de sa Bibliotheque. 131
- Conseil*, qualités qu'il faut avoir pour donner de bons Conseils, & pour les bien recevoir. 82. 83
- Conversation*, les Charmés. 79. L'Usage qu'il en faut faire. 80. 84
- Cour*, il ne faut pas condamner les Magnificences de la Cour. 39. 40
- Corneille* (Pierre) son Eloge. 100. 101. S'il peut servir de Modelle. là-même. Comparé avec Racine. Là-même
- Cyran* (l'Abbé de Saint) a écrit contre la Somme du Pere Garasse. 156. 157

D.

- D** *Acier*, Admirateur peu judicieux d'Horace. 100.
- Ne devoit pas se mêler d'expliquer l'Ecriture sainte, dans ses Commentaires sur Horace. 122
- Declama-*

T A B L E

<i>Déclamations</i> publiques , censurées par Pétrone.	46.
<i>Et suiv.</i> Leurs Abus.	57. 58.
<i>Déplaisirs</i> , voyez, <i>Ennuis</i> .	30
<i>Défins</i> , comment on peut moderer leur Violence.	24.
<i>Et suiv.</i>	
<i>Desportes</i> , critiqué.	108
<i>Despreaux</i> , ses deux <i>Lettres</i> à Mr. de Vivonne sont une Critique fine & délicate du Stile de Balzac, & de Voiture.	99
<i>Devises</i> de quelques Savans.	155
<i>Dieu</i> , Preuves de son Existence. 2c. <i>Et suiv.</i> Sa Créance est le Fondement de tous nos Plaisirs.	24
<i>Dioscoride</i> , de quel Siecle sont les plus anciens Manuscrits que nous en ayons.	129. <i>Et suiv.</i>
<i>Disgraces</i> , comment on peut les rendre supportables.	30. <i>Et suiv.</i>
Ce qui nous touche le plus dans nos Disgraces.	34

E.

E crire, Règles pour bien écrire.	103. <i>Et suiv.</i>
<i>Eloquence</i> , Caractere de la fausse Eloquence.	45.
<i>Et suiv.</i> Elle a été autrefois admirée en France.	58.
Idee de la veritable Eloquence. 53. Comment on peut l'acquiescer.	59. <i>Et suiv.</i>
<i>Enfans</i> , le Baptême des petits Enfans n'est pas d'Institution divine.	171
<i>Ennuis</i> , moyen de les adoucir. 30. <i>Et suiv.</i> Espece d'ennui qui nous saisit au milieu des Voluptés, comment on peut le dissiper.	36
<i>Entêtement</i> , combien contraire à la Raison.	114. 115
<i>Envie</i> , elle est capable d'empoisonner tous nos Plaisirs.	43
<i>Epicure</i> , comment il menageoit les Plaisirs.	36
<i>Erard</i> , Portrait injurieux qu'il fait de l'Angleterre.	264.
266. 277. 278. 313. Ses Invectives contre le Roi Guillaume. 265. 266. 278. 313. Contre les <i>Mylords</i> .	270.
Comment il se justifie d'avoir calomnié la Duchesse Mazarin,	

DES MATIERES.

- Mazarin, dans le Plaidoyé qu'il a fait contre elle. 329. & suiv.
- Brasme*, censuré sur sa Devise *Concedo nulli*. 141. Son Eloge. 189. 190.
- Estime* générale, tous les Hommes en sont avides. 26. S'ils peuvent véritablement l'acquiescer. 28. 29. Il nous doit suffire d'avoir l'estime des Personnes sages, quoi qu'il ne faille pas négliger celle du Peuple. *là-même*
- Evremond* (Saint-) ce qu'il disoit de Mr. Gaumin. n. 125.
- A répondu au Plaidoyé de Mr. Erard contre la Duchesse Mazarin. n. 254
- Expressions*, elles doivent être honnêtes. 106. 107. Pourquoi celles qui sont trop libres déplaisent dans un certain Age. *là-même*. Expressions mal-honnêtes censurées dans Pétrone. *Là-même*. Honnêteté des Expressions louée dans Despreaux; 110. 111. dans Virgile; 113. & dans Homere. *Là-même*.

F.

- F**emme, en quel cas une Femme peut être privée de sa Dot, & de ses Conventions matrimoniales. 268. & suiv. Idée avantageuse qu'une Femme doit avoir de son Mari, lors-qu'elle n'en est point mal-traitée. 290
- Fèvre* (Jaques le) d'Estaples, son Eloge. 146. Particularités édifiantes de sa Mort. *Là-même* & suiv.
- Fievre* quarte, maniere cabalistique de la chasser. 189

G.

- G**alès (Pierre) son Eloge. 279. 180
- Gaumin*, Songe surprenant qu'il fit. 125. Ses sentiments sur la Religion extrêmement relâchés. 126
- Gauricus*, ce qu'il avoir prédit à Henri II. 160
- Le Génie de *Christine*, qui est l'Auteur de ce Livre. 137
- Gervartius*, son Eloge. 126. 127
- Goliath* (Jaques) va à la Cour du Roi de Maroc, & s'y fait
- Tom. I. P

T A B L E

- fait estimer. 180. 181
Golius (Pierre) son Eloge. Là-même.
Gomberville, Sonnet de lui. 158. 159
Grammariens, peu capables de raisonner juste. 122. A
 quoi ils devoient se borner. Là-même.
Grævius, a fait des Fautes dans sa Vie de François Ju-
 nius. n. 136
Grotius (Hugues) sa Lettre à François Junius. 135.
 Qui est l'Auteur de la Preface de ses Lettres *ad Gal-*
los. 149. 150. Eloge de son *Traité de la Verité de la*
Religion Chrétienne. 161. Diverses Traductions qu'on
 en a faites. Là-même.
Guimené (la Princesse de) lisoit ses Heures en Hebreu.
 128
Gustave Adolphe, faisoit peu de cas des Acclamations
 du Peuple, & des Panegyriques des Orateurs. 28. 29

H.

- H** *Ardy*, Eloge de sa Bibliotheque. 128
Heinsius (Daniel) à quoi on peut reconnoître son
 Stile. 140
Henri IV. Prodige qu'il vit après la St. Barthelemi. 163
Herodote, Passage de son Histoire qui sont perdus. 137
Hôpital (le Chancelier de l') à qui nous sommes rede-
 vables de la conservation de ses Lettres 129. Il a fait
 une Satyre que quelques Savans ont cru ancienne. 138
Horace, Jugement sur ses Odes. 100

I.

- I** *Ansenistes*, si leur maniere de parler par On est une
 marque d'humilité & de modestie. 115. 116
Jeanne (la Papesse) Sa Statue est à Sienne dans l'E-
 glise Cathedrale. 142. 143. S'il est vrai qu'il y ait eu
 une Papesse Jeanne. 169. 170
Jesuites, de Mayence, suppriment l'Histoire de la Pa-
 pesse

DES MATIERES.

peffe Jeanne , dans un *Anastase* qu'ils font imprimer. 168

Imposteurs , Livre de trois *Imposteurs* , voyez , *Livre*.

Incredulés , diverses especes d'*Incredulés*. 22. 23. Qui sont ceux qui meritent d'être plaints. 23. 24

Justinien (l'Empereur) si sa *Novelle* contre les Femmes peut avoir lieu en France. 269. & suiv

Junius (Hadrien) buvoit quelquefois avec des Charretiers , & pourquoi. 142

Junius (François) Son *Eloge*. 134. & suiv.

Juvenal , a mis trop d'*Obscenités* dans ses *Satyres*. 109

K.

Kornhert (Theodore Volcard) son *Eloge*. 172

L.

L*ampito* , Dame *Lacedemonienne* , pourquoi estimée heureuse. 157

Languet (Hubert) S'il a écrit les *Vindicia contra Tyrannos*. 141. Il est Auteur d'une Harangue faite au Nom de plusieurs grands Princes d'Allemagne. 149

Leon X. *Eloge* qu'il fait de *Luther*. 132. Livre qui contenoit un Journal de ce qu'il avoit fait chaque jour. 180

Leon (Jean) d'Afrique, son *Eloge*. 181. 182

Lexicon Grec de la Bibliothèque du College de Clermont , où l'on trouve quelques Fragmens d'Auteurs que nous n'avons point. 128

Lindembrog (Henri) voloit les Livres de la Bibliothèque de St. Victor. 137

Livre des trois *Imposteurs* , il n'y a personne qui dise l'avoit vu. 157. 158

Lobera , est le premier Auteur d'*Amadis*. 159

Lucrece (le Poëte) a mis trop d'*Obscenités* à la fin de ses Livres. 111. On lui attribue faussement une *Pensée* de *Petrone*. n. Là-même.

T A B L E

M.

- M** Alberbe , lequel de ses *Sonnets* lui plaisoit le plus. 158
- Marguerite* (la Reine) à qui elle adresse ses *Memoires*. 185. *Et suiv.*
- Marmol* , accusé de Plagiat. 182
- Martial* , n'a pas assez ménagé l'Honnêteté des Expressions. 109
- Matrone d'Ephese* , son Histoire. 63. *Et suiv.*
- Mazarin* (le Duc) pourquoi il intente un Procès à la Duchesse sa Femme. 256. 265. Le Choix que le Cardinal de Mazarin fit de ce Duc pour lui donner sa Niece en Mariage , peut lui servir d'Apologie. 257. *Et suiv.* Son Honnêteté pour sa Femme. 260. Il a souffert patiemment qu'elle demeurât en Angleterre , tant qu'il a cru que l'Exercice de la Religion Catholique y étoit libre. 264. S'il lui a fait de mauvais traitemens. 287. *Et suiv.* Nie qu'il eut promis cinquante mille Ecus à l'Evêque de *Fréjus* , en cas qu'il lui fit avoir en Mariage la Niece du Cardinal. 298. 299. Justifié sur ce qu'on l'avoit accusé d'être jaloux , devot & dissipateur. 319. *Et suiv.*
- Mazarin* (la Duchesse) Quitte la Maison de son Mari pour se jeter dans un Convent. 260. Retourne au Palais Mazarin. *Là-même.* Sort de France. 261. Erre de Pays en Pays. 263. Se retire en Angleterre. *Là-même.* Les Rois Charles II. & Jaques II. lui donnent une Pension , & pourquoy. *Là-même.* Si les Dettes qu'elle avoit en Angleterre devoient l'empêcher d'en sortir avec la Reine. 265. Elle a encouru la peine que Justinien a ordonnée contre les Femmes qui quitent leurs Maris sans une cause légitime. 270. *Et suiv.* Sa maniere de vivre en Angleterre. 270. 277. 278. S'il est vrai qu'elle y fut aussi endettée qu'elle le prétendoit. 281. Ecrit en France qu'elle veut songer sérieusement à son salut. 293. Passe

DES MATIERES.

- Passe fort heureusement les premieres Années de son
 Mariage. 299. Son Logement à Londres, quel. 310.
 Jugement sur les Lettres qu'elle écrivoit en France.
 316. & suiv. Sentence rendue contre elle. 328
Mélanchthon, maltraité par ses Disciples après sa Mort,
 & pourquoi. 149
Ménage (Gilles) Liste de quelques uns de ses Ouvra-
 ges. 132. Epigramme qu'il a imitée d'un Sixain de
 l'Estoile. 183
Mercier (Josias le) son Eloge. 160
Metaphores, l'usage qu'on en doit faire. 103. & suiv.
Mexiriac (Glaude Gaspar Bacher Sieur de) a été Je-
 suite. 131
Milan (Jean de) est Auteur de l'Ecole de Salarne. 129
Ministres, idée avantageuse que les Jeunes Ministres
 ont de leur Savoir. 149
Modeles en matiere d'Ouvrages d'Esprit sont en petit
 nombre. 99
Modene (Marie de) ses Occupations devotes & religieuses,
 pendant qu'elle étoit sur le throne d'Angleterre. 277
Monde, la Perfection du Monde est une bonne Preuve
 de l'Existence de Dieu. 20. & suiv.
Mongommeri (le Comte de) tue Henri II. dans un Tour-
 nois. 160. 161. Embrasse la Reformée. Là même.
 A la tête tranchée. Là-même
Montagne, défendu contre ses Censeurs. 116. Com-
 bien il est estimé en Angleterre. n. 117.
Morel (Fédéric) comment il reçut la Nouvelle de l'Ago-
 nie & de la Mort de sa Femme. 126
Morin (le Pere) son Eloge. 140
Mort, Moyens de se bien préparer à la Mort. 31. 32.
 Comment on envisage celle de ses Amis & de ses
 Parens. 32. & suiv. Toutes les Créatures y sont sujet-
 tes à leur maniere. 34. 35. D'où vient l'Incertitude
 de notre condition après la Mort. 19. Moyen de
 sortir de ce Doute. 19. 20

T A B L E.

N.

N Audé, quelle est la meilleure Edition de son Jugement de tout ce qui a été imprimé contre le Cardinal Mazarin. 136. Mr. Charpenrier Medecin a fait une Harangue sur la Mort. 137. Est Auteur des Considerations politiques sur les Coups d'Etat. 138. Nevers (le Duc de) a favorisé la sortie de Madame Mazarin hors de France. 261. Est accusé de l'empêcher de retourner avec son Epoux. 255. 359. Nodot, a défendu Petrone contre ses Censeurs. n. 107.

O.

O N, maniere de parler par On combien ridicule. 115. Qui sont ceux qui l'ont introduite. n. 116. Ouvrages d'Esprit, leur vraye & fausse Beauté. 97. Source des faux Jugemens qu'on fait là-dessus. 97. 98. Moyens de les éviter. 98. Et suiv. Ouvrages qu'on a cru faussement n'avoir pas été imprimés. 155. 156.

P.

P Alavicini, Ouvrage anonyme de la façon. 137. Pape, quand il a été défendu de donner le nom de Pape à d'autres qu'à l'Evêque de Rome. 162. En quel tems on a cessé de soutenir en France que le Pape est au dessus des Rois pour le temporel. 173. 174. Papesse Jeanne, Voyez, Jeanne. Parlement d'Angleterre, veut chasser la Duchesse Mazarin. 265. 266. Pascal (Blaise) affecte une Modestie outrée. n. 116. Paul (le Pere) Eloge de son Histoire du Concile de Trente. 157. Par qui cette Histoire a été traduite en Latin, & depuis peu en François. Là-même. Persuader, Moyens de persuader. 120. Petrus.

DES MATIERES.

- Petteus*, meurt de Chagrin, & pourquoi. 140
- Petan*, combien il faisoit de cas des *Epitres* de *Scaliger*. 154
- Petrone*, son *Invective* contre la fausse *Eloquence* de son tems. 46. & suiv. Sa *Matrone d'Ephese*. 63. Son *Eloge*. 45. 57. 61. Si on a raison de regretter ce qui s'est perdu de sa *Satyre*. 106. Critique d'une de ses *Pensées*. 111
- Philippe II.* Son *Orgueil* à l'Age de dix ou douze Ans. 164
- Plaisirs*, Défaut des *Plaisirs* du Monde. 16. & suiv. Comment on peut les rendre plus solides. 17. 18
- Pline* (l'*Historien*) n'a pas entendu le Mot de *Crocodilos*, dont *Democrite* s'est servi. 173
- Polo*, Edition curieuse de ses *Voyages*. 133
- Poitevin* (Jean) a achevé la Traduction en vers des *Pseaumes* que *Marot* avoit commencée. 167
- Prague* (Jerome de) Il y a eu deux Auteurs de ce Nom. 165
- Predicateurs*, Ne font pas une *Peinture* assez affreuse du Vice. 109. S'attachent plus à faire l'*Apologie* du Plan du Sermon, qu'à bien traiter leur Matiere. 121. 122
- Prévoyance*, son *Utilité*. 30. & suiv. Le *Vulgaire* ne s'en accommode pas. 31
- La *Princesse de Montpensier*, qui est l'Auteur de ce Roman. 132
- Puteanus* (Erycius) ne faisoit que de petits Livres. 139

Q.

Quintilien, Comment ses *Ouvrages* ont été sauvés. 119

R.

Racine, son *Eloge*. 100

Raisonnement, Comment la *Justesse* du *Raisonnement* se peut aquerir. 115. 117. & suiv.

R. 4. *Ravolf*

T A B L E.

<i>Rawolf</i> (Leonard) son Livre des Plantes.	134
<i>Renard</i> , Particularités de sa Vie. n. 4. Desordre que fit le Duc de Beaufort dans le Jardin que Renard avoit auprès des Tuilleries.	n. 5
<i>Réputation</i> , avec combien de soin les Hommes travaillent à se donner de la Réputation. 26. Ceux qui sont si avides de Réputation, ne la conservent pas long-tems, & pourquoi.	27. 28
<i>Retraite</i> , si elle convient à l'Homme.	79. 80
<i>Rets</i> (le Maréchal de) fait brûler un Ouvrage de l'Amiral de Chatillon.	162
<i>Rhodins</i> (Jean) accuse Thomasinus de Plagiât.	131
<i>Rohan</i> (le Chevalier de) Son Eloge. 272. Favorisé la Sortie de France de la Duchesse Mazarin.	272. 300
<i>Rubens</i> (Albert) son Eloge.	136

S.

<i>S</i> <i>Achot</i> , défend la Cause de la Duchesse Mazarin sans avoir reçu d'elle ni Memoires, ni Instructions.	297
<i>Sage</i> , quelle est la veritable occupation du Sage. 15. Il trouve sa Tranquillité par tout.	40. & suiv.
<i>Savaron</i> (le President) son Eloge. 162. Ses Ouvrages.	là-même.
<i>Saumaïse</i> , Bevuës qu'il a faites dans un de ses Livres.	182. 183
<i>Schottus</i> (le Pere) sa Lettre à G. J. Vossius 175. Sa Mort.	176
<i>Scotus</i> , sa Subtilité outrée.	118
<i>Scriverius</i> , débauche la Maîtresse de Barthius.	127.
Redoutable à ses Rivaux.	128
<i>Seguin</i> , Doyen de St. Germain l'Auxerrois. 133. Eloge de son Cabinet de Medailles.	là-même.
<i>Selden</i> , faisoit lire plusieurs personnes pour lui. 139. Abregé de sa Vie. 152. & suiv. Qui est l'Auteur des Vers qui se lisent sous son Portrait.	151
<i>Sénèque</i> , Défauts de son Stile.	99. 100
	Septante.

DES MATIERES.

<i>Septante</i> (la Version des) son Eloge.	164
<i>Simplicité</i> dans les Ouvrages, admirable.	102. 103
<i>Sleidan</i> , ce qu'un Jesuite fait dire à Charles-quin sur son Histoire.	155
<i>Souverain-Bien</i> , Si on peut le trouver dans ce monde.	15. & suiv.

T.

T <i>Arteron</i> (le Pere) Jugement sur sa Traduction de <i>Juvenal</i> .	n. 110
<i>Tetons</i> , Description des Tetons des Dames Angloises.	93. 95
<i>Tetti</i> (Scipio) Particularités de sa Vie.	187
<i>Theologiens Protestans</i> qui ont eu le plus de Litterature.	176. Leur Caractere. là-même.
<i>Thomas d'Aquin</i> , étoit stupide dans ses premieres Etudes.	118
<i>Thomasinus</i> , s'il est l'Auteur des <i>Eloges des Hommes illustres</i> , qu'il a publiés sous son Nom.	131
<i>Tite-Live</i> , Fragmens de ses Decades que nous n'avons point.	128
<i>Toison d'Or</i> (l'Ordre de la) Origine de son Institution.	139
<i>Tunbridge</i> , Description galante de ses Eaux.	93. 94

V.

V <i>Alois</i> (Henri de) ses Ouvrages.	124. 125
<i>Valois</i> (Adrien de) critiqué.	n. 111
<i>Vers-Grec</i> , retrograde.	126. 127
<i>Vespasien</i> , s'ennuyoit des Honneurs qu'on lui rendoit.	28
<i>Vie</i> , moyens d'en faire un bon usage. 38. Comment on peut se rendre la Vie heureuse. 42. 43. Description d'une Vie agréable & charmante.	90
<i>Vie</i> , Auteurs qui ont écrit leur Vie ou celle de leurs Amis.	183. & suiv.
	<i>Voiture</i> .

T A B L E

Voiture, s'il peut servir de Modèle. 99. Son Eloge.

108

Vossius (Isaac) Liste des plus considerables Manuscrits qui étoient dans sa Bibliotheque. 144. & suiv.

Ouvrages qu'il avoit promis de donner au Public.

146

W.

Wood (Antoine) Ses Ouvrages. 151. Son Ca-
ractere. 179

179

F I N.



V